

المجلس  
الاقتصادي  
والاجتماعي  
والبيئي



المملكة المغربية  
Royaume du Maroc

المجلس الاقتصادي والاجتماعي والبيئي

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

# Rapport Annuel

## 2017







# Rapport Annuel 2017

---

Conseil Economique, Social et Environnemental





**Sa Majesté le Roi Mohammed VI  
que Dieu L'assiste**



# **RAPPORT ANNUEL 2017**

soumis à

**Sa Majesté le Roi Mohammed VI  
que Dieu L'assiste**

par **Nizar Baraka**

Président du Conseil Economique, Social et Environnemental



# Majesté,

Conformément aux dispositions de l'Article 10 de la loi organique n°128-12 portant création du Conseil Economique Social et Environnemental promulguée par le Dahir n 1-14-124 du 3 Chaoual 1435 ( 31 juillet 2014), j'ai l'insigne honneur de présenter à Votre Majesté le rapport annuel du Conseil de l'exercice 2017, tel qu'il a été adopté par son assemblée générale réunie le 27 juin 2018.



# Majesté,

Conformément à l'Article 10 de la loi organique régissant le Conseil Economique, Social et Environnemental, j'ai l'honneur de soumettre à votre Majesté le rapport annuel du Conseil au titre de l'année 2017. Ce rapport comporte l'analyse de la situation économique, sociale et environnementale de notre pays ainsi qu'une revue de l'activité du Conseil au cours de cet exercice.

De nombreux évènements majeurs ont caractérisé l'année 2017. Sur le plan régional, et consécutivement à sa réintégration à l'Union Africaine en début d'année, le Maroc a consolidé son engagement envers le continent africain, en présentant officiellement sa demande d'adhésion à la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Au niveau national, cette année a été marquée par le retard accusé dans le processus de formation du Gouvernement, l'adoption tardive de la loi de finances, ainsi qu'un climat social tendu reflété par les manifestations qui ont eu lieu dans certaines zones du pays. S'agissant du contexte économique, l'activité économique en 2017 a enregistré un rebond significatif par rapport aux faibles performances de l'année passée. Néanmoins, cette amélioration demeure essentiellement conjoncturelle, étant donné que l'économie nationale continue de pâtir de nombreux déficits structurels qu'il convient de résorber.

## Majesté,

**Au niveau mondial**, le mouvement de reprise de la croissance économique qui avait commencé vers la fin de 2016 a été confirmé dans plusieurs pays en 2017, avec une accélération légèrement plus apparente au niveau des pays avancés. Les principaux pays émergents, comme la Chine et l'Inde ont continué à afficher des taux de croissance élevés. Le Brésil et la Russie ont, pour leur part, renoué avec les taux de croissance positifs, confirmant ainsi leur sortie de la récession économique. Par ailleurs, et malgré les menaces persistantes du protectionnisme, le volume du commerce mondial a connu une certaine accélération en 2017. Quant au marché des matières premières, il y a lieu de signaler l'augmentation du cours du pétrole par rapport à l'année dernière sous l'effet, notamment, de la reconduction de l'offre de l'OPEP et d'une demande internationale plus élevée.

**Concernant le volet régional**, et plus particulièrement les relations entre le Royaume et le reste du continent africain, il importe de rappeler qu'à travers sa demande d'adhésion à la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Maroc a choisi d'œuvrer pour une approche gagnant-gagnant visant à exploiter les opportunités de partenariat et d'échange dans des secteurs d'ordre stratégique.

## Majesté,

**Au niveau national, la croissance économique** a enregistré un rebond, en passant de 1,1% en 2016 à 4,1% en 2017 en raison, notamment, d'une bonne campagne agricole. En effet, la valeur ajoutée agricole a progressé de 15,4% contre une baisse de 13,7% un an auparavant, alors que le rythme de croissance non agricole est resté modeste, en dépit de son accélération de 2,2% à 2,7% d'une année à l'autre.

Néanmoins, au-delà de cette amélioration, essentiellement conjoncturelle, force est de constater que l'économie nationale a connu un essoufflement sur les sept dernières années, étant donné qu'elle n'a pas pu se maintenir à un niveau de croissance élevé. Cette situation suscite des questionnements par rapport au modèle de croissance actuel qui continue de souffrir de nombreuses défaillances qui entravent sa capacité de créer de la richesse. Ces déficits ont trait, notamment, au caractère dual de l'économie nationale où coexistent d'une part, quelques branches modernes dynamiques et intégrées aux chaînes de valeurs mondiales et, d'autre part, des branches à faible valeur ajoutée, ainsi que des activités informelles.

Les limites du modèle de croissance actuel sont perceptibles également au niveau de l'investissement qui, tout en demeurant élevé, affiche une faible efficacité, avec un ICOR se situant à 8,5. Ce constat renvoie à la nécessité de promouvoir davantage l'investissement dans des secteurs à plus forte valeur ajoutée et ceux disposant d'effets d'entraînement plus importants sur le reste des branches de l'économie nationale. Dans ce contexte, le Conseil appelle aussi à la mise en place d'une entité indépendante, chargée de l'évaluation Ex-ante et Ex-post des politiques et des investissements publics.

S'agissant des échanges extérieurs, l'année 2017 a été caractérisée par une hausse généralisée des exportations avec un léger creusement du déficit commercial à 188,8 Mds de dirhams. La plupart des métiers mondiaux ont fait preuve d'un dynamisme significatif, en particulier l'automobile. Toutefois, d'autres secteurs comme l'électronique et l'industrie pharmaceutique peinent à atteindre une taille critique qui leur permettrait de contribuer significativement à l'amélioration du solde commercial. Sur ce point, il convient de souligner qu'en dépit des différentes mesures incitatives à l'export engagées, la contribution des échanges extérieurs à la croissance du PIB demeure limitée, quoiqu'elle ait connu une très légère amélioration en 2017. Cette situation reflète, également, la faible orientation des entreprises marocaines à l'exportation, en particulier les TPME, avec à peine 6324 entreprises ayant pu exporter en 2017.

En matière de structure des exportations par produit, il y a lieu de souligner que des progrès ont été réalisés au niveau du contenu technologique des exportations, avec une amélioration de la part des produits à technologie intermédiaire.

Par ailleurs, les exportations marocaines demeurent orientées globalement vers des zones géographiques à faible croissance économique, avec seulement 12,4% des exportations qui sont dirigées vers des économies affichant des taux de croissance supérieurs à 4,5%. Dans ce contexte, le Conseil souligne la nécessité d'accélérer les efforts pour une diversification géographique des exportations vers des partenaires potentiels plus dynamiques et disposant, en même temps, d'un marché de taille attractive. En outre, la promotion des exportations passe, notamment, par l'amélioration de la qualité de nos produits et de la compétitivité hors coût, ainsi qu'une meilleure adaptation de notre offre aux besoins et spécificités de chaque marché-cible.

Concernant le commerce extérieur entre le Maroc et l'Afrique subsaharienne, si le poids de cette région dans les échanges du Royaume demeure encore faible, il suit, néanmoins une tendance haussière quasi-continue depuis 2013 pour atteindre une part de 3% en 2017. Pour promouvoir le commerce Maroc-Afrique subsaharienne, il convient de multiplier les efforts pour (i) réduire mutuellement les barrières douanières qui demeurent très élevées, (ii) renforcer la connectivité logistique et sa qualité entre le Maroc et ses partenaires africains (iii) accélérer la sophistication de la structure des exportations du Maroc afin d'en accroître le degré de complémentarité commerciale par rapport aux besoins en importation des pays d'Afrique subsaharienne.

Pour ce qui est de l'environnement des affaires en 2017, le Maroc a régressé d'une place aussi bien dans le classement de l'indice de compétitivité du Forum Economique Mondial (71<sup>e</sup>), que dans le classement de Doing Business (69<sup>e</sup>). Cinq facteurs ressortent comme étant les principales entraves à l'amélioration de l'environnement des affaires au Maroc, à savoir la corruption, le manque d'efficacité de l'Administration publique, l'accès au financement, la fiscalité, ainsi qu'une éducation inadéquate par rapport aux besoins du marché du travail. A ces éléments, s'ajoute également l'allongement des délais de paiement qui ont continué leur mouvement à la hausse pour atteindre 99 jours en moyenne en 2017, alors que les textes d'application de la loi sur les délais de paiement, adoptée en 2016, ne sont pas encore publiés. Dans ce contexte, le rythme de création d'entreprises a ralenti de 8,3% à 5,2% en 2017, tandis que les difficultés de survie des jeunes entreprises persistent vu que 37% des entreprises radiées en 2017 avaient moins de cinq ans et 69% avaient moins de 10 ans.

La persistance de ces facteurs de blocage remet en question l'efficacité des multiples réformes engagées jusqu'à présent et traduit la lenteur d'implémentation des politiques visant la promotion de l'environnement des affaires et l'amélioration du service public.

Par ailleurs, les performances du Maroc en matière d'innovation restent modestes, tel que cela ressort au niveau des classements internationaux et au regard du faible nombre de brevets déposés par les nationaux. En effet, l'innovation et le progrès technique sont encore loin de constituer une composante significative du modèle de croissance actuel, face à une efficacité très limitée des politiques publiques de promotion de l'innovation et de la R&D ». Cette situation renvoie à la nécessité de mettre l'accent sur, notamment, la gouvernance de l'écosystème de l'innovation, sur l'accès à des modes de financement adaptés, ainsi que sur une bonne exploitation des opportunités que peuvent offrir des partenariats entre le système d'éducation supérieur et de recherche et le secteur privé.

En ce qui concerne le financement de l'économie, le crédit bancaire a vu son rythme de croissance ralentir durant l'année 2017, malgré l'accélération des prêts accordés aux entreprises privées. Au niveau des indicateurs de performance du système bancaire, si dans l'ensemble ces derniers restent satisfaisants, il y a lieu de soulever que le ratio de créances en souffrance a légèrement augmenté durant l'année, que le niveau de concentration du secteur bancaire a continué à croître et que l'expansion des banques de la place vers l'Afrique requiert davantage de vigilance en matière de suivi des risques liés à leur activité sur le continent, notamment la question de la solvabilité de la clientèle eu égard à la fragilité de la classe moyenne en Afrique.

L'année 2017 a également été marquée par l'introduction officielle de la finance participative au Maroc. Cette étape a été l'aboutissement d'un long processus d'adaptation réglementaire, notamment dans le cadre de la loi bancaire et via les différentes mesures visant à éliminer les

frottements fiscaux. Néanmoins, si cette industrie est porteuse de nombreuses opportunités, le Conseil attire l'attention sur un certain nombre de défis à relever, afin de mettre en place l'ensemble des conditions pour la réussite de cette expérience au Maroc.

**Sur le volet de la résilience économique**, les réalisations durant l'année ont été mitigées. En termes de stabilité macroéconomique, l'année 2017 a été caractérisée, dans l'ensemble, par une poursuite des efforts d'amélioration des équilibres financiers publics, notamment, la baisse du déficit budgétaire à -3,6% et le ralentissement du rythme de progression de la dette du trésor qui s'est située à 65,1% du PIB. En revanche, la dette publique globale reste à un niveau élevé, soit 82% du PIB, nécessitant ainsi davantage de vigilance afin d'éviter toute atteinte à la soutenabilité budgétaire du pays et sa résilience macroéconomique.

Du côté des équilibres externes, une résorption du déficit du compte courant a été observée en 2017, celui-ci ayant reculé de 4,2% à 3,6% du PIB. En dépit de son atténuation, la persistance du solde du compte courant à des niveaux négatifs depuis 2007, pèse sur le degré de résilience de l'économie marocaine et renseigne sur le déséquilibre structurel entre l'épargne et l'investissement au Maroc.

Toujours au plan macroéconomique, l'année 2017 a été marquée par une accélération des préparatifs pour initier le passage vers un régime de change plus flexible. Cette transition a été amorcée en janvier 2018. Néanmoins, la migration vers un régime plus flexible requiert des mesures d'accompagnement et appelle à une plus grande prudence et réactivité en matière de suivi et de gestion des risques potentiels sur les plans économique et social.

**Quant à la résilience économique des territoires**, les protestations survenues dans certaines provinces du Royaume cette année comme à l'exemple de Jerada, en raison notamment, du manque d'opportunités en emplois décents et en sources de revenu stables, renseignent sur les limites des profils de développement dans certains territoires dépendant d'une seule ressource naturelle ou disposant d'une structure productive peu diversifiée. Cette situation appelle à la nécessité d'engager une véritable stratégie de diversification sectorielle et des opportunités d'emploi dans ces zones, tout en veillant à la valorisation des ressources et des potentialités locales. Il s'agit d'un aspect essentiel à la viabilité des territoires, dont devrait tenir compte les Programmes de Développement Régionaux (PDR), avec une implication effective de toutes les parties prenantes dans les phases de conception, de mise en œuvre et d'évaluation.

**Concernant les aspects de l'inclusion économique, le marché du travail en 2017** a permis la création de 86 000 emplois nets, au lieu d'une perte de 37 000 emplois un an auparavant. A l'exception de l'agriculture, tous les autres grands secteurs ont connu des créations moins importantes qu'en 2016. Ces évolutions corroborent le constat que le modèle de croissance national s'avère de moins en moins inclusif par l'emploi, d'autant plus qu'une proportion importante des postes créés concerne des emplois faiblement qualifiés et précaires et par conséquent, ne peuvent constituer de véritables vecteurs d'ascension sociale. Dans ce contexte, le taux de chômage a atteint 10,2% à fin 2017 au lieu de 9,9% en 2016 et ce, malgré un recul du taux d'activité.

Par ailleurs, les jeunes continuent de pâtir de grandes difficultés en matière d'accès à l'emploi, leur taux de chômage représentant 2,6 fois la moyenne nationale et dépasse les 40% en milieu urbain. Cette situation renvoie, notamment, à l'impact limité des différents programmes d'insertion des jeunes et interpelle sur la nécessité d'une vision globale, intégrée et de long terme pour l'emploi des jeunes. Dans le même sens, la faiblesse de l'entrepreneuriat contribue à réduire le champ

d'opportunités d'emploi pour les jeunes. En effet, les différentes entraves auxquelles font face les jeunes porteurs de projets font que le taux de création d'entreprises reste limité au Maroc, d'autant plus que la proportion d'individus appelés « entrepreneurs par nécessité » ayant opté pour l'entrepreneuriat comme dernier ressort en l'absence d'opportunités dans le salariat demeure significative au Maroc.

Quant à la branche de l'économie sociale et solidaire, souvent présentée comme l'une des solutions envisageables pour hisser le degré d'inclusion de l'économie, force est de constater que davantage d'effort reste à déployer dans ce domaine. En dépit de la mise en place de la stratégie nationale de l'économie sociale et solidaire sur la période 2010 – 2020 et à deux années de son échéance, le secteur ne contribue, actuellement, qu'à hauteur de 2% au PIB, loin de l'objectif de 3,9% prévu pour 2020 et n'emploie que 5,5% de la population active au lieu des 7,5% prévus. En outre, les réalisations du secteur montrent que son impact sur l'inclusion des diplômés et des femmes reste en deçà du potentiel puisqu'il n'emploie que 2% des diplômés, tandis que seulement 14,5% des coopératives sont féminines.

## Majesté,

**A l'issue du diagnostic de la situation économique du pays, le CESE s'est particulièrement intéressé** aux moyens de « réussir le défi de l'industrialisation », et de « faire de l'entrepreneuriat l'un des principaux piliers de la stratégie de promotion de l'emploi des jeunes ».

**En ce qui concerne l'industrialisation**, et malgré les avancées réalisées, la valeur ajoutée industrielle ne contribue toujours pas assez à la croissance du PIB et les métiers mondiaux n'arrivent pas encore à créer suffisamment d'emplois décents pour compenser les filières en déclin. A cela s'ajoute, le fait que le Maroc est classé parmi les pays les moins préparés à la révolution industrielle 4.0. Face à cette situation, il est préconisé de :

- Renforcer la gouvernance institutionnelle et le cadre de pilotage du processus d'industrialisation pour plus d'efficacité et de cohérence ;
- Corriger les imperfections du marché tout en évitant de créer des situations de rente et ce, via le conditionnement des mesures incitatives par les résultats ;
- Développer davantage les formes de financement adaptées aux industries à haute technologie et investissements innovants ;
- Œuvrer pour une industrialisation durable en faveur d'une « usine verte » et renforcer le cadre incitatif pour les entreprises industrielles les plus respectueuses de l'environnement ;
- Assurer la convergence entre les territoires en adoptant des modèles de « corridors industriels » et en encourageant une plus grande implication des régions ;
- Assurer plus de coordination entre public, privé et les établissements de formation ;
- Mettre en place un référentiel d'évaluation commun détaillé pour l'évaluation des grands projets d'investissements étrangers ;
- Renforcer l'innovation et la R&D pour accroître les chances du Maroc de se positionner dans les phases les plus valorisantes des chaînes de valeurs ;

- Mettre en place une politique rénovée et efficace de veille et d'intelligence économique ;
- Garantir une industrialisation inclusive en adoptant une discrimination positive en faveur de l'emploi de catégories souffrant de discrimination.

**S'agissant de l'insertion des jeunes par l'entrepreneuriat**, nul n'est censé ignorer à l'heure actuelle que face à la montée quasi-continue du chômage des jeunes depuis 2004 et à l'incapacité de l'économie nationale à générer suffisamment d'emplois adaptés, la paix et la cohésion sociale du pays sont de plus en plus menacées. C'est dans ce contexte que le CESE a choisi l'axe de la promotion de l'entrepreneuriat comme une des voies à explorer pour renforcer l'insertion des jeunes dans la société. Pour ce faire, le Conseil propose de :

- Tenir compte de l'hétérogénéité de la catégorie des jeunes lors de la conception des programmes d'emploi ;
- Opter pour une approche décentralisée pour l'amélioration de l'environnement des affaires, via une meilleure implication des régions dans le développement de l'entrepreneuriat local ;
- Promouvoir les règles d'une concurrence saine afin de réduire les barrières à l'entrée sur le marché des biens et services pour les jeunes entrepreneurs et porteurs de projets ;
- Améliorer l'accès des jeunes aux formes de financement adaptées et renforcer les capacités des Fonds dédiés à l'entrepreneuriat innovant ;
- Développer les compétences entrepreneuriales des jeunes à un âge précoce, au niveau du système éducatif ;
- Eriger le profil d'entrepreneur en tant que modèle d'inspiration pour les jeunes dans la société, ce qui renvoie à la question de la stratégie de communication et le rôle des médias ;
- Développer et améliorer l'accès à des services de mentorat et de coaching d'entreprise de qualité afin d'améliorer le taux de survie des jeunes entreprises.

## Majesté,

**Sur le plan social**, les déficits structurels continuent à peser sur les secteurs de l'éducation et de la formation professionnelle. Ainsi, la rentrée 2016/2017 a révélé plusieurs dysfonctionnements, notamment ceux relatifs au recrutement d'enseignants n'ayant pas une formation adaptée aux métiers de l'éducation et de la formation ainsi que la surcharge des classes. En outre, le développement des effectifs au sein de l'enseignement privé pose la question de la mixité sociale et interpelle sur la fracture sociale que peut engendrer un système d'enseignement à plusieurs vitesses et peut constituer une menace pour la cohésion sociale et une perte de confiance des citoyens dans la capacité à évoluer socialement à travers l'école.

Pour ce qui est de **la formation professionnelle**, le secteur connaît certes une hausse importante des effectifs inscrits, mais l'incidence du chômage parmi les lauréats de ce cycle reste élevée et dépasse celle des étudiants issus de l'enseignement généraliste. Cette situation renvoie au besoin de renforcer les mécanismes d'orientation et de mettre davantage l'accent sur la qualité que sur les capacités d'accueil.

Au niveau du **secteur de la santé**, la généralisation de la couverture médicale de base se poursuit, atteignant 60% de la population à fin 2017 selon le ministère de la santé, en lien notamment avec la poursuite de l'inscription des étudiants. Toutefois, et en dépit de l'adoption, en 2016, de la loi sur la couverture médicale pour les indépendants, celle-ci n'est pas entrée en vigueur en 2017. En outre, malgré l'avancée dans la généralisation de la couverture médicale de base, des dysfonctionnements liés au financement du dispositif et à la gouvernance du secteur sont à relever aussi bien pour l'AMO que pour le RAMED.

Ainsi, pour l'Assurance Maladie Obligatoire, le reste à charge des ménages connaît depuis plusieurs années une hausse permanente, notamment dans le secteur privé. A cet égard, la révision et un contrôle renforcé des tarifs appliqués par le secteur s'imposent. S'agissant du RAMED, il a totalisé 11,7 millions de bénéficiaires à fin 2017, mais seulement 7,4 millions de personnes disposent de cartes actives, en raison d'un faible taux de renouvellement des cartes notamment parmi les populations vulnérables (31%). En outre, la généralisation du RAMED n'a pas été accompagnée par une hausse correspondante des financements et des ressources humaines du secteur de la santé publique pour leur permettre de répondre à la croissance des besoins en termes de soins.

Au niveau du **logement**, les indicateurs montrent un engouement pour le segment de l'habitat à 250 000 dhs et une faible adhésion au programme de logement à faible valeur immobilière, dont le prix est fixé à 140 000 dhs. Concernant le Programme « Villes sans bidonvilles » lancé en 2004, celui-ci a mené à l'éradication de ces habitations dans 58 villes à fin 2017. Cependant, il est nécessaire que la politique de l'habitat ne se limite pas uniquement à la construction de logements, mais devrait s'étendre à une politique sociale intégrant l'emploi, l'éducation, la santé, la culture et la mobilité.

Pour ce qui est de **l'égalité de genre et de la parité**, il y a lieu de déplorer la prééminence de la pauvreté, du chômage et du faible taux d'activité parmi les femmes. Les indicateurs concernant les violences faites aux femmes, l'amélioration de leurs conditions de vie et leur autonomie économique demeurent à des niveaux préoccupants malgré les avancées institutionnelles et sociales réalisées et cela se reflète particulièrement au niveau de l'accès des femmes au marché du travail qui connaît une baisse tendancielle, en dépit de la généralisation de l'éducation pour les filles et de leur accès, dans des proportions de plus en plus importantes, à l'enseignement supérieur.

S'agissant de **la situation des catégories vulnérables**, il convient de relever la nécessité de renforcer les mécanismes de lutte contre le travail des enfants et d'améliorer leur gouvernance. Parmi ces mécanismes, le programme « *Tayssir* », destiné à appuyer financièrement les familles pour lutter contre la déscolarisation des enfants, est confronté à plusieurs difficultés relatives notamment à la faiblesse du montant des bourses et à l'irrégularité des versements aux familles. L'amélioration de la gouvernance des dispositifs incitatifs actuels est d'autant plus importante que le travail des enfants continue d'exister dans notre pays. Ainsi, le « travail dangereux des mineurs entre 7 ans et 17 ans », concernait 162 000 enfants en 2017, soit 65% des enfants au travail.

En ce qui concerne **les personnes en situation de handicap**, il y a lieu de constater que la mise en œuvre de la politique publique intégrée pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap, adoptée en 2015, s'est réduite à la création du Centre National d'Observation, d'Études et de Documentation sur le Handicap. De même, les textes d'application de la loi-cadre n°97-13 relative à la protection et à la promotion des droits des personnes en situation de handicap, adoptée en 2016, n'ont pas été publiés en 2017, retardant de ce fait la mise en place des outils prévus par la loi pour la lutte contre la discrimination que peuvent subir ces personnes.

Concernant **la migration**, la deuxième vague de régularisation des immigrés, lancée en 2016, s'est poursuivie en 2017. Elle s'est soldée par le dépôt de 25 600 dossiers à fin novembre. Sur le plan législatif, il convient de relever le retard de mise en place des lois prévues sur le droit d'asile et sur l'immigration. En outre, il est urgent d'apporter une solution aux conditions de vie difficiles des migrants clandestins établis dans des camps de fortune.

S'agissant des **personnes âgées**, l'évolution démographique et les changements des structures sociétales imposent de mettre en place une politique sociale dédiée à cette catégorie, particulièrement pour les personnes en situation de dépendance. En outre, il convient de renforcer la protection sociale pour les personnes âgées en généralisant la couverture médicale et en renforçant l'offre de soins gériatriques.

En ce qui concerne **la lutte contre la criminalité**, 541 140 arrestations liées à des affaires criminelles ont été enregistrées et présentées devant le parquet en 2017. Cela étant, l'attention des autorités doit être particulièrement prêtée aux délits altérant le sentiment de sécurité chez le citoyen souvent relayés et amplifiés par les réseaux sociaux. Cette situation nécessite la poursuite des efforts déployés en matière de communication afin d'empêcher la propagation d'informations erronées liées à la criminalité.

Pour ce qui est de **la population carcérale**, la hausse permanente des effectifs, dont 40% en détention provisoire, pose la problématique de surpopulation et du coût du système carcéral pour la société mais questionne surtout l'efficacité des peines privatives de liberté. Il convient dans ce sens d'accélérer d'un côté la réforme sur la procédure et la durée de la détention provisoire et d'un autre côté, d'introduire les peines alternatives dans le code pénal en tant que moyen de lutte contre la récidive et d'allègement de la pression sur les centres de détention.

S'agissant **du dialogue social**, l'année 2017 n'a pas enregistré d'avancées notables entre les partenaires sociaux. Le Conseil appelle à mettre en place les jalons d'une reprise d'un dialogue social constructif et concluant.

Pour ce qui est **du climat social**, 154 mouvements de grèves dans le secteur privé, menés dans 121 entreprises, ont eu lieu en 2017, engendrant 178 289 journées de grèves. La cause principale des grèves reste le non-respect du code de travail par les employeurs. Ce constat devrait alerter sur les conditions de travail dans notre pays et sur l'application du code du travail.

## Majesté,

Parmi les nombreux déficits confirmés par le diagnostic de la situation sociale en 2017, le Conseil a particulièrement mis l'accent sur deux aspects, à savoir, la nécessité de « renforcer l'engagement en faveur de la promotion d'une égalité de genre effective » et « d'ériger l'élargissement et la préservation de la classe moyenne en tant qu'axe prioritaire des politiques publiques ».

S'agissant de **la classe moyenne**, le CESE préconise de :

- Accorder une place primordiale à la qualité de l'emploi, à côté de l'aspect quantitatif, pour offrir aux jeunes diplômés des emplois décents qui faciliteraient leur ascension sociale ;
- Eviter un affaiblissement des syndicats afin de préserver le pouvoir d'achat des salariés et veiller au respect effectif du code de travail, tout en veillant à ce que le niveau des salaires soit compatible avec le niveau de productivité des travailleurs ;

- Œuvrer, en plus du ciblage des subventions qui profitera aux classes modestes, pour le renforcement de la protection du consommateur et d'une politique de concurrence effective assortie de sanctions, qui lutte contre les monopoles, les rentes de situation, les ententes sur les prix et l'abus de positions dominantes sur le marché ;
- Veiller à ce que la charge fiscale sur la classe moyenne reste soutenable et garantir plus d'équité et de progressivité en matière d'impôt ;
- Assurer un suivi régulier et minutieux de l'endettement des ménages ;
- Améliorer l'accès et la qualité des services sociaux qui impactent le plus le niveau de vie de la classe moyenne et sa capacité d'ascension sociale, en particulier l'éducation, la santé et le logement avec ses dépenses connexes (énergie, eau...);
- Promouvoir une plus grande participation des représentants de la classe moyenne au processus de prise de décision et notamment son implication dans la vie politique.

**Pour promouvoir une égalité de genre effective**, le Conseil préconise de :

- Mettre en place un programme scolaire de sensibilisation continue sur l'impact des comportements discriminatoires sur l'égalité des chances entre les filles et les garçons ;
- Faire évoluer les pratiques pédagogiques et y bannir tout comportement allant à l'encontre des principes de l'égalité des sexes ;
- Réviser les manuels scolaires afin de lutter contre les stéréotypes basés sur le genre et les représentations réductrices des femmes ;
- Encourager les médias à renforcer leur engagement en faveur de l'égalité de genre.

## Majesté,

**Sur le plan environnemental**, l'année 2017 a été marquée par l'adoption de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) et par des mouvements de protestations sociales dans certaines zones en lien avec les difficultés d'accès aux ressources hydriques. Ces événements qui confirment l'ampleur du risque émanant du stress hydrique et ses répercussions sur d'autres dimensions telles que la stabilité sociale et la sécurité alimentaire, ont amené notre pays à mettre en place, suite aux Hautes Instructions Royales, un Programme d'urgence pour l'approvisionnement en eau et à lancer de nouveaux chantiers structurels pour améliorer l'accès à l'eau sur l'ensemble du territoire national. Dans ce cadre, un programme d'investissement pour améliorer l'approvisionnement en eau, sur la période 2018–2025 a été élaboré, la révision du Plan National de l'Eau a été initiée, le projet de dessalement dans la région de Souss-Massa a été lancé, des mesures incitatives pour le dessalement ont été inscrites dans la loi de finances 2018 et l'intégration des zones rurales dans le Programme national d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées a été prévue à l'horizon 2040.

Parallèlement, le Programme national pour l'amélioration de la qualité de l'air 2017-2030 a été adopté et l'élaboration du Plan National de Gestion Intégrée du Littoral a été initiée. Toutefois, l'aboutissement de ce Plan requiert de dépasser un certain nombre d'obstacles relevant de la gouvernance, de la capacité de coordination entre les institutions impliquées, des mécanismes d'arbitrage et de la question des dérogations dans les zones inconstructibles.

Sur le volet énergétique, l'année 2017 a connu une progression conforme aux objectifs fixés des chantiers liés aux énergies renouvelables, ainsi qu'une intégration croissante de ces dernières au secteur agricole, à l'alimentation en eau dans le milieu rural et de l'industrie (protocole signé avec le groupe BYD). En revanche, davantage d'efforts restent à déployer en matière d'efficacité énergétique.

Par ailleurs, le CESE appelle à renforcer la gouvernance durable par le développement des modes de transports à énergie propre et la mise en place d'une politique nationale pour la mobilité verte. En effet, le secteur du transport figure parmi les principaux contributeurs aux émissions de Gaz à Effet de Serre. Et si la stratégie nationale de développement de la compétitivité logistique a accordé une attention particulière au transport de marchandises et à la logistique urbaine, le Maroc a besoin d'établir une politique nationale dédiée à la mobilité verte sur tout le territoire, intégrant des actions de sensibilisation, la rationalisation de la demande en transport, ainsi qu'une adaptation du système productif, du cadre réglementaire et de l'infrastructure nécessaires pour développer aussi bien l'offre que la demande de modes de transport plus propres.

## Majesté,

Les mouvements sociaux enregistrés durant la période récente ont montré que la pauvreté, le chômage des jeunes, l'exclusion et les inégalités sont de plus en plus vécus comme des injustices par la population. En outre, le rejet croissant des inégalités au Maroc peut être lié aux changements qui ont eu lieu au sein de la société marocaine. Dans ce contexte, et étant donné que l'aggravation des inégalités affecte la cohésion sociale du pays, le CESE a consacré le focus de son rapport annuel au titre de l'année 2017 aux « inégalités sociales et territoriales » et propose dans ce sens un certain nombre de pistes d'action prioritaires dont les grands titres se présentent comme suit :

- Rétablir la confiance des citoyens dans la capacité des institutions et des politiques publiques d'améliorer leurs conditions de vie, de faire valoir la méritocratie et de réduire le poids des inégalités, en concentrant les efforts sur le renforcement de la lutte contre la corruption et la généralisation de la reddition des comptes, sur la sanction des pratiques anticoncurrentielles et des privilèges et sur la réduction des délais entre l'adoption des lois et la publication des textes d'application, etc. ;
- Remettre en marche l'ascenseur social à travers la réhabilitation de l'école publique assurant une éducation de qualité et accessible à tous ;
- Elargir la base fiscale et mettre en place une fiscalité équitable et progressive favorisant la redistribution des revenus et des richesses ;
- Renforcer le système de protection sociale en accélérant la mise en place du ciblage des aides publiques aux citoyens, en parachevant l'universalité du système de protection sociale, en regroupant les régimes de retraite, etc. ;
- La mise en place d'une politique nationale, volontariste et transversale à même d'améliorer et de promouvoir la place de la femme dans la vie économique, sociale, politique et culturelle et prendre les dispositions et les mesures d'accompagnement de la loi n°103-13 relative à la lutte contre la violence à l'égard des femmes, etc. ;
- La réduction des disparités territoriales via une amélioration de la gouvernance et de la démocratie locale et un renforcement des mécanismes de solidarité territoriale.

## Majesté,

En ce qui concerne les activités du Conseil en 2017, le Conseil a élaboré, dans le cadre d'une saisine de la Chambre des Conseillers, un « Avis portant sur le projet de loi n°89-15 relatif au Conseil consultatif de la jeunesse et de l'action associative » et, dans le cadre d'une saisine de la Chambre des Représentants, une étude et un avis relatifs au « Développement du monde rural : espace des zones montagneuses ». Dans le cadre des auto-saisines, le Conseil a réalisé 4 rapports et 4 avis intitulés : « Changement de paradigme pour une industrie dynamique au service d'un développement soutenu, inclusif et durable », « Les villes durables », « Technologies et valeurs, l'impact sur les jeunes », « Développement du monde rural, défis et perspectives », Le Conseil a également réalisé le « Rapport annuel au titre de l'année 2016 ».

Par ailleurs, le CESE a été élu, en 2017, premier vice-président de l'Union des conseils économiques et sociaux et institutions similaires d'Afrique et vice-président de la Ligue des conseils économiques et sociaux arabes. Le Conseil a aussi signé, en 2017, des accords de coopération avec la Chambre des Conseillers ainsi qu'avec les Conseils économiques et sociaux de la République Gabonaise et de la République de Côte d'Ivoire.

Telles sont les grandes lignes du rapport annuel 2017 du Conseil économique, social et environnemental soumis à Sa Majesté le Roi tel qu'adopté par l'Assemblée Générale du CESE lors de sa 87<sup>e</sup> session, tenue le mercredi 27 juin 2018.



# PRÉAMBULE

---

Conformément à la loi organique régissant le Conseil Economique, Social et Environnemental, le rapport du Conseil comporte une analyse de la situation économique, sociale et environnementale de notre pays ainsi qu'une présentation des activités du Conseil pour l'année 2017.

Dans ce cadre, le Conseil procède à un examen des principales évolutions sur les plans économique, social et environnemental. Cet examen représente le point de vue de la société civile organisée riche par la diversité des sensibilités et des expériences professionnelles et sociales des différentes catégories composant le Conseil assorti de recommandations élaborées à partir d'une approche participative et intégrée qui met l'accent sur des points de vigilance majeurs.

Par ailleurs, en raison des mouvements sociaux qui ont eu lieu durant la période récente, et qui montrent que la pauvreté, le chômage des jeunes et les inégalités sont vécus comme des injustices de moins en moins acceptables par la population, le CESE a consacré le focus de son rapport annuel au titre de l'année 2017 aux « inégalités sociales et territoriales ».

Dans la troisième partie du rapport annuel, le Conseil présente son rapport d'activité pour l'année 2017 ainsi que son plan d'action au titre de l'année 2018.



# Partie I

## Diagnostic de la situation économique, sociale et environnementale en 2017





# 1 PRINCIPALES EVOLUTIONS

## 1.1. AXE ECONOMIQUE

### 1.1.1. *L'environnement international et régional*

L'examen de l'évolution de l'économie mondiale en 2017<sup>1</sup> montre que la légère reprise qui avait commencé à s'installer vers la fin de 2016 a connu une certaine accélération dans plusieurs des pays. En effet, 114 économies ont enregistré une hausse ou bien une stabilisation de leurs taux de croissance entre 2016 et 2017. Ce mouvement d'accélération a été légèrement plus important dans les pays avancés, avec une croissance de 2,3% en 2017 après 1,7% en 2016, que dans les pays émergents et en voie de développement où le taux de croissance est passé de 4,4% à 4,8% d'une année à l'autre. Au niveau des pays avancés, le rythme de croissance a augmenté dans les principales économies, notamment les Etats-Unis, l'Allemagne, la France, le Japon et l'Italie, avec toutefois, un ralentissement observé dans certains pays comme l'Espagne et le Royaume-Uni. Cette conjoncture s'est reflétée également sur les taux de chômage qui ont diminué aux Etats-Unis, ainsi que dans plusieurs pays de la zone Euro. S'agissant des principaux pays émergents, la Chine et l'Inde ont continué à afficher des taux de croissance élevés, soit 6,9% et 6,7% respectivement, quoique l'Inde ait connu un ralentissement par rapport à 2016, suite notamment, aux répercussions de la démonétisation de certaines catégories de billets de banque en novembre 2016, ainsi qu'à la mise en place d'une nouvelle taxe sur les biens et services. Pour leur part, le Brésil et la Russie ont renoué avec les taux de croissance positifs en 2017, confirmant ainsi leur sortie de la récession économique. Au niveau de la région MENA, plusieurs pays, notamment certains pays exportateurs de pétrole, ont pâti de tensions internes et géopolitiques qui ont pesé sur leur rythme de croissance qui s'est replié de 4,9% à 2,2%. Enfin, les pays de l'Afrique subsaharienne, bien qu'ils aient connu des évolutions différenciées, ont vu leurs performances en termes de croissance en 2017 globalement, meilleures, comparativement à l'année passée, soit 2,8% après 1,4%, sans atteindre toutefois, les rythmes élevés d'avant 2015.

**Plusieurs facteurs ont contribué à cette reprise de l'économie mondiale en 2017**, notamment, un renforcement de la demande domestique dans plusieurs pays avancés, ainsi que dans des pays émergents comme la Chine, une évolution globalement favorable de l'investissement, en particulier dans le secteur énergétique américain, une forte progression de la production industrielle en Asie, une résilience des flux de capitaux vers les pays émergents, ainsi qu'une certaine reprise du commerce mondial durant les derniers mois de l'année 2017.

**Par ailleurs, l'évolution des moyennes annuelles des cours mondiaux des principales matières premières** en 2017 fait ressortir une hausse des prix des matières énergétiques et des métaux et minerais, contre une baisse des prix des fertilisants. En effet, le prix du baril Brent a augmenté de 23,5% d'une année à l'autre, pour dépasser les 60 dollars à fin 2017. Cette évolution est due,

1 - Données du World Economic Outlook, du Fonds Monétaire International, avril 2018.

notamment, à la reconduction de la décision de l'OPEP en matière de limitation de sa production de pétrole et aux tensions géopolitiques dans la région du Moyen-Orient, dans un contexte de forte demande au niveau mondial. Empruntant un profil d'évolution similaire à celui du cours du pétrole en 2017, l'indice de prix du gaz naturel, calculé par la Banque mondiale, a également enregistré un redressement, observable particulièrement durant les quatre derniers mois de l'année.

**Contrairement aux produits énergétiques**, l'indice des prix des fertilisants a accusé une baisse de 5,4% en 2017. Ce repli a été engendré par la forte diminution du cours du phosphate roche de près de 23% par rapport à la moyenne de 2016, accompagnée d'une baisse du cours du TSP et du Chlorure de Potassium. Parallèlement à la diminution des prix des fertilisants, l'indice des prix agricoles<sup>2</sup> a accusé une très légère contraction de 0,5% par rapport à la moyenne de 2016, avec notamment, un repli de 11,3% du prix du sucre sur le marché mondial.

**Pour ce qui est des marchés financiers internationaux**, l'année 2017 a été marquée par la progression fulgurante **du Bitcoin**, un actif numérique ou crypto-actif<sup>3</sup>, dont la valeur est passée d'environ 1 000 dollars américains en début d'année à plus de 13 850 dollars à fin décembre (un pic de près de 20 000 dollars le 17 décembre 2017), avant de connaître une correction à la baisse en 2018. Ce crypto-actif dont la valeur lors de sa création en 2009 ne dépassait guère quelques cents, s'est pourtant montré très attractif, en dépit des incertitudes qui l'entourent. En effet, en 2017, les particuliers et les Hedge Funds avaient montré un intérêt croissant pour les placements en actifs numériques, de même que de plus en plus de startups procédaient à des levées de fonds en crypto-actifs. Néanmoins, le caractère autorégulateur de ce type d'actif qui échappe au contrôle des banques centrales et des autorités de supervision, de même que les craintes de formation de bulles financières et la volatilité excessive du Bitcoin, ainsi que le risque d'une utilisation illégale (levée de fonds illégale, fraude fiscale, financement de la criminalité, ...), sont autant de facteurs qui ont provoqué une réticence significative vis-à-vis de cette innovation financière. Sur ce point, il est à rappeler qu'en septembre 2017, la Banque centrale chinoise avait sommé les plateformes d'échange de monnaies virtuelles basées à Pékin et à Shanghai de cesser leurs opérations de marché. La Russie avait également exprimé officiellement que les crypto-actifs constituent un « risque » et a bloqué les sites de vente à partir d'octobre de la même année. Quant à la réserve fédérale américaine, elle avait estimé que le bitcoin « ne constitue pas une devise officielle ».

En dépit de cette résistance, la probabilité d'un développement encore plus accéléré et généralisé des crypto-actifs n'est pas à écarter, en raison du progrès technologique continu dans ce domaine. Cette situation appelle les autorités de régulation à une préparation anticipée de cadres légaux et prudentiels plus adaptés.

**En termes de perspectives à court terme, l'économie mondiale** devrait, selon les projections de certaines institutions internationales, connaître une poursuite de l'amélioration de son rythme de croissance. Cette évolution est escomptée aussi bien pour (i) les économies avancées, suite notamment à l'impact positif prévu de la baisse de l'impôt sur les sociétés aux États-Unis et au bon comportement des demandes domestique et externe pour les pays de la zone Euro, que pour (ii) les pays en voie de développement (hausse prévue de la demande externe pour certains pays émergents et augmentation du cours du baril pour les pays exportateurs de pétrole...).

2 - Pink Sheet, Banque Mondiale, Mai 2018.

3 - Le Bitcoin repose sur la technologie des blockchain, qui utilise des blocs de transaction cryptés et authentifiés.

**En revanche, à moyen terme des risques continueront à peser sur l'économie mondiale.** Il s'agit, notamment, de la persistance de l'endettement des entreprises, la vulnérabilité financière qui pourrait résulter d'un prolongement des conditions de financement accommodantes au niveau international, les troubles géopolitiques, ainsi que la menace d'une exacerbation des tendances protectionnistes de la part de plusieurs pays, où l'ouverture est perçue de plus en plus comme facteur de croissance non-inclusive, ce qui pourrait retarder davantage le processus d'avancement des grands accords régionaux et affecterait négativement l'efficacité d'allocation des facteurs de production.

Sur le plan régional, l'année 2017 a été marquée par la consolidation de l'engagement du Maroc envers le continent africain. En effet, après sa réintégration à l'Union Africaine en début d'année, le Royaume a présenté officiellement sa demande d'adhésion à la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Cependant, la décision finale quant à l'acceptation de l'adhésion de notre pays n'a pas encore été prononcée officiellement.

### **Le Processus d'intégration Maroc – CEDEAO**

**La Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)** est un bloc régional auquel le Maroc accorde un intérêt particulier. Cet intérêt a été confirmé à travers l'annonce officielle par le Maroc de sa demande d'adhésion en février 2017. Il s'agit d'une zone dont le poids dans le total des échanges commerciaux marocains avec le continent est passé de 19,9% à 22,9% entre 2010 et 2016. Cette évolution favorable constitue un indice en faveur d'une intégration plus poussée entre le Maroc et les pays de la CEDEAO, bien que le Maroc ne figure toujours pas dans la liste des 10 premiers partenaires commerciaux de cette communauté.

L'importance accordée par le Maroc à cette partie du continent a amené notre pays à adopter une démarche diplomatique spécifique au niveau de la région. Outre le fait que la CEDEAO constitue un marché attractif et une source d'opportunités économiques, l'approche du Maroc se veut plus globale. Elle s'inscrit, en effet, dans le cadre d'un choix géopolitique et d'appartenance qui renforce davantage l'ambition du pays d'accélérer son intégration au reste du continent africain. La singularité de l'approche marocaine tient également au caractère multidimensionnel du cadre de coopération et d'échange qu'elle consacre à l'Afrique, et à la CEDEAO en particulier, en englobant divers volets, dont l'économique, le sécuritaire, le technique, ainsi que le culturel et religieux, et ce, en capitalisant sur les relations historiques et économiques existantes vis-à-vis des pays de la zone.

Néanmoins, il convient de signaler que la décision finale quant à l'acceptation de l'adhésion du Maroc à la CEDEAO n'a pas encore été prononcée officiellement.

Cette situation découle, du fait que malgré les effets positifs potentiels que peut avoir l'intégration du Maroc au groupement, un certain nombre de points tout aussi importants restent en suspens et nécessitent d'être clarifiés. D'un côté, le Maroc satisfait la plupart des critères macroéconomiques de convergence imposés. De plus, l'adhésion de notre pays renforcera le poids de la région sur les plans géostratégique, économique et militaire, ce qui favoriserait davantage la position de la zone dans ses négociations éventuelles avec les autres groupements régionaux au niveau international. De même, l'adhésion du Royaume devrait

favoriser des échanges fructueux, dans le cadre d'une approche gagnant-gagnant, avec les pays du bloc CEDEAO, en termes d'expertise et de savoir-faire dans plusieurs domaines, notamment, l'agriculture, la sécurité alimentaire, l'infrastructure, l'énergie, etc.

En revanche, des incertitudes persistent et peuvent nourrir les réticences chez certains pays du groupement. Ces facteurs sont en grande partie issus d'une éventuelle méfiance de certaines entreprises locales dans les pays membres du groupement, de la pression concurrentielle additionnelle que pourraient exercer les produits marocains et les produits étrangers passant via la plateforme marocaine, vers le marché de la CEDEAO.

Dans ce contexte, il convient d'accorder une attention particulière aux points de vigilance suivants :

- La faisabilité économique d'une union monétaire qui nécessite une évaluation approfondie, étant donné les caractéristiques actuelles des économies du groupement avec un degré d'intégration infrarégional et un niveau de complémentarité commerciale qui restent à développer ;
- Pour que l'adhésion du Maroc puisse profiter également aux PME marocaines et non seulement aux grands groupes, il est primordial qu'elles puissent bénéficier d'un accompagnement financier et technique adéquat qui leur permettrait de mieux connaître les marchés potentiels au niveau de la CEDEAO ;
- Le fait que l'adhésion suppose l'application d'un tarif douanier commun soulève quelques potentielles incompatibilités avec les tarifs des accords déjà signés par le Maroc. A cette contrainte s'ajoute la nécessaire harmonisation des politiques commerciales des différents pays de la Communauté (tarifs, mesures non tarifaires, règles d'origine, ...) ;
- En outre, la liberté de circulation et de résidence des personnes nécessiterait une gestion proactive de leurs impacts sur le marché du travail.

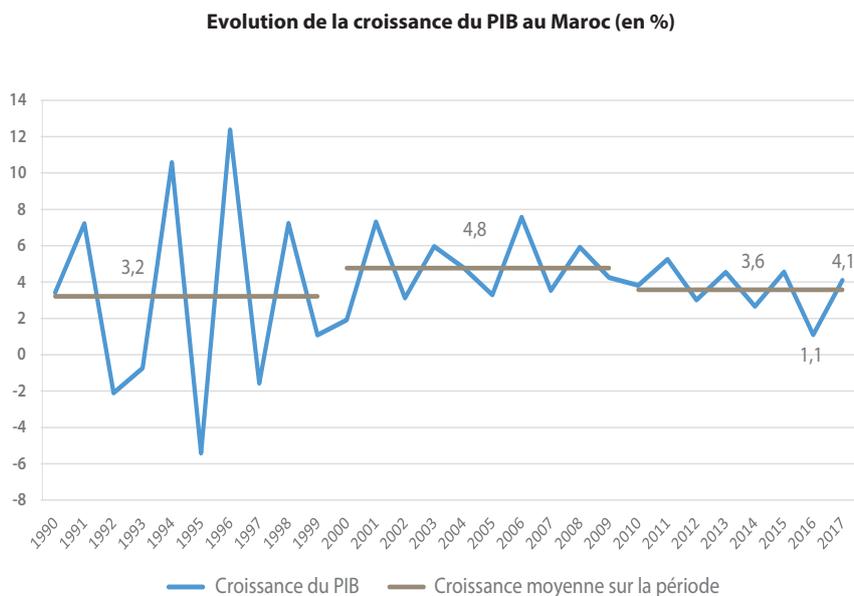
Il convient de souligner toutefois, que le Maroc n'a pas publié d'étude d'impact préalablement à sa demande d'adhésion pour clarifier et analyser en détail les opportunités et les risques d'un tel engagement. Un partage des résultats d'analyses sur les effets escomptés de l'adhésion du Maroc à la CEDEAO s'impose, et ce, pour au moins trois raisons principales : Tout d'abord parce qu'il s'agit d'une étape décisive qui aurait des conséquences sur l'ensemble des acteurs de la société marocaine et dans différents domaines (économique, monétaire, institutionnel, politique, sécuritaire, migratoire, etc.). Ensuite, cet exercice servirait à argumenter, vis-à-vis du citoyen, les retombées positives dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement à l'issue de cette adhésion. Enfin, ce même exercice devrait être capable de fournir divers propositions de scénarios alternatifs, clarifiant les avantages/inconvénients des différentes formules d'adhésion possibles, notamment ceux d'une intégration graduelle.

## 1.1.2. L'économie nationale

### ▪ Dynamique économique et création de richesse

#### • Croissance économique et performances sectorielles en 2017

L'activité économique en 2017 a enregistré un rebond par rapport aux faibles performances de l'année passée. La croissance du PIB est, en effet, passée de 1,1% en 2016 à 4,1% en 2017 ; une réalisation due, en grande partie, à l'impact positif de la bonne campagne agricole 2016/2017. Ce taux dépasse la moyenne annuelle enregistrée sur la période 2010 – 2016 (3,6%), mais demeure inférieur au rythme réalisé sur la phase 2000 – 2009 (4,8%). Le graphique ci-après montre, en effet, que sur les sept dernières années, l'économie nationale connaît un essoufflement puisqu'elle n'a pas pu poursuivre sa transition vers un palier de croissance plus élevé comme ce fut le cas entre les phases « 1990-1999 » et « 2000-2009 ». Ce constat questionne la capacité du modèle de croissance actuel à créer suffisamment de richesse et d'emplois pour les générations actuelles et futures.



Source : Elaboré sur la base des données du HCP

**Le secteur agricole a été le principal moteur de la croissance ;** sa valeur ajoutée ayant progressé de 15,4% en 2017 contre une baisse de 13,7% en 2016. La bonne campagne agricole 2016/2017 a permis de réaliser la quatrième meilleure performance en termes de production céréalière depuis 2008, soit 96 millions de quintaux et ce, bien que les précipitations aient été inférieures de 14% par rapport à une année normale.

**La valeur ajoutée non agricole a, quant à elle, connu une légère accélération, de 2,2% à 2,7% entre 2016 et 2017,** tirée principalement par la croissance du secteur secondaire, en particulier les mines et les industries de transformation. En revanche, le BTP a pâti durant l'année d'une conjoncture morose qui s'est traduite par un ralentissement de sa valeur ajoutée. Le rythme de progression de la valeur ajoutée du secteur tertiaire, a baissé de 2,9% à 2,7%, en dépit de l'évolution favorable de certaines branches, en particulier le tourisme, qui a enregistré une performance record avec 11,3 millions de visiteurs (étrangers et MRE confondus).

**Ce profil d'évolution montre, en effet, que le secteur non agricole n'arrive pas encore à réaliser un rythme de croissance suffisamment élevé ;** un constat qui s'affirme, notamment, au niveau du secteur industriel manufacturier. Ainsi, malgré les efforts d'investissement dans les différents écosystèmes et le développement rapide et continu des exportations de certains métiers mondiaux du Maroc (automobile et aéronautique), la valeur ajoutée de l'ensemble du secteur des industries de transformation continue à évoluer à un rythme assez modeste qui ne dépasse pas 2,2% en 2017. Cette situation traduit la coexistence, dans un secteur industriel dual, de métiers dynamiques et bien intégrés aux chaînes de valeurs mondiales, à côté de branches à productivité limitée et à faible valeur ajoutée et ce, parallèlement à la persistance des activités économiques informelles.

Par ailleurs, et dans le cadre du renforcement du tissu industriel, il convient de rappeler que la fin de l'année 2017 a été marquée par la signature de plus de 26 projets d'investissement dans le secteur automobile qui devraient permettre au Maroc de se positionner sur de nouveaux compartiments de la chaîne de valeur automobile, sans omettre la signature du protocole d'accord qui a eu lieu courant la même année et qui porte sur le projet d'investissement chinois du Groupe BYD spécialisé dans la voiture électrique.

Néanmoins, le profit que pourrait tirer le Maroc des différents investissements étrangers, en termes de transfert de savoir-faire et de technologie, dépend d'une part, de la disponibilité d'un capital humain qualifié capable d'absorber et de maîtriser les technologies importées, et d'autre part, de la densification des relations en amont et en aval entre les grands investisseurs et le tissu des TPME nationales. Ces dernières ne pourraient assurer un tel rôle que si elles bénéficient de l'appui financier et technique nécessaire pour pouvoir satisfaire aux exigences des grands investisseurs en termes de normes de qualité, de maîtrise des technologies, de méthodes de management, de réactivité, etc.

#### • Profil des principales composantes de la demande en 2017

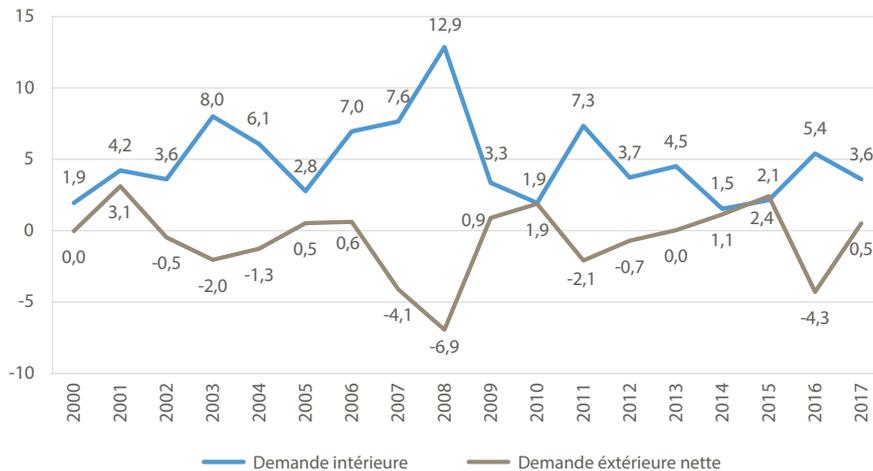
L'analyse de l'évolution des principales composantes du PIB montre que **la demande interne a de nouveau été, en 2017, le principal contributeur à la croissance**, représentant 3,6 points de pourcentage et ce, malgré le ralentissement de son rythme de progression, de 5,1% en 2016 à 3,3% en 2017.

L'évolution de la demande interne en 2017 recouvre, d'une part, une décélération de la consommation finale des ménages de 3,7% à 3,5%, contribuant à hauteur de 2 points à la croissance du PIB, et d'autre part, une stabilisation du rythme de progression de la consommation finale des administrations publiques, autour de 1,5% avec une faible contribution de 0,3 point à la croissance du PIB. L'évolution de la demande interne résulte également d'une contraction de 0,8% de l'investissement brut, dont la contribution à la croissance a été négative en 2017 autour de -0,2 point.

**Pour sa part, la demande externe, approchée par les exportations nettes de biens et services, a vu sa contribution à la croissance renouer avec les valeurs positives, s'établissant à 0,5 point, après une contribution négative de -4,3 points l'année précédente.** En dépit de cette amélioration, la contribution de la demande extérieure à la croissance du PIB demeure structurellement faible. Cette faible performance est reflétée également au niveau micro-économique avec

**une orientation limitée des TPE et PME marocaines vers l'exportation.** En effet, sur près 550 000 entreprises existantes au plan juridique<sup>4</sup> à fin 2017 (dont seulement 217 000<sup>5</sup> sont affiliées à la CNSS), à peine 6324<sup>6</sup> ont exporté au cours de l'année.

**Evolution des composantes de la demande en pourcentage du PIB (en %)**



Source : Elaboré sur la base des comptes nationaux du HCP

Par ailleurs, le taux d'épargne nationale a atteint près de 28,9% du PIB en 2017, au lieu de 28,4% enregistré un an auparavant. Pour sa part, le taux d'investissement est resté élevé, aux alentours de 32,6% du PIB, dégageant ainsi, un besoin de financement de l'ordre de -3,7% du PIB.

Parallèlement, le taux d'investissement, tout en demeurant élevé, affiche une faible efficacité, avec un coefficient marginal du capital (ICOR<sup>7</sup>) se situant à 8,5<sup>8</sup>, soit un rendement des investissements en terme de croissance deux fois moins élevé que la moyenne mondiale. Cette situation qui fait ressortir une des lacunes majeures du modèle de croissance actuel, interpelle sur la nécessité de :

- Orienter l'investissement davantage vers des branches à plus forte valeur ajoutée en termes de création de richesse et d'emploi et celles disposant d'un effet d'entraînement plus important sur le reste de l'économie.
- Améliorer l'offre du foncier industriel. Les efforts déployés pour améliorer le taux de valorisation des plateformes d'accueil industrielles, mériteraient d'être élargis à l'ensemble des lots en cours de commercialisation, afin de mieux rentabiliser les dépenses d'investissement engagées. Ces efforts ont concerné essentiellement, le recours, de plus en plus, à la location du foncier industriel aux investisseurs au lieu de l'acquisition ferme, ainsi que la mise en place de clauses juridiques de verrouillage pour garantir plus d'engagement en faveur de la valorisation du foncier de la part de l'ensemble des intervenants dans le processus d'aménagement/affectation des terrains industriels. La généralisation de ces mesures devrait avoir des retombées positives en termes de croissance et améliorerait ainsi l'efficacité de l'investissement ;

4 - OMPIC.

5 - CNSS 2017.

6 - Office des changes.

7 - Nombre d'unités d'investissement nécessaires pour créer un point supplémentaire de croissance du PIB.

8 - Calculé au niveau du rapport annuel du CESE de l'année 2016.

- Assurer une bonne coordination entre les niveaux central et local en matière de conception et de conduite des projets d'investissement publics ;
- Confier le suivi et l'évaluation ex-ante et ex-post des différents grands projets d'investissement à une entité indépendante, chargée de l'évaluation des investissements et politiques publics<sup>9</sup>. Cette dernière aurait pour mission de veiller au bon déroulement des trois phases principales des projets d'investissement, à savoir la planification, l'allocation des ressources et la mise en œuvre. Elle pourrait contribuer également à l'évaluation des critères de priorisation des différents projets d'investissement, ainsi que de la cohérence entre les investissements programmés dans les différents secteurs. Enfin, il est important que cette instance puisse fonder ses évaluations sur des études approfondies, qui vont au-delà de l'aspect « audit et contrôle financier », pour évaluer les effets directs et indirects sur les plans économique, social, environnemental et territorial.

### • Evolution des comptes extérieurs et performances à l'exportation en 2017

#### *Poursuite du creusement du déficit commercial à un rythme, toutefois, moins élevé que l'année précédente*

L'année 2017 a connu une légère hausse du déficit commercial qui s'est établi à 188,8 Mds DH contre 184,9 Mds DH en 2016. Cette dégradation pour la deuxième année consécutive, quoiqu'à un rythme moindre par rapport à l'année précédente, résulte d'une progression de 10,1% des exportations et une augmentation de 6,5% des importations. Pour sa part, le taux de couverture des importations de marchandises par les exportations s'élève à 56,8% contre 55% une année auparavant.

**La hausse des exportations a été généralisée**, mais trois secteurs ont réalisé plus de 56% de cette augmentation, à savoir, les « phosphates et dérivés », l'automobile et les « produits agricoles et agroalimentaires ». Force est de constater également que la plupart des métiers mondiaux ont fait preuve de dynamisme significatif en 2017. Néanmoins, si l'automobile a réussi à se maintenir en première position, avec 24% des exportations, d'autres secteurs comme l'électronique et l'industrie pharmaceutique, peinent à atteindre un seuil qui leur permettrait de contribuer davantage à l'amélioration du solde commercial.

**Pour ce qui est des importations**, 56% de la hausse enregistrée en 2017 provient du renchérissement de la facture énergétique, en augmentation de 15 Mds DH par rapport à 2016. La tendance haussière des importations a été quasi-généralisée, à l'exception des produits alimentaires qui ont accusé une baisse d'une année à l'autre, suite à la régression des importations des céréales. Les biens d'équipement continuent, pour leur part, de se positionner en première place, étant donné le besoin en équipement des différents métiers mondiaux, suivis des produits finis de consommation.

**S'agissant des recettes des Voyages**, elles ont enregistré une progression rapide par rapport à l'année précédente pour se situer à 71,9 Mds DH en 2017, dégageant ainsi un excédent de la balance Voyages de l'ordre de 54,9 Mds DH, en amélioration par rapport aux 49,9 Mds DH enregistrés en 2016.

**Concernant les transferts des MRE**, l'année 2017 a été marquée par une hausse de 4,5%, supérieure au rythme d'accroissement moyen des cinq dernières années, pour s'établir à 65,4 Mds DH. Par ailleurs, **le flux entrant net des IDE** s'est hissé à 25,7 Mds DH, en amélioration de plus de 20% par

9 - Encadré n°1 du rapport annuel du CESE de 2016 sur l'efficacité de l'investissement au Maroc.

rapport à l'année dernière. Quant aux **flux des Investissements Directs Marocains à l'Étranger**, ils se sont élevés à 9,3 Mds DH contre 5,7 Mds DH un an auparavant, soit une augmentation de plus de 63%.

### *Les exportations marocaines demeurent concentrées sur des zones géographiques à faible croissance économique*

En matière de débouchés géographiques, le Maroc tente depuis quelques années de diversifier ses marchés d'exportation et à renforcer ses relations économiques avec plusieurs pays, notamment avec les pays d'Afrique subsaharienne, la Russie et la Chine. Néanmoins, le processus de diversification géographique des exportations nationales demeure peu avancé malgré les efforts entrepris.

En matière de diversification géographique des débouchés, les exportations marocaines demeurent globalement orientées vers des zones géographiques à faible croissance économique (63,3% des exportations marocaines sont destinées à des pays où la croissance économique est inférieure à 1,5% par an), avec seulement 12,4% des exportations qui sont dirigées vers des économies affichant des taux de croissance supérieurs à 4,5%.

Il ressort de ce constat qu'il est primordial d'accélérer les efforts de diversification géographique des exportations du Maroc vers les pays qui affichent une dynamique économique soutenue et qui en même temps, disposent de marchés de taille attractive. Cela requiert un renforcement de la qualité et de la compétitivité hors coût de nos exportations, ainsi qu'une meilleure adaptation de l'offre aux besoins de chaque marché, dans une ère où l'adaptation des produits aux spécificités locales des marchés ciblés s'impose de plus en plus.

**Répartition des exportations du Maroc par catégorie de pays en fonction du rythme de croissance du PIB réel**

Catégorie de pays (par quartile de taux de croissance sur la période 2011-2016)	Part dans le total des exportations marocaines (en %), 2016
Pays affichant une croissance économique inférieure à 1,5%	63,30%
Pays affichant une croissance économique entre 1,5% et 2,85%	15,50%
Pays affichant une croissance économique entre 2,85% et 4,6%	8,76%
Pays affichant une croissance économique supérieure à 4,6%	12,44%

Source : calculs sur la base des données de l'Office des Changes et la CNUCED.

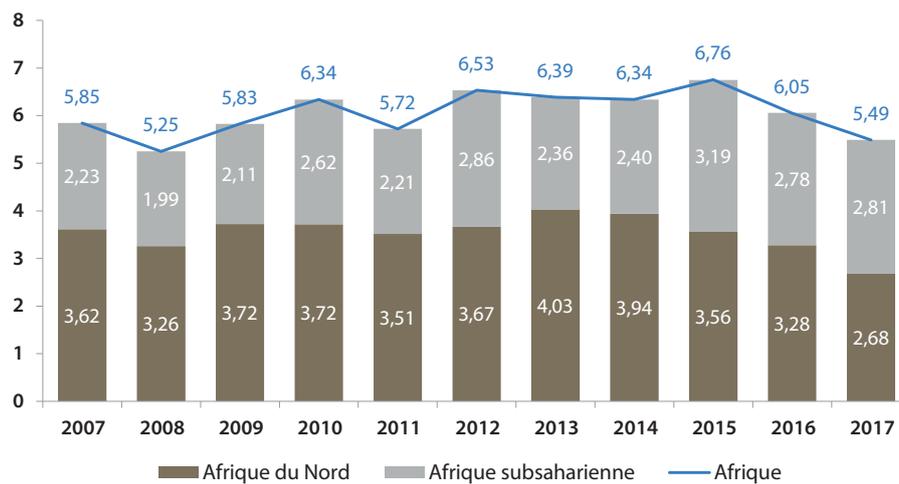
### *Changement continu de la structure géographique des échanges du Maroc avec les autres pays africains*

L'orientation stratégique du Maroc vers l'Afrique subsaharienne, portée par le plus haut niveau de l'État, s'est manifestée durant l'année en cours par la multiplication des accords de coopération et d'investissement signés par le Maroc et ses différents partenaires africains. C'est ainsi que l'année 2017 a été marquée par la signature de 19 accords de coopération avec la Zambie dans les domaines économique, scientifique, technique et culturel, de 8 accords avec la Guinée, de 14 conventions de partenariat avec la Côte d'Ivoire et de 9 accords bilatéraux avec le Soudan du Sud dans divers secteurs.

L'intérêt porté à l'Afrique a, par ailleurs, continué à impacter la structure géographique des échanges extérieurs du Maroc en 2017. En effet, la part de l'Afrique subsaharienne dans le volume des échanges commerciaux du Maroc a augmenté de manière lente mais quasi-continue depuis 2013, passant de 2,36% à 2,81% à fin 2017. Le poids de l'ensemble du continent africain a cependant accusé une baisse pour la deuxième année consécutive, reculant de 6,8% en 2015 à 5,5% en 2017. Cette régression est attribuable, essentiellement, à la poursuite du recul de la part de l'Afrique du Nord dans le total des échanges du Maroc, de 3,6% en 2015 à 2,7% en 2017.

En termes de solde commercial entre le Maroc et les autres pays d'Afrique, les évolutions, durant ces dernières années, laissent apparaître que le Maroc a constamment réalisé des excédents commerciaux vis-à-vis de l'Afrique subsaharienne depuis 2008. Cette tendance favorable a permis, à partir de 2015, de compenser, au niveau de l'ensemble du continent, le déficit structurel que connaît le Maroc vis-à-vis de la région Afrique du Nord ; lequel déficit s'est, toutefois, significativement résorbé, depuis 2015.

**Evolution de la part de l'Afrique dans le volume des échanges extérieurs du Maroc<sup>10</sup>**  
(en % du total des échanges du Royaume)



Source : Elaboré sur la base des données de l'Office des Changes

Les changements que connaît la structure commerciale entre le Maroc et les autres pays d'Afrique ressortent clairement à l'examen du poids de chaque région africaine dans le total des échanges marocains avec le continent. Ces évolutions se sont faites au détriment de l'Afrique centrale et de l'Afrique du Nord, dont les poids respectifs dans le total des échanges du Maroc avec l'Afrique, se sont contractés de 11,9% à 6,2% et de 58,4% à 51,1%, entre 2010 et 2016. Toutefois, et en dépit de ce recul, la part de l'Afrique du Nord demeure prépondérante. En revanche, trois autres régions ont vu leurs parts augmenter significativement, soit de 21,7% à 26,9% pour l'Afrique de l'Ouest, de 3,4% à 8,6% pour l'Afrique de l'Est et de 4,7% à 7,3% pour l'Afrique australe.

<sup>10</sup> - Données disponibles à fin septembre pour l'année 2017.

**Evolution de la structure des échanges Maroc – Afrique  
(part en % dans le total des échanges avec l’Afrique)**

	2010	2016	Evolution
Afrique du Nord	58,4	51,1	↓
Afrique de l’Ouest	21,7	26,9	↑
Afrique Centrale	11,9	6,2	↓
Afrique de l’Est	3,4	8,6	↑
Afrique australe	4,7	7,3	↑
<b>Total Afrique</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	

Source : Base de données de la CNUCED

**Trois défis majeurs pour une meilleure intégration commerciale Maroc-Afrique Subsaharienne**

L’intégration entre le Maroc et l’Afrique sub-saharienne est porteuse de multiples opportunités dans différents domaines, notamment, l’infrastructure, la sécurité énergétique et la sécurité alimentaire, si les différents partenaires arrivent à associer un engagement politique ferme à une bonne gouvernance partagée du processus d’intégration dans ces secteurs à vocation stratégique. Néanmoins, des efforts restent à déployer pour assurer une meilleure intégration commerciale. Pour ce faire, trois défis majeurs semblent s’imposer :

- **Nécessité de réduire mutuellement les barrières douanières** entre le Maroc et les pays de l’Afrique subsaharienne et ce, à travers une activation des accords commerciaux déjà signés, voire en concluant de nouveaux accords avec d’autres partenaires potentiels au niveau du continent. Il s’agit d’une condition essentielle pour pouvoir accélérer l’intégration commerciale entre le Royaume et le reste du continent. En effet, l’examen du tarif douanier moyen appliqué par le Maroc aux importations manufacturières, montre que le taux de 12,7% appliqué en 2016 pour les importations émanant de l’Afrique subsaharienne, est nettement supérieur au taux moyen appliqué par le Maroc à l’ensemble de ses partenaires (toutes origines confondues) qui est de l’ordre de 3,9%. En contrepartie, le tarif douanier moyen appliqué par les pays de l’Afrique subsaharienne aux importations issues du Maroc dépasse celui qu’ils appliquent aux importations de l’ensemble des partenaires internationaux, soit 16,6% contre 11,4%, respectivement (tableau suivant)<sup>11</sup> ;

**Tarifs douaniers moyens appliqués aux échanges de produits manufacturiers entre le Maroc et les pays de l’Afrique subsaharienne en 2016 (tarif sur la base de la moyenne simple)**

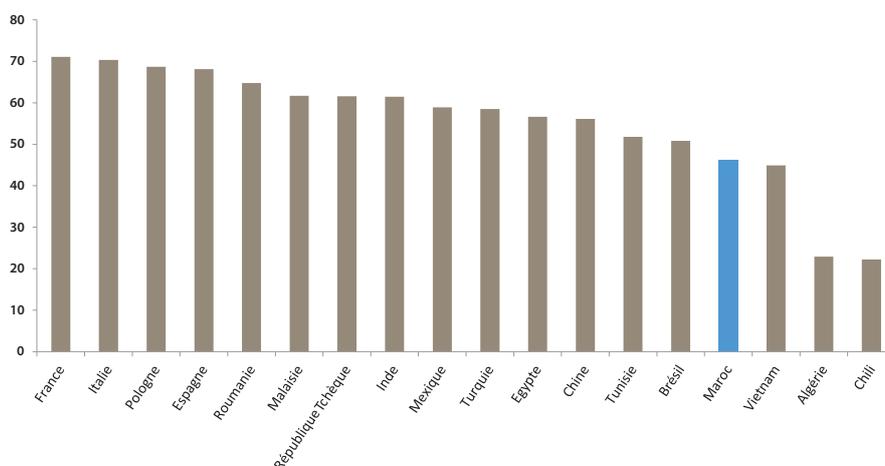
	aux importations émanant de l’Afrique subsaharienne	aux importations émanant du Maroc	aux importations émanant de l’ensemble des partenaires
<b>Tarif moyen appliqué par le Maroc</b>	12,7%		3,9%
<b>Tarif moyen appliqué par l’Afrique subsaharienne</b>		16,6%	11,4%

Source : Base de données TRAINS

11 - Il demeure possible d’aboutir à des conclusions plus détaillées de la comparaison des tarifs douaniers appliqués mutuellement entre le Maroc et les pays de l’Afrique subsaharienne, en procédant à une analyse par type de produits.

- **Renforcer la connectivité logistique entre le Maroc et les partenaires africains.** Cette condition demeure incontournable pour faciliter le commerce dans la région et améliorer le rapport qualité/coût du transport. En effet, bien que le Maroc ait conforté son leadership continental en matière de connectivité maritime, il affiche, selon le classement du « Logistic Performance Index » de 2016, un score de 2,67, soit un niveau inférieur à la moyenne mondiale qui est de 2,88, ce qui lui confère le 86<sup>e</sup> rang parmi les 160 pays couverts par l'indice. Quant aux pays d'Afrique subsaharienne, et à l'exception de l'Afrique du Sud qui se démarque en occupant la 20<sup>e</sup> place, la plupart enregistrent de faibles performances dans ce domaine. C'est ainsi que sur les 40 performances logistiques les plus faibles au monde, la moitié est constituée de pays de l'Afrique subsaharienne. En outre, sur les quarante pays africains inclus dans l'indice (hors Afrique du nord), 33 pays affichent des scores de performance logistique inférieurs à la moyenne mondiale. Résorber ces déficits en termes de logistique et d'infrastructure s'avère ainsi primordial pour le développement du commerce Maroc-Afrique. Cet objectif requiert, toutefois, la mobilisation de fonds suffisants, et nécessite la mise en place de nouvelles formules de financement en exploitant, notamment, des partenariats tripartites entre le Maroc, les partenaires africains et des économies et des institutions disposant de capacités de financement importantes ;
- **Accélérer la sophistication de la structure des exportations du Maroc afin d'accroître la complémentarité commerciale entre les exportations marocaines et les besoins des pays d'Afrique subsaharienne.** En se basant sur l'indice de complémentarité<sup>12</sup>, il ressort certes, que cet indicateur s'est inscrit dans une tendance ascendante depuis 2010 pour atteindre 40,1 en 2016. Néanmoins, un retard important reste à rattraper par le Maroc, en comparaison avec de nombreux pays avancés et émergents et qui dépassent le Maroc en termes de complémentarité commerciale avec l'Afrique subsaharienne. Cela renvoie, en effet, à la nécessité d'accélérer le processus de transformation structurelle et au renforcement de la part des produits et des filières à forte valeur ajoutée dans la structure du PIB et des exportations marocaines et ce, afin d'assurer une meilleure compatibilité par rapport aux besoins en importations des autres pays du continent.

Indice de complémentarité du commerce d'un échantillon de pays vis-à-vis de l'Afrique subsaharienne



Source : Base de données WITS

12 - L'indice de complémentarité permet de déterminer si deux pays ou deux régions sont des « partenaires commerciaux naturels » en ce sens que l'offre d'exportation de l'un correspond aux besoins en importations de l'autre. Plus cet indice se rapproche de 100 et plus les deux pays sont complémentaires sur le plan commercial. Source : WITS database.

## • Compétitivité et environnement des affaires en 2017

### *Des évolutions mitigées au niveau des classements mondiaux*

L'amélioration de la compétitivité et du climat des affaires au niveau national fait l'objet d'un plan d'action du Comité National de l'Environnement des Affaires (CNEA), au titre de la période 2017/2018. Ce dernier prévoit, en effet, d'élaborer une feuille de route qui devrait permettre de faire parvenir le Maroc parmi le top 50 dans le classement de Doing Business à l'horizon 2021. Les principaux axes stratégiques de ce plan pour la période 2017/2018 concernent (i) le déploiement d'outils d'écoute du secteur privé et de suivi de l'image du Maroc dans les rapports internationaux, (ii) l'amélioration du cadre légal et réglementaire des affaires et (iii) la simplification des procédures administratives liées à l'entreprise.

Néanmoins, en termes de réalisations, l'année 2017 n'a pas connu d'amélioration significative par rapport à l'année passée. Au contraire, le Maroc a régressé d'une place dans le classement de l'indice de compétitivité du Forum Economique Mondial, en passant du 70<sup>e</sup> au 71<sup>e</sup> rang entre 2016 et 2017 et au niveau de l'indicateur Doing Business 2017/2018 où il est passé de la 68<sup>e</sup> place en 2016 à la 69<sup>e</sup> place en 2017. Il a été classé troisième aussi bien dans la région MENA qu'au niveau du continent africain.

Par ailleurs, il convient de relever que parmi les facteurs qui ressortent comme étant les principales entraves à l'amélioration de l'environnement des affaires au Maroc en 2017, figurent : la corruption, le manque d'efficacité de l'Administration publique, l'accès toujours difficile au financement, la fiscalité, ainsi qu'une éducation inadéquate par rapport aux besoins du marché du travail. Pourtant, le Maroc a progressé de 9 places dans le nouveau classement de perception de la corruption en 2017<sup>13</sup>, pour se positionner au 81<sup>e</sup> rang sur 180 pays.

La persistance de ces cinq facteurs de blocage remet en question l'efficacité des multiples réformes engagées jusqu'à présent et traduit la lenteur d'implémentation des politiques visant la promotion de l'environnement des affaires et l'amélioration du service public. Cette situation fait ressortir, par conséquent, l'ampleur des défis à surmonter par notre pays pour pouvoir honorer son engagement à se positionner parmi les 50 meilleures performances dans le Doing business au terme de l'année 2021.

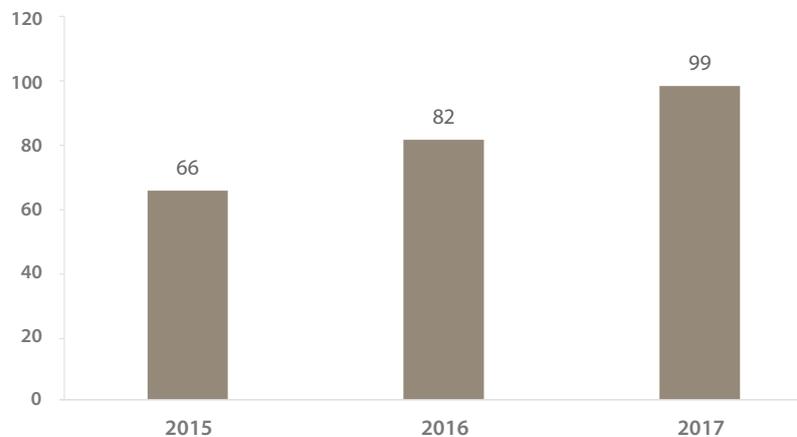
### *Poursuite de l'allongement des délais de paiement en 2017*

La problématique des délais de paiement continue à peser sur les entreprises au Maroc ; en témoigne la dernière enquête de Coface. En effet, en maintenant sa tendance à la hausse, le délai moyen est passé de 66 jours en 2015 à 82 jours en 2016, puis à 99 jours en 2017. De même, le pourcentage d'entreprises ayant fait face à des délais supérieurs à 120 jours a connu une hausse exceptionnelle en 2017, à environ 42% au lieu de 13% seulement en 2016.

Outre le caractère structurel de l'étalement des délais de paiement au Maroc, l'évolution excessive en 2017 peut être attribuée également à des éléments conjoncturels spécifiques à l'année. Parmi ces facteurs, il y a lieu de citer les effets prolongés de la mauvaise performance économique en 2016, ainsi que l'impact éventuel du retard de formation du gouvernement et l'adoption tardive de la loi de finances, des éléments qui ont généré des incertitudes et des pressions sur les entreprises de toutes les tailles et dans quasiment tous les secteurs.

13 - Transparency International, 2017.

### Evolution du délai moyen de paiement au Maroc (en jours)



Source : Coface

Par ailleurs, en dépit de l'urgence de traitement qui s'impose pour cette problématique, eu égard à ses effets sur la trésorerie des entreprises, leurs investissements et leur survie, ainsi que sur l'emploi, la loi sur les délais de paiement de 2016 n'est toujours pas applicable. En effet, une année après sa publication au Bulletin Officiel, cette loi ne dispose toujours pas de tous les textes d'application nécessaires. L'urgence d'activer l'application de cette loi s'impose de plus en plus étant donné le niveau excessivement élevé des délais observés en 2017 (99 jours) qui dépasse largement le délai maximal de 60 jours prévu par la loi en question. Les décrets d'application attendus devraient, en outre, détailler explicitement les dérogations et les exceptions prévues par la loi sur les délais de paiement pour certains secteurs et activités saisonnières et ce, afin d'éviter toute ambiguïté.

### L'expérience espagnole dans la lutte contre l'accumulation des arriérés de paiement vis-à-vis des entreprises

La résorption des délais de paiement nécessite, parallèlement à la mise en place de textes juridiques, de créer des outils et mécanismes de redressement et d'assainissement dédiés. Ces derniers devraient permettre d'apurer les arriérés de dettes publiques envers les fournisseurs privés et revenir à une situation financière initiale saine qui faciliterait, par la suite, l'application des textes adoptés. A cet effet, les benchmarks internationaux peuvent constituer une source précieuse d'enseignements et permettent de tirer profit des expériences étrangères en la matière. Sur ce point, le mécanisme adopté en Espagne entre 2012 et 2014, intitulé « Fonds pour le financement des arriérés envers les fournisseurs » (FFPP), pourrait être étudié de près pour juger de l'opportunité de son adaptation au cas du Maroc. Cet outil pourrait constituer une des alternatives à envisager, en tant que réponse territorialisée au problème des délais de paiement. En effet, le FFPP a été créé dans le but de permettre aux régions et gouvernements locaux de bénéficier des ressources nécessaires pour régulariser leurs dettes antérieures à 2012 vis-à-vis des entreprises-fournisseurs, après avoir observé un allongement alarmant des délais de paiement et une accumulation importante d'arriérés. Ainsi, sur la période 2012-2014, le FFPP espagnol a permis de mobiliser près de 41,9 milliards d'euros, de payer 8 millions de factures, 230 000 fournisseurs et de réduire le délai moyen de paiement à 35 jours.

La mise en place d'un tel mécanisme dans le cas de pays en voie de développement peut s'avérer bénéfique pour assainir l'environnement des affaires. Auquel cas un certain nombre de règles de fonctionnement sont nécessaires à mettre en place :

- Le Fonds pourrait être prévu pour un nombre réduit d'années (3 ou 5 ans), à l'image de l'expérience espagnole ;
- Le Fonds peut être alimenté par plusieurs institutions financières nationales sous forme de prêt ;
- L'Etat se porterait, dans ce cas, garant du paiement de ce prêt vis-à-vis des institutions financières contributrices ;
- Le Fonds peut émettre des titres de dette pour financer son propre fonctionnement ;
- Le Fonds peut être sous tutelle d'un ministère, jugé le plus approprié ;
- Le Fonds accorde à son tour des prêts aux régions et autres collectivités territoriales sur demande de ces dernières ;
- Les prêts du Fonds ne sont accordés aux régions et autres collectivités territoriales que si celles-ci présentent un plan d'assainissement ou de redressement budgétaire solide qui devrait être, d'abord, approuvé par le Ministère de tutelle du Fonds ;
- Les prêts sont accordés à un taux d'intérêt réduit (possible indexation sur des taux des bons du Trésor) ;
- Les prêts accordés aux collectivités territoriales doivent concerner les arriérés de paiement envers les fournisseurs privés, accumulés avant la date de création du Fonds en question ;
- Les prêts accordés aux collectivités territoriales sont acheminés aux fournisseurs concernés soit directement par le Fonds en question, soit indirectement via les collectivités territoriales concernées ;
- Le Fonds est dissous une fois le nombre d'années initiales prévues est passé. S'il reste une partie de la dette du Fonds vis-à-vis des institutions financières contributrices, elle est supportée par le budget de l'Etat, étant donné qu'il s'est porté garant en début du processus.

### *Faibles performances en matière de création et de survie des entreprises*

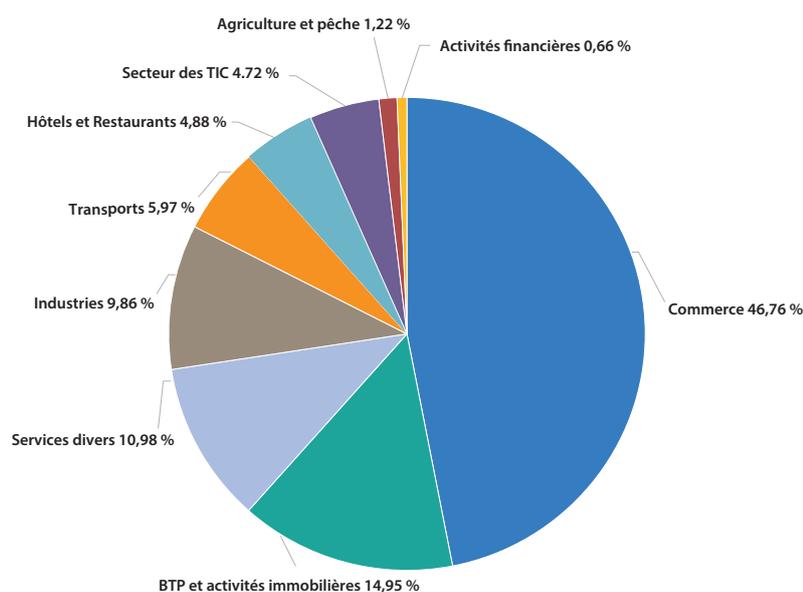
La persistance des facteurs entravant l'amélioration du climat des affaires au niveau national, en dépit des avancées réalisées au cours de ces dernières années, n'a pas manqué d'affecter la dynamique des créations d'entreprises. En effet, **le rythme de création des nouvelles entreprises (personnes morales et physiques) a connu un ralentissement de 8,3% en 2016 à 5,2% en 2017**. Il demeure, toutefois, supérieur au rythme de création annuel moyen de 3,1% observé au cours des dix dernières années.

Au-delà de ce ralentissement en matière de création d'entreprises, plus perceptible parmi les « personnes morales », **la structure sectorielle du tissu entrepreneurial au Maroc demeure dominée par des secteurs à productivité réduite**, étant donné que près de 73% des entreprises existantes à fin 2017 exercent dans le commerce, le BTP et l'immobilier et les services divers, contre

seulement 9,8% dans l'industrie et 4,7% dans les TIC. Par conséquent, **la configuration sectorielle actuelle de l'entrepreneuriat national ne permet pas de renforcer significativement et de manière soutenue sa contribution à la croissance, et ne favorise pas, par conséquent, une accélération suffisante de la transformation structurelle de l'économie.**

La lenteur de la transformation de la structure sectorielle du tissu entrepreneurial au Maroc questionne, par conséquent, l'efficacité et l'efficience des mesures incitatives qui ont été mises en place jusqu'à présent pour encourager l'investissement et la création d'entreprise.

**Structure sectorielle des entreprises en 2017 (parts en %)**



Source : calculés sur la base des données de l'observatoire de l'OMPIC

Enfin, la persistance des obstacles structurels et institutionnels auxquels font face les investisseurs et les porteurs de projets au Maroc ne se résume pas uniquement à l'étape de création d'entreprise, mais affecte également la survie de celles déjà existantes. En effet, le nombre d'entreprises radiées n'a pas cessé de croître, l'année 2017 ayant enregistré 5 728 radiations, soit une hausse de 10,2%, d'autant plus que plus de 7 000 entreprises sont entrées en phase de dissolution durant la même année. Cette augmentation demeure, néanmoins, moins importante comparativement au pic de 32,2% enregistré en 2016. Par ailleurs, et malgré les incitations offertes, telles que les exonérations fiscales durant les premières années de création de l'entreprise, force est de constater que 37% des entreprises radiées en 2017 avaient moins de 5 ans d'existence et près de 69% avaient moins de 10 ans. Ce constat appelle, encore une fois, à la nécessité d'instaurer un cadre et des outils adéquats pour accompagner l'entreprise durant ses premières années. Parallèlement aux éléments relatifs aux coûts (fiscalité, taux d'intérêt, ...), ces outils devraient s'étendre davantage vers l'assistance technique, les activités de veille et d'intelligence économique, l'aide à l'exploration des marchés potentiels, l'alignement sur les normes des marchés importateurs, etc. De même, il est primordial d'œuvrer pour un renforcement du rôle des régions dans ce domaine et d'accélérer la réforme des centres régionaux d'investissement pour leur permettre un meilleur accompagnement des entreprises locales.

## Nécessité de renforcer l'innovation comme facteur de création de richesse

### Faibles réalisations et persistance d'obstacles à l'innovation

La lenteur de la transformation de l'économie nationale et l'essoufflement du modèle de croissance actuel peuvent avoir plusieurs explications. Néanmoins, **la faiblesse de l'innovation peut être considérée comme une entrave de taille. Cette dernière, en effet, limite le rythme de progression de la productivité totale des facteurs**, l'un des principaux moteurs de croissance des économies les plus dynamiques.

Les données disponibles à fin 2017, sur le nombre total des dépôts de brevets<sup>14</sup>, indicateur traduisant la capacité d'innovation du pays, montrent une évolution plutôt accélérée, puisque leur nombre a augmenté de 21,7% en 2016 à 50,4% en 2017. Il convient, néanmoins, de relativiser cette tendance positive étant donné qu'elle est attribuable, en grande partie, aux dépôts de « brevets étrangers », **alors que les déposants nationaux ont vu leurs dépôts se contracter de 21,8%, après une légère hausse de 5,8% un an auparavant. En outre, l'évolution des dépôts des nationaux au cours des dernières années a été très instable et confirme le fait que l'innovation au Maroc est loin d'être un processus généralisé et systématique.** De plus, la part des nationaux dans le total des dépôts de brevets, ne cesse de se dégrader, passant de 32,4% en 2014 à 10% en 2017.

Le classement du Maroc, selon le Global Innovation Index de 2017, confirme également le caractère limité de l'innovation au Maroc, puisque notre pays se positionne à la 72<sup>e</sup> place sur 127 pays. En outre, selon la composante « innovation » de l'Indice de Compétitivité Globale 2017/2018, le Maroc se positionne assez bas dans le classement, en occupant la 94<sup>e</sup> place parmi 137 pays.

**Ces faibles performances semblent indiquer que les politiques nationales pour l'innovation, conduites jusqu'à présent, n'ont pas réussi à atteindre leurs objectifs, à l'image de la stratégie « Maroc Innovation » et des outils de financement publics proposés** tels que INTILAK, TATWIR ou encore la PTR (Prestation Technologique Réseau). En effet, la stratégie « Maroc innovation » visait à atteindre 1 000 brevets nationaux par an à partir de 2014, au moment où le nombre moyen de brevets nationaux créés effectivement chaque année (ne comprenant pas les brevets déposés par des étrangers), entre 2014 et 2017, ne dépasse pas 251. De même, la stratégie visait à créer 200 startups innovantes par an au terme de l'année 2014, ce qui est loin des résultats accomplis, puisque le nombre actuel de ce type d'entreprises au Maroc est d'environ 250 unités seulement<sup>15</sup>. En outre, la coexistence de dispositifs multiples de financement/soutien aux entreprises et porteurs de projets innovants rend leur fonctionnement et leur suivi plus complexe, ce qui explique l'absence d'une évaluation exhaustive de l'ensemble du système de soutien à l'innovation au Maroc.

En amont, plusieurs facteurs entravent le développement de l'innovation au Maroc. **Les dépenses en R&D demeurent modestes, ne dépassant pas 0,71% du PIB<sup>16</sup>**, et ne peuvent, par conséquent, constituer un véritable moteur de la productivité et de la croissance, contrairement aux niveaux élevés enregistrés par les pays les plus avancés et les économies émergentes les plus dynamiques. De même, **les effectifs travaillant dans la recherche restent insuffisants pour pouvoir accélérer le processus d'innovation et se rapprocher davantage de la frontière technologique. En effet, si le Maroc enregistre 1,03 chercheurs / 1 000 hab<sup>17</sup>**, un niveau proche de la moyenne de 1,23

14 - Chiffres OMPIC.

15 - Oxford Business Group, 2016, « Startups au Maroc : une industrie en pleine évolution ».

16 - World Development Indicators, Banque Mondiale.

17 - Indicateur mesuré en « équivalent temps plein », World Development Indicators, banque mondiale.

affichée par les pays à revenu intermédiaire tranche supérieure, il demeure bien en dessous de la moyenne de 4,14 chercheurs / 1 000 hab, observée dans les pays à revenu élevé. Par ailleurs, **la répartition des effectifs de chercheurs selon les disciplines paraît déséquilibrée**, puisque 48% se concentrent dans les sciences sociales et humaines et près de 40% dans les sciences naturelles, alors que la part de l'ingénierie et technologie ne dépasse pas 6,4%, celle des sciences médicales, 9,6%, et celle des sciences agricoles, secteur pourtant vital pour le Maroc vu les problèmes de stress hydrique et l'impact sur la sécurité alimentaire, se limite à 1,6%.

**Parallèlement, le Maroc demeure, essentiellement, un consommateur net plutôt qu'un producteur net de connaissances scientifiques et de technologie.** En effet, le solde de la rubrique « Frais pour usage de la propriété intellectuelle », est déficitaire en 2017, aux alentours de -1,22 Mds DH, témoignant ainsi que le Maroc paye bien plus qu'il ne reçoit en matière d'utilisation des droits de propriété intellectuelle. En plus, le nombre de publications dans des journaux scientifiques et techniques par 10 000 habitants<sup>18</sup> est de l'ordre de 1,15 au Maroc, alors que la moyenne est de 2,24 dans la région MENA, de 2,81 dans les pays à revenu intermédiaire tranche supérieure et atteint 11,75 dans les pays à revenu élevé.

**Par ailleurs, la problématique de la disponibilité de formules de financement adaptées à l'innovation, en particulier pour les entreprises et porteurs de projets innovants, reste une entrave de taille au Maroc.** En dépit des efforts, à travers la création de certains instruments et mécanismes financiers de soutien aux startups, les résultats demeurent en deçà des attentes. Les formes de financement de type capital risque et capital amorçage, restent peu développées, le Maroc occupant la 90<sup>e</sup> place sur 137 pays en matière de disponibilité de fonds de capital risque en 2017, ce qui limite l'aptitude à innover des entreprises au Maroc ; les dépenses en R&D restant portées, essentiellement, par l'autofinancement. Parallèlement, la part de dépenses en R&D au niveau national, financée par les entreprises privées, demeure assez faible (autour de 30% selon l'UNESCO) alors que cette proportion est plus importante dans plusieurs pays émergents dynamiques, comme la Chine (75%), la Hongrie (73%), la Turquie (50%) ou encore la Pologne (46%).

De même, la faiblesse de l'innovation parmi les entreprises nationales privées, en dépit de l'existence de grands investisseurs étrangers implantés localement, renseigne sur **la capacité d'absorption limitée des technologies étrangères par les PME locales et la faible intégration de celles-ci, en amont et en aval, ce qui limite les possibilités de « Learning by doing » et de transfert de connaissances.**

#### Une dynamique récente et un potentiel national à valoriser

En dépit de ces entraves structurelles à l'innovation, le Maroc dispose d'un réel potentiel qu'il devient impératif de valoriser pour que l'innovation, portée particulièrement par les jeunes, devienne un pilier incontournable de la croissance et de la création de richesse. Une dynamique récente s'est installée dans ce domaine comme en témoignent certains aspects, notamment :

- L'accélération récente du rythme de création des startups au Maroc, puisqu'en 2015, cinq fois plus de startups ont été créées au Maroc comparativement à 2012<sup>19</sup>. Néanmoins, le nombre de startups par million d'habitants au Maroc, autour de 8, demeure inférieur à celui enregistré dans des pays comme l'Egypte (12), la Côte d'Ivoire (25) ou encore le Kenya (34) ;

18 - Elaboré sur la base des données de l'UNESCO.

19 - Oxford Business Group, 2016.

- La distinction de jeunes talents marocains dans des évènements internationaux d'innovation, à l'instar de l'année 2017 qui a été marquée notamment, par l'obtention, par des candidats marocains, de 12 prix internationaux au Salon International de l'Innovation, à Bangalore en Inde ;
- La loi de finance de 2018 a introduit une mesure fiscale incitative qui prend la forme d'une réduction d'impôts sur les sociétés, suite à la participation au capital des jeunes entreprises innovantes en nouvelles technologies (start-up) dans la limite de 200 000 DH au lieu de 100 000 DH ;
- Le lancement officiel du Fonds Innov Invest, chapeauté par la Caisse Centrale de Garantie, en tant que dispositif de financement de l'amorçage et de l'innovation. Ce Fonds prévoit de financer et d'accompagner près de 300 porteurs de projets et startups, sur une durée de trois ans ;
- La création de l'Agence du Développement du digital pour soutenir l'écosystème de l'économie numérique et contribuer à l'intégration des nouvelles technologies.

#### **Des prérequis qui conditionnent la réussite des mesures de promotion de l'innovation**

Le renforcement de l'innovation et de l'entrepreneuriat innovant reste conditionné par un certain nombre de prérequis déterminants, à savoir :

- Une cohérence et une synergie entre la stratégie de l'innovation et celle de l'éducation puisqu'il est difficile d'envisager un renforcement du système de l'innovation au moment où le système éducatif national reste déficitaire en termes de qualité. Ceci renvoie, notamment, à la nécessité de renforcer les ressources budgétaires allouées, ainsi que l'infrastructure et les équipements dédiés à la recherche au niveau des universités et des grandes écoles ;
- La capacité des universités à attirer les meilleurs potentiels ;
- Le renforcement des partenariats secteur privé – universités et centres de recherche. Les chercheurs pourraient adapter leurs travaux sur la base des besoins du marché identifiés par les entrepreneurs qui pourraient, à leur tour, transformer les concepts issus des laboratoires en de véritables produits ;
- Le renforcement des formes de financement adaptées (capital-risque, capital-amorçage, ...), en veillant à garantir trois conditions essentielles, à savoir :
  - Améliorer l'accès à ce type de financement et lever l'incertitude législative et les barrières réglementaires qui affectent certaines formes de financement à l'image des Business Angels et le crowdfunding,
  - Offrir plus de possibilités aux porteurs de projets innovants pour qu'ils puissent présenter et défendre directement leurs Business-Plans, devant les comités de sélection des projets, une des lacunes qui avaient remis en question l'efficacité de l'expérience du Centre Marocain de l'Innovation (CMI),
  - Accorder un intérêt particulier au facteur « temps », dans la mesure où le traitement des dossiers (présélection, accompagnement, déblocage des fonds...) se doit d'être suffisamment rapide et réactif, étant donné que la notion de temps est primordiale pour la survie des startups ;

- La mise en place d'un cadre incitatif pour attirer les porteurs de projets innovants marocains résidant à l'étranger et mieux mobiliser le potentiel que représente la diaspora marocaine ;
- Une coordination avancée de l'écosystème de l'innovation ;
- Un cadre de concurrence sain pour favoriser l'innovation ;
- Une meilleure intégration entre les grandes entreprises et les TPME en matière d'innovation (projets innovants communs) tout en érigeant l'effort d'innovation et de R&D en tant que composante indissociable de la RSE au niveau des grandes entreprises.

### • **Financement de l'économie en 2017**

#### *Financement bancaire*

En matière de financement bancaire, et après deux années successives de reprise, le rythme d'évolution du crédit bancaire a connu un ralentissement en 2017, se situant à 3,1% au lieu de 4,2% à fin 2016. Cette décélération a été engendrée, essentiellement, par la baisse des crédits de trésorerie et des crédits à caractère financier, ainsi que par le ralentissement des crédits à la consommation et à l'habitat. En revanche, les crédits à l'équipement et ceux destinés aux promoteurs immobiliers ont connu un mouvement d'accélération en 2017.

La répartition des crédits par secteur institutionnel en 2017 laisse apparaître une contraction des prêts aux « autres sociétés financières » et un ralentissement prononcé du rythme de progression des crédits aux entreprises publiques. Ces deux postes ont compensé l'effet de l'accélération des autres catégories de crédit. En effet, les prêts aux entreprises privées ont progressé de 3% en 2017, après 1,9% un an auparavant, reflétant, notamment, la légère reprise de l'activité économique non agricole. De même, le rythme de hausse des prêts aux administrations locales a connu une nette accélération en 2017, passant de 6,7% à 14,7%. Parallèlement, les crédits orientés aux particuliers ont évolué plus rapidement en 2017, soit 5,1% au lieu de 4% en 2016.

S'agissant des créances nettes sur l'administration centrale, celles-ci ont connu une très forte hausse en 2017, soit 17,8%, après une baisse de 3,8% un an auparavant. Ces évolutions peuvent refléter la tendance des institutions financières à allouer une part plus élevée de leurs portefeuilles aux bons de Trésor, par rapport à 2016, profitant du risque quasi-nul de cette catégorie d'actifs et de la légère hausse des taux des bons de Trésor par rapport à l'année passée, en particulier au niveau des maturités moyennes et longues.

Pour ce qui est du coût du crédit bancaire, le taux débiteur pondéré a enregistré une hausse par rapport à son niveau de l'année dernière, en particulier durant le deuxième semestre. La hausse du coût du crédit en 2017, alors que le taux directeur est resté inchangé, que le taux interbancaire est resté quasiment stable et que le taux de rémunération des dépôts a même diminué, renvoie à l'impact d'une éventuelle augmentation de la prime de risque appliquée aux demandeurs de crédit.

Par ailleurs, il importe de relever le net ralentissement des créances en souffrance cette année, leur taux de progression étant revenu de 6,8% en 2016 à 3,7% en 2017. Cette évolution recouvre, toutefois, des tendances différenciées selon les agents économiques. En effet, si les entreprises privées ont vu leurs créances en souffrance reculer de 0,1%, celles des ménages ont marqué, plutôt, une hausse de 9,7%. Globalement, le ratio des créances en souffrance par rapport au total des crédits a légèrement augmenté par rapport à 2016, de 7,5% à 7,7%. Quant à l'accès aux services bancaires, l'année 2017 a connu une amélioration du taux de bancarisation passé à 71% contre 69% un an auparavant.

Enfin, le niveau des indicateurs de performance du système bancaire, arrêtés à fin juin 2017<sup>20</sup>, demeure satisfaisant dans l'ensemble. Il convient de souligner, toutefois, que le marché bancaire poursuit sa tendance vers une concentration de plus en plus élevée puisque la part des trois premières banques dans le total actif est passée à 66,8% à fin juin 2017, contre 65,9% à fin 2016 et 65,5% en 2015. Parallèlement, et même si le secteur bancaire demeure globalement en bonne santé, l'expansion des banques marocaines dans les autres pays d'Afrique appelle à davantage de vigilance pour faire face aux différents risques, notamment le risque de contrepartie vis-à-vis des catégories vulnérables et d'une classe moyenne africaine qui demeure fragile, ou encore les risques exogènes liés aux facteurs d'instabilité dans la région. Sur ce point, il convient de rappeler que Bank Al-Maghrib avait déjà procédé, en novembre 2016, à la signature d'un accord avec la BCEAO (Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest), dont l'objectif est de renforcer la coopération entre les deux banques centrales en matière de contrôle bancaire, d'échange d'informations et de coopération générale.

### *Introduction officielle de la finance participative au Maroc : Une expérience dont le succès reste conditionné par le niveau de gouvernance du secteur et la capacité de lever des défis d'ordres technique et réglementaire*

L'année 2017 a constitué une étape importante dans le processus de développement de la finance participative au Maroc. L'introduction des banques participatives a eu lieu après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi bancaire en 2015 (Loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés) et la publication d'un certain nombre de circulaires par Bank Al-Maghrib en 2017, détaillant certains aspects de cette nouvelle activité, ainsi que les produits proposés. Sur ce volet, il est à rappeler que le Maroc fait partie des rares pays qui n'ont pas opté pour un texte de loi séparé pour régir les banques participatives, dans la mesure où celles-ci disposent, plutôt, d'un chapitre dédié au niveau de la nouvelle loi bancaire. Parallèlement, les produits proposés par les banques participatives doivent, désormais, être obligatoirement validés par un comité unique relevant du Conseil Supérieur des Oulémas. Le choix d'un comité unique pour vérifier la conformité des produits devrait permettre d'éviter que chaque banque dispose de son propre Chariâa-Board ce qui aurait pu engendrer un risque élevé de divergence entre les opérateurs sur le marché et des confusions pour le consommateur.

Par ailleurs, et afin de palier certaines difficultés rencontrées lors de la première phase d'essai de la finance participative, qui avait commencé en 2007 (circulaire 33/G/2007 de Bank Al-Maghrib), sous une appellation différente « finance alternative », plusieurs mesures visant à réduire les frottements fiscaux ont, depuis, été prises. La plupart de ces mesures ont été lancées dans l'objectif d'éliminer tout biais fiscal en défaveur des produits participatifs. C'est ainsi, que dans le cadre des Lois de finances de 2009, 2010 et 2016, les mesures suivantes avaient été retenues :

- Suppression, à partir de 2009, de la double soumission aux droits d'enregistrement à l'occasion de l'acquisition d'immeubles par voie de Mourabaha ;
- Imposition du produit financier alternatif « Mourabaha » au régime général s'appliquant à toutes les opérations bancaires, soit un taux de TVA de 10% avec droit à déduction, au lieu de 20% avant 2010 ;

20 - Tableau de bord du système bancaire, juin 2017 – Bank Al-Maghrib.

- Déductibilité au titre de l'IR de la rémunération convenue d'avance dans le cadre d'un contrat Mourabaha pour l'acquisition d'un logement destiné à l'habitation principale, à l'instar des pratiques répandues dans le cadre des crédits immobiliers classiques ;
- Octroi du même traitement fiscal réservé au produit « Mourabaha » à celui de « Ijara Mountahia Bitamlik » immobilière. Par conséquent, l'acquisition d'une habitation personnelle, par voie de « ijara mountahia bitamlik » immobilière, par des personnes physiques est désormais passible de la TVA au même taux de 10%, applicable aux contrats « Mourabaha ».

### Opportunités pour le Maroc

L'achèvement d'un cadre cohérent et transparent de la finance participative offre plusieurs opportunités qui devraient faire l'objet d'évaluations quantifiées pour en estimer l'impact sur l'économie et la société :

- Le renforcement du réseau des banques participatives au Maroc devrait permettre d'accroître le taux de bancarisation et d'inclusion financière du pays. En effet, le lancement des banques participatives pourrait, à terme, attirer une partie de l'épargne thésaurisée hors circuit bancaire et contribuerait, ainsi, à une meilleure mobilisation de l'épargne et à un renforcement de la liquidité ;
- Le principe du partage des profits et pertes entre la banque et le client, mis en avant par les banques participatives, pourrait constituer un facteur d'attractivité par rapport au cas des banques conventionnelles où le risque est supporté essentiellement par le client. La concrétisation de ce résultat requiert, toutefois, une application effective et transparente de ce principe dans la pratique ;
- La multiplication des banques participatives pourrait permettre, à terme et sous certaines conditions (voir la section sur les risques à gérer), de promouvoir la concurrence dans le secteur bancaire domestique, ce qui pourrait se traduire, au fur et à mesure, par une baisse du coût de financement pour les clients ;
- Le développement du marché des Sukuks (titres d'investissement conformes à la Chariâa) offre de réelles opportunités pour le Maroc, dans la mesure où ils permettraient de financer les grands projets d'infrastructure, d'urbanisation, de transport ou encore dans le domaine énergétique. L'utilisation des Sukuks a en effet déjà commencé dans le continent africain. Certes, l'Afrique représente aujourd'hui seulement 1,5 % des investissements participatifs mondiaux, néanmoins plusieurs pays du continent connaissent depuis 2014 un engouement pour cette formule de financement, à l'image du Sénégal, la Côte d'Ivoire, l'Afrique du Sud, le Niger, le Nigéria, le Togo et le Mali<sup>21</sup> ;
- L'ambition pour le Maroc de devenir un hub financier dans la région et au niveau continental ne peut être pensée sans une intégration complète de la composante « finance participative » dans le bouquet des services financiers proposés par la place.

21 - BSI-Economics (2018), « La finance islamique en Afrique : état des lieux et perspectives ».

IIFM Sukuk Report, 6<sup>e</sup> Edition (2017), « Realising Africa's Sukuk Potential », Islamic Corporation for Private Sector Development (ICD).

### Les risques à gérer

L'atteinte des objectifs escomptés de la finance participative au Maroc requiert toutefois, un cadre de fonctionnement adéquat, un suivi rigoureux et une bonne gouvernance au niveau du secteur :

- Un fonctionnement efficient de la finance participative au Maroc, nécessiterait un développement accéléré des différents compartiments du secteur, notamment le Takaful, la microfinance participative et les Sukuks ;
- Au fur et à mesure du développement du marché de la finance participative, une connaissance approfondie des mécanismes de transmission directs et indirects entre les instruments de politique monétaire et l'activité de cette catégorie de banques (impact et délais de transmission), s'imposera de plus en plus ;
- Les banques participatives au Maroc pourraient tirer des enseignements des expériences internationales en la matière et éviter que leur activité ne reste concentrée excessivement sur des produits à faible risque pour la banque (Mourabaha et Ijara). Dans une telle situation, il y aurait une sorte de sous-exploitation des autres formes de financement participatif dédiées à l'investissement et à l'entrepreneuriat, où la notion de partage de pertes et profits est nettement plus apparente et surtout plus bénéfique pour l'investissement privé ;
- Dans un premier temps, la finance participative a fait son entrée au Maroc dans le cadre de filiales regroupant, à la fois, des banques marocaines et étrangères, pour éviter toute déstabilisation du secteur bancaire domestique. Néanmoins, une telle situation ne pourrait être prolongée sur une longue période, et le marché devra être ouvert progressivement à d'autres banques étrangères souhaitant s'installer au Maroc via leurs propres filiales. Cela permettrait de promouvoir davantage la concurrence dans le secteur et, par conséquent, donnerait lieu, par la suite, à un financement plus accessible pour le citoyen en termes de coût et de diversité de l'offre ;
- Le succès de la finance participative dépendra également d'une politique de communication claire et transparente vis-à-vis du public, qui puisse étudier toute confusion chez les clients potentiels et éviter toute perte de crédibilité des produits proposés auprès des clients effectifs et potentiels.

#### ▪ **Résilience économique**

La résilience d'une économie traduit sa capacité de relance après avoir subi un choc. Ce concept reste étroitement lié à la vulnérabilité de l'économie nationale et son degré d'exposition aux différents chocs potentiels. La résilience est abordée au niveau de la stabilité du cadre macroéconomique, ainsi qu'au niveau de la structure de l'économie dans son ensemble.

#### • **Etat des lieux de la stabilité du cadre macroéconomique**

##### *L'équilibre budgétaire*

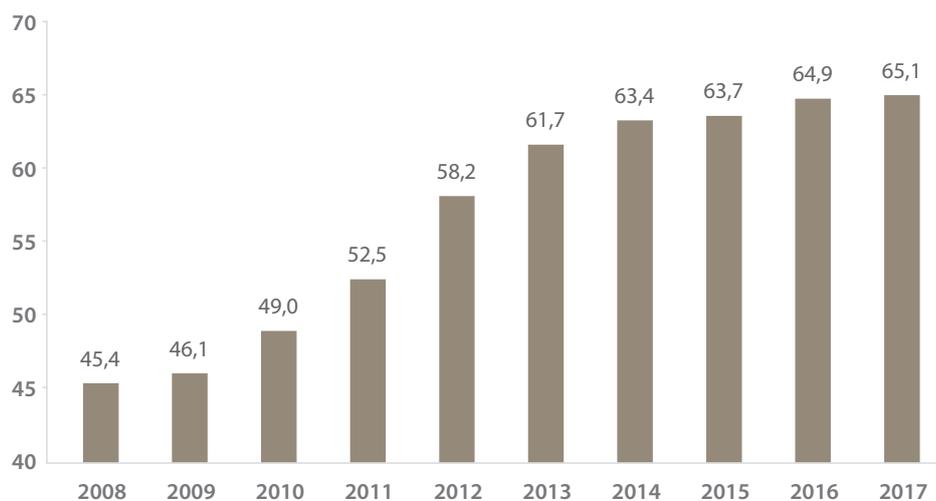
L'exécution de la politique budgétaire en 2017 s'est déroulée dans un contexte d'incertitudes élevées, étant donné le retard de formation du gouvernement durant le premier trimestre de l'année. Ce dernier avait, en effet, engendré un allongement du délai d'adoption de la loi de finances 2017, avec une absence de visibilité pour les opérateurs économiques par rapport à l'évolution des dépenses publiques d'investissement, dont le niveau est resté, durant les neuf premiers mois de l'année, inférieur à celui de 2016, avant de connaître une accélération au dernier trimestre.

S'agissant des équilibres budgétaires, certains indicateurs ont connu une amélioration continue, notamment le déficit budgétaire qui a poursuivi sa tendance baissière entamée en 2013 et interrompue en 2016, pour revenir à un ratio de -3,6% du PIB en 2017, au lieu de -4,5% un an auparavant. Cette performance est attribuable, entre autres, à une bonne évolution des recettes fiscales, une hausse modérée des dépenses ordinaires et un ralentissement du rythme de progression des dépenses d'investissement de 8,5% en 2016 à 5,1% en 2017.

Pour ce qui est de la dette du Trésor, et en dépit de la poursuite de son mouvement à la hausse pour s'établir à 65,1% du PIB en 2017 contre 64,9% un an auparavant, il y a lieu de signaler, toutefois, que son rythme de progression a nettement ralenti à 0,2 point de pourcentage du PIB en 2017, contre une hausse moyenne de 0,7 point par an sur la période 2015 – 2016 et de 3,5 points par an sur la période 2010 – 2014. En outre, d'autres indicateurs permettent de confirmer la poursuite des efforts pour une meilleure gestion de l'endettement public, notamment la baisse du coût moyen de la dette du Trésor au cours des quatre dernières années, le poids limité de la dette de court terme dans l'endettement du trésor, autour de 12,4%, ainsi que la diminution continue du besoin de financement depuis 2013.

Globalement, l'ensemble de ces éléments montrent que les efforts ont été poursuivis en 2017, dans l'objectif de reconstituer les équilibres financiers publics et l'espace budgétaire, ce qui devrait permettre de renforcer graduellement la capacité du pays d'engager des mesures contra-cycliques en cas de choc. En revanche, il importe d'évoquer le niveau élevé de la dette publique totale, en hausse depuis 2008 et qui s'est établie à 82% du PIB, contre 81,6% du PIB en 2016. Cette situation requiert davantage de vigilance afin d'éviter de compromettre la soutenabilité budgétaire du pays et la résilience de son cadre macroéconomique. En outre, la question de l'endettement est à lier à la qualité du modèle de croissance. En effet, une économie dynamique, capable de créer de la valeur et des revenus et de générer une épargne suffisante, disposerait par conséquent d'une bonne capacité de remboursement de ses dettes.

**Dette du trésor (en % du PIB)**



Source : Ministère de l'économie et des finances et Bank Al-Maghrib.

## Les équilibres externes

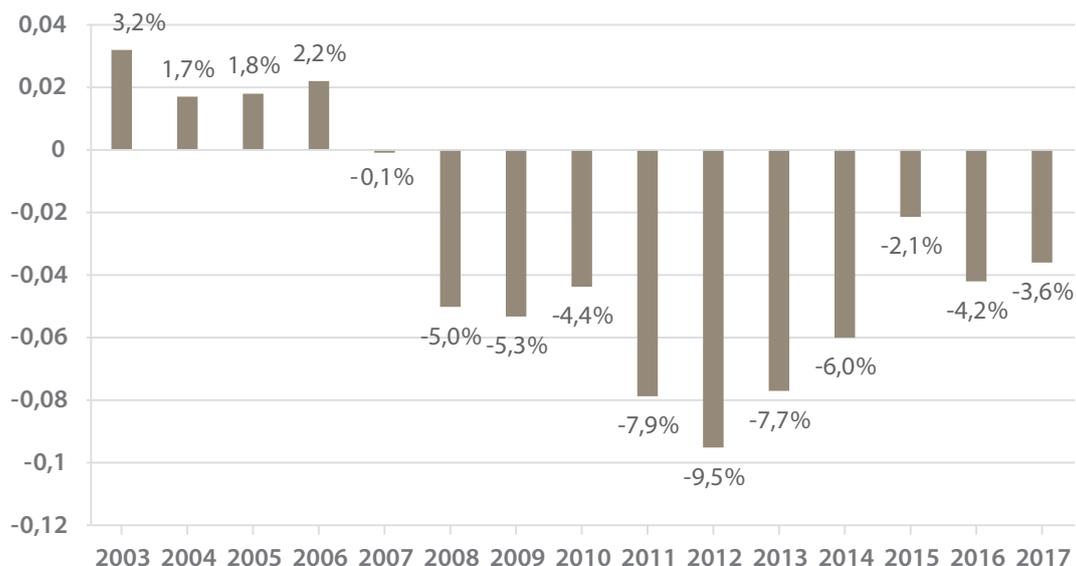
Les soldes externes constituent une des principales composantes du cadre macroéconomique. Sur ce volet, l'on constate **que l'année 2017 confirme le caractère structurel du déficit commercial du Maroc**, celui-ci persistant à un niveau élevé, autour de 18% du PIB. Néanmoins, les excédents dégagés par la balance des voyages, ainsi que les transferts des MRE ont permis de couvrir environ 64% du déficit commercial des biens en 2017.

Dans ce contexte, **la rupture en 2016 du mouvement d'atténuation continu du déficit du compte courant depuis 2013, n'a été que provisoire, puisqu'en 2017**, le ratio du déficit du compte courant par rapport au PIB s'est résorbé à près de -3,6%, contre -4,2% un an auparavant.

En dépit de sa résorption, **la persistance du solde du compte courant à des niveaux négatifs depuis 2007, en raison essentiellement des niveaux élevés du déficit commercial, pèse sur le degré de résilience de l'économie marocaine. Le déficit du compte courant renseigne, également, sur le déséquilibre existant entre le taux d'épargne nationale et le taux d'investissement total.** Cet écart engendre une dépendance persistante par rapport aux flux financiers étrangers pour financer les déficits externes du pays et renvoie encore une fois à deux problématiques essentielles, à savoir, **la nécessité d'un renforcement de l'épargne nationale et l'impératif d'améliorer l'efficacité de l'investissement.**

Les évolutions des comptes extérieurs en 2017 se sont traduites par **une baisse du niveau des réserves internationales nettes** par rapport à fin 2016, de 3,3%, pour se situer à l'équivalent de 5 mois et 20 jours d'importations de biens et services. **Une poursuite de cette baisse pourrait constituer un risque potentiel, vu que le Maroc est entré dans une phase transitoire de migration vers un régime de change plus flexible**, durant laquelle l'utilisation des réserves pour stabiliser les fluctuations excessives du cours du dirham en cas de chocs, reste indispensable.

Evolution du solde du compte courant (en % du PIB)



Source : Office des Changes et HCP.

### *Le passage graduel vers un régime de change plus flexible : une transition nécessaire qui appelle à une vigilance accrue par rapport aux risques existants*

L'année 2017 a amorcé officiellement la transition graduelle vers un régime de change plus flexible, avec comme première étape de ce processus, un élargissement de la bande de fluctuation du dirham. Néanmoins, ce passage, programmé initialement en 2017, a été retardé jusqu'au 15 janvier 2018. Ce report a eu lieu au moment où des craintes se sont manifestées auprès de l'opinion publique dont une proportion perçoit la flexibilité comme un facteur à risque, qui pourrait affecter négativement la valeur de la monnaie nationale et menacer le pouvoir d'achat des citoyens. Cette perception a persisté en dépit des tentatives de vulgarisation via diverses campagnes de communication.

Il est à rappeler que le Maroc mène, depuis des années, une politique de change fixe qui a permis une certaine stabilité du cours de notre monnaie par rapport aux devises de nos principaux partenaires (zone euro), contribuant à garantir plus de visibilité pour les exportateurs/importateurs, ainsi que pour les investisseurs.

**Néanmoins, les mutations du contexte économique et financier du Maroc ont fait que le régime fixe semble devenir de moins en moins adapté et par conséquent, le passage graduel vers un régime plus flexible s'impose de plus en plus.** En effet, parmi les avantages potentiels que pourrait conférer un régime flexible, il y a lieu de citer sa capacité à absorber les chocs réels (termes de l'échange, demande étrangère, etc.), qui peuvent affecter l'économie marocaine, et à en lisser l'impact sur la production, l'emploi et la balance commerciale. Ce rôle de stabilisateur automatique n'existe pas dans un régime fixe. En outre, un régime plus flexible permettrait à la Banque centrale d'utiliser l'instrument du taux directeur essentiellement pour des objectifs de politique monétaire (stabilité des prix), plutôt que pour défendre la parité du dirham. De même, la transition vers plus de flexibilité pourrait atténuer progressivement le poids de la contrainte de constitution de réserves de change suffisantes, contrairement au régime fixe.

**Par ailleurs, étant donné l'incertitude élevée qui entoure les répercussions économiques et sociales du passage à la flexibilité et la difficulté de dégager une position unanime quant à la supériorité d'un régime par rapport à l'autre dans l'absolu, le choix opéré par notre pays de passer à un régime plus flexible peut être justifié par un certain nombre de critères de décision** (Tableau ci-après). Ainsi, **en partant des engagements futurs de notre pays et aux orientations économiques récentes, il ressort que** plusieurs critères (4 sur 6) sont en faveur du choix effectué vers davantage de flexibilité à terme (voir tableau ci-après, colonne 3) :

- La quête d'une diversification géographique poussée et continue des partenaires étrangers ne justifierait plus, à terme, l'ancrage fixe aux monnaies des principaux partenaires ;
- Le Maroc continuerait probablement à être affecté, essentiellement, par des chocs externes de nature réelle, plutôt que par des chocs nominaux domestiques, ce qui fait du régime de change flexible une solution de plus en plus adaptée pour absorber ces perturbations ;
- Le nouveau projet de loi n° 40-17 portant statut de Bank Al-Maghrib, prévoit entre autres, de renforcer l'autonomie de Bank Al-Maghrib, en matière de conduite de la politique monétaire. Ce point d'ordre institutionnel devrait renforcer la crédibilité de la politique monétaire, et militerait par conséquent, en faveur du passage à un régime de change flexible, combiné à un objectif de stabilité des prix ou bien de ciblage explicite d'inflation ;

- Les difficultés rencontrées par les partenaires sociaux dans le cadre du dialogue social pour aboutir à un compromis sur la notion de sécurité de l'emploi et le risque perçu par les institutions syndicales quant à l'impact négatif que pourrait avoir l'utilisation du travail ou du salaire comme variable d'ajustement aux différents chocs, sont des éléments, à priori, en faveur d'une flexibilisation graduelle du régime de change. En effet, dans un tel régime, c'est plutôt le cours de change qui jouerait le rôle de variable d'ajustement au lieu du facteur travail et du salaire, pour absorber les chocs négatifs.

**Principaux critères de choix d'un régime de change**

Critères	Implications en termes de choix du régime de change approprié au plan théorique	Cas du Maroc
<b>Taille et degré d'ouverture de l'économie</b>	Les petites économies à degré d'ouverture commerciale élevé ont intérêt à opter pour un régime fixe pour réduire les incertitudes pouvant affecter leur commerce extérieur.	Le Maroc envisage de poursuivre son processus d'ouverture commerciale en misant sur une promotion poussée des secteurs exportateurs et une plus grande participation aux chaînes de valeurs mondiales. Selon ce critère, le régime fixe continuerait, à terme, à être plus bénéfique pour le Maroc.
<b>Diversification (par produit) des exportations et de la production</b>	Les économies à faible degré de diversification au niveau de leur structure productive et leurs produits exportés bénéficieraient davantage d'un régime flexible puisque ce dernier leur permettrait de s'ajuster automatiquement face aux chocs affectant le ou les principaux secteurs à l'export.	Les stratégies sectorielles poursuivies par le Maroc ciblent diverses branches et secteurs, ce qui devrait renforcer la diversification de la structure de la production et des exportations du Maroc dans les années à venir. Sous cette condition seulement, le Maroc pourrait ne pas avoir besoin, à long terme, de migrer vers un régime flexible à terme, puisque la diversité du portefeuille des produits exportés jouerait le rôle d'amortisseur des chocs externes.
<b>Degré d'intégration commerciale à un principal partenaire (ou un nombre réduit de partenaires)</b>	La dépendance commerciale par rapport à un partenaire principal militerait en faveur d'un régime fixe ou ancré sur la monnaie du partenaire en question.	Le Maroc a connu au cours de la période récente, un changement significatif de son orientation en matière de partenaires étrangers. En effet, notre pays vise désormais une plus grande diversité des partenaires géographiques en matière de commerce, d'investissement, etc. avec un regard particulier sur les pays africains, mais également, la Chine, la Russie, etc. Ce changement devrait se traduire à terme par une poursuite de la baisse du poids de l'Union européenne dans les échanges du Maroc et ne justifierait plus, à terme, la poursuite de l'ancrage à l'euro. Dans ce cas de figure, un régime flexible serait plus adapté.

<p><b>Nature des chocs</b></p>	<p>Pour une économie assujettie majoritairement à des chocs réels (termes de l'échange, demande étrangère,...), un régime de change flexible serait plus approprié étant donné qu'il permettrait au taux de change de jouer le rôle de stabilisateur automatique pour résorber les déséquilibres. En revanche, une économie exposée davantage à des chocs nominaux domestiques (demande de monnaie et d'actifs financiers domestiques, pressions inflationnistes d'origine monétaire,...) serait amenée à opter plutôt pour un régime fixe qui offre une ancre pour les anticipations inflationnistes des agents et par conséquent permettrait de contribuer à stabiliser la situation macroéconomique en bénéficiant de l'engagement des autorités à défendre la parité de la monnaie nationale.</p>	<p>La nature des chocs auxquels fait face le Maroc, ne devrait pas changer significativement, dans le moyen terme. Par conséquent, le régime de change flexible reste une option adaptée.</p>
<p><b>Crédibilité de la politique monétaire</b></p>	<p>Une économie avec un historique d'inflation stable et modérée, jouit d'une certaine crédibilité de sa politique monétaire auprès des agents économiques et peut adopter un régime de change flexible. En revanche, un pays où l'inflation est constamment très élevée et très volatile avec une faible vocation anti-inflationniste de la banque centrale, aurait tendance à opter pour un régime de change fixe, en rattachant sa monnaie à celle d'une économie jouissant d'une stabilité des prix et d'une politique monétaire plus crédible.</p>	<p>Parallèlement au fait que l'inflation demeure historiquement faible au Maroc, depuis 1997, le nouveau projet de loi n° 40-17 portant statut de Bank Al-Maghrib, prévoit entre autres, de renforcer l'autonomie de Bank Al-Maghrib, en matière de conduite de politique monétaire. Ce changement institutionnel en termes d'autonomie de la Banque centrale, ne pourrait que renforcer la crédibilité de la politique monétaire et favorise ainsi le passage vers un régime de change plus flexible parallèlement à la poursuite d'un objectif de stabilité des prix ou de ciblage d'inflation.</p>
<p><b>Caractéristiques du marché du travail</b></p>	<p>Plus les salaires sont protégés, plus grand est le besoin d'une variable alternative d'ajustement pour absorber les chocs externes, d'où l'importance de se doter d'un régime de change flexible dans ce cas de figure.</p>	<p>L'impact négatif que pourrait avoir l'utilisation du travail ou du salaire comme variable d'ajustement aux chocs, pourrait être en faveur d'une flexibilisation graduelle du régime de change. En effet, dans un tel régime, c'est plutôt le cours de change qui jouerait le rôle de variable d'ajustement aux chocs, au lieu du facteur travail et du salaire.</p>

**Il convient toutefois de rappeler qu'en dépit du fait que les critères de décision ci-dessus, semblent indiquer que le Maroc pourrait tirer profit d'un régime plus flexible, ce choix comporte des risques sur le plan aussi bien économique que social.** En effet, il est vrai que la préparation du passage à la flexibilité semble avoir pris en considération plusieurs aspects, notamment les volets institutionnel et opérationnel, ainsi que les prérequis purement macroéconomiques. Cependant, il est important de souligner que disposer d'une monnaie forte et relativement stable dans un contexte de flexibilité suppose que le Maroc soit déjà doté d'une structure économique développée, avec des secteurs diversifiés et à forte valeur ajoutée, dont la compétitivité est moins vulnérable aux fluctuations du cours de change. Ces atouts permettent aux pays qui en disposent de mieux se positionner en termes d'exportations, de redresser les soldes des comptes extérieurs et par conséquent, de disposer d'une monnaie domestique qui est plus demandée et davantage résiliente face aux perturbations des marchés. Force est de constater, toutefois, que malgré les efforts de développement sectoriels engagés au cours de ces dernières années, le niveau de complexité de l'économie marocaine demeure moyen, au regard du classement de notre pays selon l'indice de complexité économique en 2016<sup>22</sup>, de même que le degré de sophistication des exportations reste insuffisant. Le prolongement de cette situation risque de rendre le déficit extérieur structurel encore plus persistant et pourrait se répercuter négativement sur la valeur du dirham au fur et à mesure de l'avancement du processus de flexibilisation. Dans ce contexte, le Maroc n'a d'autres choix que d'accélérer la sophistication de ses secteurs et de renforcer le degré d'intégration de sa production nationale pour asseoir une économie capable de supporter une monnaie plus forte et plus stable.

**Globalement, la migration graduelle, déjà entamée, vers un régime plus flexible requiert des mesures d'accompagnement au fur et à mesure de l'avancement du processus et appelle à une plus grande vigilance en matière de suivi et de gestion des risques potentiels :**

- Tout d'abord, des études d'impact sur le niveau de vie des citoyens par catégorie sociale, étant donné que la composition du panier de consommation varie d'une classe à une autre, sont indispensables car une grande partie des produits consommés est importée et la structure du commerce extérieur du pays comporte des importations incompressibles (énergie, blé, ...). Si l'impact direct de la phase initiale de transition vers un régime plus flexible sur le taux d'inflation ne devrait pas dépasser 0,4% selon la Banque centrale, il convient de souligner, toutefois, que les effets indirects éventuels à moyen terme dits « effets de second tour », ainsi que la poursuite de l'élargissement graduel des bandes de fluctuation, font que le risque d'un impact plus prononcé sur le pouvoir d'achat des citoyens à moyen terme, demeure présent ;
- D'un autre côté, si le Maroc a choisi de renforcer l'autonomie de sa politique monétaire, ainsi qu'une transition continue vers un régime de change plus flexible, cela signifie, conformément au triangle d'incompatibilité de Mundell (1960)<sup>23</sup>, que notre pays compte renoncer graduellement au contrôle des flux de capitaux avec l'étranger. Or, une ouverture du compte capital à moyen/long termes requiert, à son tour, une préparation de l'économie nationale pour faire face aux éventuelles fluctuations des flux de capitaux, à travers des mécanismes et instruments appropriés ;

22 - « Harvard University - Center for International Development, Atlas de la complexité économique (2016). Le Maroc en 2016 est classé 82<sup>e</sup> sur 127 pays. »

23 - Selon Mundell et Fleming, une économie ne peut pas atteindre simultanément les trois objectifs suivants : un régime de change fixe, une politique monétaire autonome et une libre circulation des capitaux. Par conséquent, en optant pour deux objectifs parmi ces trois, le pays en question sera contraint de renoncer au troisième.

- Si le niveau des réserves de change ne revêt pas une aussi grande importance dans les régimes flexibles comparativement à ceux fixes, le stock de réserves de change joue un rôle clé durant la phase transitoire d'élargissement des bandes. En d'autres termes, les premières phases d'élargissement des bandes pourraient engendrer de fortes incertitudes et une volatilité accrue du cours de change, suite à certains chocs éventuels, qui nécessiteraient de disposer d'un stock de réserves suffisant pour lisser les variations jugées excessives, de manière discrétionnaire. A cet effet, il convient de souligner que les réserves internationales nettes étaient autour de 5 mois et 20 jours d'importation de biens et services, à fin 2017, avec toutefois des incertitudes élevées quant à leur évolution future, en relation notamment avec les perspectives du cours du pétrole, le poids ascendant des importations en biens d'équipement, un renchérissement possible du service de la dette libellée en devise en cas de dépréciation du dirham, etc.
- Par ailleurs, une généralisation de l'utilisation des produits financiers de couverture contre le risque de change serait d'une extrême importance pour l'ensemble des exportateurs / importateurs nationaux. Or, l'utilisation de ces instruments par les PME, reste faible dans l'ensemble, ce qui accroît leur exposition aux risques afférents aux transactions commerciales à l'international. Par conséquent, un meilleur accompagnement de cette catégorie d'entreprises pour une utilisation plus large des instruments de couverture contre le risque de change est nécessaire, d'autant plus que cela procurerait au marché de change à terme, une profondeur suffisante pour qu'il puisse jouer pleinement son rôle. Il convient d'ajouter, néanmoins, que l'avancement graduel dans le processus d'élargissement des bandes devrait pousser les entreprises à utiliser de plus en plus les produits de couverture en question ;
- Il serait également, important, de mettre en place un système d'information efficace et de veille en temps réel, qui permettrait d'assurer un suivi régulier des signaux du marché de change et qui se baserait sur des indicateurs d'alerte précoces, pour pouvoir par la suite engager les mesures correctives ou préventives adéquates ;
- Au fur et à mesure que le Maroc avancerait vers la flexibilité, davantage de vigilance s'imposerait en matière de suivi et de gestion de la dette publique libellée en devises ;
- Enfin, le choix de la durée de la phase intermédiaire (bandes élargies) devrait tenir compte des expériences internationales, étant donné que celles-ci semblent indiquer que la plupart des crises de change ont concerné justement des régimes de change intermédiaires. Par conséquent, s'il y a un prolongement excessif de la phase transitoire, le Maroc serait devant un risque supplémentaire, à savoir une augmentation de la probabilité d'une sortie inconfortable du régime de change en place.

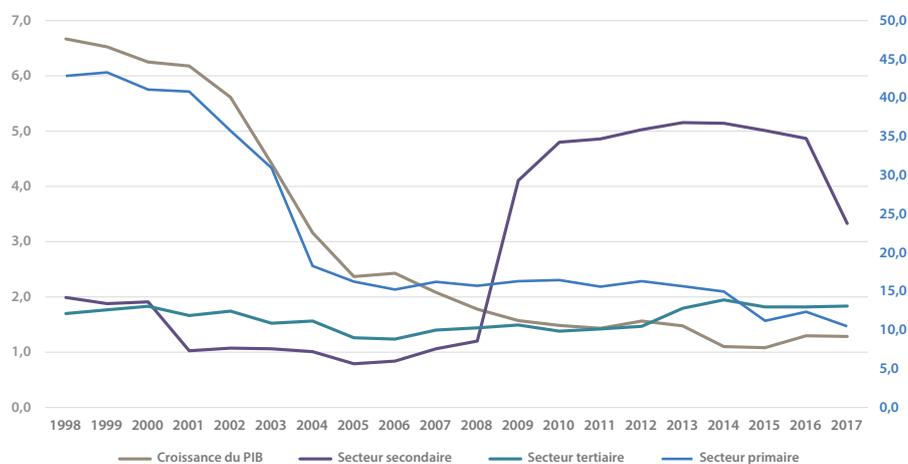
#### *Aspects de résilience/vulnérabilité liés à la structure de l'économie*

La résilience de l'économie nationale repose également sur la diversité de sa structure productive (et de ses exportations), ainsi que la sophistication de celle-ci, dans la mesure où une offre diversifiée et à forte valeur ajoutée permet de mieux résister aux chocs et d'amorcer des reprises de croissance plus rapides.

**Sur ces aspects liés à la structure économique du pays, les évolutions récentes permettent de confirmer les tendances suivantes :**

- La prise en considération de l'évolution du PIB en 2017 indique un maintien du niveau de volatilité<sup>24</sup> observé au cours des dernières années, lequel niveau ressort plus faible comparativement à celui qui prévalait dans les années 90 ;
- Entre 1998 et 2017, la part du secteur agricole dans le PIB n'a connu qu'une légère baisse. En outre, et bien que le secteur primaire affiche un poids inférieur aux deux autres secteurs, la croissance du PIB demeure conditionnée par la performance agricole annuelle. Cette dépendance qui continue à affecter le niveau de résilience de l'économie nationale, proviendrait de deux éléments, à savoir (i) l'amplitude des taux de variation de la valeur ajoutée agricole d'une année à l'autre, qui demeure tout de même élevée, et (ii) le poids de l'emploi du secteur primaire, qui, en atteignant 38% de la population active employée, détermine le niveau de demande domestique adressée aux autres secteurs de l'économie ;
- La volatilité de la croissance de la valeur ajoutée agricole (sur une fenêtre glissante de 8 ans) a diminué avec le temps. Cependant, **il est important de souligner que la plus forte baisse de la volatilité dans le secteur agricole a eu lieu entre 1999 et 2005 (voir graphique suivant), soit bien avant le lancement du Plan Maroc vert en 2008.** Ce dernier a néanmoins contribué à maintenir la volatilité à des niveaux plus ou moins constants depuis son lancement, voire à la réduire légèrement à partir de 2015, en favorisant une transformation progressive du secteur pour asseoir une résilience relativement plus grande de la valeur ajoutée agricole aux aléas climatiques ;

**Volatilité glissante sur 8 ans (écart-type) de la croissance du PIB et des valeurs ajoutées sectorielles**



Source : calculs sur la base des données du HCP

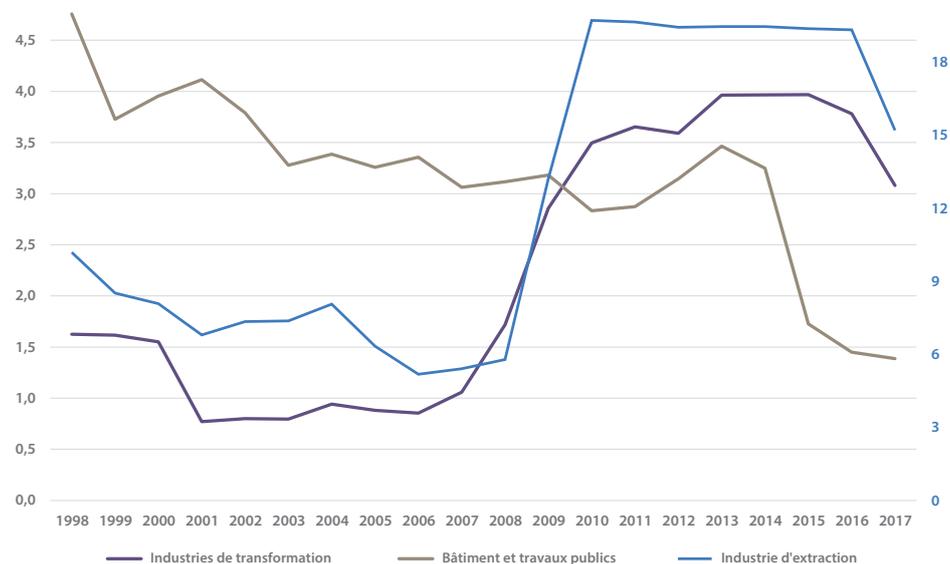
- Le secteur secondaire qui est destiné à s'affirmer de plus en plus, en tant que moteur de croissance de l'économie nationale, a vu sa volatilité glissante augmenter significativement après la crise de 2008 (graphique suivant) et ce, particulièrement pour le secteur des industries extractives et, dans une moindre mesure, au niveau de l'industrie de transformation. **Néanmoins, la prise en compte des réalisations des années récentes, notamment, de l'année 2017, laisse apparaître la poursuite du mouvement de baisse de la volatilité du secteur secondaire, entamée en 2015, sans toutefois retrouver les niveaux modérés de volatilité observés avant 2008 ;**

24 - Ecart-type du taux de croissance, calculé sur une fenêtre glissante de 8 ans.

- Le BTP est parmi les rares branches dont la croissance de la valeur ajoutée a préservé une baisse quasi continue de son niveau de volatilité, à l'exception de la hausse observée entre 2011 et 2013 ;
- La volatilité du secteur tertiaire a, à son tour, connu une légère tendance haussière entre 2008 et 2014, avant de se stabiliser à partir de 2015 ;

Une augmentation éventuelle de la volatilité des secteurs non agricoles constitue un facteur à risque pour la résilience de l'économie puisqu'elle crée de l'incertitude au niveau de ces secteurs, et une visibilité moindre pour les investisseurs potentiels. Cela favoriserait une mauvaise allocation des capitaux vers des secteurs moins volatils mais à faible valeur ajoutée, tels que le bâtiment.

**Volatilité glissante sur 8 ans (écart-type) de la croissance des valeurs ajoutées du secteur secondaire**

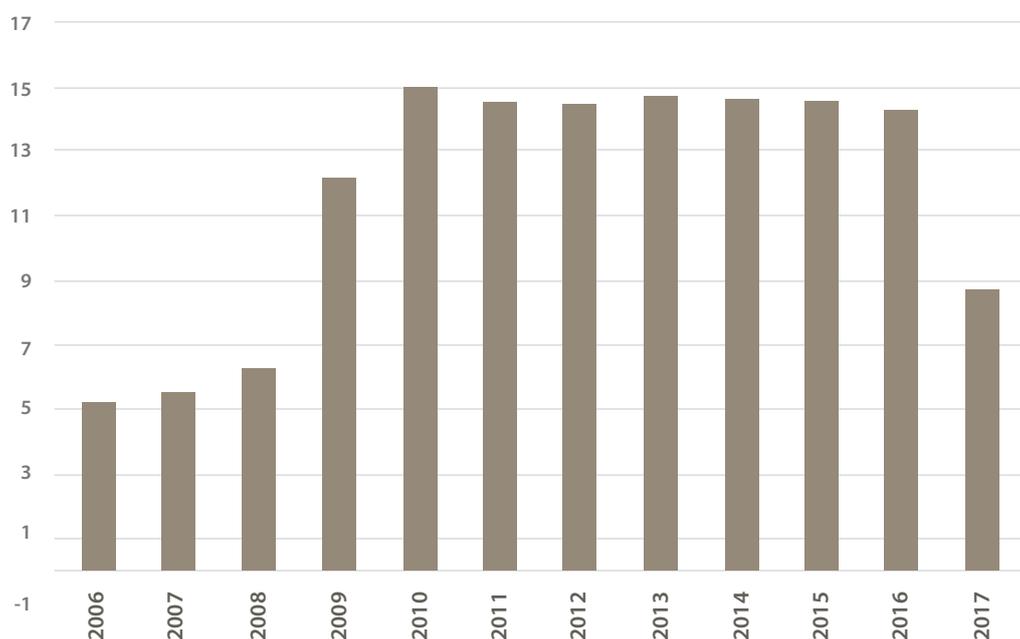


Source : calculs sur la base des données du HCP

- Les indicateurs de résilience relatifs au commerce extérieur montrent, pour leur part, que :
  - La volatilité (fenêtre glissante de 8 ans) du taux de croissance des exportations hors phosphate roche a augmenté significativement à partir de 2008 et n'a commencé à se résorber que récemment, sans retrouver toutefois les niveaux enregistrés avant la crise internationale (voir graphique ci-après),
  - La volatilité des revenus tirés des exportations constitue un facteur de vulnérabilité de l'économie qui est à lier à la structure même du commerce extérieur. En effet, malgré la tendance de notre pays à diversifier graduellement ses partenaires commerciaux, les échanges avec l'Union Européenne continuent à représenter près de 65% de ses exportations et 55% de ses importations. Le niveau actuel de diversification géographique reste ainsi insuffisant pour garantir une forte résilience des exportations face aux chocs externes,

- Parallèlement, et malgré les changements récents de la structure des exportations par produit, le degré de diversification des exportations marocaines (indice de diversification de 0,68 en 2016) reste inférieur à la moyenne enregistrée par les pays émergents d'Asie (0,56) ou d'Europe (0,52)<sup>25</sup>. Ce niveau de diversification, quoiqu'en amélioration continue, ne permet pas à l'économie nationale de se prémunir suffisamment des chocs pouvant affecter certains marchés / produits à l'export,
- Par ailleurs, il y a lieu de souligner que la structure des exportations du Maroc par contenu technologique<sup>26</sup>, a connu une amélioration dans la mesure où la part des produits à technologie intermédiaire a augmenté de 32% en 2012 à 42% en 2016, contre une baisse de la part des exportations à faible technologie et celles issues des ressources naturelles et produits primaires. En revanche, la part des produits à technologie élevée reste limitée entre 5% et 6%. Une hausse continue de la part des produits à technologie intermédiaire et élevée devrait permettre, à terme, une moindre vulnérabilité des revenus des exportations aux perturbations conjoncturelles,
- Le Maroc continue de subir le poids de la facture énergétique et le coût de sa dépendance par rapport aux importations de combustibles ; un poids qui pourrait se résorber partiellement à l'avenir si le Maroc arrivait à accélérer sa transition énergétique vers les ressources renouvelables et à améliorer son efficacité énergétique.

**Volatilité glissante sur 8 ans (écart-type) de la croissance des exportations (hors phosphate roche)**

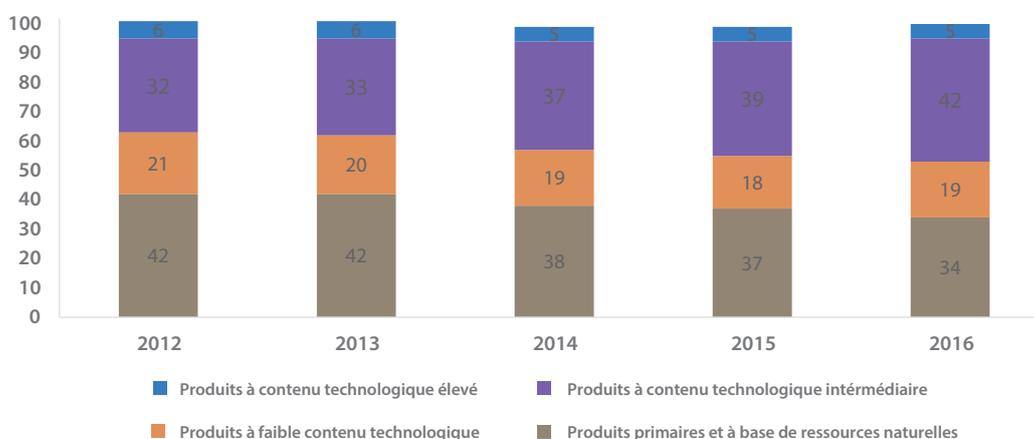


Source : calculs sur la base des données de l'Office des Changes

25 - Indice issu de la base de données de la CNUCED. Plus le score est élevé moins les exportations sont diversifiées.

26 - Base de données WITS.

Structure des exportations du Maroc par contenu technologique (en % du total des exportations du pays)



Source : WITS database

Au niveau territorial, la résilience économique devient l'une des questions les plus préoccupantes en matière de politique de développement. Les protestations survenues dans certaines régions du Royaume en 2016 et 2017, en raison entre autres, du manque d'opportunités d'emploi et de sources de revenu stables, renseignent sur la fragilité de ces zones sur les plans économique et social. Les événements de Jerada, à titre d'exemple, montrent en particulier la nécessité d'engager une véritable stratégie de diversification sectorielle et des opportunités d'emploi dans ces zones fragiles, tout en veillant à valoriser au maximum les ressources et potentialités locales. L'atteinte de cet objectif requiert une prise en considération effective de l'aspect de diversification sectorielle et de valorisation du capital local dans le cadre des Programmes de Développement Régionaux (PDR), avec une implication maximale de tous les partenaires locaux dans les phases de conception, de mise en œuvre et d'évaluation.

### ▪ Inclusion économique

#### • Situation du marché du travail en 2017

*En dépit d'une amélioration des créations d'emploi en 2017, le modèle de croissance s'avère de moins en moins inclusif par l'emploi*

Au titre de l'année 2017, le rebond conjoncturel de la croissance économique s'est répercuté positivement sur les créations d'emploi. En effet, après une perte de 37 000 emplois un an auparavant, l'économie marocaine a créé en termes nets, 86 000 postes d'emploi, à fin 2017, dont près de 63% en milieu rural.

La répartition sectorielle des créations nettes d'emploi en 2017, indique qu'à l'exception de l'agriculture, tous les autres grands secteurs ont connu des créations moins importantes qu'en 2016. Il est à souligner que près de 49% des créations nettes en 2017 ont eu lieu dans le secteur primaire, indiquant ainsi que l'emploi, en particulier rural, continue d'être conditionné par les aléas climatiques. La branche « agriculture, forêt et pêche » a généré près de 42 000 emplois nets contre une perte nette de 119 000 en 2016, alors que les « services » ont créé 26 000 emplois

nets au lieu de 38 000 un an auparavant, confirmant la baisse quasi-continue observée au cours de ces dernières années. Pour sa part, l'« industrie y compris l'artisanat » a généré 7 000 postes nets au lieu de 8 000 l'année précédente, tandis que le BTP en a créé 11 000, après 36 000 en 2016.

Ces évolutions corroborent le constat d'un repli structurel du contenu de la croissance économique en emploi<sup>27</sup>, en particulier dans le secteur non agricole qui, malgré une relative accélération de son taux de croissance en 2017, a créé moins de postes nets par rapport à l'année passée. Ce constat montre en effet, que le modèle de croissance marocain s'avère de moins en moins inclusif par l'emploi, d'autant plus qu'une proportion importante des postes créés concerne des emplois faiblement qualifiés et précaires et par conséquent, ne peuvent constituer de véritables moyens d'ascension sociale.

En termes de structure de la population active occupée, il ressort que durant les 6 dernières années, la part de l'emploi rémunéré dans l'emploi total a connu une augmentation, passant de 77,9% en 2012 à 83,2% en 2017.

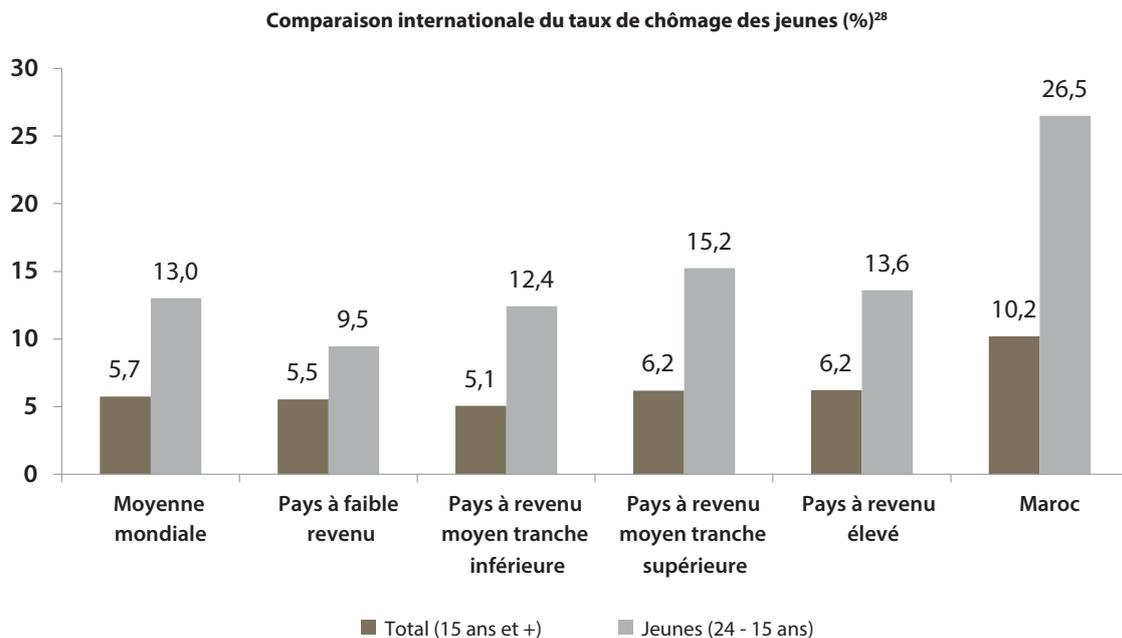
Cependant, et malgré l'amélioration enregistrée en 2017 en matière de créations d'emploi, celles-ci se sont avérées insuffisantes pour absorber les nouveaux actifs arrivant sur le marché du travail. Par conséquent, le taux de chômage en 2017 a atteint 10,2% au lieu de 9,9% l'année précédente et ce, malgré un recul du taux d'activité par rapport à 2016. Le taux de chômage est resté stable en milieu rural, autour de 4%, mais a augmenté en milieu urbain de 14,2% à 14,7%. En outre, il est à relever également, que la progression ascendante du taux de chômage a été généralisée, puisqu'elle a été observée aussi bien chez les hommes que les femmes et au niveau de toutes les catégories d'âge.

### *Les jeunes continuent de pâtir d'un double déficit sur le marché du travail : difficulté d'accès et vulnérabilité de l'emploi*

En termes d'accès au marché du travail, les jeunes âgés de 15 à 24 ans continuent à représenter la catégorie la plus touchée par le chômage. En effet, le taux de chômage des jeunes a augmenté à 26,5% en 2017, soit 2,6 fois le taux de chômage national (10,2%) et dépasse les 40% en milieu urbain. Force est de constater, également, que le chômage des jeunes au Maroc s'inscrit dans une tendance haussière quasi-continue depuis 2004. L'ampleur de ce phénomène social au Maroc ressort avec davantage d'acuité à la lumière des comparaisons internationales. C'est ainsi que le taux de chômage des jeunes au Maroc dépasse largement la moyenne mondiale qui est d'environ 13%, ainsi que la moyenne des pays à revenu intermédiaire tranche inférieure à laquelle appartient notre pays, soit 12%.

Parallèlement aux facteurs cycliques liés à la conjoncture, le niveau élevé du taux de chômage des jeunes est généralement attribuable à la combinaison de plusieurs facteurs structurels, tels que l'inadéquation formation-emploi, l'incapacité de l'économie à générer des emplois décents en volume suffisant pour les jeunes profils, l'installation d'un cercle vicieux manque d'expérience – accès au premier emploi pour les jeunes, les difficultés d'accès au financement pour les jeunes porteurs de projets, ainsi qu'un impact limité des différents programmes d'insertion des jeunes et la multiplication des stratégies nationales transverses et sectorielles sans qu'il y ait une vision commune et intégrée de long terme pour l'emploi des jeunes.

27 - Voir les calculs élaborés au niveau du rapport annuel du CESE de 2016 qui retracent la baisse tendancielle de l'élasticité croissance – emploi.



Source : HCP et BIT

**Si l'accès à l'emploi constitue la première entrave devant les jeunes sur le marché du travail, la qualité de l'emploi constitue pour sa part, un défi de taille.** La vulnérabilité de l'emploi des jeunes est devenue, en effet, une caractéristique mondiale. Selon les rapports du BIT, les jeunes représentent une part prépondérante de l'emploi vulnérable et des travailleurs pauvres. Ce constat peut être expliqué par le fait que les jeunes sont de plus en plus nombreux à accepter des catégories d'emploi globalement instables (emploi temporaire, CDD, auto-emploi, informel...) ou encore à revenu moins élevé que celui des emplois permanents. En outre, plusieurs études sur différents pays<sup>29</sup> ont montré que les jeunes qui commencent leur parcours professionnel en acceptant des emplois temporaires ou à durée déterminée présentent une plus forte probabilité de finir en chômage ou de rester dans cette catégorie d'emploi, plutôt que de décrocher un emploi permanent et plus stable, à l'exception d'un nombre réduit de pays.

Dans le cas du Maroc, les indicateurs disponibles, et qui se prêtent à une comparaison internationale, renseignent sur la sévérité du problème de la qualité de l'emploi en général, y compris pour les jeunes. Tout d'abord, selon la définition du BIT, la part des emplois vulnérables<sup>30</sup> en 2017 au Maroc dans le total emploi a été de 50,7%, dépassant ainsi la moyenne mondiale qui est de l'ordre de 42,4%, ainsi que la moyenne des pays à revenu intermédiaire, estimée à 46,2%. En revanche, elle reste inférieure au ratio de 63% affiché par les pays à revenu intermédiaire tranche inférieure. De même, et toujours en relation avec la vulnérabilité de l'emploi, le phénomène de la polarisation du marché de l'emploi risque de devenir plus pesant à l'avenir pour le Maroc. Ce concept renvoie au fait que le progrès technologique et le processus irréversible de robotisation et de digitalisation de la production menace de plus en plus de remplacer les emplois à « qualification moyenne » plutôt que ceux à qualification faible ou ceux hautement qualifiés. Or, au Maroc, ce sont les emplois à

28 - Données de 2016.

29 - Voir le rapport du BIT 2015, Non-standard forms of employment.

30 - Selon la définition du BIT, le taux d'emploi vulnérable est égal à la part des travailleurs pour leur propre compte et des travailleurs familiaux non rémunérés dans le total des emplois.

qualification moyenne qui s'accaparent la proportion la plus importante des effectifs employés, soit près de 76,7%<sup>31</sup> contre une moyenne mondiale de 64,7%. En revanche, la part des emplois hautement qualifiés et par conséquent, relativement moins vulnérables au progrès technologique, ne représente que 7,4% du total contre une moyenne mondiale de 22,3%.

Enfin, il est important de rappeler que le problème de sous-emploi en milieu rural et le fait que le secteur primaire emploie près de 38% de la population active occupée sont deux éléments à risque pour le futur de l'emploi au Maroc, en particulier parmi les jeunes. En effet, le manque d'opportunités d'emploi diversifiées dans le milieu rural pour les jeunes, ainsi que l'objectif de la politique sectorielle « Plan Maroc Vert » de booster la productivité agricole, via notamment la mécanisation et la modernisation du secteur, pourraient réduire progressivement l'intensité du secteur agricole en main d'œuvre, déjà sous-employée, et accélérer de ce fait l'exode rural vers les villes qui sont encore incapables d'absorber cette offre de travail additionnelle. Ceci étant, compter sur des activités saisonnières telles que le tourisme rural pour retenir les jeunes dans le milieu rural risque de s'avérer insuffisant. Dans ces conditions, une plus grande cohérence entre les stratégies sectorielles et celles de l'emploi est à établir pour les jeunes en milieu rural. En d'autres termes, davantage d'efforts sont à déployer pour renforcer la valorisation des produits agricoles locaux en multipliant les investissements dans les projets d'agro-business à proximité, qui emploieraient des travailleurs ruraux et des intrants locaux, ainsi que toutes les activités connexes liées au stockage et conditionnement, au transport, à la logistique, au marketing, etc. Ces activités pourraient ainsi garantir des revenus plus stables pour les jeunes dans le milieu rural.

### *La faiblesse de l'entrepreneuriat contribue à réduire le champ d'opportunités d'emploi pour les jeunes au Maroc*

La promotion de l'entrepreneuriat est de plus en plus évoquée, aux niveaux tant national qu'international, comme faisant partie des mesures phares contribuant à résorber le chômage, en particulier chez les jeunes ; l'entrepreneur étant un acteur clé pour repérer les opportunités d'affaires, améliorer la productivité, créer de la richesse et des emplois... Or, au Maroc, comme dans plusieurs autres pays en voie de développement, l'investissement et l'entreprise privée n'arrivent pas à jouer pleinement leur rôle comme locomotive de développement.

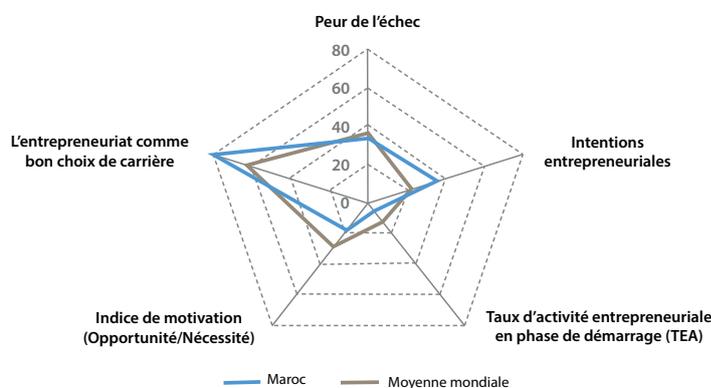
L'exploitation de certains indicateurs du Global Entrepreneurship Monitor (voir graphique ci-après) permet en effet de sortir avec un certain nombre de conclusions par rapport à l'entrepreneuriat au Maroc :

- En premier lieu, trois indicateurs montrent en effet que l'intention de lancer une entreprise, parmi les actifs nationaux âgés entre 15 et 64 ans, est présente selon des proportions modérées plutôt que faibles au Maroc. Ainsi, notre pays affiche un indice de « peur de l'échec » de 32,8% contre 36,1% comme moyenne mondiale. En d'autres termes, sur l'échantillon étudié, le pourcentage de personnes qui avancent la peur de l'échec comme un facteur dissuasif pour entamer leur projet entrepreneurial, est inférieur à la moyenne mondiale. Par ailleurs, et concernant la proportion d'individus qui comptent monter une entreprise, celle-ci ressort assez significative dans le cas du Maroc, soit 36,2% contre une moyenne mondiale de seulement 22,3%. Quant au pourcentage de personnes qui considère que l'entrepreneuriat peut constituer un bon choix de carrière, cet indicateur atteint 79,3% dans le cas du Maroc, dépassant ainsi la moyenne mondiale de 62,8% ;

31 - Données du BIT.

- Si en termes d'intention entrepreneuriale le Maroc dépasse la moyenne mondiale, la concrétisation sur le terrain reste en deçà des attentes. En effet, l'indicateur dit « Taux d'activité entrepreneuriale en phase de démarrage »<sup>32</sup> et qui mesure la proportion d'individus propriétaires d'entreprises nouvellement créées, ne dépasse pas 5,6%, alors que la moyenne mondiale est de près de 12,3%. Ce gap existant entre d'une part, l'intention ou la perception de l'entrepreneuriat comme choix de carrière envisageable et, d'autre part, les créations effectives de nouvelles entreprises, confirme que le problème de la faiblesse de l'entrepreneuriat au Maroc serait plutôt lié à d'autres facteurs dont l'environnement des affaires ou le niveau de qualification des porteurs de projets ;
- Parallèlement au volume insuffisant de l'activité entrepreneuriale au Maroc, apparaît un autre élément tout aussi important, à savoir la qualité ou la nature des initiatives privées. En effet, l'indicateur d'opportunité<sup>33</sup> qui représente le ratio entre la part des entrepreneurs motivés par l'opportunité et ceux poussés par la nécessité, se situe à un niveau faible de 1,8 au Maroc, alors que la moyenne mondiale est d'environ 3. En d'autres termes, la proportion des individus ayant choisi l'entrepreneuriat, uniquement par nécessité de survie, en l'absence d'opportunités d'emploi salarié, demeure significative, relativement à ceux ayant opté pour l'entrepreneuriat après avoir identifié de réelles opportunités de réussite. Pourtant, cette dernière catégorie est la plus capable de booster le rôle du secteur privé en matière de développement, à travers la conduite de projets d'investissement plus viables et garants de revenus et de postes d'emplois décents et plus stables. L'importance de la part des entrepreneurs par nécessité au Maroc est ainsi reflétée négativement dans la faiblesse de la viabilité des jeunes entreprises créées au niveau national, puisque près de 37% des entreprises radiées en 2017, avaient moins de cinq ans d'existence<sup>34</sup> et 68% avaient moins de dix ans ;
- L'implication des jeunes femmes dans l'entrepreneuriat au Maroc reste, à son tour, limitée. Selon une étude du BIT<sup>35</sup>, publiée en 2017, les femmes représentent environ 10% à 12% du total des entrepreneurs au niveau national, dont seulement 3% sont âgées de 15 à 24 ans, alors que 55% ont entre 25 et 39 ans. De plus, la majorité des femmes entrepreneures dirigent de Très Petites Entreprises (TPE) et seulement 3,5% d'entre elles accèdent aux marchés internationaux.

#### Indicateurs de l'entrepreneuriat au Maroc en comparaison internationale



Source : Elaboré à partir des données du Global Entrepreneurship Monitor (GEM)

32 - Global Entrepreneurship Monitor.

33 - Idem.

34 - OMPIC.

35 - BIT, « Évaluation du développement de l'entrepreneuriat féminin au Maroc », mars 2017.

## *L'économie sociale et solidaire au Maroc : un potentiel encore sous-exploité*

L'incapacité des différents secteurs de l'économie nationale à assurer une inclusion économique à de larges franges de la population ressort explicitement à la lecture d'un certain nombre d'indicateurs relatifs à l'emploi. En effet, seulement 41,9% de la population en âge de travailler disposait d'un emploi en 2017. En outre, 10,2% de la population active est au chômage, dont une proportion importante est de longue durée, tandis que plus de la moitié de la population en âge de travailler est inactive (53,3% en 2017), en particulier les femmes. Enfin, des proportions élevées de ceux qui échappent au chômage et à l'inactivité, se réfugient dans un secteur informel avec des conditions précaires (36,3% des emplois non agricoles<sup>36</sup>), dans le sous-emploi et le travail vulnérable ou sont contraints à l'émigration.

Cette situation renvoie à la nécessité d'améliorer les capacités inclusives de l'économie nationale à travers, notamment, le renforcement de l'économie sociale et solidaire (ESS), à l'instar de ce qui est observé dans plusieurs pays avancés. C'est ainsi qu'au niveau de l'Union européenne, l'ESS participe à hauteur de 6,53% à l'emploi rémunéré, un pourcentage qui se situe entre 9% et 10% en France, 10,3% en Belgique, 9,7% en Italie et 7% en Espagne.

Le Maroc a pris l'initiative de développer ce secteur en adoptant une stratégie nationale de l'économie sociale et solidaire sur la période 2010 – 2020. Or, en dépit des efforts fournis dans le cadre de cette stratégie et, à deux années de son échéance, les résultats restent en décalage par rapport aux objectifs fixés. En effet, la contribution du secteur au PIB, actuellement, ne dépasse pas 2%<sup>37</sup> par rapport à un objectif de 3,9% fixé pour 2020 et emploie environ 5% de la population active au lieu des 7,5% prévus. En outre, les réalisations du secteur montrent que son impact sur l'inclusion des diplômés et des femmes reste en deçà du potentiel puisqu'il n'emploie que 2% des diplômés, tandis que seulement 14,5% des coopératives sont féminines.

Les entraves au développement de l'ESS au Maroc sont multiples et résident, principalement, dans (i) la dispersion des actions en faveur de l'ESS entre plusieurs entités et intervenants ce qui ne permet pas de procéder à une évaluation et un suivi efficaces et exhaustifs de l'évolution du secteur, d'autant plus que l'observatoire prévu par la stratégie dédiée au secteur n'a pas encore vu le jour, (ii) l'accès limité aux financements et la dépendance des établissements de l'ESS par rapport aux fonds publics, aux dons et aux subventions, sans omettre le coût élevé du micro-crédit (iii) les déficits en termes de gouvernance et de capital humain qualifié au niveau de ces établissements, (iv) d'autres obstacles liés à l'accès aux marchés, à la fiscalité, etc.

Afin de pallier ces lacunes et de permettre au secteur de l'ESS de jouer pleinement son rôle d'inclusion, il est nécessaire de promouvoir l'innovation sociale en cherchant à adapter le cadre juridique, institutionnel et économique aux besoins de cette catégorie d'acteurs, en commençant par accélérer l'adoption du projet de loi-cadre de l'économie sociale et solidaire dont l'étude d'élaboration a été lancée en 2015. Dans ce sens, il est à souligner qu'en 2015, le Conseil Economique, Social et Environnemental avait publié un rapport sur l'économie sociale et solidaire dans le cadre d'une auto-saisine et avait notamment préconisé de :

36 - Dernière enquête du HCP sur les unités de production informelles.

37 - Intervention de la Secrétaire d'Etat chargée de l'artisanat et de l'économie sociale, lors de la conférence de presse organisée à l'occasion de la présentation de la 6<sup>e</sup> édition du Salon National de l'Economie Sociale et Solidaire et de la première édition des Salons Tournants Maroc- Sénégal et Maroc – Côte d'Ivoire- novembre 2017.

- Renforcer et mettre en place un système de gouvernance national et régional qui pourra dynamiser et accompagner le développement du secteur et sa croissance. Cela pourrait passer, notamment, par la réforme et la fusion de plusieurs organismes publics en lien avec le secteur des ESS, au sein d'une nouvelle « Instance Nationale de promotion de l'ESS ». Cette entité devrait s'exercer au niveau national en coordination avec les instances centralisées et au niveau régional à travers les Instances régionales de l'ESS en s'appuyant sur les Agences Régionales d'Exécution des projets (AREP), prévues dans le nouveau cadre de la régionalisation avancée ;
- Accélérer la mise en place de l'observatoire national de l'Economie Sociale et Solidaire et prévoir des antennes régionales pour assurer un meilleur suivi à l'échelle locale ;
- Prévoir la création de chambres régionales dédiées à l'économie sociale et solidaire ;
- Promouvoir une meilleure intégration des unités relevant de l'économie sociale et solidaire aux chaînes de valeurs, ce qui devrait améliorer l'accès des acteurs de l'ESS aux marchés, impulsant ainsi une création d'emplois plus inclusive ;
- Assurer une intégration de l'ESS dans les programmes du système d'éducation et de formation ;
- Assurer une formation renforcée des gérants des ESS afin de renforcer les capacités gestionnaires et managériales des responsables via des formations de base ou continues ;
- Mettre en place un système de protection sociale pour les adhérents des coopératives et les associations ;
- Veiller à asseoir une fiscalité plus appropriée pour les entités de l'ESS et à établir une certaine équité fiscale entre coopératives et entreprises privées (plus de détails dans l'auto-saisine du CESE, n°19-2015) ;
- Améliorer l'accès au financement aussi bien au stade initial que pour les projets d'expansion des entités de l'ESS ;
- Encourager l'innovation dans les établissements de l'ESS et améliorer leur accès aux technologies numériques pour renforcer leurs capacités en matière de commercialisation, de marketing, d'exploration de nouveaux marchés...

## 1.2. DIMENSION SOCIALE

### 1.2.1. Principaux secteurs sociaux

- **Secteur de l'éducation: Des déficits structurels persistants et des mesures palliatives controversées**

Sur le plan social, les déficits structurels continuent à peser sur les secteurs de l'éducation et de la formation professionnelle. Ainsi, l'année scolaire 2016/2017 a révélé plusieurs dysfonctionnements. En plus des problèmes structurels auxquels fait face le secteur de l'éducation depuis plusieurs années, il y a lieu de noter également la non-entrée en vigueur pour l'année scolaire 2016-2017 de la Vision Stratégique du secteur 2015-2030, pourtant adoptée en 2015.

En effet, l'encombrement des salles de cours, la gestion tardive des besoins en ressources humaines et la déperdition scolaire se sont à nouveau manifestés lors de l'année scolaire 2016-2017, démontrant ainsi que la gouvernance du secteur nécessite de recourir à une approche proactive dans la gestion du volet organisation et planification :

- Concernant l'encombrement des salles de cours, la Cour des Comptes a révélé dans son référentiel relatif à la rentrée scolaire 2016-2017 que plus de 2,2 millions d'élèves ont été scolarisés dans des classes surpeuplées, où l'effectif dépasse 40 élèves, ce qui représente 38% de l'ensemble des effectifs. Cette réalité n'est certainement pas sans impacter négativement le rendement de l'enseignant, tout autant que l'apprentissage de l'élève notamment lorsqu'il s'agit du cycle primaire. Par ailleurs, il conviendrait de reconsidérer le seuil de 40 élèves par classe adopté pour qualifier une classe de surpeuplée et qui semble élevé pour pouvoir assurer des conditions d'apprentissage adéquates ;
- La gestion des ressources humaines demeure un des points faibles de la gouvernance du secteur. Cela se traduit principalement par la coexistence de déficits et d'excédents en termes d'enseignants. En effet, le déploiement des effectifs, dans le cadre du mouvement de mobilité et d'affectation du corps pédagogique ne répond pas forcément aux besoins de la carte scolaire, et conduit ainsi à un sureffectif des enseignants dans certaines académies et à un déficit dans d'autres, évalués respectivement à 14 055 enseignants et 16 700 enseignants pour l'année scolaire 2016-2017. Cette situation explique principalement le recours au recrutement des enseignants contractuels pour combler le déficit dans certaines académies. Ceci requiert, par conséquent, une revue du dispositif de la planification scolaire en prenant en considération les transformations démographiques et sociales à l'échelle régionale et locale, mais également la gestion des départs en retraite, dont les départs anticipés, et du mouvement de mobilité des enseignants qui devrait satisfaire à la fois la demande de l'enseignant et être en ligne avec les besoins au niveau de l'établissement, de la province et de l'académie ;
- S'agissant de l'abandon scolaire, le nombre d'élèves quittant les bancs de l'école a connu un recul lors de l'année scolaire 2016-2017, s'établissant ainsi à 279 177 cas recensés contre 329 618 durant l'année 2015-2016. Toutefois, il est à relever que dans près de 30% des cas, le décrochage scolaire concerne des élèves du cycle primaire qui n'ont pas a priori l'âge pour être orientés vers la formation professionnelle. Cela pourrait conduire à un retour à l'illettrisme pour ces élèves, d'autant plus que les structures d'éducation non formelle, notamment dans le cadre du programme Ecole de la Deuxième Chance, restent à faible capacité d'accueil en comparaison avec le flux des élèves abandonnant les bancs scolaires annuellement.

Conscient des différentes problématiques qui touchent ce secteur, le département en charge de l'éducation nationale a entamé à partir de la rentrée scolaire 2017-2018 l'application de la Vision Stratégique de la réforme du secteur 2015-2030 qui « ambitionne d'asseoir une École nouvelle portée par trois grands fondements : l'équité et l'égalité des chances, la qualité pour tous et la promotion de l'individu et la société »<sup>38</sup>.

Plusieurs mesures ont été ainsi introduites, visant aussi bien l'amélioration des compétences linguistiques des élèves, à travers l'introduction de la langue française dès la première année du primaire, la révision graduelle des manuels scolaires avec l'objectif d'un renouvellement pour

38 - « Pour une école de l'équité, de la qualité et de la promotion : Vision Stratégique de la réforme 2015-2030 » - Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique.

tous les niveaux scolaires d'ici 2020. Par ailleurs, l'année 2017 a connu le lancement du plan de généralisation de l'enseignement préscolaire pour les enfants âgés de 4 ans et plus à l'horizon 2027.

### • Plan de généralisation de l'enseignement préscolaire

S'agissant de ce point, les spécialistes de la question éducative et les études menées à l'échelle internationale s'accordent sur l'importance de l'enseignement préscolaire dans le développement intellectuel, dans l'amélioration des capacités d'apprentissage et dans la prévention du décrochage scolaire dès le primaire. Le Maroc s'est engagé dans le cadre des Objectifs de Développement Durable à assurer d'ici 2030 aux enfants une éducation préscolaire de qualité qui les prépare à suivre un enseignement primaire. Néanmoins, les chiffres actuels démontrent un faible accès des enfants de moins de 6 ans à l'enseignement préscolaire. Selon le département de l'Education Nationale, 726 917 élèves sont scolarisés dans le cycle préscolaire, soit près de la moitié des enfants âgés entre 4 ans et 5 ans. Ce taux varie considérablement selon le milieu de résidence : il atteint 60,2% dans le milieu urbain et baisse à 35,7% dans le milieu rural. Par type d'enseignement, 63% des élèves fréquentent des établissements de type traditionnel, 25% des établissements de type moderne et 12% des établissements préscolaires publics.

La situation actuelle de l'enseignement préscolaire au Maroc est caractérisée par :

- L'intervention de plusieurs départements ministériels en l'absence d'une structure claire et d'une tutelle directe. Parmi les intervenants du secteur, les départements de l'Education Nationale, des Habous et des Affaires Islamiques, de la Jeunesse et des Sports ainsi que l'Entraide Nationale...en plus des missions étrangères. Il conviendrait, dans ce sens, de réduire le nombre d'intervenants et de mettre en place un cadre institutionnel pour l'enseignement préscolaire qui devrait relever du Ministère de l'Education Nationale ;
- Une forte dualité traditionnel/moderne caractérise le secteur et se traduit par l'absence d'un socle commun de l'enseignement préscolaire. De ce fait, les écoliers intégrant le primaire et ayant bénéficié d'un enseignement préscolaire se retrouvent avec des bases différentes : certains bénéficieront des premières bases de calcul et lecture/écriture en arabe et en français, tandis que d'autres auront des bases de lecture/écriture en arabe en plus de l'enseignement religieux. La standardisation de l'enseignement préscolaire est, de ce fait, nécessaire pour garantir l'équité et l'égalité des chances pour tous (Cf Encadré sur l'enseignement traditionnel) ;
- L'aspect pédagogique demeure en outre inégal. Cette situation requiert, notamment, la mise en place d'un programme de formation au niveau des centres de formation aux métiers de l'éducation et de formation spécialisés dans la petite enfance.

La généralisation de l'enseignement préscolaire ne devrait pas uniquement suivre une logique chiffrée, ayant pour objectif principalement d'afficher un taux de « pré-scolarisation » élevé, au détriment de la qualité de l'enseignement dispensé et de la formation du corps d'éducateurs spécialisés dans la petite enfance. Actuellement, le plan de généralisation de l'enseignement préscolaire semble être lancé en l'absence de centres de formation spécialisés dans la petite enfance ou d'une planification de mise en œuvre de programmes pédagogiques destinés à l'enseignement préscolaire, et encore moins d'une feuille de route visant la convergence des différents types de structures dispensant ce type d'enseignement. A cet égard, il conviendrait, en premier lieu, de disposer d'un agenda pour la généralisation du préscolaire, incluant des objectifs chiffrés pour des

échéances préétablies, et de mettre en œuvre un plan de formation pour les éducateurs destinés à la petite enfance, afin d'éviter une situation semblable à celle du recrutement hâtif d'enseignants contractuels pour combler le déficit dans les différents cycles de l'éducation nationale, sans que ces derniers n'aient la formation nécessaire pour exercer le métier d'enseignant.

• **Poursuite des difficultés liées au recrutement et à la formation du personnel enseignant**

Par ailleurs, le recours au recrutement de 24 000 enseignants contractuels afin de combler les besoins pour la rentrée scolaire 2017-2018 renvoie à la persistance d'un déficit de gouvernance du secteur. En effet, en temps normal, la formation des enseignants assurée par les Centres régionaux des métiers de l'éducation et de la formation (CRMEF) dure à peu près un an ; les nouvelles vagues d'enseignants contractuels disposant d'une formation de moins de trois mois prenant la forme de sessions de formation dispensées entre la date de leur recrutement et leur prise de fonction effective. Ces conditions ne permettent pas à l'enseignant d'acquérir les compétences pédagogiques et didactiques nécessaires pour l'exercice de son métier, pour se familiariser avec les techniques d'apprentissage en vigueur et pour comprendre les enjeux de la réforme en cours. L'usage annuel de cette opération de recrutement hâtive, pourrait avoir par conséquent des incidences peu favorables sur les résultats escomptés.

Les craintes quant aux éventuels effets négatifs de la vague de recrutement d'enseignants sans formation suffisante se justifient davantage à la comparaison du Maroc avec quelques expériences au plan international. En effet, l'étude de l'OCDE, parue en 2014 et intitulée « Que faut-il pour devenir enseignant ? » présente les pratiques des 35 pays de l'OCDE en matière de formations initiale et continue des enseignants. Il en ressort globalement que pour intégrer l'enseignement préscolaire et primaire, la durée de formation varie entre deux et cinq ans selon les pays. Pour ces deux cycles, la formation est organisée selon le modèle dit « simultané » qui alterne les cours des matières de spécialisation et les modules pédagogiques et de pratique. A l'opposé, pour le premier et second cycle du secondaire, le modèle dit « consécutif » est plus courant. Il consiste à enseigner en premier lieu les cours sur les matières de spécialisation puis les modules de la pédagogie et de la pratique. Au Maroc, et bien que le processus de formation des enseignants ait été réformé en 2007, la qualification du corps enseignant reste en dessous de la moyenne comme en témoignent les résultats du TIMSS 2015 qui révèlent qu'une partie importante du corps enseignant dispose uniquement d'un diplôme de secondaire qualifiant.

• **Mixité sociale à l'école et dualité public/privé**

La dégradation perçue de la qualité de l'enseignement public durant les dernières années et l'absence d'amélioration notoire en dépit de la multiplication des plans de réforme, la fermeture d'écoles publiques, notamment dans les grandes villes, parallèlement au développement d'une offre abondante de l'enseignement privé, sont autant de facteurs qui ont mené à une augmentation rapide de la part d'élèves scolarisés dans les établissements privés. A titre d'exemple, dans l'enseignement primaire, cette part est passée de 15,2% lors de la rentrée scolaire 2014-2015 à 16,8% pour l'année scolaire 2017-2018. De même, dans un contexte de scepticisme quant à l'avenir de l'école publique, la part de l'enseignement privé pourrait s'accroître davantage dans les prochaines années et cela n'est pas sans incidence sur l'égalité des chances entre les élèves du public et du privé et sur le creusement des inégalités. En outre, étant donné l'hétérogénéité

des écoles privées, la qualité d'enseignement offerte à chaque enfant devient un corollaire des capacités financières de ses parents, ce qui accroît le risque de vulnérabilité et de surendettement des ménages modestes et de la classe moyenne.

Par ailleurs, la mixité sociale à l'école ne semble pas faire, dans l'immédiat, l'objet des politiques publiques en matière d'éducation, ce qui risque d'avoir des effets néfastes sur la mobilité et la cohésion sociales à l'avenir. Les résultats de l'enquête PIRLS, édition 2016, relèvent à juste titre la faible mixité sociale au sein de l'école. Ainsi, dans l'échantillon retenu pour l'étude, 84% des élèves sont scolarisés dans des établissements où les couches défavorisées sont dominantes, contre 8% qui le sont dans des écoles où élèves provenant de ménages à profils socio-économiques pauvres et aisés étudient ensemble. L'école devient, de ce fait, un espace de ségrégation entre différentes couches de la société, où « l'effet de pairs » impacte fortement l'avenir de l'élève, à plus forte raison dans les milieux défavorisés.

Cette situation n'est pas sans interpeller sur la fracture sociale que peut engendrer un système d'enseignement à plusieurs vitesses et dont les répercussions sur la mobilité sociale des générations à venir peuvent constituer une menace pour la cohésion sociale et engendrer une perte de confiance des citoyens dans la capacité à évoluer socialement à travers l'école. Repenser l'école comme facteur principal de mobilité sociale pour la population pauvre et vulnérable doit impérativement se faire en promouvant la mixité sociale dans les politiques éducatives. Il convient également d'inclure les principes d'une discrimination positive à l'école pour les zones rurales et déficitaires, afin de réduire l'impact des inégalités sociales subies dans ces milieux sur l'école, et ce comme le recommande le Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique dans sa Vision Stratégique 2030. Il appelle ainsi, à juste titre, à « doter de toutes les ressources humaines, d'équipement et de logistique, nécessaires à affirmer l'attractivité de l'École et à protéger les apprenants de toutes les causes d'abandon précoce et de déperdition scolaire ».

### **L'absence d'une réforme effective de l'enseignement traditionnel au Maroc: une menace à l'égalité des chances**

En 2001, la loi 13-01 a permis de mettre en place une organisation spécifique à l'enseignement traditionnel et de sceller les responsabilités quant à son fonctionnement. Elle spécifie les différents cycles de l'enseignement traditionnel, du préscolaire à la terminale, et précise les modalités nécessaires au fonctionnement des établissements de l'enseignement traditionnel, qui ont été mis dès lors sous la tutelle du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques. Cette loi précise également l'obligation pour les établissements de l'enseignement traditionnel de réserver les deux tiers du temps de scolarité aux enseignements non religieux (langues, littérature, matières scientifiques, éducation physique...).

Depuis, les différentes réformes survenues au niveau du secteur de l'éducation ont faiblement concerné l'enseignement traditionnel. Dans la Charte Nationale d'Éducation et de Formation, mise en œuvre en 2000, il a été question d'accorder un intérêt particulier au développement des écoles traditionnelles, ainsi qu'à la mise en place de passerelles avec les autres établissements d'enseignement général. Quant au Programme d'Urgence d'Éducation et de Formation 2009-2012, il ne fait aucune mention à l'enseignement traditionnel. La Vision Stratégique de la Réforme 2015-2030 appelle pour sa part à poursuivre les efforts

pour la qualification de l'enseignement traditionnel sur le plan des programmes enseignés et du personnel enseignant, parallèlement au renforcement des passerelles permettant d'accéder à l'enseignement conventionnel. La déclinaison de cette stratégie en plan d'action par le département en charge de l'éducation nationale n'a pas inclus jusque-là l'enseignement traditionnel, étant donné que la gestion de ce dernier est confiée au Ministère des Habous et des Affaires Islamiques.

Les dernières statistiques, relatives à la rentrée scolaire 2015/2016, recensent 12 241 *kouttabs* coraniques, fréquentés par 317 784 élèves. Parmi ces élèves, 33 251 âgés entre 6 ans et 15 ans, sont « scolarisés » uniquement dans ces établissements. En outre, ces *kouttabs* font office d'enseignement préscolaire pour 27 163 enfants de moins de 6 ans. Concentrés en majorité dans deux régions du pays (Marrakech-Safi et Tanger-Tétouan-Al Hoceima), les *kouttabs* sont généralement sous l'égide de la mosquée, laquelle conserve une partie de ses revenus financiers pour le fonctionnement de cet établissement (Etude du Conseil Supérieur de l'Education « L'enseignement traditionnel au Maroc », 2007), situation pouvant conduire à une certaine précarité de ces établissements (60% sans raccordement au réseau de l'eau potable et 82% sans raccordement au réseau d'assainissement).

En plus des *kouttabs*, 287 écoles traditionnelles dispensent un enseignement de type religieux à 27 852 élèves (rentrée scolaire 2015/2016). Parmi ces élèves, 68% sont inscrits dans le cycle primaire et reçoivent une éducation basée principalement sur l'apprentissage religieux, avec également depuis quelques années, l'enseignement des langues étrangères et des matières scientifiques. En outre, 68% de ces écoles d'enseignement traditionnel sont gérées par des associations, ce qui amène à s'interroger sur le contrôle des compétences pédagogiques et de la responsabilité de ces associations à transmettre un enseignement conforme avec les fondamentaux de la nation.

### ▪ **Formation Professionnelle : refonte nécessaire du système de la formation professionnelle pour améliorer l'employabilité des diplômés**

Le Département chargé de la formation professionnelle a lancé en 2015 la Stratégie Nationale de la Formation Professionnelle 2021 (SNFP 2021), afin de donner un nouveau souffle à ce secteur destiné aux personnes ayant des prérequis scolaires ou professionnels, pour leur permettre d'accéder à des formations qualifiantes et accroître ainsi leur capacité d'insertion dans le milieu professionnel.

Cette stratégie vise à accroître le nombre de centres de formation professionnelle et leur capacité d'accueil à l'horizon 2021, pour former 10 millions de personnes, avec un renforcement de la présence territoriale des centres de formation et une adéquation de l'offre de formation avec les spécificités économiques régionales. En substance, elle a pour ambition d'accompagner les grandes transformations de l'économie marocaine, et notamment l'orientation affirmée pour se doter d'un secteur industriel fort et dynamique et ce, en renforçant l'offre en ressources humaines capables de répondre aux besoins du marché. C'est ainsi que pour l'année scolaire 2017-2018, 628 000 élèves se sont inscrits dans les différents centres de formation professionnelle (587 700 dans le public et 40 300 dans le privé), soit une hausse de près de 25% des effectifs inscrits. Parmi ses élèves, 478 000 sont orientés vers la formation professionnelle initiale, 28 000 vers le Bac professionnel et 122 000 vers la formation qualifiante.

Longtemps considérée comme une alternative à l'enseignement général, capable de garantir aux jeunes la possibilité d'obtenir un emploi et d'échapper au chômage qu'engendrerait une formation généraliste peu en phase avec les besoins du marché et avec les changements majeurs s'opérant dans l'économie nationale, la formation professionnelle peine à répondre aux objectifs escomptés et aux attentes qui lui ont été tracées. Selon les résultats de l'étude menée par le Haut-Commissariat au Plan sur l'adéquation Formation-Emploi, l'incidence du chômage parmi les lauréats de la formation professionnelle reste plus élevée que parmi les étudiants issus des parcours généralistes, avec des taux de chômeurs respectifs de 24,5% et 16%. De surcroît, la probabilité d'être au chômage augmente avec le relèvement du niveau de diplôme dans la formation professionnelle, allant de 2% à 10%. Sur plusieurs autres aspects, il ressort de l'étude du HCP que les diplômés de la formation professionnelle font face à plusieurs difficultés sur le marché de travail. Ainsi, dans 33% des cas, les diplômés de la formation professionnelle occupent des postes en déclassement par rapport à leur niveau de diplôme, contre 11% pour les personnes issues de l'enseignement général. En outre, si 37% des diplômés de l'enseignement général accèdent à des postes surclassés par rapport à leurs profils, ils ne sont que 7,9% des diplômés de la formation professionnelle dans ce cas.

A propos de la formation en apprentissage, la stratégie de la formation professionnelle ambitionne de porter la part d'élèves-apprentis dans les établissements de l'OFPPT de 30% en 2017 à 60% en 2021. Toutefois, nombreux sont les problèmes qui entravent l'amélioration de ce type de formation, à commencer par la prédisposition des entreprises à accueillir, encadrer et faire le suivi de l'apprenti. Ainsi, si l'implication des entreprises est primordiale dans la réussite de la formation par alternance, les professionnels déplorent le manque d'incitations afin de prendre en charge la formation pratique et le suivi de l'apprenti, et ce notamment en termes de fiscalité et de charges. Le manque de suivi des apprentis est également à déplorer au niveau des centres de la formation professionnelle par alternance (CFA), cela ressort dans l'absence de statistiques sur le taux d'insertion professionnelle des apprentis, mais surtout, par un taux de déperdition assez élevé dans les rangs des apprentis, évalué à 42% sur la période 2008-2014 <sup>39</sup>.

Ces chiffres interrogent sur la gouvernance du secteur et la capacité du dispositif actuel à assurer une amélioration de l'employabilité des jeunes et leur insertion dans la vie active. Cela se confirme également dans l'analyse de l'offre de la formation professionnelle faite par la Cour des Comptes dans son rapport annuel 2015. Il en ressort que le secteur connaît plusieurs dysfonctionnements liés principalement à l'absence de stratégie pour la formation professionnelle entre 1995, date de mise en place du dernier plan stratégique du département, et 2015, date de lancement de la SNFP 2021. Par ailleurs, des insuffisances ont été relevées en matière de maîtrise des besoins du marché de travail, résultant de l'absence d'un référentiel national unifié des emplois et métiers, ainsi qu'un manque de connaissance des besoins en emplois des différentes stratégies sectorielles qui se soldent pour certaines par la signature en aval de contrat RH avec le Département de la Formation Professionnelle sans études ou programmation préalable.

L'ambition de notre pays d'ériger l'industrie en moteur de croissance est liée à la disponibilité de ressources humaines qualifiées. L'alignement des objectifs des stratégies sectorielles avec ceux de la formation professionnelle est primordial, en plus de l'intensification de l'effort de formation continue, et ce comme recommandé par le CESE dans son auto-saisine n°30/2017 « Changement de paradigme pour une industrie dynamique au service d'un développement soutenu, inclusif et durable ». En outre, les mécanismes d'orientation et d'accompagnement des jeunes désirant aller vers

39 - Cour des Comptes, Rapport Annuel 2015.

la formation professionnelle devraient être appuyés et renforcés. Il convient également de réfléchir aux moyens incitatifs pour les entreprises en vue de rehausser la capacité d'accueil pour les stages et les formations en alternance et par apprentissage pour les élèves de la formation professionnelle et ce, afin d'améliorer leur employabilité et faciliter leur intégration future en entreprise.

▪ **Santé et protection sociale : Des avancées dans la généralisation de la couverture médicale, mais une offre de soins insuffisante**

En dépit des avancées réalisées en matière de généralisation de l'accès aux soins de santé, le secteur reste en proie à plusieurs dysfonctionnements structurels, et à leur tête la faiblesse de l'offre des soins et la répartition territoriale déséquilibrée qui pénalise notamment les citoyens résidant dans les parties éloignées des grands centres urbains.

La mise en œuvre de la stratégie nationale de la santé 2012-2016 avait pour objectif de palier les principales entraves auxquelles fait face le secteur, à savoir la qualité des services rendus aux citoyens, la difficulté d'accès aux soins, le déficit en ressources humaines, l'insuffisance en termes de financement et le déficit de gouvernance.

Au terme de cette stratégie, certains aspects sont restés en deçà des attentes. Cela s'explique dans de nombreux cas par un déphasage entre les investissements décidés et le budget alloué à leur fonctionnement. L'exemple des établissements de soins de santé de base traduit ces dysfonctionnements. Ainsi, si l'objectif affiché était d'améliorer l'accès des citoyens aux centres de soins de proximité, le nombre d'habitants par établissement de soins de santé primaire (ESSP) a enregistré une hausse en passant de 11 970 en 2011 à 12 238 en 2017, et ce en dépit de l'augmentation du nombre des établissements dans l'absolu (de 2 689 en 2011 à 3 007 en 2017, selon les chiffres du département de la Santé). En outre, ces derniers, destinés à être un premier relai de santé publique pour les citoyens, peinent à remplir ce rôle, à cause des moyens insuffisants qui leur sont alloués, aussi bien sur le plan des équipements médicaux, des ressources humaines ou des moyens financiers pour assurer leur fonctionnement, comme le relève le CESE dans son avis n°7/2013 relatif aux soins de santé de base. Dans ces conditions, le patient se retrouve face à des structures de santé publique incapables d'assurer son transfert vers une autre entité de soins en cas de besoin ou d'apporter un accompagnement médical en cas de complication. En outre, certains de ces établissements sont dans un état peu fonctionnel, avec des constructions vétustes et délabrées, représentant ainsi un danger pour l'utilisateur<sup>40</sup>.

Pour ce qui est de la densité médicale, le taux d'encadrement médical est passé de 6,2 médecins pour 10 000 habitants en 2012 à 6,67 médecins pour 10 000 habitants en 2017. En dépit de cette amélioration, le ratio d'encadrement médical reste assez bas par rapport à des pays comparables au nôtre. En effet, en 2014, la Tunisie enregistrait un taux d'encadrement médical (pour 10 000 habitants) de 12,69 et la Turquie de 17,49<sup>41</sup>. Cela est d'autant plus préjudiciable pour les citoyens que la répartition géographique du corps médical et paramédical et celle des établissements de santé, restent inégalitaires entre les différentes régions. Ainsi, si le nombre d'habitants par médecin est en moyenne de 1 498 habitants par médecin (médecins du secteur public et secteur privé), ce ratio varie de 3 588 habitants par médecin dans la région de Drâa Tafilalet à près de 1 000 habitants par médecin dans la région du Casablanca-Settat.

40 - Rapport annuel de la Cour des Comptes pour l'année 2013.

41 - OMS, Statistiques Sanitaires Mondiales, 2014.

En 2017, le département de la Santé a engagé un nouveau cadre de partenariat avec l'Organisation Mondiale de la Santé à horizon 2021, avec pour objectifs de poursuivre le renforcement de l'accessibilité aux soins de santé, l'extension de la couverture médicale de base, l'amélioration de la santé maternelle et infantile et la mobilisation des ressources humaines.

En termes d'extension de la couverture médicale de base, le taux de couverture de la population, tous régimes confondus, poursuit sa hausse. Il atteint 60% en 2017, selon le département de la Santé, contre 54,6% en 2016, en lien notamment avec la poursuite de l'inscription des étudiants, dont 54 000 ont été immatriculés à la CNOPS à fin 2016, sur une population cible de 300 000 étudiants. En revanche, l'assurance maladie pour les travailleurs indépendants n'est toujours pas entrée en vigueur à fin 2017 et ce malgré l'adoption de la loi n° 98-15 en juin 2017.

Toutefois, les régimes de couverture médicale restent en proie à plusieurs dysfonctionnements liés, notamment, au non-accompagnement de l'élargissement de la couverture par une hausse des financements alloués. Ainsi, entre 2013 et 2017, les dépenses globales au titre de la couverture médicale de base sont passées de 52 MMDHS à 60 MMDHS, dont la moitié (29 MMDHS) est supportée par les ménages. De même, le reste à charge pour les bénéficiaires de l'AMO s'élève à 35% en 2016 (39,9% dans le secteur privé) et enregistre une augmentation constante ; tendance qui risque de s'installer dans le temps étant donné la non révision des tarifs référentiels des actes médicaux depuis 2008, alors qu'ils sont en augmentation continue principalement dans le secteur privé. De plus, la part du reste à charge des ménages dans le secteur privé (39,9%) pourrait être sous-évaluée en prenant compte le recours de plus en plus fréquent à la non déclaration d'une partie du paiement (dit « *paiement au noir* »)<sup>42</sup>. Cela n'est pas sans alerter sur le besoin de renforcer les outils de contrôle des tarifs appliqués par le secteur, et ce afin d'éviter que les citoyens ne se retrouvent face à des situations d'application de tarifs élevés et injustifiés et d'abus de faiblesse, et ce comme relevé par le CESE dans son avis relatif à la protection sociale.

En outre, et s'agissant de l'équilibre financier du régime AMO, celui relatif à la CNOPS montre des signaux de déséquilibres depuis plusieurs années, et ce comme affirmé par l'Agence Nationale de l'Assurance Maladie (ANAM) dans une étude actuarielle sur les régimes AMO réalisée en 2015. En somme, l'évolution plus rapide des dépenses par rapport aux cotisations risque de confronter le régime à un déficit financier à partir de 2018. Si cette situation nécessite une revue des paramètres du régime, elle invoque également le besoin d'ajuster plusieurs facteurs qui nuisent à sa pérennité. Il convient de citer à cet égard la part importante des soins dans le secteur privé qui s'accapare près de 90% des dépenses AMO, et également la part élevée des consultations chez les médecins spécialistes (80%), dont le coût est plus élevé que la consultation chez le médecin généraliste. Il découle de cette concentration élevée des dépenses de l'AMO dans le secteur privé un manque à gagner considérable pour les hôpitaux publics qui empêche ces structures, en plus de plusieurs autres facteurs, de développer leur offre de soins et d'assurer leur mise à niveau. L'amélioration de l'attractivité, des conditions de soins hospitaliers et ambulatoires dans ces structures pourrait inciter une partie des assurés à renouer avec le secteur public, d'autant plus que cela permettra aux patients d'avoir un reste à charge moins important que dans le secteur privé.

Pour ce qui est du Régime d'Assistance Médicale (RAMED) couvrant les populations pauvres et vulnérables, il a totalisé 11,7 millions de bénéficiaires à fin 2017, mais seulement 7,4 millions de personnes disposent de cartes actives. Cela s'explique par un taux de renouvellement des cartes

42 - Chiffres Agence Nationale de l'Assurance Maladie (ANAM).

de 46%, avec une part particulièrement faible pour les populations vulnérables (31%) à qui une contribution financière est demandée pour bénéficier du régime (plafonnée à 600 dhs). Cela n'est pas sans conséquence sur les recettes financières du régime, dont la population actuelle se retrouve composée de 90% de personnes classées pauvres et 10% vulnérables, en raison d'un phénomène d'éviction de la population vulnérable. Au demeurant, et depuis la généralisation du régime en 2012, la demande en matière de soin de santé a connu une hausse sans pour autant que le secteur de la santé publique ne fasse l'objet d'une amélioration significative de l'offre des soins<sup>43</sup>, ni encore d'une hausse considérable des moyens humains et financiers capables d'absorber l'augmentation de la demande. Ce faisant, la généralisation du RAMED a engendré une pression et une paupérisation des établissements de santé, et particulièrement les Centres Hospitaliers Universitaires où les patients, quand bien même disposant de la carte du RAMED, se retrouvent confrontés à des délais d'attente se chiffrant souvent par mois pour pouvoir accéder à certains examens médicaux. Cette paupérisation, si elle s'installe dans la durée, pourrait également créer un effet d'éviction chez les patients « non ramedistes », les contraignant ainsi à s'orienter automatiquement vers le secteur privé.

Dans ce contexte, le citoyen se retrouve confronté à un système de santé à deux vitesses, marqué par une « fracture sanitaire » entre un secteur privé mieux doté en moyens financiers et humains, mais également coûteux, aussi bien pour les patients que pour les régimes de couverture médicale de base, et un secteur public appauvri et sous pression. L'encouragement du secteur mutualiste peut ainsi contribuer à apporter une offre de soins adaptée à une large frange de la population, notamment de classe moyenne, et permettra de soulager en partie la pression financière sur le régime de couverture. A cet effet, le CESE recommande, dans son avis sur la protection sociale, une redynamisation du secteur mutualiste et de l'offre de soins sociale et solidaire.

### ▪ **Logement social : Nécessité d'ériger l'habitat en vecteur d'inclusion sociale**

Quatorze ans après l'entrée en vigueur de la politique du logement social et de lutte contre les bidonvilles, le besoin en termes de logements demeure important. Ainsi, le déficit est estimé à 400 000 unités et les besoins nouveaux à 130 000 unités par an, selon les résultats de l'enquête nationale sur l'habitat de 2016. Parallèlement, la mise en chantier de logements sociaux se poursuit en dépit de la morosité générale que connaît le secteur de la construction. C'est ainsi que depuis 2010 et jusqu'à fin 2017, 1 114 conventions pour la construction des logements de 250 000 dhs ont été signées. Ces conventions concernent près de 600 000 logements à fin 2017, dont 366 462 sont achevés et 221 660 en cours de construction. A ce rythme, le programme d'habitat social à 250 000 DHS permettra, d'ici fin 2020, de dépasser largement les objectifs escomptés (fixés à 300 000 logements à l'horizon 2020). Néanmoins, une forte concentration géographique caractérise ce segment, puisque 70% des logements construits se trouvent dans la région Casablanca-Settat. Dominé par le secteur privé, qui s'accapare 96% des conventions signées à fin 2017, le segment de l'habitat social à 250 000 DHS continue à jouir d'incitations conséquentes de la part de l'Etat, qui prennent notamment la forme d'exonérations des promoteurs de l'impôt sur le revenu et sur la société, ainsi qu'une mobilisation du foncier de l'Etat en faveur de l'habitat social. Ainsi, depuis le lancement du programme en 2010 et jusqu'à fin 2017, l'effort fiscal consenti par les pouvoirs publics en faveur du programme est estimé à 25,8 MMDHS.

43 - Rapport Observatoire National du Développement Humain « Evaluation du régime d'assistance médicale », 2017.

Pour ce qui est du logement à faible valeur immobilière, dont le prix est fixé à 140 000 DHS, le bilan est mitigé. Ainsi, à deux ans de la fin du programme lancé en 2008, seules 68 conventions ont été signées, permettant ainsi une mise en chantier, jusqu'à fin 2017, de 44 239 logements dont 28 549 achevés et 9 838 en cours de construction. L'adhésion à ce segment ressort ainsi particulièrement faible comparée à l'objectif fixé de construire 130 000 logements à fin 2020, soit un taux de réalisation de 22% à deux ans de la fin du programme. Ce faible engouement transparait également dans l'affluence du secteur privé sur ce type de projets, puisque seules 60% des conventions signées l'ont été avec des promoteurs privés, contre 96% pour le segment du logement à 250 000 DHS.

En termes de lutte contre les bidonvilles, des efforts déployés dans le cadre du programme « Villes sans bidonvilles » lancé en 2004, ont mené à la poursuite de l'éradication de ces habitations dans plusieurs villes du Royaume. Depuis le lancement du programme et à fin 2017, 58 villes ont été déclarées « sans bidonvilles », dont la dernière en date est Settat, sur les 85 villes visées.

Au demeurant, le secteur du logement social continue à être en proie à plusieurs dysfonctionnements, liés principalement, au manque d'une vision globale concernant l'aménagement du territoire, rendant de ce fait difficile la mise en place d'une politique d'habitat social intégrant à la fois l'évolution du besoin de la population en termes d'habitat social, la pression en termes d'exode rural et l'extension future de la ville. A cela s'ajoute la problématique du foncier, notamment dans les grandes villes, qui de par sa rareté et sa cherté condamne les projets d'habitat social à être situés dans les périphéries des métropoles. En plus, la logique de réduction des coûts, la faiblesse des dispositifs de contrôle et de sanctions, conjugués au recours à une main d'œuvre peu qualifiée et peu encadrée pour la construction risque d'entraver la mise en application des nouvelles normes de construction liées à l'efficacité énergétique, à la résistance parasismiques et aux incendies...

Au-delà de l'amélioration des conditions d'habitat des ménages pauvres et vulnérables, une politique d'habitat social, et de la ville plus généralement, devrait favoriser indéniablement l'inclusion sociale des bénéficiaires et promouvoir la mixité sociale dans la ville. Néanmoins, si le nombre d'habitants de bidonvilles a baissé de 20% entre 2004 et 2014<sup>44</sup>, dans plusieurs cas et notamment ceux des grandes villes, les habitations destinées au relogement sont construites dans les périphéries des villes, ou dans certains cas, dans des communes rurales aux alentours de la ville. Dépourvus d'infrastructures sociales capables d'absorber la demande locale, mal desservis par les transports publics et éloignés des centres d'activité économique, les habitants installés dans ces nouvelles habitations se retrouvent face à une nouvelle forme de marginalisation, accentuée par une double exclusion : sociale de par une pauvreté qui peut s'exacerber par manque d'opportunités d'emploi, et spatiale, résultat d'un éloignement du centre urbain où se concentrent les activités économiques et sociales. De surcroit, le relogement des habitants des bidonvilles n'a pas permis de lutter contre l'installation de nouvelles habitations de ce type, comme il ressort du RGPH 2014. A ce titre, la ville de Casablanca abrite 16% des bidonvilles datant de moins de 10 ans, suivie de la commune de Kénitra (6,9%). Il est ainsi impératif que la politique de ce secteur ne se limite pas à un objectif quantitatif de construction de logements, mais qu'elle puisse s'étendre à une politique sociale incluant le volet éducation, mobilité et connectivité, culture, santé et surtout opportunités économiques. Sans cela, ces quartiers, ou villes nouvelles, ne feront qu'engendrer des problématiques additionnelles liées à l'exclusion et à la marginalisation sociales.

44 - Chiffres Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 2014.

Sur le plan de l'habitat rural, il est à relever l'absence d'une politique ou programme visant l'amélioration de l'accès de la population rurale à un logement décent, cela étant dû d'une part à la complexité de la problématique de l'habitat rural et à ses différents types, et d'autre part, à la non prise en considération de la dimension rurale dans les programmes et stratégies des acteurs du secteur de l'habitat. A ce propos, le Conseil a recommandé dans son auto-saisine « Développement du monde rural » de mettre en place une véritable politique de l'habitat rural, à travers notamment l'élaboration des programmes communaux de réhabilitation de l'habitat rural ainsi que la promotion d'un habitat rural adapté aux spécificités des campagnes marocaines tout en évitant une distorsion du paysage, en particulier celui des zones de montagnes.

### **1.2.2. Egalité de genre et parité : La pauvreté, catalyseur de la violence à l'égard des femmes**

L'année 2017 n'a pas connu d'avancées majeures sur le plan de l'égalité de genre et de parité effective entre femmes et hommes. Bien au contraire, et parallèlement aux violences physiques et psychologiques à l'égard des femmes, de nouvelles formes de violences subies par les femmes se sont manifestées. C'est le cas des violences liées aux conditions économiques des femmes.

Plusieurs cas de décès ont été enregistrés dans ce sens parmi les femmes en 2017, en lien avec leur situation d'indigence : 15 femmes sont décédées dans la province d'Essaouira, suite à une bousculade intervenue lors d'une opération de distribution de denrées alimentaires pour ménages pauvres, et quatre femmes vivant de contrebande frontalière ont perdu la vie dans des mouvements de foule dans le point de passage de Bab Sebta. Cela s'ajoute aux cas de violences domestiques subies par les femmes et qui avaient coûté la vie à 81 femmes en 2016<sup>45</sup> selon l'Observatoire National de violences à l'égard des femmes. Dans de nombreux cas, ces violences sont subies par des femmes économiquement dépendantes ou en situation de pauvreté.

Lutter contre les violences subies par les femmes nécessite inéluctablement une mobilisation multidimensionnelle, à la fois (i) politique, se traduisant par l'adhésion et la volonté des décideurs à juguler ces violences, (ii) juridique, à travers des lois contraignantes et protectrices, mais aussi (iii) institutionnelle, par la mise en place des instances de protection et de suivi de la mise en œuvre des politiques, tant au niveau national que territorial. Cette volonté est également culturelle, et transcende dans les actions visant le changement des mentalités et la conscientisation des citoyennes et citoyens à travers l'éducation, la presse écrite, audiovisuelle et numérique. La lutte contre les violences faites aux femmes doit nécessairement s'accompagner de politiques visant à encourager le travail féminin afin de garantir une autonomie économique des femmes.

#### **▪ L'autonomisation des femmes, une condition nécessaire à la sauvegarde de leur dignité**

Si l'instauration de l'égalité femmes/hommes dans notre pays est bel et bien un acquis juridique, le processus de sa mise en œuvre demeure néanmoins lent tant au niveau institutionnel que réglementaire. Ce constat se traduit à travers, notamment, le retard de mise en place de l'Autorité pour la parité et la lutte contre toutes les formes de discrimination (APALD), prévue pourtant dans la Constitution. De même, le projet de loi contre les violences à l'égard des femmes n'a toujours pas vu le jour depuis son dépôt en 2013.

45 - Derniers chiffres disponibles.

En outre, il convient de relever l'absence de vision politique pour l'autonomisation des femmes par l'économie, que ce soit au niveau national ou territorial et ce malgré les efforts pour la généralisation de l'accès à l'éducation qui ont permis l'émergence de générations de femmes éduquées. A ce titre, les femmes représentent 49% des effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur universitaire et 46% des élèves de l'enseignement supérieur privé<sup>46</sup>. Par ailleurs, le recul de l'âge du premier mariage féminin et la baisse du taux de fécondité devraient encourager les femmes à travailler. Néanmoins, sur le marché de travail, un phénomène d'éviction des femmes est relevé depuis plusieurs années et conduit à une baisse tendancielle du taux d'activité féminin, notamment dans le milieu urbain, et une persistance du travail féminin non rémunéré. Selon les données du HCP, le taux d'activité des femmes a reculé de 27,1% en 2007 à 22,4% en 2017, ce taux est encore plus bas dans le milieu urbain où le taux d'activité des femmes est de 18,4% en 2017.

### ▪ **Les défis à surmonter pour une autonomisation économique des femmes**

La participation des femmes aux différents aspects de la vie active peut se heurter à différents obstacles, d'ordre économique, social et culturel.

Sur le plan économique, le renforcement de l'accès des femmes au marché de travail passe essentiellement par l'amélioration du système actuel d'éducation et de formation professionnelle, afin de permettre à celles-ci l'acquisition de compétences à même de leur garantir un accès au marché du travail. Dans ce sens, relever le défi de la réussite du chantier de réforme de l'école peut contribuer fortement à l'amélioration de l'employabilité des femmes. En outre, l'encouragement de l'accès des femmes aux filières scientifiques et à la formation professionnelle dans les nouveaux métiers peut contribuer à l'orientation de celles-ci vers des secteurs productifs à fort potentiel de recrutement.

Sur le plan social, le poids des stéréotypes et des rôles sociaux auxquels sont assignées les femmes peut constituer un frein à l'accès de celles-ci au marché de travail. En effet, les femmes réservent 79% de leur temps d'activité aux tâches ménagères, tandis que les hommes y consacrent seulement 12%<sup>47</sup>. Cette image des femmes, responsables exclusives du foyer et de l'éducation des enfants, peut en effet constituer un obstacle pour sa participation au marché de travail. En outre, plusieurs autres problèmes viennent se greffer et découragent la participation des femmes dans la vie professionnelle, à l'instar du manque des structures de garde pour les enfants en bas âge, des difficultés d'accès aux moyens de transports, notamment dans les quartiers périphériques ainsi que les problèmes liés à la sécurité, qui peuvent inciter les femmes à rester dans leurs foyers plutôt que de sortir travailler.

Par ailleurs, il est nécessaire de limiter les impacts négatifs du mariage des mineurs, qui concerne majoritairement des cas de filles rurales, à travers une application stricte du Code de la famille en vue d'une éventuelle révision de certaines dispositions en la matière pour ne pas priver ces mineurs de leurs droits à la scolarisation, à la formation et au travail.

46 - Chiffres 2017, Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Formation Professionnelle.

47 - Enquête Nationale sur l'Emploi du Temps, HCP, 2014.

▪ **Des initiatives pour l'autonomisation économique des femmes, mais sans politique intégrée et territorialisée**

Des programmes visant l'amélioration de l'employabilité et la promotion de l'emploi ont bénéficié aux femmes, dans des proportions toutefois inégales. D'un côté, le programme Idmaj, visant les chercheurs d'emploi diplômés, a permis l'insertion de 75 613 personnes en 2016 dont 48% sont des femmes. Néanmoins, dans le cadre du programme d'auto-emploi, seuls 25% des projets qui ont bénéficié de l'accompagnement sont portés par des femmes. Pour ce qui est du programme *Tahfiz*, les entreprises féminines bénéficiaires n'ont représenté que 21% de l'ensemble des entreprises concernées.

Par ailleurs, *Ilayki* est l'unique programme dédié exclusivement aux femmes, mais qui reste insuffisant pour enclencher un cercle vertueux permettant leur autonomisation économique et leur prémunition contre les violences économiques. Depuis sa création en mars 2013 et jusqu'à septembre 2017, soit durant un peu plus de 4 ans, 480 dossiers ont été agréés moyennant un montant de 157 millions de DH.

▪ **Des avancées sociales qui restent insuffisantes pour promouvoir l'autonomie économique des femmes**

Malgré les avancées en matière d'éducation de la femme, la parité sur les bancs de l'école n'est toujours pas atteinte. Ainsi, selon le département de l'Education Nationale, l'Indice de Parité entre les Sexes (IPS) dans l'enseignement primaire est encore de 0,94 en 2016/2017 et 0,88 dans le secondaire collégial, avec des disparités entre le milieu urbain et rural, soit respectivement 0,95 et 0,74. Seul le secondaire qualifiant connaît une parité entre les sexes. Au niveau de la formation professionnelle, 30% seulement des effectifs inscrits lors de l'année scolaire 2016/2017 sont des femmes. Le taux d'analphabétisme demeure élevé chez les femmes, atteignant 41,9% contre 22,1% parmi les hommes<sup>48</sup>. De même, le taux de NEET<sup>49</sup> parmi les jeunes femmes âgées entre 15 ans et 24 ans s'élève à 45,1% en 2015, contre 11,4% pour les hommes.

Pour ce qui est de l'accès aux soins de santé, le taux de mortalité maternelle se situe à 72,6 pour 100 000 naissances vivantes selon les données de l'enquête nationale sur la santé et la population familiale publiée en 2017. L'écart entre le milieu rural et urbain est important : 111,1 pour 100 000 naissances vivantes en milieu rural, contre 44,6 en milieu urbain. L'écart en fécondité entre le rural et l'urbain enregistre un net rapprochement et le taux de fécondité continue sa baisse avec un rétrécissement du gap entre le milieu urbain et rural (2,5 enfants pour la femme rurale contre 2,01 enfants pour l'urbaine en 2014).

L'accès des femmes à la propriété du logement enregistre une légère amélioration, grâce au programme Villes Sans Bidonvilles. Selon une enquête de l'ONU Femmes, ce taux est ainsi passé de 15,3% à 18,7% en 2014, alors que cette proportion atteint 80,9% pour les hommes. Toujours à propos d'accès des femmes au logement, celles-ci ont été financées à hauteur de 57% à l'aide du fonds Fogarim, et 40,5% à l'aide de Fogalogue-public (2016).

Ces disparités témoignent de l'absence d'une politique publique intégrée pour la réduction des inégalités basées sur le genre et de la prédominance d'une culture discriminatoire à l'égard des

48 - Chiffres Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 2014.

49 - Pour « Not in Education, Employment or Training », personnes en dehors du circuit d'éducation, d'emploi et de formation.

femmes. L'autonomie économique des femmes doit être un objectif transverse à tous les secteurs et viser toutes les catégories des femmes, avec une priorisation de la femme rurale dans les programmes nationaux et territoriaux.

Le faible taux d'activité des femmes doit préoccuper les pouvoirs publics et tous les acteurs et parties prenantes. Selon une étude de l'OCP Policy Center et du Ministère de l'Economie et des Finances<sup>50</sup>, ce recul enregistré lors des dernières années est dû au niveau de transformation structurelle de l'économie nationale qui n'offre pas de débouchés en termes d'emploi adapté aux femmes. En outre, il y a lieu de mentionner l'impact négatif de l'urbanisation sur leur participation au marché de l'emploi vu l'inadéquation entre les qualifications des femmes rurales ayant migré vers les villes et les exigences des emplois en milieu urbain. Par ailleurs, la qualité du processus d'urbanisation en matière d'infrastructure, de services de transport, de sécurité et de disponibilité de services de garde d'enfants, sont d'autant de facteurs qui influent négativement sur la participation des femmes au marché du travail. Ces éléments viennent amplifier l'impact des aspects socioculturels et stéréotypes persistants qui limitent l'accès des femmes au marché de travail au niveau de la société.

**Au final, l'égalité de genre passe principalement par le renforcement de l'autonomisation économique des femmes, dans le cadre d'une vision cohérente, intégrée et territorialisée qui suppose la réunion de plusieurs conditions.** Il s'agit, en premier lieu, de l'application stricte du code de la famille en vue d'une révision de certaines dispositions en la matière afin de renforcer l'autonomie économique des femmes. Ensuite, il convient de veiller à une application effective de ce qui est prévu par la Constitution et par la loi en matière d'égalité de genre, à l'instar de la mise en place de l'APALD et le respect de la parité dans les autres institutions constitutionnelles et au niveau territorial, et ce comme recommandé par le CESE dans son auto-saisine n° 08/2012 « Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie économique, sociale, culturelle et politique ». Le renforcement de l'employabilité des femmes est une condition essentielle pour leur autonomisation. Cela passe, notamment, par leur accès aux nouveaux métiers et ceux à forte valeur ajoutée, à travers une éducation et une formation professionnelle de qualité dans les nouveaux domaines, ainsi que par l'encouragement et la promotion de l'entrepreneuriat féminin dans les divers secteurs. Il importe également, en vue d'orienter l'action publique pour la parité, de renforcer l'appareil statistique de suivi du respect des droits des femmes et l'égalité de genre par la contribution des différents départements et institutions au niveau national et territorial. Finalement, il est nécessaire de mettre en place la parité dans les organismes professionnels, syndicaux, et dans les différentes instances gouvernementales et territoriales...

### **1.2.3. Inclusion des catégories vulnérables**

#### **▪ Protection de l'enfance : Nécessité de renforcer les mécanismes sociaux de lutte contre le travail des enfants**

La protection de l'enfance et la garantie de conditions d'une vie digne aux enfants constituent un déterminant majeur de leur avenir. Tout enfant a droit à la scolarité, à un toit décent et à l'accès aux soins. C'est dans ce sens que le Maroc s'est engagé en faveur des droits des enfants en ratifiant la Convention Internationale pour la protection de l'enfance, et en adoptant les Objectifs de Développement Durables visant notamment à réduire la pauvreté des enfants.

50 - Egalité de genre, politiques publiques et croissance économique au Maroc, OCP Policy Center et Ministère de l'Economie et des Finances, 2017.

Cet engagement s'est traduit par une série de politiques publiques ciblant l'amélioration du bien-être de l'enfant, sa scolarité et sa protection. Toutefois, nombreux sont les aspects de précarité infantile qui peinent à être éradiqués de la société, tel que le travail des enfants. A ce propos, plusieurs études démontrent que le travail des enfants reste présent au Maroc en dépit des actions entreprises pour l'appui social des familles susceptibles de déscolariser leurs enfants au profit d'une activité génératrice de revenu. C'est le cas notamment de la bourse « *Tayssir* » et des programmes de transport scolaire et d'internat visant à permettre aux enfants ruraux, et particulièrement les filles, à poursuivre leur scolarité. Néanmoins, ces programmes connaissent un certain nombre de dysfonctionnements liés à leur système de gouvernance et aux moyens financiers qui leur sont alloués. Il y a lieu de citer à cet égard, le ciblage de la population éligible au programme *Tayssir* qui a été effectué sur une base géographique (communes les plus pauvres couvertes par l'Initiative Nationale de Développement Humain) au lieu de se focaliser sur les ménages les plus pauvres sur l'ensemble du territoire national ; ce qui peut conduire à l'exclusion de ménages pauvres en besoin d'aide financière pour la scolarisation des enfants car non résidant dans les communes les plus pauvres ciblées par l'INDH. En outre, la Cour des Comptes a relevé, dans son référé à propos de la gestion de la rentrée scolaire 2016/2017, que le montant des allocations non servies dans le cadre du programme *Tayssir*, s'élève à 777 MDHS, générant le non-paiement des bourses pour 860 100 bénéficiaires du programme.

Pour ce qui est du montant de l'allocation, il varie pour sa part, selon le niveau scolaire, entre 60 DH et 100 DH mensuellement par élève et est plafonné à 3 élèves par ménage. Ce montant reste insuffisant pour inciter les parents à garder leurs enfants dans le système scolaire. La lutte contre le travail des mineurs nécessiterait, par conséquent, la mise en place de mécanismes incitatifs plus attractifs pour les familles nécessiteuses, parallèlement au renforcement des actions de sensibilisation dans les milieux concernés, pour une meilleure prise de conscience des employeurs concernant les dispositions légales et coercitives contre le travail des mineurs.

Sur ce dernier point particulièrement, l'effort du législateur devrait aller dans le sens de soumettre les lois en vigueur aux textes internationaux ratifiés par le Maroc pour l'interdiction du travail des enfants, surtout qu'un certain nombre d'enfants continuent à être exposés à des formes de travail pouvant porter préjudice à leur intégrité physique tel que le relève les résultats de l'Enquête Nationale sur l'Emploi réalisée par le Haut-Commissariat au Plan sur le « travail dangereux des mineurs ». Il en ressort qu'en 2017, 247 000 enfants âgés entre 7 ans et 17 ans exercent un travail. Parmi ces enfants, 162 000 ont un travail à caractère dangereux, soit 65% des enfants au travail. 10,6% de ces enfants exerçant un travail dangereux sont en cours de scolarisation, 81,4% ont quitté l'école et 8% ne l'ont jamais fréquentée.

Parmi les principales formes de travail dangereux des enfants figurent les aides ménagères. Elles sont exposées, à plusieurs dangers, liés notamment au stress, au travail dur et monotone, au manque de contrôle, à l'insécurité ou au harcèlement. A ce titre, la loi n 19-12 promulguée en 2017, fixant les conditions de travail et d'emploi des travailleurs et travailleuses domestiques, trace un cadre légal à l'emploi des aides ménagères de moins de 18 ans. Ainsi, la loi accorde une période transitoire de cinq ans pendant laquelle il est possible d'avoir recours à des aides ménagères âgées entre 16 ans et 18 ans, moyennant un accord écrit du tuteur légal. De même, la loi stipule des clauses additionnelles dans de telles situations, aussi les employeurs doivent-ils faire passer une

visite médicale à leurs employés tous les six mois. En outre, la durée de travail hebdomadaire ne peut excéder 40 heures pendant lesquelles sont proscrits tous les travaux de nature à porter atteinte à la santé de la travailleuse, y compris le travail de nuit.

Toutefois, certains aspects relatifs principalement aux travailleurs âgés entre 16 ans et 18 ans demeurent non conformes aux dispositions des conventions n° 138 et n° 182 de l'Organisation Internationale du Travail, qui respectivement, fixent l'âge minimum de travail à 18 ans et interdisent les pires formes de travail des enfants. Cela dit, et dès lors que le travail des jeunes aides ménagères âgées de moins de 18 ans demeure toléré dans la société, l'effort devrait se concentrer sur la sensibilisation élargie autour du droit de chaque enfant à la scolarité, au loisir et la non-discrimination selon son milieu social, afin que la période transitoire fixée à cinq ans, puisse aboutir effectivement à une élimination du travail domestique des moins de 18 ans.

▪ ***Lenteur de mise en œuvre de la politique publique intégrée pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap***

L'intégration des catégories vulnérables, et notamment des personnes en situation de handicap et la lutte contre tout type de discrimination à leur égard constituent des engagements de premier plan de notre pays, pris dans le cadre des Objectifs du Développement Durable et à travers la ratification des conventions internationales pour la protection des droits de ces personnes en 2009. La Constitution appelle également à bannir et combattre toute discrimination à l'encontre de quiconque en raison de son handicap et charge les pouvoirs publics de réhabiliter et intégrer dans la vie sociale et civile les handicapés physiques sensorimoteurs et mentaux et faciliter leur jouissance des droits et libertés reconnus à tous.

Cette obligation constitutionnelle s'est traduite par la mise en place, en 2015, de la politique publique intégrée pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap, ainsi que la promulgation, en avril 2016, de la loi cadre n° 97-13 relative à la protection et à la promotion des droits des personnes en situation de handicap. Malgré l'arrivée tardive de ces mesures législatives, elles constituent un pas d'envergure dans la lutte effective contre tout type de discrimination que pourrait subir cette catégorie. Le texte scelle ainsi la responsabilité des pouvoirs publics dans la mise en œuvre effective des mesures d'inclusion des personnes en situation de handicap. Néanmoins, et comme souligné par le CESE dans son avis n°15/2015 relatif au projet de la loi-cadre n°97-13, cette dernière n'identifie pas les pouvoirs publics chargés de la mise en œuvre de chacune des mesures, et ne précise pas les mécanismes de recours en cas de manquement au droit des personnes en situation de handicap. Il est à relever, également, que depuis plus d'un an de la promulgation de cette loi-cadre, les textes d'applications n'ont toujours pas été mis dans le circuit législatif, dénotant de la poursuite du statu quo en dépit des engagements pris par notre pays.

Parallèlement, le département en charge des personnes en situation de handicap a procédé en 2017 à la création du Centre National d'Observation, d'Études et de Documentation sur le Handicap, et ce dans le cadre de la mise en œuvre des leviers stratégiques de la politique publique intégrée pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap mise en place en 2015. Cet organe, mis sous la tutelle du département de la Famille, de la Solidarité, de l'Égalité et du Développement Social est composé de représentants des départements ministériels concernés par le handicap, en plus de représentants de la société civile et des experts en la matière, aura pour mission la collecte et l'analyse des données concernant le handicap, et ce à la lumière des

orientations stratégiques nationales et des engagements conventionnels de notre pays en la matière. Néanmoins, il conviendra de s'interroger sur la logique de création de cet observatoire bien avant le début de la mise en œuvre effective de la politique publique et de la parution des textes d'application de la loi-cadre n° 97-13. Dans ces conditions, cette structure risquerait de s'apparenter plus à une cellule de vieille et s'éloignerait de l'objectif qui lui est assigné en tant qu'outil de bonne gouvernance.

Par ailleurs, il convient de relever la lenteur de mise en conformité des textes en vigueur avec la Convention des Nations Unies relative à la protection des droits des personnes en situation de handicap et son protocole facultatif, ratifiés par le Maroc en 2009. C'est le cas pour la scolarisation des personnes en situation de handicap, droit pourtant élémentaire et indivisible, et qui n'a toujours pas vu ses textes d'application sortir. Cette situation engendre ainsi un vide juridique contre la discrimination à l'accès à l'école que peuvent subir les enfants handicapés, et notamment ceux à handicap nécessitant des structures d'accueil adaptées. La lutte contre la discrimination à l'emploi pour les personnes en situation de handicap n'est pas en reste puisque les mesures prévues par la loi-cadre pour la promotion de l'emploi pour cette catégorie n'ont pas connu d'avancées (la loi-cadre prévoit dans ce sens un pourcentage d'emplois qui leur sont réservés dans la fonction publique et la signature d'un cadre contractuel avec le secteur privé). A cette situation s'ajoute l'inexistence de mécanismes institutionnels de solidarité sociale avec les personnes en situation de handicap. Sur ce dernier point, la loi-cadre ne prévoit pas de mécanisme d'aide financière (aides humaines, aides techniques..) aux personnes en situation de handicap, qui peuvent être confrontés à des situations de perte d'autonomie ou à des charges financières liées au handicap. A ce titre, il importe de rappeler la recommandation du CESE dans son avis n°15/2015 relatif au projet de cette loi-cadre pour la mise en place des filets sociaux en faveur des personnes en situation de handicap et de leurs familles. Il a appelé à ce que les pouvoirs publics agissent pour l'amélioration de la gouvernance du Fonds d'Appui à la Cohésion Sociale et l'élargissement de son champ d'intervention à la compensation du handicap et à la lutte contre la précarité chez les personnes en situation de handicap, comme il est de vigueur dans plusieurs pays au monde.

▪ ***Intégration des populations immigrées: Un bilan positif, avec toutefois, une urgence de résoudre les problèmes humanitaires liés aux migrants en transit***

Dans un contexte de transformations géopolitiques majeures dans la région, (notamment la crise économique en Europe et la montée en puissance des courants populistes anti-migrants, des crises humanitaires, ainsi que des conflits qui ont conduit à un déplacement massif des populations), la Politique Nationale de l'Immigration et de l'Asile, conduite suite aux Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi, a permis d'intégrer des dizaines de milliers de migrants en situation irrégulière désirant s'installer au Maroc, affirmant ainsi l'engagement de notre pays en faveur du droit international humanitaire et d'« un débat apaisé sur la question migratoire » comme l'a affirmé Sa Majesté le Roi dans son message au 5<sup>e</sup> sommet Union africaine (UA)-Union européenne (UE).

Quatre ans après le lancement de la Politique Nationale de l'Immigration et de l'Asile (PNIA), le Maroc a réalisé plusieurs avancées en matière de régularisation des migrants et des réfugiés, ainsi qu'en termes de mise en place de mesures d'accueil adaptées. Ainsi, deux opérations majeures ont été conduites : la première en 2014, a connu le dépôt de près de 28 000 demandes, avec un taux de réponse favorable avoisinant 90%, tandis que la seconde, lancée fin 2016, a vu jusqu'à fin novembre 2017 le dépôt de 25 600 dossiers.

Hormis le volet de la régularisation, cette politique nationale repose sur quatre piliers visant à faciliter l'intégration des migrants installés au Maroc, à mettre à niveau le cadre réglementaire de l'accueil des migrants et de leur intégration, à mettre en place un cadre institutionnel adapté et à gérer le flux migratoire traversant notre pays.

Concernant l'insertion des migrants installés au Maroc, plusieurs mesures ont été prises depuis la mise en place de la PNIA afin de faire bénéficier les migrants des droits fondamentaux au même titre que les citoyens marocains. Il y a lieu de citer à cet égard, le droit d'accès à l'éducation pour les enfants des migrants, quelle que soit la situation administrative des parents, ainsi que le droit de bénéficier de la formation professionnelle. En outre, il y a lieu de mentionner l'accès aux soins de santé dans les structures publiques, avec le droit de bénéficier, pour les plus démunis éligibles, à la couverture médicale dans le cadre du RAMED. Il est à noter également l'obligation pour les hôpitaux publics de fournir les soins aux migrants en situation irrégulière. Enfin, il a été procédé à l'ouverture du droit de bénéficier du logement social et du logement à faible valeur immobilière au profit des migrants.

Sur le marché de l'emploi, il convient de relever la suppression de la préférence nationale, en faveur de tout migrant régularisé ayant un contrat de travail, ainsi que le droit aux migrants régularisés de bénéficier des programmes d'aide à l'emploi et l'encouragement de l'auto-emploi auprès de ces derniers. De même, les lois encadrant les professions régularisées ont été étendues aux migrants régularisés disposant des conditions nécessaires pour exercer.

Pour ce qui est du dispositif réglementaire et juridique, la PNIA prévoit la mise en place de textes de lois visant à protéger les migrants et les demandeurs d'asile. C'est ainsi qu'a été promulguée la loi n° 27-14 du 25 août 2016 relative à la lutte contre la traite des êtres humains. Toutefois, les deux autres lois prévues par la PNIA, concernant d'une part le droit d'asile et d'autre part l'immigration, tardent à être adoptées.

Dans ces conditions, il importe donc d'accélérer la mise en place des lois en question pour disposer d'un arsenal juridique à même de protéger les migrants installés ou en transit par le Maroc. Il convient également de mettre en œuvre les recommandations émises par le CNDH dans son rapport « Etrangers et droits de l'Homme au Maroc : pour une politique d'asile et d'immigration radicalement nouvelle », pour la mise en conformité des lois nationales avec les textes et conventions internationales ratifiées par le Maroc mais également pour les conformer à l'ambition de notre pays de disposer d'une approche intégrée de la question migratoire.

Cependant, il y a urgence d'apporter une solution aux conditions de vie indignes des migrants clandestins établis dans des camps de fortune particulièrement dans la région de Tanger Tétouan Al-Hoceima, en attente de la traversée. La lutte active contre les réseaux de passeurs, qui mettent en danger la vie de ces migrants en profitant de leur détresse, doit se poursuivre. En parallèle, une mobilisation humanitaire est nécessaire pour aider les migrants en situation irrégulière et éviter que leur précarité ne conduise à la prolifération de maux sociaux qui se greffent naturellement à ces contextes, tels que la traite des êtres humains, la criminalité, les réseaux de prostitution...

▪ **Personnes âgées : Un changement sociétal et une transition démographique nécessitant une politique nationale dédiée**

Le profil démographique du Maroc connaît une mutation au niveau de sa pyramide des âges. Certes, cette mutation se fait lentement et la proportion de la population jeune reste dominante. Néanmoins, la population des personnes âgées a connu une hausse importante entre 1960 et 2014. En effet, l'effectif de cette dernière a presque quadruplé, passant de 836 000, soit 7,2% de la population totale à 3,2 millions, soit 9,4% en 2014.

Si la part des personnes âgées au Maroc demeure faible par rapport aux pays européens confrontés au vieillissement de la population, leur nombre, en forte croissance, interroge sur les structures et politiques sociales destinées à cette catégorie sociale, particulièrement celles dans une situation de dépendance. Cette question se pose avec plus d'acuité au regard du profil socio-économique des personnes âgées qui ressort du dernier RGPH de 2014. En effet, sept personnes âgées sur dix sont analphabètes, avec une prévalence plus importante dans le monde rural où près de 86% des personnes âgées souffrent d'analphabétisme. De même, et étant donné l'affaiblissement de la capacité physique avec l'avancement de l'âge, le taux d'activité parmi les hommes âgés de 60-64 ans est de 52,3% et de 15,7% chez ceux âgés de plus de 75 ans, contre respectivement 7,3% et 1,7% chez les femmes des mêmes tranches d'âge. La question de la pauvreté à laquelle sont exposées les personnes âgées devrait également être au cœur de la réflexion des pouvoirs publics. En effet, actuellement, une personne active sur quatre dispose d'une couverture retraite, cela entend qu'arrivés à un âge où l'activité professionnelle ne peut plus être exercée, six personnes actives sur dix feront face à un risque de basculer vers la pauvreté si les filets familiaux ne les prennent pas en charge.

Concernant le volet de la couverture médicale, l'arrivée du régime RAMED et de l'AMO a permis une amélioration notable dans le système de prise en charge médicale des personnes âgées. Selon une enquête menée par le Haut-Commissariat au Plan en 2006, seules 13% des personnes âgées disposaient d'un régime de couverture sociale, tandis qu'à fin 2016, près du tiers des personnes âgées bénéficient du RAMED, ce qui constitue environ 12% du total des bénéficiaires du régime. En revanche, si l'offre de soins de santé publique connaît globalement un déficit, celle destinée aux personnes âgées reste marquée par une carence particulière en médecins spécialistes en gériatrie, dont le nombre reste très limité pour une population de plus de 3 millions de personnes âgées.

Les transformations sociales que traverse la société conduisent à une difficulté de prise en charge accrue des personnes âgées dépendantes qui réside, dans la configuration classique, chez leur famille. L'entrée des femmes dans le monde du travail, qui traditionnellement prennent soin des personnes âgées dans la famille, ainsi que la mobilité géographique des enfants, sont parmi les facteurs qui pèsent de plus en plus sur le principe de la solidarité familiale. Selon les résultats de l'Enquête Nationale sur la Population et la Santé Familiale, 6,2% des personnes âgées vivent seules en 2017, dont la majorité sont des femmes, une part qui évoluera à la hausse à l'avenir et qui risquerait ainsi d'accroître la vulnérabilité des personnes âgées dépendantes, aussi bien financièrement que fonctionnellement.

Une telle situation requiert une prise de conscience des pouvoirs publics quant à la nécessité de mettre en place des structures d'accueil adéquates pour les personnes âgées dépendantes dont les familles sont dans l'incapacité de les prendre en charge, d'autant plus que les projections du Haut-Commissariat au Plan montrent que la part des personnes âgées continuera à augmenter pour

atteindre 23,2% de la population en 2050, soit 10,1 millions personnes. Par ailleurs, il importe de faire de ces structures, des espaces de vie sociale, respectueux de la dignité des personnes accueillies, et disposant d'activités culturelles, sportives et de loisirs et, éviter qu'elles ne se transforment en lieu d'isolement de personnes en fin de vie. A ce titre, il est indispensable d'accélérer la mise en œuvre de la loi n° 65-15 sur les établissements de protection sociale, afin d'améliorer la gestion des centres destinés à accueillir les personnes âgées. En outre, il convient de renforcer l'offre de soins destinés aux personnes âgées, aussi bien dans les centres d'accueil, qu'au niveau des structures de la santé publique et dans le secteur privé. Pour cela, il est essentiel d'encourager la formation de médecins gériatres ainsi que la mise à disposition des centres d'accueil et de personnel qualifié dans les soins quotidiens pour personnes âgées dépendantes.

Parallèlement, plusieurs personnes arrivent à l'âge de départ à la retraite mais souhaitent rester actifs sur le plan professionnel. Certes, la loi actuelle permet, à l'employeur, d'un commun accord avec l'employé arrivé à l'âge de retraite, de demander une dérogation. De même, certains salariés peuvent recourir à un contrat de prestation de service afin de pouvoir continuer à exercer en entreprise après l'âge de départ en retraite. Toutefois, dans certains cas, et notamment dans la fonction publique, le recours à l'une des deux possibilités s'avère difficile et pénalise aussi bien le salarié désirant poursuivre son activité professionnelle que l'administration ou l'entreprise qui se retrouvent privées de ressources humaines expérimentées et détenant une expertise difficilement remplaçable. Il importe, ainsi, de faire évoluer la réglementation régissant la retraite et de prévoir la possibilité d'un cumul emploi-retraite. Il en va ainsi de l'intérêt aussi bien des retraités que des structures désirant les employer et profiter de leur expérience.

▪ ***Lutte contre la criminalité et réinsertion des détenus : Pour la revue de la politique du tout-carcéral et la promotion des peines alternatives***

La sécurité est un droit fondamental de tout citoyen, garanti par l'ensemble des juridictions nationales et internationales. Son altération peut avoir des répercussions économiques importantes sur le pays à plusieurs niveaux : hausse des dépenses publiques en sécurité, entrave au climat des affaires, recul de la consommation des ménages, baisse de l'attrait touristique du pays... etc. Cela ressort notamment dans les résultats de l'Enquête Nationale sur la Perception par les ménages de quelques cibles des principaux Objectifs de Développement Durable, publiée par le HCP en 2016, et qui révèlent le caractère primordial de la sécurité pour les citoyens.

Au terme de l'année 2017, notre pays a connu 541 140 arrestations liées à des affaires criminelles, présentées devant le parquet. Parmi ces arrestations, 136 409 concernent des crimes et délits contre des personnes. En outre, et étant donné la position géographique du Maroc au carrefour entre deux continents, les forces de l'ordre ont arrêté 107 787 personnes pour leurs liens présumés avec le trafic de drogues. La lutte antiterroriste s'est soldée, pour sa part, par l'arrestation de 358 personnes pour leur implication présumée dans des entreprises terroristes.

Il ressort globalement de ces chiffres une tendance stable de la criminalité dans notre pays par rapport aux dernières années, avec un taux avoisinant 21 affaires pour 1 000 citoyens. Cela dit, une attention devrait être prêtée à la lutte contre les crimes altérant le sentiment de sécurité des citoyens dans l'espace public, tels que les vols à main armée, ou encore les agressions, harcèlement et autres violences que pourraient subir les femmes et les enfants particulièrement

dans la rue, puisqu'ils conduisent à la propagation d'un sentiment d'insécurité et à la prolifération de fausses informations et de discours alarmistes, notamment sur les réseaux sociaux, à propos de la criminalité.

Par ailleurs, il y a lieu de relever que la nouvelle stratégie adoptée par la Direction Générale de la Sûreté Nationale, dans le cadre du plan d'action 2015-2018, s'est traduite par la création d'unités mobiles de la police de secours au niveau de plusieurs préfectures de police avec comme objectif de généraliser ces unités à l'ensemble du territoire sur le moyen terme.

Parallèlement, lutter contre la criminalité et la récidive est fortement tributaire de la politique carcérale et pénale en vigueur. Des efforts ont été déployés au niveau national pour l'amélioration des conditions de détention, avec notamment la construction de nouvelles prisons pour soulager le surpeuplement de certains centres. Dans ce cadre, les études préalables à la construction de plusieurs nouvelles prisons ont démarré en 2017, notamment dans les provinces du Sud. D'autres mesures sont prises pour l'humanisation du milieu carcéral, à travers l'amélioration des conditions de vie au sein des prisons (augmentation de la surface moyenne réservée à chaque détenu, augmentation du taux d'encadrement médical et paramédical...). Il a été procédé également en 2017 à l'interdiction de la réception des paniers de nourriture apportés par les proches des détenus, afin de lutter contre l'entrée d'objets et de produits illicites dans l'enceinte des prisons, et ce parallèlement à l'amélioration de la qualité de la restauration. En outre, il y a lieu de noter les différents chantiers lancés pour la qualification des détenus à la réinsertion socioprofessionnelle à la fin de leur durée carcérale, à l'image des centres de formation professionnelle mis en place au sein des centres pénitenciers, ainsi que les programmes d'enseignement au sein des prisons, permettant à chaque détenu de suivre un cursus d'alphabétisme et d'études formelles adaptés à son niveau. Depuis leur lancement, ces deux programmes ont bénéficié à près de 70% de la population carcérale dont 11 000 lors de l'année scolaire 2016-2017.

Il est à relever également le lancement en 2017 du programme « Mousalaha » au profit des détenus incarcérés pour leur implication dans des affaires de radicalisation et de terrorisme. A travers la discussion avec des experts en matière religieuse, ce programme vise à réconcilier ces détenus avec les principes de la tolérance et de l'acceptation de l'autre et la compréhension et la contextualisation du texte religieux.

Au-delà de l'amélioration des conditions de détention, qui représente incontestablement un moyen essentiel pour éviter que la prison ne soit le terreau des violences de demain, il importe de se pencher sur la politique du tout-carcéral de notre pays. A fin 2017, la population carcérale était de près de 83 102 personnes détenus, contre 78 716 à fin 2016. Parmi ces détenus, 40,6% sont en détention provisoire, soit 33 791 personnes, dont 97% de population masculine. Le nombre de détenus, en augmentation quasi constante ces dernières années (5,6% en 2016 et 2017, 6,2% entre 2015 et 2016), pose de prime abord une problématique de surpopulation et de coût du système carcéral pour la société, mais surtout de l'efficacité des peines privatives de liberté. Il convient dans ce sens d'accélérer, d'un côté, la réforme sur la procédure et la durée de la détention provisoire et, d'un autre côté, d'introduire les peines alternatives dans le code pénal en tant que moyen de lutte contre la récidive et d'allègement de la pression sur les centres de détention. Prenant généralement la forme de travaux d'intérêt général au service d'une collectivité publique ou d'une structure civique, ces peines de substitution contribuent à l'insertion professionnelle des jeunes détenus, en leur évitant la stigmatisation liée au passage par le milieu carcéral, et permettent une responsabilisation de la personne vis-à-vis du préjudice causé à la société.

#### 1.2.4. Dialogue et climat sociaux, dialogue civil et démocratie participative

##### ▪ Dialogue social: Nécessité de renforcer la culture de concertation et de compromis

Au regard du développement rapide que connaît le monde du travail et de la complexité des nouvelles problématiques liées au marché de l'emploi qui rompent avec les questions traditionnelles qui cristallisaient le débat entre les partenaires sociaux, le dialogue social est plus que jamais confronté au besoin de consolider ses acquis et de s'adapter à cette nouvelle donne : celle d'une mutation profonde du monde du travail et d'un rôle accru du progrès technologique, capable aussi bien d'améliorer que de détériorer la qualité de l'environnement du travail. La réalité économique n'est pas en reste, elle a conduit à des transformations profondes du monde du travail et partant, des relations de travail ainsi qu'une nouvelle configuration dans la nature même des métiers et des compétences, des contrats, de la pénibilité des tâches, de la tertiarisation des métiers...

Le dialogue social, traditionnellement conçu comme cadre de négociation entre employeurs et employés sur la base d'un cahier revendicatif, ne peut négliger les transformations nouvelles que connaît le monde du travail, et la complexité des nouvelles problématiques liées au marché de l'emploi et devrait élargir son périmètre à la concertation, à l'échange d'informations et de consultation entre les partenaires du monde de travail. L'amélioration des conditions de travail devrait devenir une priorité pour les partenaires lors du dialogue social au même titre que les questions relatives aux augmentations salariales, aux licenciements et à la législation de travail, d'autant plus que les mutations que connaît le milieu du travail ont conduit à une évolution des réalités communément admises sur certains aspects tels que la pénibilité du travail, classiquement assimilée aux métiers impliquant un effort physique consistant et qui peut s'appliquer actuellement à des métiers sédentaires mais à risque élevé sur la santé au regard de l'exposition à une nuisance ou à une pression permanente.

Cela étant, l'amélioration des conditions de travail, l'objectif ultime du dialogue social, implique une évolution de la forme actuelle de ce dernier. Il est évident qu'une rencontre biannuelle entre les partenaires sociaux ne pourra être à même de répondre à toutes les problématiques en suspens et se résumera de ce fait à une négociation sur les revendications phares des syndicats, de surcroît sans obligation de sortir avec un accord.

Ainsi l'institutionnalisation de ce processus semble indubitablement le moyen d'assurer sa tenue de manière ponctuelle, abstraction faite de l'agenda politique qui peut y interférer, à l'image de l'année 2017 où la session du mois d'avril ne s'est pas tenue en raison du retard de formation du Gouvernement. Néanmoins, il devient essentiel aujourd'hui de réfléchir à une nouvelle gestion du dialogue social adaptée au contexte marocain et élargie aux mutations socio-économiques accélérées et aux nouvelles formes d'emploi qui restent non couvertes par la législation actuelle du travail, tel que recommandé lors du Séminaire international sur le dialogue social organisé par le CESE en mai 2017. En outre, il conviendrait de mettre en place des outils de suivi de l'application des décisions et recommandations du dialogue social afin d'en assurer la viabilité et l'efficacité.

La territorialisation du dialogue social est également une voie pour permettre aux partenaires sociaux de s'approprier davantage ce processus en le transférant à l'échelle locale. Dans une perspective de mise en œuvre effective de la régionalisation avancée, avec une déconcentration administrative active, la mise en place d'instances de dialogue social à l'échelle régionale est une réponse aux besoins socioéconomiques à l'échelle locale et un levier d'envergure pour une concertation plus adaptée aux spécificités de chaque bassin d'emploi. Dans ce même ordre d'idée, il est nécessaire de promouvoir des conventions collectives et des accords de branche comme outils d'appropriation du dialogue social à l'échelle de la filière ou de l'entreprise.

Sur le terrain, l'année 2017 n'a pas permis d'avancées notables entre les partenaires sociaux. En effet, et étant donné la non tenue de la session d'avril du dialogue social, une seule rencontre a eu lieu en octobre et a réuni organisations syndicales, représentants du patronat et Gouvernement. Toutefois, et malgré la prédisposition au dialogue ayant marqué cette rentrée sociale, contrairement à l'année précédente où de vives tensions ont animé le dialogue social, la rencontre a eu lieu sans ordre du jour préétabli et s'est résumée à la présentation des doléances portées par les centrales syndicales et par le patronat, notamment à propos de la loi de finances 2018. En outre, plusieurs questions ont été évoquées lors de cette rencontre. Il y a lieu de citer le projet de loi organique sur le droit de grève, le parachèvement de l'accord du 26 avril 2011, la revalorisation des salaires, l'amendement du Code du travail... Par ailleurs, l'allègement de la charge fiscale a été posée sur la table de négociation aussi bien par les syndicats que par le patronat, les premiers considérant la baisse de l'impôt sur le revenu comme un moyen de soutenir le pouvoir d'achat des ménages, tandis que les seconds voient le coût du travail comme frein à l'emploi et à l'investissement des entreprises.

En définitive, cette rencontre s'est achevée sans que les partenaires sociaux ne parviennent à mettre en place les jalons d'une reprise de dialogue social constructif et concluant. Le changement de la culture du dialogue social est désormais nécessaire, pour permettre de l'inscrire dans une approche visant à encourager la formation de consensus entre les partenaires et d'élargir son champ au-delà de la négociation des revendications des parties prenantes pour se concerter sur les sujets nécessitant une mobilisation collective, tels que la promotion de l'emploi des jeunes, l'emploi décent, la sécurité au travail, l'égalité de genres dans le milieu de travail, la promotion de la croissance inclusive et durable...

#### ▪ **Climat social : La non-application du code de travail, principale raison des grèves**

Chaque année, des centaines d'entreprises sont confrontées à des situations conflictuelles entre salariés et management, conduisant pour une partie d'entre elles à des grèves, en l'absence ou suite à l'échec des négociations.

Concernant l'année 2017, les chiffres du Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle font état de 154 mouvements de grèves dans le secteur privé sur l'ensemble de l'année, menés dans 121 entreprises, en baisse par rapport à 2016 où 218 mouvements de grèves avaient été enregistrés dans 176 entreprises.

Dans ces entreprises, 12 977 salariés ont répondu à l'appel de grève, sur 28 361 salariés, soit un taux d'adhésion aux grèves de 45,75%, engendrant de ce fait 178 289 journées de grèves en 2017, soit une baisse de 64,16% comparativement à l'année précédente, qui a connu une recrudescence particulière du nombre des journées de grève, mais en hausse de 50,1% par rapport à 2015 qui a enregistré 267 656 journées de grèves et de 23,9% par rapport à 2014.

Ces mouvements de grèves ont eu lieu en plus grand nombre dans les régions de Casablanca-Settat et Rabat-Salé-Kénitra (près de 44% des grèves), ce qui se justifie par la concentration du tissu productif dans la région. En outre, le secteur des services demeure le plus touché par les grèves (42,2%), suivi du secteur industriel (28,6%). Les secteurs du bâtiment et des travaux publics ainsi que celui de l'agriculture abritent conjointement 21,5% des grèves. La faiblesse du taux d'incidence des grèves dans ces deux secteurs comparé à leur poids économique peut trouver son explication dans le caractère saisonnier de l'emploi dans ces deux branches ainsi qu'au large recours au travail non déclaré. Par taille d'entreprise, les petites et moyennes entreprises (PME) sont les plus touchées par les grèves (67,5%), suivie par les grandes entreprises (24,1%). Ces arrêts de travail ne sont pas sans répercussions sur l'activité et la santé économique des PME, ainsi que sur la situation des travailleurs.

Il convient également de relever la poursuite des mouvements sociaux qui animent la raffinerie La Samir, depuis sa cessation d'activité depuis 2015. Ce dossier, qui concerne 850 employés de l'entreprise et les menace de perte de travail, renvoie à la nécessité de la réactivité des pouvoirs publics devant la mise à mal ou la faillite d'entreprises qui risquent de conduire au licenciement collectif et à la précarité des employés. L'accompagnement de la conversion professionnelle, la négociation et la facilitation pour la reprise des entreprises concernées et l'incitation des éventuels repreneurs pour garder le personnel doivent être au cœur de l'action publique. Cette intervention est d'autant plus nécessaire pour éviter que des bassins d'emplois ne sombrent dans la précarité suite à la fermeture d'usines constituant le premier employeur privé dans les régions concernées, à l'image de la province de Jerada où l'arrêt des activités de la principale entreprise, en l'absence d'alternatives économiques, a conduit à la paupérisation de la population locale.

Cela dit, la cause principale des grèves reste le non-respect du code de travail par les employeurs. En effet, 27,4% des grèves sont dues au non-paiement ou retard de paiement des salaires, 12,5% à la privation des avantages sociaux et 10,6% aux licenciements. Ce constat devrait alerter sur les conditions de travail dans notre pays et l'application du code du travail. Néanmoins, il convient de signaler que les chiffres précités sur les grèves ne concernent que les cas d'arrêt de travail dans le secteur privé et n'incluent pas la fonction publique. De même, ces chiffres ne peuvent traduire, à eux seuls, la réalité du climat social dans notre pays, puisque la cessation collective du travail n'est pas le seul moyen d'expression de différends entre salariés et direction au sein de l'entreprise. D'autres formes de mobilisations collectives peuvent être exercées, que ce soit comme première forme d'expression du désaccord ou des revendications à la direction, ou comme moyens de manifestation moins onéreux que la grève de longue durée, comme c'est le cas pour les débrayages, les pétitions, les manifestations en dehors des heures du travail, etc. En tout état de cause, ces formes de mobilisation ne peuvent être ignorées et devraient aviser les décideurs sur la nécessité de s'asseoir autour de la table de négociation pour éviter la dégénérescence des relations employeurs-salariés. Sur un registre plus large, ces éléments devraient inciter les employeurs à envisager le dialogue et la culture du consensus au sein de l'entreprise en tant que moyen efficace pour assurer un climat de travail sain. Il incombe également aux pouvoirs publics de renforcer les outils d'intervention pour veiller au respect des droits fondamentaux des salariés, à travers le relèvement des capacités des organes d'inspection et de contrôle pour la résolution des conflits au travail, ainsi que l'encouragement de la mise en place des conventions collectives, dont sept ont été signées en 2017. Cela dit, l'institutionnalisation du dialogue social devrait être accélérée afin

de dépasser la situation actuelle où ce dialogue se résume à des réunions informationnelles sans ordre de jour préétabli et concerté entre les différentes parties. Il en va de l'intérêt de l'ensemble des partenaires sociaux de garantir le travail décent et de faire converger les visions pour le renforcement de la stabilité et la durabilité dans le milieu du travail.

▪ ***Dialogue civil et démocratie participative : L'impératif de renforcer le rôle de la société civile afin de consolider la cohésion sociale***

Depuis l'avènement de la Constitution, le rôle de la société civile s'est trouvé renforcé par plusieurs responsabilités qui lui incombent. Au-delà du rôle consultatif qui leur a été assigné depuis toujours, il est reconnu, aujourd'hui, que le rôle des associations de la société civile et des organisations non gouvernementales s'est élargi à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des décisions et des projets des institutions élues et des pouvoirs publics (Article 12 de la Constitution).

Néanmoins, au niveau de l'opérationnalisation de la Constitution, il convient de relever le retard accumulé pour la mise en place des textes de lois relatifs à la démocratie participative et à leur faiblesse par rapport aux exigences de la société civile et de l'esprit de la Constitution. C'est le cas, à titre d'exemple, des lois organiques sur le dépôt de pétitions et la présentation des motions au niveau législatif qui ne répondent pas aux aspirations constitutionnelles d'implication de la société civile dans le processus de prise de décision politique, puisqu'au niveau législatif, seuls les membres à titre individuel, à l'instar de tous les citoyens, bénéficient du droit de dépôt de pétitions et de présentation de motions. De même, sur le plan territorial, la loi limite le rôle constitutionnel de la société civile et le mécanisme de la démocratie participative au droit de dépôt de pétition pour l'inscription à l'ordre du jour d'un point relevant de la compétence de la collectivité territoriale. En outre, plusieurs recommandations du Dialogue National sur la Société Civile et ses nouveaux rôles constitutionnels, qui s'est tenu en 2014, tardent à être mis en œuvre, à l'instar de la loi-cadre sur la consultation publique et la charte nationale de la démocratie participative, ainsi que l'adoption d'un nouveau code de la vie associative qui soit en accord avec l'esprit de la Constitution, tel que recommandé également par le CESE dans son avis n° 28/2016 relatif à la dynamisation de la vie associative. Sur ce même point, le projet de loi n°89-15 relatif au Conseil Consultatif de la Jeunesse et de l'Action Associative, n'a été adopté qu'à fin 2017. Quant au Conseil de la Famille et de l'Enfance, il n'a toujours pas été installé en dépit de la promulgation de la loi n° 78-14 portant sur sa création en 2016.

Les retards et la faiblesse de mise en œuvre des nouveaux rôles constitutionnels de la société civile, des instances de concertation et des mécanismes de la démocratie participative sont préjudiciables à l'élan insufflé par la Constitution. Ils mettent notre pays devant les effets engendrés par l'absence des structures de dialogue et d'interlocuteurs issus de la société, en témoigne les mouvements sociaux enregistrés dans certaines provinces de notre pays en 2017. C'est ainsi que dans la province d'El Hoceima, des manifestations ont eu lieu pendant plusieurs mois, en raison du retard d'exécution des projets de développement et de la mise en place des structures de base. Dans la région du Draa-Tafilalet, des citoyens, confrontés à la pénurie d'eau, sont sortis pour dénoncer l'absence d'une gestion proactive de cette ressource vitale. En fin d'année, dans la commune de Jerada, des citoyens se sont manifestés afin de réclamer des opportunités d'emploi suffisantes et adéquates au niveau local, pour pallier les déficits accumulés pendant des années en matière d'opportunités d'emploi dans la région.

Ces mouvements, rappellent l'urgence de mener les réformes économiques et sociales à même de garantir une vie décente pour tous, et interpellent sur l'importance de la société civile, des corps intermédiaires et des institutions élues à l'échelle locale pour dialoguer avec la population, apporter des réponses aux besoins et aux attentes économiques et sociales légitimes, et éviter par ce biais que ces revendications ne se transforment en sentiments d'injustice sociale, de marginalisation et d'exclusion. Dans ce sens, les pouvoirs publics devraient travailler de concert avec la société civile à l'échelle locale et la doter des moyens nécessaires pour qu'elle puisse jouer pleinement le rôle qui lui incombe : celui d'accompagner, d'encadrer, de dialoguer et de faire adhérer les citoyens à la gestion des affaires locales. Ce faisant, le renforcement de la société civile permet aux autorités publiques de s'y associer pour une plus grande proximité avec la population et une efficacité meilleure en termes de mise en œuvre des politiques publiques au niveau territorial. Cela suppose également une accélération de l'implémentation de la déconcentration administrative et de la régionalisation avancée comme outils d'ajustement des politiques publiques aux besoins spécifiques de chaque région.

### 1.3.DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

L'année 2017 a connu, au niveau international, deux évènements mondiaux majeurs autour de la question environnementale, à savoir la COP 23 sous la présidence de la République des Fidji, et le « One Planet Summit ».

Pour ce qui est de la COP 23, et après le retrait des Etats-Unis de l'Accord de Paris, l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre dudit accord, est devenue une tâche encore plus compliquée. En effet, les avancées réalisées dans le cadre de la COP 23 ont été assez modestes par rapport aux ambitions tracées et se sont limitées à quelques actions telles que l'aboutissement à des premiers projets de texte sur les règles d'application de l'Accord de Paris, l'élaboration d'un Plan d'action sur le genre, la mise en place d'une Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, l'une des catégories les plus touchées par les effets du réchauffement climatique, ainsi que le lancement par les présidences marocaine et fidjienne de la COP, du « Dialogue de Talanoa » qui devrait permettre de dresser un premier bilan des efforts accomplis et inciter les Parties à relever l'ambition de leurs engagements durant la période pré-2020. En revanche, un certain nombre de facteurs de blocage persistent, en particulier, l'absence d'un véritable leader parmi les pays européens ou encore la Chine, pour remplacer les Etats-Unis dans les négociations, ainsi que l'absence de progrès notable de la part des pays avancés sur la question de financement des projets d'adaptation et d'atténuation en faveur des pays les plus vulnérables.

Par ailleurs, si la COP 23 s'est soldée par des réalisations timides dans l'ensemble, le One Planet Summit, organisé en décembre 2017, a quant à lui permis de sortir avec quelques engagements, notamment en matière de financement et de mobilisation des ressources en faveur de l'environnement. Ces engagements concernent entre autres :

- Le lancement de PPP, de Fonds et de plateformes de financements dédiés, en particulier en faveur des Etats vulnérables et insulaires, pour financer les projets d'adaptation aux changements climatiques et de résilience des ressources naturelles ;
- L'engagement d'œuvrer pour la mobilisation d'instruments de financement et de bourses pour financer la recherche scientifique et l'implication des jeunes dans des projets de recherche visant la préservation de l'environnement ;

- Des réflexions autour de la constitution de mécanismes appropriés pour faciliter l'accès des villes aux ressources nécessaires pour financer leurs plans climat et le lancement de marchés publics bas-carbone dans un certain nombre de pays ;
- L'engagement de 16 pays et de 32 villes à atteindre la neutralité-Carbone à l'horizon 2030 ;
- L'engagement de certains pays, gouvernements locaux et entreprises à accélérer l'élimination des centrales de Charbon traditionnelles. Cette mesure n'exclut pas, cependant, l'impact environnemental qui pourrait résulter du maintien de la position de certains grands pays pour un charbon propre ou encore pour l'énergie nucléaire ;
- Le lancement d'initiatives et de réseaux de financement verts par les acteurs financiers de certains pays, notamment des banques centrales, des Fonds souverains, des investisseurs institutionnels, ainsi que de la part des banques de développement.

### **1.3.1. Adoption de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD)**

L'année 2017 a connu un renforcement du cadre régissant le processus du développement durable au Maroc par l'adoption de la SNDD, en date du 25 juin 2017, par le Conseil des Ministres. L'objectif de cette stratégie consiste à asseoir les piliers d'une économie verte au Maroc à l'horizon 2030. Elle s'articule autour de 7 enjeux majeurs, déclinés en 31 axes stratégiques et 137 objectifs avec une batterie d'indicateurs de suivi de performance. Pour atteindre ses objectifs, la stratégie en question dispose d'un cadre de gouvernance avec deux comités : un Comité Stratégique ayant un rôle politique et d'orientation stratégique et un Comité de Pilotage ayant un rôle de suivi effectif de la mise en œuvre de cette stratégie. Ce dernier a, en effet, tenu sa première réunion le 22 novembre 2017 sous la présidence du Chef du Gouvernement.

La SNDD constitue un cadre fédérateur qui instaure une conformité des différentes politiques publiques avec les objectifs du développement durable du pays. En outre, l'horizon temporel fixé de la SNDD est l'année 2030, ce qui correspond à l'échéance des ODD, et lui permet, par conséquent, de programmer des actions en cohérence avec l'agenda mondial du développement durable. Par ailleurs, la stratégie en question vise à assurer un respect des objectifs et règles de développement durable par l'ensemble des stratégies sectorielles publiques, à travers des Plans d'Actions Sectoriels de Développement Durable (PASDD) qui permettent de définir la contribution de chaque département dans la mise en œuvre de cette Stratégie. Enfin, des études ont été lancées pour la réalisation des Stratégies Régionales de Développement Durable dans quatre régions pilotes, dans l'attente de les généraliser à toutes les régions du Royaume.

Par ailleurs, certes la SNDD prend la forme d'une stratégie ambitieuse qui essaie de traiter un large spectre de volets liés au développement durable. Néanmoins, un certain nombre de points de vigilance méritent d'être considérés :

- la SNDD a été adoptée sans une implication approfondie de l'ensemble des partenaires sociaux (syndicats et employeurs) concernés ce qui n'a pas permis d'engager un débat public préalable autour de la question dans le cadre d'une approche participative ;
- Avec 137 objectifs, dont chacun dispose à son tour de plusieurs mesures et d'une batterie d'indicateurs de performance, le suivi et la gouvernance d'une telle stratégie seraient complexes, même avec la classification des objectifs en deux catégories de priorité. Cette situation constitue

un réel défi de pilotage pour les deux comités créés pour assurer un suivi et une évaluation appropriés et continus de l'avancement des projets, surtout que plusieurs objectifs identifiés par la SNDD s'avèrent en chevauchement avec ceux d'autres politiques publiques ;

- Le suivi de l'avancement des différents projets programmés dans le cadre de la SNDD suppose, au préalable, l'existence d'un système d'information très développé, retraçant les informations détaillées de chaque unité territoriale fine et de chaque filière, avant, durant et après la mise en œuvre de la stratégie en question ;
- La batterie assez large d'indicateurs de performance, proposée par la SNDD revêt un caractère hétérogène dans le sens où elle additionne des indicateurs de moyen ou d'effort avec des indicateurs de résultat définitif en matière de développement durable. Une séparation plus fine entre ces deux catégories permettrait une meilleure évaluation de la stratégie en termes d'efficacité et d'efficience ;
- La nécessité d'assurer la conformité des PDR aux objectifs de la SNDD, ce qui requiert un effort considérable d'adaptation de leurs contenus respectifs. Cela suppose une formation adéquate des décideurs au niveau régional et de leurs collaborateurs sur les questions portant sur le développement durable, ses retombées potentielles et les opportunités qu'il offre ;
- Pour une meilleure implication des régions et des autres collectivités territoriales dans le processus de développement durable et la mise en place d'une économie verte au niveau local, il serait souhaitable d'explorer la possibilité d'ajouter des indicateurs renseignant sur les efforts fournis par chaque Collectivité territoriale en matière de durabilité et qui contribueraient à leur tour à déterminer le niveau des transferts financiers dont pourraient bénéficier ces collectivités, dans le cadre du système de péréquation fiscale ;
- Le succès de l'appropriation des objectifs de la SNDD par le secteur privé nécessite de dresser un cadre d'obligations et d'incitations étoffé en proposant, à titre d'exemple (i) des critères de durabilité comme condition d'accès aux marchés publics, (ii) un dispositif d'écotaxes avec un mode d'affectation de leurs recettes, conformément au principe de responsabilité élargie des producteurs (REP) figurant dans la loi-cadre sur l'environnement et le développement durable, ou encore (iii) des financements bancaires préférentiels dans le cadre des lignes de crédit vertes ;
- Même si la stratégie SNDD évoque l'objectif d'intégrer les principes du développement durable dans le système éducatif, il convient de réitérer la particularité d'une sensibilisation avancée et d'un ancrage profond de la culture de la durabilité au niveau du capital humain, à travers différents canaux, dont les médias, les réseaux sociaux, mais surtout via des programmes et modules spécialisés au niveau de tous les cycles du système éducatif, aussi bien dans le secteur public que privé ;
- La stratégie accorde une place importante à la R&D dans le domaine du développement durable, ce qui suppose des incitations suffisamment attractives pour encourager les chercheurs nationaux et ce, parallèlement, à la multiplication des partenariats et projets de recherche en commun entre universités nationales et centres étrangers sur la question. Cet objectif requiert, également, un renforcement de la relation université-secteur privé afin de fructifier les efforts de recherche et transformer les idées et concepts en produits sur le marché. Néanmoins, la SNDD, ambitionne d'atteindre 3% du PIB en termes de dépenses en R&D dans les champs du développement durable et de l'économie verte, ce qui paraît difficile à atteindre eu égard

son faible niveau actuel (0,71% du PIB). La cible de 3% fixée dépasse même les niveaux actuels enregistrés par les Etats-Unis ou l'Allemagne (2,9% et 2,8%, respectivement) et s'aligne sur les niveaux affichés par des pays comme la Finlande (3,2%) et le Japon (3,4%).

### 1.3.2. *Problématique de l'eau : Défis futurs et état d'avancement des mesures adoptées*

**Face aux déficits hydriques actuels et devant le risque d'aggravation de la situation à l'avenir, l'année 2017 a constitué, suite aux Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi, un tournant dans la politique du Maroc en matière de gestion de l'eau à travers des mesures d'urgence et des politiques structurelles.**

Les mesures d'urgences mises en place sont principalement destinées à apporter une réponse adéquate au déficit d'accès à la ressource hydrique dans certaines régions ; déficit ayant causé quelques tensions sociales dans certaines zones du pays, confirmant de ce fait l'ampleur des risques menaçant la sécurité hydrique de ces territoires, en particulier, et du pays dans son ensemble.

En effet, le Maroc a déjà connu une baisse importante du potentiel d'eau par habitant passant de près de 2 560 m<sup>3</sup>/hab dans les années 1960 à environ 700 m<sup>3</sup>/hab actuellement<sup>51</sup>. Les effets du réchauffement climatique, l'urbanisation croissante, les besoins en eau de l'industrie et de l'agriculture, les modes de consommation excessifs, ainsi que le manque d'efficacité au niveau de l'infrastructure de distribution (certaines zones demeurent mal desservies malgré leur situation géographique proche de grands barrages), sont autant de facteurs qui peuvent éroder davantage les disponibilités en eau à l'avenir. Parallèlement, l'exploitation intensive des nappes phréatiques, conjuguée à la sécheresse, fait que le Maroc connaît également une détérioration des eaux souterraines, étant donné que leur flux de renouvellement demeure inférieur à celui des prélèvements.

Pour faire face à cette surexploitation des eaux souterraines, les pouvoirs publics ont annoncé leur volonté d'élargir le mode de gestion participative des nappes à travers la généralisation territoriale des « contrats de nappe », un cadre qui vise la responsabilisation de tous les acteurs en fixant les responsabilités, les droits, ainsi que les obligations des utilisateurs de la nappe, de l'administration et des différents intervenants impliqués. Il s'agit, toutefois, d'une approche qui avait déjà commencé en 2005 dans la région du Souss-Massa, mais dont la généralisation s'était heurtée au vide juridique pour gérer ce type de contrats. Parallèlement, et pour assurer une certaine rationalité de l'utilisation des ressources en eau, la fin de l'année 2017 a été marquée par l'annonce de la mise en place de la Police de l'eau pour que celle-ci soit opérationnelle en 2018. L'objectif de cette police consiste à traquer les utilisations illégales d'eau, émettre des contraventions, suspendre des travaux ou encore saisir le matériel utilisé dans les infractions relatives à l'eau. Il est à rappeler, toutefois, que la police de l'eau a connu un énorme retard en matière d'opérationnalisation puisque sa création a été prévue depuis 1995 via la loi n° 10-95 et n'a été lancée sur le terrain qu'en 2018, une fois la nouvelle loi-cadre qui définit la liste d'infractions relatives à l'eau, promulguée en 2016.

**Le caractère systémique du stress hydrique** dont souffre le Maroc découle du fait qu'en plus de son impact sur la sécurité hydrique en eau potable, **il affecte également la sécurité alimentaire en résorbant les ressources en eau disponibles pour l'agriculture et par conséquent, fragilise les revenus des agriculteurs**, en particulier ceux qui sont les plus vulnérables aux aléas climatiques (les agriculteurs en zones bour et le petit élevage). Sur ce point, il est important de souligner

51 - Morocco, first nationally determined contribution under the UNFCCC.

que certes le Plan Maroc Vert encourage l'augmentation de la part des cultures hors céréales. Néanmoins, en favorisant l'expansion de ces cultures au détriment des céréales, la sécurité et la souveraineté<sup>52</sup> alimentaires du pays seraient affectées, avec un risque de dépendance accrue du Maroc vis-à-vis des importations de céréales et, par conséquent, vis-à-vis des fluctuations des cours mondiaux, du risque de change et des tensions géopolitiques. Dans ce contexte, il y a nécessité de multiplier les efforts et les tentatives de prospection d'autres variétés de céréales plus résistantes à la sécheresse. Sur cet aspect, **il est à rappeler que la signature en février 2017 d'un accord de coopération technique entre la FAO et l'IAV Hassan II, portant sur la promotion de la culture du « Quinoa »,** une graine plus résistante à la sécheresse, est une initiative à dupliquer pour asseoir une plus grande cohérence entre la stratégie agricole du pays et les objectifs stratégiques de sécurité alimentaire et de souveraineté alimentaire. Cette démarche se doit d'être accompagnée d'une véritable politique de financement de la R&D dans le domaine de la sécurité hydrique et alimentaire.

**Par ailleurs, force est de constater que les perturbations d'approvisionnement en eau potable pourraient constituer un facteur d'instabilité sociale dans ces zones.** En effet, des manifestations ont eu lieu dans certaines régions au Maroc, durant lesquelles des manifestants, touchés par ce déficit, revendiquaient le droit d'accès à l'eau potable et se sont plaint d'une mauvaise répartition de cette ressource vitale. Parmi les zones les plus affectées par les problèmes de pénurie d'eau, il y a lieu de citer, Zagora, Ouazzane-Chefchaouen, Azilal, Sefrou. En effet, sur un total de 681 villes/centres gérés par l'ONEE, 37 observent des perturbations d'alimentation en eau potable. Certaines régions ont, en effet, fait l'objet de visites des pouvoirs publics concernés en 2017, pour pouvoir observer sur le terrain les déficits hydriques au niveau local et proposer des solutions adaptées pour pallier ces problèmes.

**Dans ce contexte, suite aux Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi, les mesures d'urgence et les politiques structurelles suivantes ont été adoptées :**

#### *Mesures d'urgence*

- Suite aux orientations Royales, le Comité ministériel de l'eau a tenu une réunion le 18 octobre 2017, durant laquelle a été décidée la création d'un comité technique composé des représentants de plusieurs entités impliquées et ce, dans le but de préparer un programme d'urgence pour l'approvisionnement en eau potable et en eau d'irrigation.
- Le programme d'urgence comprend l'intensification de l'exploration des eaux souterraines, la gestion rationnelle des ressources hydriques disponibles, l'approvisionnement en eau à travers l'utilisation des camions citernes, l'augmentation de la production d'eau potable dans certains centres ruraux et périurbains, l'aménagement de points de distribution d'eau pour le cheptel, ainsi que l'entretien des canaux d'irrigation de petite et moyenne taille existants. L'ensemble de ces actions s'inscrivent dans le cadre d'une amélioration de l'efficacité hydrique.
- Etant donné les déficits en matière d'eau potable constatés dans certaines régions en 2017, le gouvernement a, également, procédé à une mesure d'urgence qui consiste à restreindre l'irrigation des arbres fruitiers dans certaines zones afin de garantir l'accès à l'eau potable pour les populations locales.

52 - La souveraineté alimentaire s'adresse aux États et accorde la priorité à l'alimentation de la population nationale. Elle vise à ce que chaque État puisse être responsable de son alimentation et de définir sa politique alimentaire en tenant compte de ses propres spécificités. Elle protège aussi l'agriculture intérieure contre les importations.

## Mesures structurelles

- Le comité ministériel de l'eau a proposé un programme d'investissement intense pour améliorer l'approvisionnement en eau potable et d'irrigation, notamment au niveau des bassins les plus touchés par le déficit hydrique, sur la période 2018 - 2025. Ce programme d'investissements accorde une attention particulière aux zones rurales et montagneuses en prévoyant d'accélérer la mise en œuvre des travaux en cours dans ces régions et en développant un programme supplémentaire dédié aux zones rurales et montagneuses qui n'ont pas été couvertes par les projets existants.
- Le gouvernement a entamé en 2017 le processus de révision du Plan National de l'Eau afin de tenir compte des apports de la nouvelle loi sur l'eau, ainsi que pour veiller à une meilleure adaptation aux effets du changement climatique et aux besoins actuels et futurs du Maroc en termes de stratégie hydrique. Ce programme couvre plusieurs mesures, notamment :
  - L'amélioration de la performance des réseaux de distribution d'eau potable et la transformation des systèmes d'irrigation conventionnels aux systèmes localisés d'irrigation, ainsi que la généralisation des systèmes de goutte-à-goutte, notamment, dans le cadre du Programme National d'Économie et de Valorisation de l'Eau en Irrigation (PNEEI) qui vise une économie d'eau de plus de 1,4 milliard de m<sup>3</sup> par an ;
  - La programmation de la construction de plus de 35 barrages sur la période 2017-2021. Ces derniers viendront renforcer l'infrastructure existante qui compte déjà près de 140 barrages, ce qui devrait relever la capacité totale de 17,6 milliards de mètres cubes actuellement à 25 milliards à l'horizon 2030. Ces investissements restent, cependant, très coûteux et nécessitent une programmation financière adaptée et soutenable, notamment en explorant la possibilité d'une utilisation plus large des PPP ;
  - Le renforcement de l'offre passe également par des mesures qui visent à augmenter le recours au dessalement de l'eau de mer pour améliorer l'approvisionnement en eau potable et d'irrigation et, surtout, pour compenser la baisse future inéluctable des rendements des barrages étant donné le recul continu du volume des précipitations à l'avenir. A cet effet, l'année 2017, a été marquée par le lancement du projet phare relatif à la station de dessalement dans la région de Souss-Massa, qui a été signé avec l'opérateur espagnol Abengoa. La capacité au démarrage de cette station serait de 150 000 m<sup>3</sup>/jour, pour atteindre 200 000 m<sup>3</sup>/jour à terme et l'alimentation en eau potable d'une population de 2,3 millions d'habitants à l'horizon 2030, dont 20% en milieu rural, ainsi que l'irrigation des terres agricoles. D'autres projets de dessalement et de déminéralisation, sont en cours d'étude ou de développement, dans différentes régions, par l'ONEE à l'horizon 2020. En outre, l'intérêt porté par le Maroc au dessalement comme alternative d'approvisionnement en eau ressort clairement au niveau des mesures prévues par la loi de finances 2018, notamment le remboursement du crédit de taxe en faveur des entreprises de dessalement d'eau de mer, ainsi qu'au niveau du poids des projets de dessalement prévus dans le total des investissements programmés par la commission nationale de l'investissement, soit 11% du montant total ;

- L'amélioration de l'offre passe en outre par des mesures visant la réutilisation des eaux usées après leur traitement. Sur ce point, il convient de souligner que le gouvernement s'est penché dernièrement sur la préparation d'un élargissement du Programme national d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées (PNA) dédié essentiellement au milieu urbain et semi urbain, pour inclure les zones rurales, sur une période qui s'étend jusqu'à 2040, en faveur de près de 1 200 centres ruraux.

Il convient de rappeler, par ailleurs, que l'utilisation croissante des techniques de dessalement et de traitement –réutilisation des eaux usées, peut s'avérer très coûteuse étant donné les technologies utilisées et le volume d'investissements requis, ce qui renvoie à la question du rôle de l'Etat en matière de subvention pour que toute la population puisse avoir accès à l'eau à un prix abordable, tout en prêtant une attention particulière aux catégories les plus vulnérables / pauvres et celles habitant les régions rurales et montagneuses.

### **1.3.3. Des avancées à concrétiser en matière de préservation de l'environnement en 2017**

Des avancées ont été réalisées en matière de préservation de l'environnement et de nouveaux programmes ont été initiés dans ce sens en 2017. C'est ainsi, qu'au niveau de l'assainissement, l'orientation du Maroc consiste désormais à aller au-delà de l'assainissement simple pour s'étendre vers le traitement et la valorisation / réutilisation des déchets, conformément au principe de l'économie circulaire. C'est dans cet esprit que le Programme National de Valorisation des Déchets qui vise le recyclage de 20% des déchets et la valorisation supplémentaire d'au moins 30% des résidus à l'horizon 2020, prévoit de créer 50 centres de tri et de valorisation à l'horizon de 2021, dont trois sont déjà en place à fin 2017. Cette mesure fait partie d'une large panoplie de programmes de valorisation des déchets prévus dans différents secteurs (batteries usées, voitures et pneus, déchets électroménagers, papier et carton, déchets plastiques...). Ces nouvelles activités constitueraient, en effet, des opportunités pour la création d'emploi, la génération de revenus et aussi pour l'intégration de certaines filières opérant dans l'informel.

S'agissant des déchets ménagers, l'année 2017 a été marquée par la signature du premier plan quinquennal 2017-2021 pour accélérer la mise en œuvre du Programme National des Déchets Ménagers. Il est à rappeler qu'au terme de 2017, 80% de la population est couverte par des sociétés de collecte des ordures, 24 décharges ont été réhabilitées, tandis que 42 nouvelles décharges sont programmées entre 2017 et 2022... Néanmoins, davantage d'efforts demeurent nécessaires en matière de valorisation des déchets ménagers, étant donné qu'à l'heure actuelle seulement 10% font l'objet de recyclage.

Par ailleurs, l'aboutissement de la transition vers une valorisation plus poussée des déchets, passe nécessairement par une implication et une appropriation plus importante de ce processus par la société civile et les citoyens en général, notamment lors de la phase de tri des déchets, et ce à différents niveaux (quartier, écoles, ...). Ce changement de comportement requiert un effort important en termes de communication/sensibilisation pour inculquer la culture de valorisation des déchets auprès de larges franges de la population.

Par ailleurs, concernant la pollution industrielle, l'année 2017 a été marquée par la signature de 18 conventions de financement pour la mise en place de stations de traitement des rejets liquides des unités industrielles. De même, 6 projets de réalisation de stations de traitement de déchets liquides et de lutte contre la pollution de l'air ont été lancés en 2017.

Quant à la pollution de l'air, le dernier rapport de l'Organisation Mondiale de la Santé, publié en 2018 et portant sur des données de l'année 2016, a indiqué que le Maroc figure parmi les pays qui comptent des villes où la qualité de l'air est dégradée. En effet, des zones comme Benslimane, Tanger, Marrakech et Casablanca affichent des taux de pollution de l'air assez élevés, atteignant deux à trois fois le niveau recommandé par l'OMS. En outre, le coût de la détérioration de la qualité de l'air est estimé à 9,7 MMDH par an. Il va sans dire que les risques sanitaires et économiques sont de taille puisque, selon l'OMS, près de sept millions de personnes trouvent la mort chaque année, au niveau mondial, à cause de la pollution de l'air. De ce fait, la pollution de l'air revêt une importance capitale dans l'agenda de la politique environnementale de notre pays, un intérêt clairement exprimé à travers l'adoption du Programme national pour l'amélioration de la qualité de l'air 2017-2030 par le comité national de suivi et de contrôle de la qualité de l'air, en date du 21 juillet 2017. Le programme en question vise à renforcer et étendre le réseau national du contrôle de la qualité de l'air, ainsi que la réduction des émissions de gaz résultant du secteur du transport et de l'industrie.

#### ***1.3.4. Plan National de Gestion Intégrée du Littoral: un projet dont l'aboutissement reste tributaire de la qualité de la gouvernance et la capacité de coordination entre les acteurs impliqués***

Le 20 avril 2017, le coup d'envoi pour l'élaboration du Plan National de Gestion Intégrée du Littoral a été donné. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'opérationnalisation de la loi n° 81-12, relative au Littoral, et son Décret d'application n° 2-15-769 du 3 rabii I 1437 (15 décembre 2015).

Ce Plan affiche un certain nombre d'objectifs, dont, (i) la détermination des orientations générales en matière de protection, de mise en valeur et de conservation du littoral, (ii) l'intégration de la dimension de protection du littoral dans les politiques sectorielles et les projets d'investissement, (iii) et la mise en place des mesures à prendre pour prévenir, lutter et réduire la pollution du littoral.

Néanmoins, l'aboutissement de ce Plan requiert de dépasser un certain nombre d'obstacles relevant de la gouvernance et de la capacité de coordination entre les institutions impliquées. En premier lieu, il est important de rappeler que de nombreux décrets d'application afférents à la loi n° 81-12 ne sont pas encore publiés. Par ailleurs, le processus d'élaboration du projet du Plan du Littoral fait face, également, au défi de la coordination interministérielle et de mise en cohérence avec les documents de planification et d'aménagement territoriaux. En outre, le cadre juridique en place requiert le développement de mécanismes d'arbitrage et de régulation appropriés et adaptés à ce type de territoire. Sur ce même volet, les dérogations dans les zones inconstructibles constituent un domaine où la vigilance reste de mise et au niveau duquel les décisions devraient être basées sur le principe de l'intérêt général. A ce titre, il est à rappeler que le Conseil Economique, Social et Environnemental, dans le cadre de son avis adopté en 2014 sur le projet de loi n°81-12 relatif au littoral, avait déjà émis plusieurs recommandations, dont la réduction du nombre et de la portée des dérogations au niveau du littoral, dans l'objectif de limiter la dégradation de ce milieu.

En matière de cohérence par rapport aux objectifs à caractère climatique, une meilleure synergie entre le processus d'élaboration du Plan du littoral et celui d'élaboration du Plan National d'Adaptation Climatique, s'avère nécessaire afin d'assurer une meilleure prise en compte du risque climatique et les répercussions potentielles sur les populations les plus exposées.

Enfin, il y a lieu de mettre l'accent sur la nécessité d'une approche participative lors de l'élaboration des schémas régionaux du littoral, ce qui requiert un accompagnement technique et méthodologique adéquat des parties prenantes, notamment les élus locaux et les associations locales relevant de la société civile.

### **1.3.5. Avancement satisfaisant des projets énergétiques, avec toutefois, une lenteur sur le volet de l'efficacité énergétique**

Durant l'année 2017, le Maroc a multiplié les efforts pour accélérer sa transition énergétique et pouvoir honorer son engagement à installer 42% de ses capacités de production en électricité via les énergies renouvelables à l'horizon 2020 et 52% au terme de 2030. C'est ainsi qu'après la mise en service de la phase Noor I du projet solaire en 2016, avec une capacité de 160 MW, les travaux ont avancé considérablement en 2017 pour les phases Noor II et Noor III qui devraient être mis en service en 2018, avec des capacités respectives de 200 et 150 MW. La Phase IV du projet Noor a également été lancée, avec comme échéance prévisionnelle de mise en service, l'an 2018, et une capacité additionnelle de 72 MW. Ce dernier a été financé, notamment, par le recours à l'émission de près de 1,15 milliards de dirhams d'obligations vertes.

Parallèlement à l'énergie solaire, le Maroc prévoit d'augmenter, au terme de l'année 2018, sa capacité de production d'électricité par énergie éolienne, via des projets dans différentes régions, notamment à Taza et Midelt. Cet objectif entre dans le cadre de la stratégie du Maroc pour atteindre une puissance électrique d'origine éolienne de 2 000 MW à l'horizon 2020.

Outre l'objectif de renforcement des capacités produites, les différents projets d'énergie renouvelable ont été lancés tout en veillant à proposer des tarifs d'électricité de plus en plus compétitifs. C'est ainsi que dans le cas du solaire, le tarif de l'électricité produite est de l'ordre de 1,62 dh/kwh pour le projet Noor I, 1,36 dh/kwh pour Noor II, 1,42 dh/kwh pour Noor III et 0,44 dh/kwh pour Noor IV. Parallèlement à l'aspect coût, le volet de la qualité de l'approvisionnement figure également parmi les priorités de la stratégie énergétique. Sur ce point, il est à rappeler que l'année 2017 a connu quelques avancées dans le cadre des préparatifs du projet du plan gazier « Gas to Power », qui vise à renforcer le poids du gaz GNL dans le mix énergétique et, par conséquent, assurer une certaine flexibilité dans la production d'énergie en atténuant l'impact des intermittences afférentes aux sources renouvelables.

Par ailleurs, l'avancement de la transition énergétique du Maroc en 2017 s'observe aussi bien au niveau de l'évolution de la capacité électrique d'origine renouvelable qu'à travers l'intégration transversale croissante des énergies propres au niveau des autres secteurs. Parmi les branches concernées par ce début d'intégration, il y a lieu de citer :

- **Le secteur agricole** : en août 2017, le gouvernement a alloué 2,3 milliards de dirhams à des investissements dans l'énergie solaire, pour promouvoir l'utilisation de l'énergie solaire dans l'alimentation des pompes à eau destinées à l'irrigation et ce, dans le cadre d'un projet qui vise à donner accès à l'irrigation à près de 100 000 hectares de terres agricoles supplémentaires à l'horizon 2021 ;

- **Le secteur de l'eau potable** : le mégaprojet énergivore de dessalement dans la région d'Agadir sera alimenté par l'énergie solaire produite par le complexe Noor. De même que le projet de dessalement prévu dans la région de Dakhla sera alimenté par l'énergie éolienne ;
- **Le secteur de l'industrie** : dans ce secteur le Maroc a initié en 2017, un premier pas dans le domaine des véhicules électriques, en signant un protocole d'accord avec le géant chinois BYD.

**Pour ce qui est du défi de l'efficacité énergétique, une accélération du rythme de mise en œuvre est nécessaire, surtout que le volet de l'efficacité énergétique reste moins avancé que les autres dimensions telles que le développement des sources d'énergie renouvelable.**

Ce constat est confirmé par le classement international du Maroc dans le rapport RISE 2018 qui place le Maroc dans la 51<sup>e</sup> place sur 111 pays en matière d'efficacité énergétique, alors qu'il occupe des positions plus avancées dans les aspects liés aux « énergies renouvelables » et à « l'accès à l'énergie », soit la 36<sup>e</sup> et la 32<sup>e</sup> place, respectivement.

Contrairement aux projets d'énergie renouvelable qui continuent à avancer rapidement et qui dépendent en grande partie de la capacité de mobilisation des fonds nécessaires, **la lenteur de la progression du Maroc en matière d'efficacité énergétique est à lier, quant à elle, à la complexité des prérequis en matière de gouvernance dans ce domaine.** D'une part, il est vrai que le Maroc a érigé l'efficacité énergétique en tant que priorité dans le cadre de sa stratégie énergétique nationale, et l'année 2017 a été marquée par la présentation du projet de la Stratégie Nationale pour l'Efficacité Energétique à l'horizon 2030, devant le Conseil des ministres et celui du gouvernement. Néanmoins, la multiplicité des secteurs concernés (transport, industrie, bâtiment, éclairage public, ...) et des acteurs impliqués, rend le suivi, l'évaluation et la coordination plus difficiles et plus lents.

**Ce constat renvoie à la nécessité d'accompagner la nouvelle stratégie** par un système d'information efficace et des indicateurs détaillés pour le suivi et l'évaluation, une coordination poussée et concertée entre l'ensemble des acteurs concernés dans le cadre d'une approche participative, une accélération de la territorialisation des actions de l'efficacité énergétique, avec la clarification du rôle des régions et des collectivités territoriales, la mise en place de mesures fiscales et subventions suffisamment adaptées, ainsi qu'une accélération de la publication des décrets d'application de la loi 47-09, notamment, le volet lié à l'audit énergétique obligatoire. Ces éléments s'avèrent décisifs pour permettre au Maroc d'atteindre ses objectifs en matière d'efficacité énergétique, révisés dans le cadre de la nouvelle stratégie, pour aboutir à une économie d'énergie de près de 20% à l'horizon 2030.

## 2 POINTS DE VIGILANCE ET RECOMMANDATIONS

La question d'adopter un nouveau modèle de développement a été clairement exprimée par Sa Majesté le Roi lors du Discours de la rentrée parlementaire du 13 octobre 2017. Cette question fait désormais l'objet de débats auxquels prennent part différents acteurs de la société, appartenant aussi bien aux sphères politique, économique, académique et à la société civile.

Les limites du modèle actuel sont perceptibles à plusieurs niveaux, avec notamment, une économie duale et peu inclusive, un chômage persistant, une insertion faible des jeunes, des inégalités sociales et territoriales tenaces et des discriminations sociales qui entravent la modernisation de la société...

La réflexion autour des différents aspects de ce nouveau modèle reste d'une extrême complexité, étant donné les innombrables dimensions concernées. Sur ce point, il est important de souligner qu'au niveau du rapport sur la Richesse Globale (RGM) élaboré par le CESE, en collaboration avec Bank Al-Maghrib, sept leviers principaux avaient déjà été identifiés comme appuis incontournables en vue de développer la richesse globale du pays et d'en assurer une répartition équitable, dans le cadre d'un nouveau modèle inclusif et durable. C'est dans ce sens que le présent rapport annuel du CESE s'est penché, dans la partie relative aux points de vigilance et recommandations, sur cinq volets jugés prioritaires au regard des évolutions récentes, d'autant plus que ces points peuvent être rattachés à trois leviers d'action parmi les sept identifiés au niveau du Rapport sur la Richesse Globale :

- **Point de vigilance n°1 - Réussir le défi de l'industrialisation** : ce premier point met l'accent sur la nécessité pour le Maroc de se doter d'un secteur industriel compétitif, diversifié, moderne et bien intégré, dans le but d'accélérer la transformation structurelle de notre économie, une orientation en ligne avec le levier 5 du rapport sur la richesse globale « Assurer une transformation structurelle de l'économie » ;
- **Point de vigilance n°2 - Faire de l'entrepreneuriat l'un des principaux piliers de la stratégie de promotion de l'emploi des jeunes** : l'objectif à travers cette recommandation consiste à faire de l'entrepreneuriat sous toutes ses formes (TPME, auto-emploi, ESS, ...), un instrument efficace pour assurer une meilleure insertion des jeunes dans l'économie et la société via l'emploi. Ce point peut être rattaché simultanément à deux leviers figurant au niveau du RGM, à savoir, le levier 5 cité dans le point précédent, ainsi que le levier 3, « Bâtir un nouveau pacte social » ;
- **Point de vigilance n°3 - Eriger l'élargissement et la préservation de la classe moyenne en tant qu'axe prioritaire des politiques publiques** : ce point place la classe moyenne au cœur de la problématique de la cohésion sociale et du poids des inégalités dans la société marocaine. En conséquence, ce point de vigilance s'inscrit parfaitement dans l'orientation exprimée dans le cadre du levier 3 du RGM « Bâtir un nouveau pacte social » ;

- **Point de vigilance n°4 - Pour un engagement en faveur de la promotion de l'égalité de genre :** le but à travers cette recommandation est de se focaliser sur le rôle clé que peuvent jouer des canaux comme l'école et les médias dans la lutte contre les discriminations et les stéréotypes dévalorisants à l'égard de la femme dans notre société. Cet objectif s'inscrit, ainsi, dans le même ordre d'idées exprimées au niveau du levier 3 du RGM cité ci-dessus ;
- **Point de vigilance n°5 - Renforcer la gouvernance durable par le développement des modes de transports à énergie propre et la mise en place d'une politique nationale pour la mobilité verte :** Cette dernière recommandation appelle à la nécessité de disposer d'une vision cohérente de la stratégie du transport, sous l'angle de la durabilité et de la préservation de l'environnement, qui consacre la justice climatique vis-à-vis des générations futures. Cette orientation reprend, ainsi, de manière fidèle l'idée véhiculée à travers le levier n°6 du RGM « Inscrire le modèle national de développement dans la durabilité ».

## 2.1. Réussir le défi de l'industrialisation

Le Maroc a adopté, au fil des années, plusieurs stratégies industrielles successives, dont la plus récente est le plan d'accélération industrielle qui a pour ambition de renforcer le poids de ce secteur au niveau du PIB et de l'ériger en principal moteur de croissance. Cependant, nonobstant les efforts d'attraction des investisseurs étrangers, le secteur n'a pas encore permis un véritable décollage économique tel que cela ressort au niveau du rythme de croissance assez modeste de la VA industrielle et sa contribution limitée à la croissance du PIB. De même, les métiers mondiaux n'arrivent pas à créer suffisamment d'emplois décents pour compenser les filières en déclin.

En outre, en référence au dernier rapport du Forum Economique Mondial (Readiness for the Future of Production, 2018), le Maroc appartient à la catégorie de pays les moins préparés à la révolution industrielle 4.0. En effet, selon le même indice et sur 100 pays, le Maroc est 77<sup>e</sup> en matière de « structure productive » et 73<sup>e</sup> en termes de « facteurs/moteurs de production ».

Relever le défi de l'industrialisation 4.0 et permettre, à plus long terme, au Maroc de se hisser vers la catégorie des pays à revenu intermédiaire tranche supérieure, requiert ainsi, de renforcer et d'adapter en continu, le cadre stratégique et opérationnel de la politique industrielle. A ce niveau, onze axes paraissent prioritaires :

- **Nécessité de renforcer la gouvernance institutionnelle**, afin de garantir un degré d'efficacité en matière d'implémentation de la politique industrielle et une cohérence entre les différentes mesures qui impactent le secteur. Sur ce point, et dans le cadre de l'auto-saisine « Changement de paradigme pour une industrie dynamique au service d'un développement soutenu, inclusif et durable », le CESE a recommandé « *la création d'un Conseil National de l'Industrie, organe de pilotage à haut niveau, placé sous l'autorité du Chef du Gouvernement et mobilisant les départements et organismes socio-économiques publics et privés, à fort impact sur le déploiement de la stratégie* ».

Sur ce même point relatif à la gouvernance et en se référant à l'auto-saisine citée ci-dessus, le CESE recommande de procéder à (i) « *La sanctuarisation par les textes de la représentativité et de la légitimité des fédérations sectorielles* », ainsi que (ii) le renforcement des syndicats et de leur participation aux instances de représentation au sein des entreprises et des organes de pilotage des politiques industrielles ;

- **Accroître l'efficacité des mesures incitatives, afin d'éviter la création de situations de rente qui entraveraient le processus de promotion de la compétitivité de l'industrie nationale :** une optimisation des subventions et incitations financières, fiscales, ... s'impose dans le sens où celles-ci devraient être limitées dans le temps et conditionnées par les résultats des entreprises et leur performance en matière de création d'emploi, de valeur ajoutée, d'exportation, de productivité, d'innovation... **En outre, il est important que les avantages accordés aux investisseurs nationaux pionniers dans de nouveaux secteurs/produits à contenu technologique supérieur soient proportionnellement plus élevés que ceux accordés aux investisseurs qui les rejoindront par la suite**<sup>53</sup>, étant donné que les premiers supportent des coûts d'exploration de marché plus importants et font face à des risques et incertitudes plus amples (un système progressif selon le niveau de risque supporté) ;
- **Développer davantage les formes de financement adaptées aux industries à haute technologie et investissements innovants** (Capital-investissement, capital-risque, ...), en particulier, parmi les TPME qui font face à la contrainte du collatéral physique insuffisant lorsqu'elles envisagent d'accéder au financement bancaire classique ;
- **Renforcer l'écosystème de la formation professionnelle initiale et continue, en accordant un intérêt particulier à la qualité de la formation au lieu de se focaliser exclusivement sur des objectifs de quantité qui ont montré leurs limites.** Cet objectif requiert de garantir une meilleure coordination entre le secteur privé, les établissements de formation continue et en alternance, et l'Etat, en matière de définition des filières et contenus des formations. De plus, et afin de valoriser les travailleurs dotés de longues expériences mais ne disposant pas de diplômes, le CESE recommande, dans le cadre de l'auto-saisine n°30/2017, d'élargir l'expérience du programme de validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAEP) à un périmètre plus large de secteurs et métiers. Ce Programme avait été initié en 2007, mais n'a concerné qu'un nombre limité de filières et de travailleurs. Globalement, de telles orientations permettraient une meilleure adaptation aux besoins actuels, mais également aux métiers futurs imposés par l'industrialisation 4.0, ainsi qu'aux métiers durables relevant des domaines de l'économie verte et bleue. En outre, une amélioration de la qualité de la formation professionnelle et de sa compatibilité avec les besoins du marché devrait renforcer le niveau de complémentarité entre l'humain et la machine (robotisation, digitalisation, ...) ;
- **Faire valoir la compétitivité hors coût et éviter de se focaliser exclusivement sur le salaire et le taux de change comme seuls leviers pour accroître la compétitivité des industries :** ces éléments de coût ne constituent pas des avantages comparatifs viables puisque plusieurs pays notamment en Asie et en Afrique concurrencent le Maroc en offrant des salaires plus bas. Dans une telle situation, le Maroc risquerait d'être piégé entre d'une part, le poids des concurrents à faible revenu, compétitifs dans des industries à faible valeur ajoutée et d'autre part, son incapacité à s'étendre de manière significative vers des industries à haute Valeur Ajoutée qui requièrent des facteurs de compétitivité plutôt hors coût. L'accent devrait ainsi être mis sur l'amélioration de la productivité du travail et le degré de qualification du capital humain pour pouvoir renforcer le positionnement de l'industrie nationale dans les filières à forte valeur ajoutée et par conséquent, supporter un niveau de salaire acceptable qui prémunit en même temps les travailleurs de la précarité de l'emploi et la vulnérabilité ;

53 - Principe décrit initialement par Hausmann and Rodrik (2003).

- **Les grands projets d'investissement bénéficiant d'un soutien public particulier devraient systématiquement faire l'objet d'une évaluation continue selon une grille d'indicateurs ou un référentiel détaillé**, couvrant 4 dimensions (dimension économique, dimension sociale, dimension environnementale et dimension de la gouvernance). Le référentiel de la charte sociale proposé par le CESE et le rapport sur la richesse globale peuvent constituer un socle de base pour choisir les indicateurs les plus appropriés pour la grille en question ;
  - **Renforcer l'innovation et la R&D en industrie pour accroître les chances du Maroc de se positionner dans les phases les plus valorisantes des chaînes de valeurs mondiales et régionales** (R&D, conception, design, marketing et étude de marchés...). Un défi de taille eu égard à la faiblesse des dépenses en R&D et des financements appropriés ;
  - **Poursuivre l'amélioration des services d'accompagnement des entreprises à l'export et de l'assistance à la découverte des marchés, dans le cadre d'une politique renouvelée de veille et d'intelligence économiques ;**
  - **Garantir une industrialisation inclusive** en proposant des mesures incitatives aux entreprises, en faveur de l'emploi de catégories souffrant de discrimination (femmes, jeunes et personnes en situation de handicap...) et en adaptant la réglementation en vigueur pour qu'elle puisse comporter des discriminations positives au profit de ces mêmes catégories ;
  - **... et durable** : en poursuivant le renforcement du cadre incitatif relatif aux avantages financiers et fiscaux en faveur des entreprises industrielles les plus respectueuses de l'environnement, ainsi que pour les industries vertes (renouvelable, économie circulaire, procédés de l'économie de l'eau, efficacité énergétique, production de véhicules propres et composants connexes...). De même, le CESE propose conformément à l'ambition de faire du Maroc une « Usine Verte »<sup>54</sup>, de se doter de « zones industrielles de 4<sup>e</sup> génération ». Ces dernières devraient être alimentées en énergies renouvelables et disposer d'équipements capables de traiter les rejets gazeux et liquides, ainsi que les déchets solides. Les zones déjà existantes, devraient, pour leur part, bénéficier d'une période de transition durant laquelle elles bénéficieraient de l'accompagnement nécessaire et feraient l'objet d'une mise à niveau pour assurer une conformité aux normes environnementales ciblées. ;
  - **Une industrialisation porteuse de convergence territoriale** en étudiant l'opportunité d'adopter les modèles de « corridors industriels » qui constituent, depuis quelques années, une option de choix pour plusieurs pays émergents et en développement. Ces derniers permettent de créer des axes d'activités denses reliant plusieurs régions à la fois et par conséquent, contribuent à diffuser de manière plus équilibrée les retombées positives de l'industrialisation;
- Sur ce même volet, le CESE recommande, dans le cadre de son auto-saisine n°30/2017, une plus grande implication des régions**, en tant qu'acteur incontournable dans le développement industriel, notamment dans les aspects liés, à l'aménagement des zones industrielles, le foncier, la durabilité « usine verte », etc.

54 - CESE, Auto-saisine n°30/2017, « Changement de paradigme pour une industrie dynamique au service d'un développement soutenu, inclusif et durable » - 2017.

## 2.2• Faire de l'entrepreneuriat un des piliers de la stratégie de promotion de l'emploi des jeunes

L'inclusion des jeunes par l'emploi constitue un défi de taille pour le Maroc, à l'instar de la majorité des pays en voie de développement. Le poids démographique important des jeunes (en dépit de la décélération de la croissance démographique ces dernières années) d'une part, et l'incapacité de l'économie marocaine à accueillir les nouveaux effectifs entrant sur le marché du travail d'autre part, sont autant de facteurs qui font de la question de l'emploi des jeunes une urgence d'ordre critique pour la stabilité et la cohésion sociales.

L'entrepreneuriat et l'auto-emploi sont souvent avancés comme étant parmi les solutions pour promouvoir l'emploi des jeunes. La promotion de l'emploi des jeunes à travers l'entrepreneuriat est une politique très complexe du fait que les résultats escomptés ne peuvent être concrétisés que lorsque tous les obstacles majeurs sont pris en considération simultanément et de manière cohérente. Par conséquent, une stratégie partielle qui concentrerait ses efforts sur certains aspects de la problématique de l'entrepreneuriat tout en négligeant les autres dimensions, risquerait de se traduire par des résultats en deçà des attentes et, par voie de conséquence, engendrerait une inefficience des dépenses et des investissements engagés. En effet, si durant les années passées, plusieurs programmes pour l'insertion des jeunes et l'incitation à l'entrepreneuriat et l'auto-emploi ont vu le jour, l'impact de ces derniers est resté assez limité dans l'ensemble au regard de la faiblesse de la dynamique de création d'entreprises au Maroc et la viabilité réduite des jeunes entreprises créées.

Afin de faire de l'entrepreneuriat un levier efficace de promotion de l'emploi des jeunes, il est primordial que les politiques y afférentes arrivent à avoir l'impact le plus large possible auprès des populations cibles. Cela permettrait de compenser le fait qu'à l'échelle individuelle, les entreprises de taille petite et moyenne ne génèrent pas suffisamment d'emplois et qu'il faudrait en créer un nombre important pour pouvoir générer suffisamment d'emplois. Il est à rappeler que dans l'industrie, même si les TPMI<sup>55</sup> représentent environ 90% du nombre d'entreprises du secteur, elles ne contribuent qu'à hauteur de 34% aux effectifs employés, alors que les grandes entreprises qui ne constituent que 11% du nombre d'unités productives du secteur industriel comptent près de 66% des salariés du secteur.

Dans ce contexte, en partant de l'état des lieux de l'entrepreneuriat au Maroc, détaillé dans la partie diagnostic du présent rapport, et en s'inspirant du débat au niveau international sur la question, **sept leviers s'avèrent indispensables pour faire de l'entrepreneuriat un instrument efficace pour la promotion de l'emploi des jeunes :**

- Aborder les jeunes en tant que groupe hétérogène, lors de la conception des stratégies d'emploi : il s'agit d'un aspect transversal qui devrait être pris en considération dans l'ensemble des politiques et mesures visant à promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes au Maroc. En d'autres termes, les différentes politiques visant à encourager l'entrepreneuriat devraient être conçues de manière différenciée selon les spécificités de chaque sous-catégorie de jeunes, en prenant en considération le genre, le milieu de résidence (urbain / rural), les régions, l'âge, le niveau de qualification, etc. Une telle orientation devrait contribuer à augmenter l'efficacité des programmes relatifs à l'entrepreneuriat des jeunes. Ces programmes devraient en outre faire

55 - Très petites et moyennes industries.

l'objet d'évaluations d'impact régulières, en termes de créations d'entreprises, de leurs taux de survie, ainsi qu'en termes d'emplois créés et ce, afin de pouvoir apporter les modifications nécessaires en cas de déviation par rapport aux objectifs fixés ou en cas de constatation d'inefficacité desdits programmes ;

- **Une approche décentralisée pour l'amélioration de l'environnement des affaires :** Des efforts considérables ont été déployés par le Maroc pour améliorer l'environnement des affaires et encourager l'initiative privée. Néanmoins, plusieurs obstacles persistent et nécessitent une accélération des réformes dans ce sens. La régionalisation avancée constitue une opportunité à saisir par le Maroc pour essayer de promouvoir le climat des affaires sur tout le territoire et ce, à travers une meilleure implication des régions dans le développement de l'entrepreneuriat local et une accélération de la mise en œuvre de la déconcentration administrative. Ces deux aspects devraient permettre d'offrir, localement, aux entrepreneurs potentiels et porteurs de projets tous les services nécessaires. Néanmoins, la territorialisation de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes ne pourrait aboutir que s'il existe des mécanismes de contrôle et de suivi de l'accessibilité, de la qualité et la célérité des services offerts aux entrepreneurs au niveau local, avec une interface numérique pour les réclamations en cas de blocage et des mesures à prendre au niveau des entités responsables en cas de retards non justifiés dans le traitement des dossiers d'investissement. L'adaptation de l'environnement des affaires aux jeunes entrepreneurs au Maroc pourrait également consister à créer des chambres de commerce pour les jeunes entrepreneurs (expériences du Canada, de l'Afrique du sud, de l'Inde et du Nigéria), et à multiplier davantage les infrastructures d'incubation d'entreprises innovante ;
- **Abolir les barrières à l'entrée du marché des biens et services :** Les jeunes entrepreneurs peuvent trouver des difficultés à se positionner sur certains marchés /secteurs, étant donné les barrières à l'entrée ou bien suite à l'existence de situations de monopole ou d'oligopole favorisant les positions dominantes sur le marché. Ces défaillances poussent généralement les jeunes entrepreneurs à se concentrer excessivement dans des secteurs limités nécessitant un faible apport en capital et où les barrières à l'entrée sont moins apparentes. Par conséquent, une concurrence féroce s'installe entre les jeunes entreprises dans ces secteurs, ce qui réduit le taux de survie de celles-ci et une grande partie finit par se retirer du marché, avec tout ce que cela engendre comme répercussions sur le plan économique et social. **Au Maroc, il est ainsi, impératif de veiller à abolir les barrières à l'entrée dans les différentes branches concernées, ce qui nécessite de généraliser les règles d'une concurrence saine et de procéder à des études de terrain afin d'identifier les secteurs les plus susceptibles d'être sujets à des distorsions. De même, le retard de réactivation du rôle du Conseil de la Concurrence, après la sortie de sa nouvelle loi cadre, constitue une contrainte de taille. Ce dernier reste le mieux placé pour diagnostiquer, combattre et sanctionner toutes formes de pratiques anticoncurrentielles qui entraveraient l'introduction des jeunes entreprises sur le marché ;**
- **Améliorer l'accès des jeunes au financement :** l'accès au financement figure constamment parmi les principaux obstacles à l'amélioration du climat des affaires au Maroc. A cet effet, et en dépit de efforts déployés, il est nécessaire de promouvoir l'utilisation des Fonds de garantie pour faciliter l'accès des jeunes entrepreneurs au crédit étant donné l'incapacité de ces derniers à présenter un collatéral suffisant vis-à-vis des banques. De même, et afin d'encourager l'entrepreneuriat innovant chez les jeunes, les initiatives telles que le Fonds Innov Invest lancé en 2017 par le Maroc, sont à multiplier et à intégrer dans une stratégie globale de promotion

des nouvelles formes de financement (capital investissement sous ses différentes formes) qui permettraient de valoriser le capital immatériel des jeunes talents et d'accompagner leur projets innovants vers le stade de maturité. Le lancement de ces programmes se doit d'être accompagné d'une campagne de communication large et agressive à travers, notamment, les médias locaux et nationaux. En outre, le pilotage et le fonctionnement de ces Fonds dédiés à l'entrepreneuriat innovant requièrent des compétences particulières, avec une forte connaissance du monde des affaires, de ses spécificités et ses besoins, notamment en matière de réactivité et d'efficacité ;

- **Développer les compétences entrepreneuriales des jeunes à un âge précoce :** la réussite dans l'entrepreneuriat requiert des talents spécifiques qui relèvent davantage des soft skills (management, travail en équipe, communication, gestion du risque, sens de l'innovation, ...), ainsi que des compétences techniques (établir des business-plans, quête de sources de financement, fiscalité, simulations de conduite d'entreprises fictives...) dont la maîtrise devrait être intégrée dans le système éducatif et ce, parallèlement à une immersion précoce en entreprise à travers des programmes de stages appropriés. Cette démarche suppose la mise en place d'un cadre réglementaire qui responsabiliserait toutes les parties prenantes (Etat, Etablissement de formation et Entreprise) et qui clarifierait le rôle de chacun pour garantir la qualité du processus d'immersion des étudiants dans le monde de l'entreprise ;
- **Eriger le profil d'entrepreneur en tant que modèle d'inspiration pour les jeunes dans la société :** cet axe consiste à mobiliser davantage les médias et les différents canaux de communication, afin de mettre en avant les « success stories » d'entrepreneurs qui ont réussi leurs projets, en tant que modèles d'inspiration pour les jeunes potentiels nationaux. Parallèlement, il est important d'organiser davantage de concours et de prix pour l'entrepreneuriat, afin de récompenser les efforts et l'initiative privée des jeunes (exemple de la Business Idea Competition Ajujaht en Estonie), ou encore de promouvoir le développement de plateformes et de réseaux d'entrepreneurs pour échanger les expériences et les idées et multiplier les opportunités de coopération entre eux ;
- **Développer et améliorer l'accès à des services de qualité en matière de mentorat et de coaching d'entreprise :** le manque d'expérience des jeunes porteurs de projets représente souvent un des principaux facteurs de disparition des entreprises durant leurs toutes premières années d'existence. Le Maroc qui ne fait pas exception à cette règle pourrait faire face à cet obstacle en développant de vastes programmes de mentorat d'affaires au profit des jeunes entrepreneurs. Ces programmes sont généralement assurés par des réseaux de mentorat professionnels et expérimentés qui proposent aux entrepreneurs, assistance et orientation, durant les différentes phases de vie de leur projet d'entreprise. Ces réseaux peuvent être nationaux mais également internationaux, surtout lorsque l'objectif est de viser des secteurs ou des marchés géographiques où les entreprises marocaines n'ont pas une expérience significative. Certaines enquêtes et études au niveau international ont en effet, montré que les entrepreneurs qui ont bénéficié de mentorat ont réalisé de meilleures performances comparativement à ceux qui n'en ont pas bénéficié et ce, aussi bien en termes de chiffre d'affaires, que de recrutement de salariés et de taux de survie au-delà des cinq premières années les plus critiques<sup>56</sup>.

56 - [http://www.mowgli.org.uk/sites/default/files/Mowgli%20ROI%20Report%20English\\_1.pdf](http://www.mowgli.org.uk/sites/default/files/Mowgli%20ROI%20Report%20English_1.pdf)

<https://www.micromentor.org/learn-more/impact>

[http://www.sage.com/~-/media/group/files/media/sagebusinessnavigatorslaunchee\\_pressrelease\\_final.ashx](http://www.sage.com/~-/media/group/files/media/sagebusinessnavigatorslaunchee_pressrelease_final.ashx)

## 2.3• Eriger l'élargissement et la préservation de la classe moyenne en tant qu'axe prioritaire des politiques publiques

La classe moyenne joue un rôle essentiel sur les plans économique, social et politique. Grâce à sa contribution à la consommation domestique, elle joue un rôle décisif en tant que facteur de croissance économique. De même, une classe moyenne dont le pouvoir d'achat a été préservé peut également lisser l'amplitude des phases de récession provoquées par le repli de la demande étrangère et des exportations, en agissant en tant que stabilisateur économique. En outre, une classe moyenne forte dispose d'une capacité d'épargne qui sert à financer l'investissement. Plus globalement, une classe moyenne large et prospère reflète généralement une plus grande cohésion sociale, des inégalités moindres et un ascenseur social opérationnel. Néanmoins, au cours de ces dernières années, au niveau international, la classe moyenne se trouve sous pression, vit dans un environnement de plus en plus incertain et perçoit une sorte d'insatisfaction par rapport à ses conditions de vie ; une situation observable dans plusieurs pays, aussi bien avancés qu'en voie de développement. En effet, la pression exercée sur la classe moyenne a amené celle-ci à exprimer, à côté d'autres classes sociales, son mécontentement selon des formes diverses à l'instar de leur participation au printemps arabe et le vote d'une partie d'entre elles pour les partis d'extrême droite et courants populistes dans certains pays avancés. Face à ces changements, le débat se poursuit au niveau international, sur les mesures à encourager pour élargir et développer la classe moyenne. Néanmoins, la mise en place d'une telle politique reste un processus délicat, dans la mesure où la classe moyenne est une catégorie plurielle qui regroupe différents groupes sociaux, avec des caractéristiques hétérogènes sur le plan de l'appartenance socio-professionnelle, le type de logement, le niveau d'éducation, le milieu de résidence, le mode de consommation ... Cette diversité fait que la mesure la plus utilisée pour délimiter de la taille de la classe moyenne demeure d'ordre purement statistique.

Au Maroc, le Haut-Commissariat au Plan considère que toute personne qui a une dépense de consommation mensuelle se situant entre 0,75 et 2,75 fois le niveau de dépense médian, appartient à la classe moyenne. Par conséquent, cette dernière représenterait au Maroc près de 58,7% de la population en 2014, dont plus des 2/3 en milieu urbain. Or, cette méthode empirique ne prend pas en considération les aspects sociaux complexes qui participent à la formation de la classe moyenne. En outre, le niveau médian de dépense, retenu comme référence autour de laquelle se situe la classe moyenne, n'est pas suffisamment élevé au Maroc pour garantir un mode de vie satisfaisant pour cette catégorie, surtout qu'au niveau des grandes villes du Royaume, le coût de la vie reste plus cher. Cette situation fait qu'il existe un écart entre, d'une part, le poids statistique de la classe moyenne et, d'autre part, le pourcentage de personnes qui s'auto-identifient comme appartenant à cette même classe<sup>57</sup> et qui s'avère inférieur dans les deux milieux de résidence (66,1% pour la mesure statistique contre 54,5% pour l'auto-identification en milieu urbain et 47,6% contre 41,8% en milieu rural). Selon certaines sources internationales telles que l'enquête World Value Survey, le pourcentage des personnes qui se considèrent comme faisant partie de la classe moyenne au Maroc ressort encore plus faible, soit près de 29,4% sur la période 2010-2014, contre un

57 - Haut-Commissariat au Plan, 2014.

poids statistique de 58,7%. Le dernier Mémorandum de la Banque Mondiale sur le Maroc indique même que seulement 15% de la population peuvent être considérés comme appartenant à la classe aisée ou moyenne lorsqu'est pris en considération le niveau d'accès aux services publics.

Par ailleurs, en termes de dynamique, le poids de la classe moyenne au Maroc a augmenté entre 2007 et 2014, en grande partie suite à l'ascension sociale de personnes issues de la classe modeste. Cette évolution peut être attribuable à plusieurs facteurs, notamment, l'urbanisation, l'élargissement de la couverture médicale, les revalorisations salariales, les actions de l'initiative nationale pour le développement humain, ou encore les dépenses de compensation qui, malgré leur efficacité limitée, avaient permis, jusqu'à 2014, d'éviter le déclassement de 6% de la classe moyenne vers la catégorie modeste. Néanmoins, la progression de la taille de la classe moyenne entre 2007 et 2014, **tout en demeurant à la hausse, indique un ralentissement par rapport au rythme enregistré entre 2001 et 2007.**

**Il est également important de souligner qu'au Maroc la plupart des politiques publiques sont axées davantage sur la lutte contre la pauvreté plutôt que sur l'élargissement et le renforcement de la classe moyenne.** La majorité des politiques nationales à vocation sociale, qui sont en vigueur, ne visent pas exclusivement cette catégorie. L'illustration la plus récente réside dans le fait que le projet de mise en place d'un programme de logement dédié à la classe moyenne n'a pas été retenu dans le cadre de la loi de finances de 2018 ; une décision qui a été justifiée par le coût élevé du foncier urbain et la nécessité d'attendre d'abord une évaluation de l'efficacité du programme du logement social. Le faible engagement des politiques publiques en faveur de la classe moyenne montre qu'il existerait un déphasage par rapport aux Hautes Orientations exprimées dans le discours de Sa Majesté le Roi en 2008<sup>58</sup> à « veiller à ce que toutes les politiques publiques soient stratégiquement vouées à l'élargissement de cette classe, pour qu'elle soit le socle de l'édifice social, la base de la stabilité et un puissant catalyseur de la production et de la créativité » et à ce que les classes moyennes constituent désormais « l'épine dorsale de la société équilibrée ».

**Dans ce contexte, il devient urgent que les politiques publiques accordent une place primordiale au développement d'une classe moyenne prospère, disposant d'un pouvoir d'achat effectif et qui participe activement à la vie économique, sociale et politique et ce, dans le cadre d'une vision stratégique partagée entre les différentes parties prenantes.** Sur ce point, et en dépit de la multitude d'aspects qui peuvent faire l'objet d'amélioration pour une politique pro-classe moyenne, un certain nombre d'axes d'intervention peuvent néanmoins être prioritaires :

- **La nécessité d'accorder une place primordiale à la qualité de l'emploi créé à côté de l'aspect quantitatif dans le cadre de la politique de l'emploi, pour que les jeunes diplômés des classes moyennes et modestes puissent avoir accès à des emplois décents qui leur faciliteraient le processus d'ascension sociale.** Cette orientation devrait tenir compte des évolutions futures des métiers et des mutations du marché du travail mondial qui sera de plus en plus caractérisé par une certaine polarisation, dans le sens où les postes de niveau intermédiaire tendent à diminuer au profit des emplois précaires et des emplois hautement qualifiés, d'où la menace importante qui pèse sur la classe moyenne ;

58 - Discours royal, à l'occasion du 9<sup>e</sup> anniversaire de l'accession du Souverain au Trône.

- Au niveau de la réglementation du travail, il est important d'éviter tout affaiblissement de la composante syndicale pour préserver le pouvoir de négociation des salariés et leur pouvoir d'achat, en plus de la nécessité de lutter contre tout comportement abusif contre les représentants du personnel au niveau du secteur privé. En contrepartie, le niveau des salaires doit être compatible avec le niveau de productivité des travailleurs, afin de ne pas pénaliser la compétitivité de l'entreprise. Ces éléments renvoient à l'importance d'aboutir à des compromis entre les partenaires sociaux pour relancer un dialogue social responsable ;
- Veiller à ce que la charge fiscale sur la classe moyenne reste soutenable et garantir plus d'équité et de progressivité en matière d'impôt ;
- L'orientation des pouvoirs publics vers une libéralisation des prix et la suppression de la compensation devrait être accompagnée, en plus du ciblage des subventions qui profitera aux classes modestes, d'une politique de concurrence effective et un cadre réglementaire efficace assorti de sanctions, qui lutte contre les monopoles, les rentes de situation, les ententes sur les prix et l'abus de positions dominantes sur le marché. En outre, il est urgent d'œuvrer au renforcement des dispositifs et associations de protection du consommateur dans notre pays. Cela permettra de préserver le pouvoir d'achat de la classe moyenne tout en développant un marché concurrentiel, d'où l'urgence d'une réactivation du Conseil de la Concurrence ;
- Assurer un suivi régulier et minutieux de l'endettement des ménages, notamment, ceux issus de la classe moyenne, dans la mesure où l'expérience internationale récente a montré qu'une consommation tirée par l'endettement, dans un contexte de faible évolution des salaires, demeure insoutenable, ce qui accroît la probabilité d'un déclassement des individus surendettés de la classe moyenne suite à un choc négatif majeur. En outre, un endettement excessif réduit la capacité d'épargne domestique (selon la dernière enquête de conjoncture auprès des ménages du HCP, seule une proportion réduite des ménages arrive à épargner) et par conséquent, diminue les sources de financement disponibles pour l'investissement ;
- Outre le niveau des salaires, le niveau de vie des ménages de la classe moyenne reste conditionné par l'accès aux services sociaux et surtout la qualité de ces derniers : l'exploitation de la structure du panier de consommation des ménages permet déjà d'identifier trois grandes rubriques prioritaires sur lesquelles les pouvoirs publics devraient agir pour satisfaire aux exigences de cette catégorie sociale, en contrepartie des impôts qu'elle paye. Il s'agit des trois blocs de dépense qui ont connu les plus fortes hausses dans le budget de ménages entre 2007 et 2014, à savoir, l'éducation, la santé, ainsi que le logement avec les dépenses connexes (énergie et eau) :
  - **Education** : la classe moyenne accorde un intérêt particulier à l'éducation comme moyen d'ascension sociale et de réussite. Par conséquent, la politique du secteur de l'éducation devrait tenir compte du critère d'accessibilité de cette classe à un enseignement de bonne qualité et avec un coût supportable. De même, un recentrage d'intérêt sur l'école publique en améliorant sa qualité et en rétablissant sa notoriété, s'avère d'une extrême importance à l'heure actuelle. Autrement, toute stratégie qui n'accorderait pas la priorité à reconstruire une nouvelle école publique en tant que premier pilier de l'ascension sociale et en tant que lieu de mixité sociale, pourrait être considérée comme incohérente et traduirait une faible volonté de réformer le secteur de manière profonde et audacieuse (voir recommandation au niveau du Focus),

- **Santé :** pour préserver le pouvoir d'achat de la classe moyenne, **il convient d'accélérer** l'élargissement de la couverture médicale, de lutter contre les pratiques extraconventionnelles au niveau des frais médicaux et les écarts entre tarifs de référence et tarifs effectivement appliqués dans le secteur privé, d'encourager le développement d'un secteur mutualiste capable de proposer une offre de soins de qualité et plus abordable, d'améliorer le taux d'encadrement sanitaire et sa distribution territoriale, ainsi que l'offre de soins dans le secteur public et la qualité d'accueil. Ces points sont essentiels à la préservation du pouvoir d'achat de la classe moyenne, surtout que les dépenses de santé qui restent à charge du ménage continuent à être significatives,
- **Logement :** sur le volet logement, qui constitue un poste de dépense principal dans le budget des ménages, mais également un critère d'appartenance sociale, les pouvoirs publics devraient réfléchir à une stratégie dédiée à la classe moyenne, avec des normes qui répondent aux aspirations de celle-ci. Cette question renvoie au coût du foncier qui demeure très élevé dans les milieux urbains et les zones géographiques les plus dynamiques, visées par les classes moyennes. Dans une telle situation, il serait souhaitable d'accélérer la réflexion et le débat sur un certain nombre de propositions, telles que :
  - La « verticalité » des logements en augmentant le nombre d'étages à construire ce qui permet de diminuer le prix de vente par appartement en milieu urbain,
  - Mieux exploiter le stock du foncier des domaines publics disponibles, en faveur de projets immobiliers pour la classe moyenne (par exemple, des complexes résidentiels de location dédiés à la classe moyenne, avec des règles d'accès transparentes sur étude de dossier),
  - Faire en sorte que les nouvelles villes et centres urbains puissent offrir des conditions d'habitat qui répondent aux exigences de la classe moyenne, avec la disponibilité de services de base de bonne qualité, de centres de loisirs et culture et surtout d'un service de transport public abordable, fiable, régulier et sécurisé pour accompagner la mobilité croissante entre lieu de résidence et le lieu de travail. En l'absence d'une offre complète au niveau de ce type de villes, ces dernières risquent de se transformer en « villes – dortoir », très peu attractives pour la classe moyenne, participant davantage à l'exclusion qu'à l'inclusion et la mixité sociale par le logement ;
- Enfin, une plus grande participation des représentants de la classe moyenne au processus de prise de décision pour mieux défendre leurs intérêts et mieux exprimer leurs attentes en tant que composante de la société, ne peut aboutir sans un regain de confiance et d'intérêt de cette classe, en particulier les jeunes, pour l'implication dans la vie politique, ainsi qu'une plus grande représentativité au niveau du processus électoral.

## 2.4. Pour un engagement en faveur de la promotion d'une égalité de genre effective

Depuis plusieurs années, une dynamique de promotion de l'égalité de genre et de lutte contre la discrimination contre les femmes a été initiée. Elle a abouti à la mise en place du Code de la Famille en 2004 et s'est poursuivie par la ratification des textes internationaux consacrant l'égalité des droits entre femmes et hommes. Toutefois, cette dynamique s'est faite principalement sur les aspects législatif et institutionnel qui, à eux seuls, ne peuvent permettre d'atteindre l'effectivité des droits des femmes. Cela engendre un déphasage entre, d'une part, les efforts consentis pour l'amélioration de la situation des femmes et, d'autre part, une persistance des pratiques allant à l'encontre des avancées réalisées et des discours discriminants à l'égard des femmes.

Grâce aux mesures prises en matière d'égalité de genre, les droits des femmes dans notre pays ont connu des améliorations indéniables. Néanmoins, **les discriminations, les préjugés et les stéréotypes demeurent persistants et impactent plusieurs aspects de la vie quotidienne des femmes. Construire une société inclusive passe, inéluctablement, par rendre effective, dans la pratique quotidienne, l'égalité entre femmes et hommes, et nécessite, par conséquent, de lutter contre ces stéréotypes, souvent dégradants et humiliants, et consacrant une image négative de la femme.** Ces représentations cantonnent les femmes dans des rôles sociaux prédéfinis et condamnent leur développement professionnel et social.

**L'élimination des représentations sociales dégradantes pour les femmes et l'inculcation des comportements égalitaires dans la société nécessite un engagement large,** avec une forte implication des pouvoirs publics, auxquels il incombe de mettre en place des actions et mesures prohibitives de différents types de discriminations que peuvent subir les femmes en raison de leur sexe ainsi que de promouvoir les valeurs de l'égalité de genre et des droits des femmes dans le milieu éducatif, dans les médias, dans les lieux de culture et dans le milieu du travail. Les pouvoirs publics devraient travailler de concert avec la société civile agissant dans ce domaine et son implication dans l'élaboration des mesures à entreprendre, permettra une adhésion et une appropriation plus importante des acteurs sociaux, et partant une accélération, de la mise en œuvre des politiques dans ce domaine.

**Le rôle de l'école et son impact sur la société est prépondérant, pour les générations à venir, comparativement à celui des autres structures sociales capables d'infléchir les comportements collectifs.** Il importe ainsi d'ériger l'école en épicerie de la promotion des valeurs de l'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre toutes les formes de discrimination contre les femmes. Pour ce faire, l'effort devrait couvrir plusieurs aspects tout aussi essentiels que complémentaires, dont notamment :

- Travailler de concert avec le milieu éducatif pour sensibiliser sur l'impact des comportements discriminatoires sur l'égalité des chances entre les filles et les garçons à l'école ;
- Faire évoluer les pratiques pédagogiques en vigueur et y bannir tout comportement allant à l'encontre des principes de l'égalité des sexes ;
- Réviser les manuels scolaires afin de lutter contre les stéréotypes basés sur le genre et les représentations réductrices des femmes.

La lutte contre toutes les formes de préjugés que peuvent subir les femmes en raison de leur genre ne peut s'opérer en dehors d'un changement culturel en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Dans ce sillage, les médias, en tant que facteurs centraux de création, de transformation ou de renforcement de la culture, jouent un rôle clé dans le façonnement de l'image sociale des femmes. Le Conseil recommande à ce titre d'engager le milieu des médias en faveur de l'égalité de genre et de sensibiliser au poids et aux répercussions sociales des messages et images allant à l'encontre de cette égalité. Il convient également de renforcer les mécanismes institutionnels de suivi de l'image des femmes dans les médias et de sanctionner contre les éventuels dérapages.

## 2.5• Renforcer la gouvernance durable à travers le développement des modes de transports à énergie propre et la mise en place d'une politique nationale pour la mobilité verte

Vu le caractère central accordé à la dimension environnementale et la volonté d'asseoir les bases d'une gouvernance durable, le Maroc s'était engagé à réduire d'au moins 13 % ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030, voire 32% si le Royaume obtient un appui additionnel conformément aux engagements climatiques internationaux. Des mesures ont été prises par le Maroc dans plusieurs secteurs afin de réduire leurs émissions respectives en CO<sub>2</sub>. Sur ce point, force est de constater que le secteur du transport figure parmi les principaux contributeurs aux émissions de GES, ce qui en fait l'un des points centraux sur lesquels doivent se focaliser les efforts, surtout qu'il s'agit d'un secteur essentiel pour l'activité économique et la mobilité des personnes. A ce titre, il convient de souligner que la stratégie nationale de développement de la compétitivité logistique a accordé une attention particulière au transport de marchandises et la logistique urbaine, en se focalisant sur la rationalisation et la mutualisation du transport et en visant une réduction de 35% des émissions de CO<sub>2</sub> du secteur du transport des marchandises. Néanmoins, pour une promotion de la mobilité à faible contenu en carbone, le Maroc a besoin de dresser une politique nationale détaillée dédiée spécialement à la mobilité verte sur l'ensemble du territoire national, avec des interactions transverses optimisées avec les politiques d'urbanisation, d'aménagement du territoire et d'électrification, ainsi qu'une implication poussée des régions. Une telle approche pourrait s'appuyer sur les axes principaux suivants :

- **Rationalisation de la demande des services de transport** : deux types d'actions peuvent être envisagés :
  - une première catégorie d'actions relevant de la sensibilisation qui tente d'agir directement sur le comportement des usagers mais dont les effets ne seront observables que dans le moyen et long termes. Il s'agit d'actions de sensibilisation, par tous les canaux de communication disponibles, sur les avantages et les opportunités de la mobilité verte, le covoiturage et la mutualisation des transports,

- la deuxième catégorie d'actions vise à préparer l'environnement et l'infrastructure nécessaires pour un système de mobilité moins polluant. Il s'agit, entre autres, de (a) l'aménagement de l'espace urbain pour réduire les distances parcourues dans les villes, (b) l'amélioration des transports en commun en termes de qualité, d'accès et de sécurité avec un réseau optimisé pour réduire l'utilisation des transports personnels (report modal) ce qui, par conséquent, diminuerait les émissions CO<sub>2</sub>, (c) une planification routière optimale pour les zones rurales et péri-urbaines, (d) l'utilisation de systèmes de transport intelligents, en exploitant les applications des nouvelles technologies de l'information et de la communication au domaine des transports, et ce, pour une meilleure gestion du trafic et des problèmes de congestion et de sécurité routière...
- **Développer l'offre et inciter la demande des moyens de transport plus propres :**
  - Renforcer les mesures incitatives pour l'attraction des investissements directs étrangers pour la production des moyens de transport propres et des équipements connexes, ce qui permettrait de réduire, dans une deuxième étape, les importations de ce type de véhicules, tout en générant de la croissance et de l'emploi direct et indirect. A ce titre, la signature du protocole d'entente entre le Maroc et le constructeur de voitures électriques chinois BYD est une initiative positive qui nécessite, toutefois, d'être dupliquée, surtout que la quasi-totalité des constructeurs automobile mondiaux ont entamé leur transition vers la commercialisation partielle ou exclusive de véhicules à énergie propre,
  - Développer une formation professionnelle adaptée à ces nouveaux métiers, dans le cadre, notamment de PPP. De même, l'ambition d'une utilisation élargie des véhicules électriques et hybrides devrait être accompagnée par un effort de formations courtes subventionnées, notamment, pour les mécaniciens / réparateurs privés et le personnel des centres de contrôle technique,
  - Intégrer des cursus spécialisés dans les programmes de formation des grandes écoles et des universités, ainsi que des mesures incitatives pour la R&D dans le secteur, afin de favoriser une intégration plus facile dans les phases les plus valorisantes des chaînes de valeurs relatives à la mobilité propre (R&D, conception, design, moteurs, ...),
  - Investir massivement dans les infrastructures adaptées aux véhicules à énergie propre (installations, bornes de recharge, ...), avec un coût d'électricité abordable pour les citoyens,
  - Encourager les investisseurs installés à développer des modèles de voitures électriques économiques, dont le prix ne dépassera pas un certain seuil pour s'assurer d'une utilisation large de ces moyens de transport par de larges franges de la population,
  - Adopter des tarifs préférentiels pour les véhicules à énergie propre au niveau des autoroutes, des assurances, déductibilité d'impôts...
  - Entamer une reconversion progressive du parc auto de l'administration publique pour donner l'exemple. Cette orientation devrait inclure également le parc des transports en commun.



## Partie II

### FOCUS

# “ Les inégalités régionales et territoriales ”





La pauvreté absolue a considérablement diminué dans le monde depuis le début des années 1980. **La question des inégalités, quant à elle, est beaucoup plus complexe.** Certes, le niveau des inégalités de revenu par habitant **entre pays**, pondéré par la taille de la population, s'est inscrit dans une tendance baissière depuis une trentaine d'années, en raison des progrès accomplis par la Chine, l'Inde et d'autres pays émergents. Néanmoins, l'évolution des **inégalités intra-pays** demeure hétérogène et constitue aujourd'hui l'une des préoccupations majeures au niveau mondial.

Par ailleurs, les écarts entre d'une part, la perception des inégalités par les populations et, d'autre part, les mesures quantitatives de celles-ci font que **la lutte contre la pauvreté et les inégalités est de plus en plus considérée comme une nécessité pour le maintien de la cohésion sociale et la stabilité politique**, indispensables pour le développement économique et social. C'est ainsi que l'organisation des Nations Unies a consacré la réduction des inégalités dans leurs différentes formes, dans les dimensions 5 et 10 des Objectifs du Développement Durable à l'horizon 2030.

**Au Maroc, comme partout dans le monde, la pauvreté monétaire a reculé significativement, mais la proportion des personnes concernées par la pauvreté multidimensionnelle et/ou la vulnérabilité demeure élevée.** S'agissant des inégalités, sur le seul plan économique, elles se situent à un niveau supérieur à la moyenne des pays comparables. **Le constat est plus préoccupant lorsque les multiples dimensions des inégalités sont prises en considération, notamment, l'aspect social, l'aspect genre, les disparités territoriales, etc.**

Le présent focus a pour objectif de faire le point sur la situation des inégalités au Maroc et de proposer quelques actions à entreprendre et des pistes à explorer pour les atténuer, dans le but de renforcer la cohésion et la paix sociales. En effet, **les mouvements sociaux observés dans notre pays, durant la période récente, montrent que la pauvreté, le chômage des jeunes et les inégalités sont de moins en moins acceptées.** Dans ce contexte, le renforcement de la justice sociale, de la reddition des comptes, de la bonne gouvernance, de la lutte contre la corruption et contre toutes les formes d'abus, devraient être de mise, en parallèle avec une action en profondeur pour corriger les inégalités économiques, sociales et territoriales existantes.

## 1 Etat des lieux des inégalités au Maroc

Au Maroc, de nombreux programmes et stratégies ont été mis en place dans le but de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et réduire les inégalités d'accès aux droits fondamentaux, ainsi que les disparités territoriales. Certains de ces chantiers sont spécifiques dans la mesure où ils visent un secteur ou une catégorie en particulier (*Tayssir*, 1 million de cartables, la Moudawana, Loi contre la violence faite aux femmes, les programmes de l'auto-entrepreneuriat, RAMED, AMO ...), tandis que d'autres revêtent plutôt un caractère transversal, tels que l'INDH ou encore le chantier de la régionalisation avancée. **Néanmoins, si à l'heure actuelle, le Maroc a pu réaliser des avancées, notamment, en termes de baisse de la pauvreté monétaire<sup>59</sup>, dont le taux est passé de 15,3% en 2001 à 4,8% en 2014, les inégalités, sous leurs différentes formes, continuent toutefois, à peser significativement sur la cohésion sociale du pays. De plus, la lutte contre les inégalités s'avère être un processus d'une grande complexité, étant donné leur nature cumulée, voire transférable d'une génération à une autre, ainsi que la multiplicité de leurs causes.**

Aujourd'hui, la question des inégalités au Maroc représente plus que jamais un défi de taille eu égard aux changements majeurs observés récemment au niveau de la société. En effet, l'intolérance par rapport aux inégalités devient de plus en plus élevée ; les citoyens étant plus conscients de leurs droits et exprimant davantage leur insatisfaction, leurs besoins et leurs attentes. Ce sentiment de frustration est illustré par le fait que le taux de la pauvreté subjective qui est aux alentours de 45,1% en 2014, dépasse significativement le taux de pauvreté monétaire qui se limite à 4,8%. De même, près de 64% des personnes interrogées lors d'une enquête du HCP en 2014 estiment que les inégalités ont augmenté au Maroc, contre seulement, 7,8% qui pensent que celles-ci ont régressé. Ces éléments font, ainsi, ressortir la faible capacité de l'environnement économique, social, institutionnel et politique à répondre aux attentes de larges franges de la population et à améliorer leurs conditions de vie.

Le second facteur qui aurait contribué au changement de l'attitude et du comportement des citoyens, en particulier les jeunes, vis-à-vis des inégalités, réside dans l'essor de l'utilisation de l'espace virtuel. Dans un contexte où la participation politique demeure modeste et où la confiance dans les institutions d'encadrement et d'intermédiation s'est affaiblie, le monde numérique est de plus en plus exploité en tant qu'espace libre d'expression et de débat, autour de sujets qui intéressent la société, notamment, la question des inégalités. Force est de constater que l'ouverture accrue sur Internet, les réseaux sociaux, la presse électronique et tous les canaux qu'offrent les technologies de l'information et de la communication, a énormément facilité la sensibilisation des citoyens et la mobilisation de l'opinion publique. Dans le même sens, l'accès à ces technologies permet aussi aux citoyens de procéder à des comparaisons entre leur propre niveau de vie et celui d'autres catégories dans la société. Il s'agit, notamment de comparaisons entre classes sociales différentes, entre régions ou milieux de résidence différents, entre sexes (discrimination des femmes) ... sans omettre les comparaisons par rapport aux conditions de vie à l'étranger.

59 - Est considérée comme pauvre, du point de vue monétaire, toute personne vivant en deçà du seuil de pauvreté fixé à une dépense par an par personne de 4 667 DH en milieu urbain et 4 312 DH en milieu rural (Seuil pour l'année 2014).

**Le troisième élément de changement qui fait que les inégalités sociales et territoriales soient devenues encore plus intolérables, a trait à l'inefficacité observée des mécanismes de mobilité sociale pour de larges franges de la population.** En effet, le climat d'insatisfaction qui s'installe chez certaines catégories sociales pourrait résulter de la perception de ces dernières, liée à l'affaiblissement de la méritocratie et la défaillance des ascenseurs sociaux classiques, tels que l'accès équitable à l'emploi, l'égalité des chances, une éducation de qualité pour tous, etc. Le manque d'efficacité de l'ascenseur social est confirmé par les chiffres publiés en 2013, par le Haut-Commissariat au Plan sur la mobilité intergénérationnelle. En effet, seulement 35% des individus de 35 ans et plus ont connu une mobilité sociale ascendante par rapport à leur parents, les autres ayant plutôt stagné ou bien régressé. De plus, les difficultés d'ascension sociale concernent davantage certaines catégories souffrant de discriminations, en particulier, les femmes et les ruraux. En effet, la mobilité sociale ascendante concerne plus les hommes (43,7% contre 17,9% pour les femmes) et les citadins (51,1% contre 14,8% pour les ruraux), alors que la mobilité descendante concerne davantage les femmes (61% contre 24,1% pour les hommes) et les ruraux (44% contre 19,3% pour les urbains)<sup>60</sup>. Par ailleurs, la mobilité ascendante reste largement conditionnée par les années de scolarisation, l'expérience professionnelle, mais également, la position socio-familiale des parents et leur appartenance socio-professionnelle, ce qui renvoie au rôle décisif des différentes formes de capital matériel et immatériel, transmises à la descendance.

**Enfin, il est important de souligner que les problèmes de gouvernance contribuent, à leur tour, à la persistance des inégalités.** Il s'agit, en particulier, des aspects relevant du manque de cohérence des politiques publiques, et parfois de l'hésitation et de l'attentisme des décideurs politiques, de la non-application effective des textes annoncés due essentiellement aux longs délais entre la publication des lois et celle de leurs décrets d'application..., autant d'éléments qui contribuent à créer une insatisfaction des populations par rapport au niveau d'efficacité des institutions, ainsi qu'une sorte de défiance vis-à-vis de la volonté de renforcer l'Etat de droit.

Dans ce contexte, deux grands aspects des inégalités ressortent **comme étant les plus importants à résorber pour le cas du Maroc :**

- **les pratiques qui entravent l'égalité d'accès aux opportunités d'ascension sociale et celles qui affaiblissent le principe de promotion par le mérite, pour laisser place aux privilèges, aux rentes de situation, aux passe-droits et à la corruption.** Sur ce point, l'accent est mis sur trois domaines en particulier, à savoir l'égalité des chances en matière d'accès à l'emploi, l'égalité d'accès aux opportunités d'affaires et d'investissement (entrepreneuriat et accès aux marchés) et le droit de jouir d'une éducation de qualité pour tous. Lorsque ces trois composantes de l'ascenseur social sont en panne pour de larges franges de la population, ces dernières perdent confiance mais également l'espoir de pouvoir atteindre un niveau de vie meilleur en comptant uniquement sur le droit, l'effort et le mérite, ce qui menace la cohésion et la paix sociales ;
- **les inégalités liées aux effets de discrimination ou d'exclusion qui touchent certaines catégories, en particulier, les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées.** En outre, il va sans dire que l'exclusion touche également les territoires (disparités régionales) et les milieux de résidence (urbain, périurbain, rural). Le poids démographique de certaines catégories exclues remet ainsi en cause la capacité du modèle de développement actuel à se montrer suffisamment inclusif.

60 - Haut-Commissariat au Plan.

## 1.1• Inégalités économiques

Les écarts en termes de revenu et de patrimoine, constituent les principales manifestations matérielles des inégalités d'ordre économique. Toutefois, au Maroc et à l'instar de plusieurs pays en voie de développement, une appréciation de ces disparités ne peut se faire que de manière indirecte, à travers les écarts des dépenses de consommation annuelle par habitant. En effet, l'appareil statistique actuel ne permet pas de mesurer les disparités de revenu, encore moins celles de patrimoine et cela constitue un handicap de taille qui peut biaiser le diagnostic des inégalités, et par voie de conséquence, le choix même des instruments les plus appropriés pour atténuer les inégalités de revenu et de patrimoine.

En rappelant les chiffres de la dernière enquête du HCP sur les dépenses de consommation, il ressort, tout d'abord, que le Maroc a pu réaliser une légère baisse du niveau des inégalités entre 2007 et 2014. En effet, l'indice de Gini calculé sur la base des dépenses annuelles par habitant a légèrement reculé de 0,407 à 0,395 entre les deux périodes. En dépit de ce repli, le niveau des inégalités au Maroc se situe au-dessus de la médiane mondiale qui est de l'ordre de 0,36<sup>61</sup> ainsi que la médiane de la tranche inférieure des pays à revenu intermédiaire (0,38), sur la période 2012-2016, sachant que les valeurs minimale et maximale enregistrées au niveau international sur la période, étaient respectivement de 0,24 et 0,63.

Parallèlement, et bien que le rapport entre la dépense annuelle / hab des 10% les plus aisés et celle des 10% les plus pauvres ait régressé depuis 2007, celui-ci demeure important. En partant du fait que la propension à consommer diminue avec l'augmentation du revenu, ce constat laisse déduire, dans un premier temps, que les inégalités de revenu seraient probablement plus importantes que celles des dépenses de consommation. Néanmoins, cette situation reflèterait également le fait que la classe la plus aisée dispose d'une épargne importante qui pourrait être mieux utilisée et mieux investie pour générer des emplois et des revenus, notamment, pour les autres classes sociales à revenu plus faible.

Par ailleurs, les inégalités de revenu et de dépenses sont à relier, notamment, aux inégalités d'accès à l'emploi et aux opportunités d'affaires. Tel que mentionné dans la section précédente, ces deux composantes constituent, avec les écarts en matière d'accès à une éducation de qualité, les principales entraves à la mobilité sociale ascendante. Or, la situation actuelle sur le marché du travail semble indiquer que ces deux instruments (emploi / entrepreneuriat) sont déficients pour de larges catégories de la société. C'est ainsi que, la part des actifs n'accédant pas au marché du travail demeure importante, avec un taux de chômage national qui dépasse 10% en 2017.

L'ampleur des inégalités des chances en matière d'accès à l'emploi ressort avec davantage d'acuité lorsque ce phénomène est analysé par catégorie sociale et par milieu de résidence. En effet, les jeunes sont l'une des catégories qui souffrent le plus du chômage, avec un taux de 26,5% en 2017, contre 10,2% comme moyenne nationale. Cette proportion dépasse même 40% parmi les jeunes en milieu urbain. A l'origine de cette exclusion du marché du travail, plusieurs facteurs jouent en défaveur des jeunes, notamment, le fait que le marché de l'emploi favorise les personnes avec expérience, ou encore la problématique de l'inadéquation formation – emploi, soit des éléments qui viennent s'ajouter au fait que le modèle de croissance actuel

61 - World Development Indicators, Banque Mondiale.

crée de moins en moins d'emploi par point de croissance, alors que les nouveaux entrants sur le marché sont toujours aussi nombreux. Cependant, les inégalités d'accès à l'emploi deviennent davantage intolérables lorsque celles-ci sont associées à des comportements discriminatoires et d'injustice, tels que la corruption, le népotisme et les interventions, autant de pratiques qui contribuent à affaiblir les valeurs du mérite, de même que la confiance de plusieurs personnes dans l'accès à l'emploi comme moyen de promotion sociale. En outre, les inégalités d'accès à un emploi décent sont dues, en partie, aux inégalités d'accès à une éducation de qualité, lequel accès reste à son tour conditionné par l'appartenance socio-professionnelle des familles.

L'exclusion du marché du travail concerne aussi et de manière très prononcée les femmes, dont le taux de chômage en 2017 avoisine 14,7% contre 8,8% pour les hommes. A cela s'ajoute le niveau de participation féminine structurellement très faible (à l'instar des autres pays de la région MENA), soit 22,4% contre 71,6% pour les hommes en 2017. **Des facteurs complexes peuvent expliquer cette forme d'inégalité des chances au détriment des femmes dans le marché du travail, notamment, les discriminations d'ordre culturel et les stéréotypes sociaux qui contraignent la femme à se retirer du marché du travail ou réduisent ses chances en termes de promotion de carrière, d'accès aux postes d'encadrement et de management, etc.** Sur ces éléments se greffent d'autres facteurs dissuasifs pour la femme, notamment, les déficits en termes de sécurité, de qualité des transports publics ou encore en matière de disponibilité de services de garde d'enfants abordables pour les femmes issues des classes défavorisées et « moyennes - tranche inférieure ».

**Le problème d'inégalité d'accès à l'emploi se pose en outre pour la catégorie des personnes handicapées, avec un taux de participation très faible de 13,4%, alors que le taux d'activité au niveau national est de 46,7% en 2017.** Cette situation demeure conditionnée, certes, par le degré du handicap subi, mais peut renvoyer également à la rareté d'opportunités d'emploi adéquates et à un environnement inadapté à cette catégorie.

**L'entrepreneuriat constitue un autre volet où se manifestent certaines inégalités, liées tant à des effets de discrimination qu'à des déficits au niveau de la gouvernance et de l'efficacité des institutions.** Sur ce point, il est à rappeler que l'entrepreneuriat qui devrait être un mécanisme d'inclusion et d'ascension sociale, en particulier pour les jeunes, continue à pâtir d'un certain nombre de facteurs de blocage, dont certains contribuent à enraciner les inégalités existantes. Ces entraves ne permettent pas de tirer pleinement profit des différents programmes de promotion de l'entrepreneuriat et de l'initiative privée, que le Maroc a engagés successivement depuis déjà plusieurs années.

La faiblesse de l'entrepreneuriat au Maroc, tel que cela ressort de l'indicateur TEA « Taux d'activité entrepreneuriale en phase de démarrage » qui reste bien en dessous de la moyenne mondiale (5,6%, contre une moyenne mondiale de près de 12,3%), permet de faire le lien avec deux formes d'inégalité, dont souffrent en particulier les porteurs de nouveaux projets et les TPME :

- un accès inégalitaire au financement en défaveur des porteurs de nouveaux projets ou encore des petites entreprises qui ne disposent pas toujours du collatéral matériel exigé par le système bancaire. Cette discrimination concerne également, (i) les entrepreneurs innovants, étant donné que les formes de financement adaptées, tel que le capital-risque,

ne sont pas encore assez développées au Maroc, (ii) les femmes entrepreneures qui trouvent davantage de difficulté à accéder au financement et à diverses formes de capital comparativement aux hommes, ainsi que (iii) la clientèle des microcrédits qui continue à pâtir du poids excessif du service de la dette, en dépit de leur situation vulnérable ;

- **Les inégalités d'accès aux opportunités d'affaires et d'investissement et à certains marchés et secteurs, constituent, à leur tour, des barrières à l'entrée pour les petites et moyennes entreprises, ainsi que les jeunes entrepreneurs.** En effet, avec le retard de mise en œuvre du cadre réglementaire de la concurrence, la persistance du phénomène de la corruption dans la société et la faiblesse de l'efficacité de l'administration publique, le terrain reste favorable à la persistance des rentes de situation, des positions dominantes sur le marché, des privilèges, des passe-droits et des autres aspects anticoncurrentiels qui pénalisent une large frange d'entrepreneurs et de porteurs de projets. Ces éléments renvoient, ainsi, aux lacunes dont souffre le cadre de gouvernance actuel et risquent de contribuer à l'aggravation du manque de confiance dans la capacité des institutions à résorber cette forme d'inégalités.

**Le dernier point d'ordre économique qui conditionne le niveau des inégalités, a trait au système de redistribution de richesse et aux mécanismes de solidarité.** Sur cet aspect, il est important de souligner que pour le Maroc le défi est double. Avant de redistribuer la richesse, encore faudrait-il en créer suffisamment. Or, si une accélération de la mise en œuvre des stratégies sectorielles a été observée au cours des dernières années, avec une attractivité soutenue des investissements étrangers, la croissance économique demeure toutefois modeste, notamment celle non agricole, et s'avère incapable de générer suffisamment de revenu et d'emploi décent. Le second défi réside dans la nécessité de renforcer les mécanismes de redistribution et de solidarité et leur gouvernance. En effet, en se basant sur les simulations du HCP et de la Banque mondiale<sup>62</sup>, il ressort que, sur la période 2001 – 2014, les nombreux mécanismes de redistribution ont contribué à réduire la pauvreté, sans toutefois avoir un impact assez important en termes de réduction des inégalités. C'est ainsi qu'en 2014, et sans les subventions au titre de la caisse de compensation, le taux de pauvreté monétaire aurait été de 6,6% au lieu de 4,8% enregistré effectivement durant la même année. Cependant, les gains en termes d'atténuation des inégalités se sont avérés moins prononcés, dans le sens où l'indice de Gini aurait été de 0,405 au lieu du 0,395 observé. En effet, jusqu'à 2014, les dépenses de subventions ont profité davantage aux classes aisées et moyennes. Dans le même sens, les transferts monétaires auraient, selon les estimations du HCP, profité davantage aux classes les plus aisées et leur effet distributif en matière de réduction des inégalités a été non significatif entre 2001 et 2014.

Il est à rappeler toutefois, que le Maroc a entamé durant ces dernières années quelques réformes, dont celle de la Caisse de Compensation pour arriver, à terme, à un système décrit comme étant plus équitable et plus ciblé.

62 - Haut-Commissariat au Plan et Banque Mondiale, (2017), Pauvreté et prospérité partagée au Maroc du troisième millénaire 2001 – 2014.

## 1.2• Inégalités sociales et inégalités entre les hommes et les femmes

Les disparités sociales, essentiellement celles portant sur l'accès aux droits fondamentaux et aux services sociaux de base, nécessitent à leur tour une attention toute particulière. Il s'agit d'inégalités auxquelles le citoyen fait face quotidiennement et qui conditionnent le degré de confiance ou de défiance qu'il développe à l'égard des institutions à travers l'accessibilité et la qualité des services publics.

**L'éducation constitue, en effet, le premier pilier de ces droits fondamentaux. Une éducation accessible à tous et de qualité joue un rôle décisif en tant que facteur d'ascension sociale, dans un environnement où prime le mérite et où sont combattues les discriminations et les injustices.** Or, l'état du système éducatif actuel pénalise la mobilité sociale ascendante et l'aspiration d'échapper à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Ce constat s'appuie sur le fait que plus de 55% de la pauvreté multidimensionnelle est expliquée par les déficits d'éducation des adultes et la non-scolarisation des enfants.

**L'indice Gini de l'éducation est de l'ordre de 0,55 point**, ce qui place notre pays très bas dans le classement mondial, soit le 150<sup>e</sup> rang<sup>63</sup>. **L'aspect inégalitaire de l'éducation est amplifié par la dichotomie école publique / privée, dans le sens où les déficits dont souffre le secteur éducatif public, jouent au détriment des classes pauvres fréquentant essentiellement l'école publique et leur offre de faibles opportunités de mobilité sociale ascendante.** Même au sein du secteur privé, dont l'importance varie selon les régions, les écoles demeurent très hétérogènes en termes de qualité et de tarifs, ce qui contribue à creuser les disparités sociales et conditionne la qualité de l'éducation reçue par la capacité budgétaire des ménages<sup>64</sup>.

**Il convient également de questionner la cohérence de la stratégie actuelle dans le secteur par rapport à l'objectif de l'égalité des chances.** En effet, l'appel à l'instauration de frais d'enregistrement dans l'enseignement public et le poids ascendant du secteur privé, sont deux facteurs qui pourraient nuire davantage à la cohésion sociale, dans la mesure où ils accentuent la fracture sociale. La classe moyenne - tranche inférieure qui migre vers l'école privée, le fait au détriment de son pouvoir d'achat, alors que les classes pauvres qui resteront dans l'école publique, en l'absence d'une réforme audacieuse et effective de celle-ci, risquent davantage l'exclusion et une faiblesse accrue des opportunités d'ascension sociale. Dans une telle situation, l'école contribuerait à reproduire les inégalités, voire à les accentuer plutôt qu'à les résorber.

**L'accès aux soins de santé** vient en seconde position, lorsqu'il s'agit de la perception par les populations des facteurs agissant sur leurs conditions de vie, tel qu'il ressort de l'Enquête sur le bien-être, réalisée par le HCP en 2012. Or, si des indicateurs de santé tels que, l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance, la réduction de la mortalité maternelle ainsi que celle de la mortalité infanto-juvénile, témoignent d'avancées certaines, il reste que les disparités en termes d'accès à des soins de qualité demeurent importantes. Ainsi, la mortalité maternelle en milieu rural est deux fois et demie plus élevée qu'en milieu urbain. L'assistance à l'accouchement pour les 20% des femmes les plus riches est presque 3 fois supérieure à celle des 20% les plus pauvres.

63 - Atlas territorial des disparités en éducation, (2017), Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique.

64 - Voir analyse détaillée dans la partie éducation du rapport annuel du CESE 2016.

On retrouve des chiffres presque similaires pour l'accès aux consultations prénatales qui sont environ deux fois plus importantes chez les 20% des femmes les plus riches par rapport au 20% des femmes les plus pauvres. Il existe également une absence d'équité d'accès aux soins pour les enfants en situation de handicap qui nécessitent des soins spécifiques importants, alors que peu de structures publiques offrent des soins adaptés. Concernant l'offre de soins, le ratio du nombre de médecins pour 10 000 habitants est à peine de 6,2 et ne satisfait pas aux normes de l'Organisation mondiale de la Santé et se trouve aggravée par sa forte concentration au niveau de certaines régions (22% des professionnels publics et près de 50% de l'offre privée sont concentrés dans les régions de Casablanca-Settat et de Rabat –Salé-Kénitra).

Par ailleurs, seize ans après l'adoption de la **loi 65-00 en 2002 portant code de la couverture médicale de base, ce système peine encore à se conformer aux principes d'universalité, de solidarité, d'égalité et de qualité des soins.** En effet, **le taux de couverture médicale, tous régimes confondus, est de 60% contre 40% de la population qui ne dispose pas d'une couverture médicale.** La couverture des indépendants et professions libérales adoptée en 2017 n'est pas encore effective, et celle des ascendants prévue par la loi reste en cours d'étude. Une population de 300 000 étudiants sera à terme rattachée à la CNOPS, au titre d'un régime spécifique entré en vigueur en janvier 2016. Par ailleurs, et malgré le développement de la couverture médicale, les dépenses directes de santé des ménages restent élevées. Les personnes bénéficiaires d'un régime d'assurance maladie doivent s'acquitter en moyenne, de 39,9% des frais engagés dans le secteur privé, et de 31,3% dans le public. Parmi les principales causes de l'augmentation du reste à payer à la charge des assurés, sont évoqués le non-respect des tarifs nationaux de référence par les prestataires de soins du secteur privé ; ces tarifs étant eux-mêmes fixés à des niveaux inférieurs au prix coutant d'une grande partie des soins, obligeant ainsi les praticiens et les patients à des transactions extraconventionnelles. L'autre motif avancé renvoie à la faible attractivité du secteur public de soins qui ne capte que 6% des dépenses de l'AMO, illustrant ainsi une migration en masse des assurés vers le secteur privé<sup>65</sup>.

**Concernant le RAMED, si sa généralisation a largement dépassé la population cible avec un taux de réalisation de 129% en 2016, le taux de renouvellement reste faible se limitant à 46% à fin 2017 et le taux de retrait des cartes des personnes en situation de vulnérabilité est tout aussi faible ne dépassant pas 31%.** Cette situation s'expliquerait par une diminution de la qualité des soins (avec des délais d'attente particulièrement longs) résultant de l'augmentation de la demande de soins adressée à l'hôpital public suite à la généralisation du RAMED, sans mise à niveau préalable du secteur. Ceci a eu pour conséquence, l'accentuation du phénomène de fuite vers le secteur privé des patients les plus solvables, avec une augmentation de la segmentation entre un hôpital public paupérisé et un secteur privé mieux doté<sup>66</sup>. Dans l'ensemble, les modalités de mise en œuvre du RAMED ont abouti à l'institution d'un système segmenté en matière de couverture médicale de base renforçant les inégalités en termes d'accès aux soins et de prise en charge médicale.

**S'agissant de la protection sociale, celle-ci demeure encore faible** dans l'ensemble, alors qu'elle est censée constituer un mécanisme de redistribution fondamental pour lutter contre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale dans les différentes phases du cycle de vie (enfance, âge adulte, vieillesse).<sup>67</sup>

65 - CESE, Rapport sur « la protection sociale au Maroc : revue, bilan et renforcement des systèmes de sécurité et d'assistance sociales », Avril 2018.

66 - Rapport de l'ONDH sur l'évaluation du RAMED, 2017.

67 - Op. cit., CESE rapport sur la protection sociale au Maroc.

**En effet, en matière de couverture sociale de l'enfance,** une partie limitée et périphérique de la protection sociale de l'enfance au Maroc est déployée par voie contributive, via l'octroi d'allocations familiales aux salariés du secteur privé et employés du secteur public. Les allocations familiales ne bénéficiant qu'aux parents actifs dans le secteur formel, près de 2,4 millions de personnes actives dans le secteur informel ne bénéficient pas de ce type de prestation.<sup>68</sup> Par ailleurs, une assistance, par financement public, est destinée aux catégories de populations vulnérables dans le cadre de programmes d'appui à la cohésion sociale. Il s'agit notamment, du programme d'aide direct aux femmes veuves en situation de précarité ayant à charge des orphelins, mis en place en 2014 ; du Fonds d'entraide familiale qui octroie aux femmes divorcées démunies et leurs enfants, lorsque le père est absent ou insolvable, une avance<sup>69</sup> au titre de la pension alimentaire ; du programme *Tayssir* qui est un transfert monétaire conditionnel effectué au profit des ménages vivant dans les communes les plus pauvres en vue de lutter contre l'abandon scolaire ; de l'Initiative Royale « un million de cartable » qui consiste à alléger les frais de scolarités des familles des élèves du primaire et collèges issus de milieux défavorisés en vue de lutter contre les inégalités. Ces différents programmes, bien que nécessaires, sont assortis de conditionnalités et restent limités à des localités spécifiques qui aboutissent à laisser en marge de toute forme de protection sociale un nombre importants d'enfants en situation de précarité.

Par rapport à **la protection sociale des personnes en âge adulte,** les politiques publiques en faveur de l'emploi et de la protection sociale des personnes sans emploi sont limitées aussi bien en termes de ressources, que de vision stratégique et d'efficacité. La loi de finances de 2018 a consacré un budget prévisionnel de 1,25 milliard de dirhams en faveur de la politique de l'Emploi, soit moins de 0,5% du total des dépenses de l'Etat. Le gouvernement avait adopté en 2015 une Stratégie Nationale pour l'Emploi (SNE) couvrant une période de dix ans (2015-2025). Hormis l'indemnité pour perte d'emploi (IPE), les préconisations de principe et les objectifs portant spécifiquement sur la protection sociale en matière d'emploi, notamment l'assurance chômage, qui étaient énoncés dans la stratégie nationale de l'Emploi (2015) ne se retrouvent pas dans les prévisions budgétaires de 2018. A date, seule la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) alloue aux salariés qui ont perdu leur emploi une indemnité dite de « perte d'emploi » (IPE). Depuis sa mise en place en 2015, près de 23 000 personnes ont été indemnisées, soit moins de 2% de la population active en chômage.

**Concernant la protection sociale des personnes âgées,** il n'existe à ce jour aucun programme de pension de vieillesse non contributive et le système de retraite repose exclusivement sur des régimes de pension financés par des cotisations des salariés et de leurs employeurs. Le système de retraite marocain est caractérisé par un faible taux de couverture des actifs puisque près de 60% de la population active occupée n'est couverte par aucun régime de retraite. Les régimes obligatoires de pension se limitent aux salariés des secteurs publics et privés, dans l'attente de l'adoption des décrets d'application de la loi 99-15 instituant un régime de pension pour les catégories des professionnels, des travailleurs indépendants et des non-salariés qui a été publiée au Bulletin Officiel en décembre 2017. Le cadre législatif régissant les régimes de retraite est complexe, avec de textes particuliers régissant différentes catégories socio-professionnelles sans convergence ni articulation entre eux. Il en résulte que, **d'un organisme à l'autre, un dirham ou un jour de cotisation ne donnent pas lieu aux mêmes droits à pension.** Ainsi, la pension minimale servie dans le secteur public est de 1 500 dirhams tandis que dans le secteur privé, 26% des pensions sont

68 - HCP « Présentation des résultats de l'Enquête Nationale sur le Secteur Informel 2013/2014 », Octobre 2016.

69 - Remboursable par le père dès que possible.

inférieures à 1 000 DH par mois (correspondant en majorité à des pensions de réversion) et 57% des pensions inférieures à 1 500 DH. Environ 3% des pensionnés seulement du secteur privé perçoivent la pension maximale servie par la CNSS<sup>70</sup>, soit 4 200 dirhams. La pension moyenne de retraite servie par la CNSS est de 1 924 dirhams contre 4 861 dirhams par le RCAR et de 6 875 dirhams par la CMR-régime des pensions civiles<sup>71</sup>. Parmi les causes de cette situation défavorable aux assurés auprès de la CNSS, il y a lieu de signaler le plafond de l'assiette de cotisation qui sert aussi de plafond de liquidation de la pension vieillesse et qui est demeuré figé à 6 000 dirhams depuis plus de quinze ans (2002). Cette situation qui résulte, entre autres, d'un déficit en termes de gouvernance, conduit à une dégradation du niveau de vie des pensionnés du secteur privé.

Par ailleurs, **les personnes en situation de handicap ont un accès marginal à la protection sociale**. Les deux tiers des personnes en situation de handicap (66,9%) ne bénéficient d'aucun régime de sécurité sociale. L'offre de soins généraux du système marocain de santé est inaccessible pour 60,8% des personnes en situation de handicap, principalement pour des raisons financières, et en raison soit de l'absence, soit de l'éloignement des établissements et des structures de soins de santé.<sup>72</sup> Le financement des aides techniques est marginalement couvert par les organismes de protection sociale, 10,2% des cas est financé par la CNSS, une assurance ou une mutuelle.

Enfin, bien que le Maroc se soit progressivement doté, depuis le début des années 2000, d'une législation visant l'égalité des droits entre femmes et hommes et en dépit de l'affirmation par la Constitution d'une volonté de lutter contre les inégalités et discriminations à l'égard des femmes, **la situation sociale des femmes marocaines n'évolue pas de manière satisfaisante, voire même, régresse dans certains domaines**. L'un des phénomènes les plus frappants, est la persistance du mariage des mineurs<sup>73</sup> qui aggrave les risques de mortalité maternelle et infantile et réduit l'égalité des chances à l'éducation des jeunes filles.

La situation des femmes « cheffes de ménage », des femmes seules, des mères célibataires et des détenues demeure particulièrement difficile. La majorité des femmes divorcées ou veuves sont analphabètes. En cas de divorce, la femme ne bénéficie plus de la couverture médicale du conjoint et en cas de veuvage, sa couverture sociale et celle des enfants dépendent de l'existence d'une pension de réversion (qui constitue la moitié de la pension du conjoint). En 2016, les femmes représentent 97% des effectifs percevant des pensions de réversions par la CNSS avec une pension moyenne de 839 dirhams contre 894 pour les hommes.

Peu de femmes bénéficient d'une pension de retraite. Elles représentent<sup>74</sup> actuellement 16% de l'effectif des retraités à la CNSS et leur pension moyenne de retraite est de 1 865 dirhams contre 1 935 pour les hommes.

Si une des plus grandes réussites des politiques publiques de la dernière décennie aura été la généralisation de la scolarisation des filles, avec un taux dépassant désormais les 90%, un effort reste à faire pour lutter contre le taux d'abandon scolaire des filles, notamment, au niveau du primaire. De même, l'analphabétisme, qui bien qu'étant en baisse, concerne deux fois plus les femmes que les hommes, particulièrement en milieu rural.

70 - CNSS, « rapport d'activité exercice 2016 : régime général et unités médicales ».

71 - Idem.

72 - Source : Enquête nationale sur le handicap 2014.

73 - EN 2011, un mariage sur huit impliquait une fille mineure, dans un cas sur trois âgée de 14 à 16 ans.

74 - CNSS, rapport d'activité exercice 2016.

Les femmes sont plus exposées aux violences, les chiffres rendus publics par le HCP en 2011 faisaient état d'un taux de 62,8% de femmes âgées de 18 à 64 ans qui avaient été victimes de violence. Plus de la moitié de ces actes (55%) avaient été perpétrés par l'époux de la victime. Ce constat se retrouve corroboré par les données plus récentes de la Présidence du Ministère Public<sup>75</sup> qui indique que le nombre de femmes ayant subi des violences est passé de 15 297 en 2012 à 16 690 en 2017. En se référant aux chiffres détaillés publiés par le département de la Justice, près de 56% des agressions à l'encontre des femmes en 2015, ont été commises par le mari, suivies des agressions dont l'auteur est une personne étrangère à la victime, à hauteur de 36,6%. Il est, toutefois, important de rappeler que ces statistiques ne reflètent pas l'ampleur du phénomène dans la société, étant donné l'importance de la non-déclaration de ces violences, largement répandue dans ce type de situations. En discussion depuis 2013, un texte de loi, n°103-13 relatif à la lutte contre la violence à l'égard des femmes a été adopté par le Parlement en 2018.

### 1.3• Inégalités territoriales

L'analyse concernant l'évolution des disparités au niveau régional et territorial révèle la persistance d'inégalités importantes. Ces dernières sont observables aussi bien sur le plan économique que social.

#### • *Inégalités territoriales d'ordre économique*

**En termes de contribution au PIB total**, jusqu'à 2015, 3 régions sur 12 ont réalisé 58,3% du PIB du Maroc, à savoir, Casablanca-Settat (32,2%), Rabat-Salé-Kénitra (16%) et Tanger-Tétouan-Al Hoceima (10,1%), témoignant, ainsi, d'une concentration géographique poussée de la création de richesse.

**En termes d'écart territorial de niveau de consommation/hab**, le rythme de convergence entre les 12 régions demeure assez lent et hétérogène selon les zones. C'est ainsi que selon les estimations du HCP, il faudrait environ 24 ans pour que le processus de convergence arrive à réduire les disparités régionales initiales de moitié.

**L'examen des indicateurs de dispersion du PIB par habitant montre une distribution inégale à l'échelle territoriale.** En effet, le coefficient de variation<sup>76</sup> est estimé à 0,52, traduisant l'existence d'écarts en termes de niveau de développement entre les régions. En outre, ces inégalités se sont creusées durant la période récente, le coefficient de variation étant passé de 0,35 en 2012 à 0,52 en 2015.

Parallèlement, l'indicateur d'autocorrélation spatiale de Moran<sup>77</sup> entre les 12 régions est positif et significatif, aux alentours de 0,34, ce qui indique que **les régions à PIB par habitant élevé et celles à PIB par habitant faible tendent à se concentrer dans des zones géographiques distinctes.** En combinant ce résultat avec le creusement des inégalités dans le temps, il ressort clairement que le Maroc n'est pas arrivé jusqu'à présent, à échapper au profil de développement territorial inégalitaire « Centre-Périphérie », ce qui renvoie à la faible efficacité des politiques de développement territorial qui ont été menées auparavant.

75 - Présidence du Ministère Public, Rapport annuel sur la politique pénale et l'amélioration du rendement du Ministère Public, 2017.

76 - Plus le coefficient de variation est élevé et plus les inégalités entre les régions sont importantes.

77 - L'indice de Moran (1950) qui mesure l'autocorrélation spatiale entre les régions contiguës. Dans notre cas il mesure le degré de ressemblance entre régions voisines en matière de niveau de PIB par habitant. Lorsque l'autocorrélation est positive, des régions voisines tendent à avoir des propriétés semblables, alors que lorsqu'elle est négative, des régions voisines ont des caractéristiques différentes. Dans notre cas, l'application de l'indice de Moran sur des données de PIB par hab à une échelle plus fine (provinces ou collectivités locales) aurait donné de meilleurs résultats. Le fait que ce niveau de détail du PIB n'est pas publié nous a amené à limiter le calcul de l'indice de Moran sur une base régionale.

Sur la période 2008/2015, l'investissement des entreprises et établissements publics (EEP) a représenté 55% de l'investissement public, 36% dans le budget général et seulement 8% pour les collectivités territoriales. Les régions de la dorsale Tanger-El Jadida concentrent l'essentiel de l'investissement public<sup>78</sup>.

Par ailleurs, le niveau de développement des régions demeure généralement conditionné par l'attractivité du territoire pour l'investissement privé, lequel permet in fine de créer de la valeur ajoutée, des revenus et de générer des emplois. Or, la répartition territoriale des entreprises montre qu'il existe des disparités flagrantes entre les régions. En effet, **à fin 2017, 3 régions sur 12 s'accaparaient 55% des entreprises au Maroc, ce qui impacte négativement la croissance et l'emploi des régions les moins attractives. Ces dernières continuent de souffrir de la faiblesse des ressources fiscales propres, vu l'étroitesse de la base fiscale locale, et par conséquent, entretiennent une forte dépendance par rapport aux transferts de l'Administration centrale.**

Une mobilisation déséquilibrée de l'épargne est également observée sur le plan territorial. C'est ainsi qu'en 2016, la région de Casablanca-Settat qui renferme 40% des dépôts bancaires, a reçu plus de 64% des crédits bancaires au niveau national, alors que les populations et acteurs économiques d'autres régions reçoivent des proportions de crédit assez faibles par rapport à leurs contributions respectives aux dépôts. **En conséquence, l'épargne privée auprès du secteur bancaire dans certaines régions, ne profite pas forcément aux acteurs locaux.**

### • *Inégalités territoriales sur le plan social*

Sur le plan des inégalités sociales entre territoires, force est de constater, dans un premier lieu, qu'au niveau régional, le taux de pauvreté monétaire dépasse la moyenne nationale (4,8%) dans les régions du Draa-Tafilalet (14,6%), Béni-Mellal-Khénifra (9,3%), Marrakech-Safi (5,4%), Oriental (5,3%), Fès-Meknès (5,2%) et Souss-Massa (5,1%). Ces régions regroupent 74% de l'ensemble de la population pauvre.

En outre, la pauvreté demeure essentiellement rurale, étant donné qu'en 2014, 85,4% des personnes multi-dimensionnellement pauvres vivaient en milieu rural. Parallèlement aux écarts entre milieux urbain et rural, la répartition géographique de la pauvreté multidimensionnelle laisse apparaître une persistance des inégalités entre régions. Les dernières estimations disponibles du HCP indiquent, en effet, que la moitié des régions enregistrent un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale.

Pour sa part, le taux de chômage varie considérablement selon les régions, avec 5 régions sur 12 où ce taux dépasse la barre des 10% et un maximum de 15,7% enregistré dans la région de l'Oriental en 2016. Les inégalités apparaissent davantage au niveau du chômage urbain étant donné que seulement 4 régions sur 12 affichent un taux de chômage parmi les citadins inférieur à la moyenne nationale.

Par ailleurs, il est à noter qu'au niveau du droit à l'éducation, seules, la région de Casablanca-Settat et celle de Rabat-Salé-Kénitra, ainsi que les trois régions du Sud, affichent un nombre moyen d'années de scolarité supérieur à la moyenne nationale qui est de 5,64 ans, alors que les 7 régions restantes enregistrent des niveaux inférieurs à la moyenne.

<sup>78</sup> - Rapport de synthèse sur les Dynamiques et Disparités Territoriales (DDT), Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville /Département de l'Aménagement du Territoire National et de l'Urbanisme, janvier 2018.

Certaines régions au Maroc ressortent plus inégalitaire en termes d'accès à l'éducation, tel que cela est confirmé par l'indice Gini de l'éducation qui dépasse 0,50 point dans huit régions sur 12. Parallèlement, il persiste des écarts régionaux significatifs, en termes de pourcentage d'inscrits dans les écoles privées. Ces écarts se traduisent en disparités de niveau de formation et de rendement, mais surtout engendrent des opportunités inégales en matière d'ascension sociale entre les habitants des différentes régions.

Les inégalités sociales touchent, également, le droit d'accès à la santé. En partant déjà d'un déficit national au niveau de l'encadrement médical par rapport aux exigences de l'OMS, la répartition des médecins s'avère en plus très concentrée (plus de 40% localisés dans les deux régions de Casablanca et Rabat), tandis que certaines zones rurales et montagneuses souffrent de déficits importants en matière d'offre de soins et ce, en dépit des efforts fournis dans le secteur. Les aspects de ce déficit dans plusieurs communes défavorisée restent multiples, notamment, le manque de personnel de soins, le manque de spécialistes, la faiblesse des équipements et parfois l'indisponibilité de médicaments, en plus de la longueur des distances à parcourir pour atteindre le centre sanitaire le plus proche et les délais d'attente excessivement longs...

• ***Des obstacles institutionnels et opérationnels de taille restent à surmonter pour réduire les inégalités territoriales***

L'ampleur des déséquilibres régionaux constatés, confirme la nécessité d'accélérer le processus d'implémentation des réformes engagées sur le plan institutionnel et opérationnel, afin de faire aboutir la politique de la régionalisation avancée. A cet effet, un certain nombre d'obstacles devraient être surmontés et concernent principalement :

- l'adoption et la mise en œuvre de la charte de déconcentration administrative pour clarifier les rôles et délimiter les responsabilités des acteurs locaux et régionaux et assurer le transfert effectif du pouvoir décisionnel du central vers les administrations territoriales ;
- le transfert de pouvoir décisionnel sur certains aspects vers les administrations territoriales. Cela suppose, que ces dernières disposent des ressources humaines compétentes proportionnellement au poids de la responsabilité qu'elles devront désormais assumer ;
- la nécessité d'une coordination de haut niveau du processus d'implémentation de la régionalisation. Ainsi, la mise en place d'une entité **de coordination des actions des régions** a suscité un grand débat. Le CESE a déjà formulé une recommandation à cet égard. L'objectif derrière la création de cette instance serait de veiller à la cohérence entre les programmes de développement régionaux (PDR) et les stratégies sectorielles et transversales au niveau national ;
- l'évaluation qualitative des programmes de développement régionaux existants (PDR) et à venir. Afin de mieux répondre aux problématiques de développement et de réduction des inégalités, ces programmes devraient aller au-delà des simples simulations budgétaires et des monographies régionales descriptives. Ils devraient s'appuyer sur des études approfondies qui proposent des programmes capables de valoriser le potentiel spécifique de chaque région et qui tiennent compte de l'impact économique, social et environnemental de chaque action programmée au niveau local ;

- la répartition inéquitable des activités et des projets d'investissement entre les régions influe sur la persistance des inégalités territoriales. Ce constat renvoie à la faible insertion de certaines régions aux chaînes de valeurs mondiales, régionales ou encore locales. De même, force est de constater qu'il y a une insuffisance en matière de grands projets d'investissement communs entre plusieurs régions, à niveaux de développement différents, ou encore entre régions dotées d'infrastructure portuaire et celles intérieures, ce qui ne permet pas d'exploiter les potentialités de réduction des inégalités territoriales ;
- la consécration de la démocratie locale par l'implication et la participation effective des populations locales et des acteurs de la société civile au processus de développement territorial et local. Dans ce sens, les trois lois organiques relatives aux régions, aux provinces et aux préfectures et aux communes<sup>79</sup> stipulent la création des instances consultatives auprès du conseil de la région, de la province et de la commune. Il convient donc de s'interroger sur l'opérationnalisation de ces organes et leur implication dans la gestion du fait régional et local, dans la formulation de leurs attentes et propositions, ainsi que dans l'évaluation, de façon objective, du niveau d'efficacité de la gestion régionale, provinciale et locale ;
- Le volet relatif au financement **continue à être l'un des obstacles majeurs à l'avancement du processus de la régionalisation avancée**. En effet, malgré les efforts de mobilisation de ressources vers les régions, notamment, la hausse des parts des recettes de l'IS et l'IR et la dotation globale prévue par l'Etat en faveur des régions dans le cadre des dernières lois de finance, ces ressources risquent d'être insuffisantes, surtout eu égard à l'ampleur des déficits en matière de développement dont pâtissent plusieurs régions du Royaume et vu l'importance des attentes des populations locales.

79 - • Loi organique n°111-14 relative aux régions, Article 117 : Sont créées auprès du conseil de la région trois instances consultatives : (i) une instance consultative, en partenariat avec les acteurs de la société civile, chargée de l'étude des affaires régionales relatives à la mise en œuvre des principes de l'équité, de l'égalité des chances et de l'approche genre (ii) une instance consultative chargée de l'étude des questions relatives aux centres d'intérêt des jeunes (iii) une instance consultative, en partenariat avec les acteurs économiques de la région, chargée de l'étude des affaires régionales à caractère économique.

• Loi organique n°112-14 relative aux préfectures et provinces ; Article 111 : Est créée auprès du conseil de la préfecture ou de la province une instance consultative, en partenariat avec les acteurs de la société civile, chargée de l'étude des affaires préfectorales ou provinciales relatives à la mise en œuvre des principes de l'équité, de l'égalité des chances et de l'approche genre.

• Loi organique n°113-14 relative aux communes Article 120 : Est créée auprès du conseil de la commune une instance consultative, en partenariat avec les acteurs de la société civile, chargée de l'étude des affaires relatives à la mise en œuvre des principes de l'équité, de l'égalité des chances et de l'approche genre dénommée « instance de l'équité, de l'égalité des chances et de l'approche genre ».

## 2 Domaines d'action prioritaires et recommandations pour la lutte contre les inégalités

Dans ce contexte, le Conseil propose un ensemble de recommandations couvrant six domaines d'action prioritaires pour résorber les inégalités au Maroc. Ces derniers se présentent comme suit :

### 2.1. Renforcer la gouvernance pour rétablir la confiance du citoyen dans la capacité des institutions et des politiques publiques à résorber les inégalités

Rétablir la confiance des citoyens dans la capacité des institutions et des politiques publiques à améliorer leurs conditions de vie, de faire valoir la méritocratie et de réduire le poids des inégalités qu'elles subissent, requiert avant tout, de concentrer les efforts sur l'amélioration de la qualité de la gouvernance. Cet objectif appelle à la nécessité d'asseoir un certain nombre de prérequis essentiels :

1. Un engagement plus ferme des pouvoirs publics, appuyé dans la pratique par une application encore plus rigoureuse de la loi, ainsi que le renforcement et la généralisation du principe de reddition des comptes, en vue de lutter contre les privilèges, les passe-droits, les rentes de situation et la corruption. Cela requiert, également, la définition et l'institutionnalisation des règles, procédures et canevas de suivi et d'évaluation des projets et politiques publics par domaine / secteur ;
2. Œuvrer pour que les lois, en matière de garantie effective des droits fondamentaux et de lutte contre les discriminations, soient au diapason du niveau d'ambition exprimé dans le texte de la Constitution ;
3. Réduire au maximum les délais observés entre l'adoption des lois et la publication des décrets et textes d'application y afférent ;
4. Veiller à accroître l'efficacité du cadre réglementaire et institutionnel en place pour renforcer l'application du principe du mérite au niveau de l'accès à l'emploi, aux opportunités d'affaires et aux marchés : (i) application effective des règles de la concurrence et sanction des pratiques anticoncurrentielles et des barrières à l'entrée pour les porteurs de projets au niveau des différents secteurs et marchés, (ii) poursuite des efforts de lutte contre la corruption, les interventions et le népotisme en matière d'accès à l'emploi ;
5. Garantir une application systématique de l'approche participative dans les phases de conception, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques publiques afin de renforcer la capacité des partenaires sociaux à aboutir à des compromis sur les points de divergence se rapportant aux différentes stratégies et réformes.

## 2.2. Relancer l'ascenseur social à travers une éducation moderne, de qualité et accessible à tous

L'objectif principal de la politique de l'éducation devrait être d'assurer une école moderne, de qualité et accessible à tous. Cela passe notamment, par :

1. Un engagement fort pour un recentrage des efforts autour de la mise à niveau de l'école publique, afin de l'ériger en tant que lieu d'apprentissage de qualité, mais également en tant qu'espace de mixité sociale. Cela éviterait la poursuite du creusement de la dichotomie public / privé qui s'élargit de plus en plus dans la société marocaine et qui pourrait accroître davantage les inégalités (le secteur privé devrait compléter et non pas remplacer le secteur public dans des secteurs vitaux tels que l'éducation) ;
2. Une orientation vers une école publique gérée selon des règles de management rigoureuses et modernes, afin d'en améliorer le rendement et asseoir plus de discipline, avec une plus grande responsabilisation au niveau des établissements scolaires ;
3. L'équilibre entre les connaissances et le savoir-être (soft-skills) au niveau du contenu des programmes au sein de l'école publique, afin de doter l'ensemble des élèves/étudiants, des mêmes armes cognitives, quel que soit leur milieu d'origine. Cela contribuerait à garantir l'égalité des chances sur le marché du travail et à accroître l'efficacité de l'ascenseur social par l'éducation pour les catégories sociales les plus défavorisées ;
4. La mise en place de mécanismes ciblés et personnalisés de soutien aux élèves en difficulté, dans le cadre d'une vision rénovée de l'école de la deuxième chance, ainsi que des programmes de renforcement des capacités des établissements qui réalisent de faibles résultats ;
5. Une accessibilité plus large à l'école pour les catégories les plus vulnérables, en particulier, les enfants en situation de handicap ;
6. Une répartition géographique équilibrée des écoles, des universités et des instituts supérieurs de formation pour lutter contre les inégalités d'accès à une formation de qualité entre les régions et les milieux de résidence ;
7. L'exploitation du potentiel qu'offrent les technologies de l'information et de la communication dans le domaine de l'éducation, afin d'améliorer l'accès à ce service fondamental et pour contribuer à résorber le problème de sous-effectifs d'enseignants dans certaines zones.

## 2.3. Vers un système de redistribution et de protection sociale plus équitable et plus solidaire

Sur ce point, la fiscalité et la politique de protection sociale constituent les deux piliers incontournables qui doivent matérialiser l'effectivité des droits fondamentaux et, ce faisant, contribuer à la cohésion sociale et au développement économique du pays.

1. **Réformer la fiscalité afin d'assurer une distribution plus équitable de la charge fiscale** en élargissant la base fiscale à travers, la lutte contre la prolifération de l'informel et la poursuite de l'amélioration des capacités de recouvrement de l'impôt, via notamment, la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.
2. **Se diriger vers une fiscalité plus progressive pour assurer davantage de solidarité entre les plus aisés et les plus pauvres** : cette orientation requiert de lancer des réflexions approfondies, avec des simulations d'impact ex-ante, pour étudier sur des bases solides, la faisabilité et la pertinence des différentes options de redistribution, telles, (i) qu'une révision du niveau de taxation des revenus les plus élevés et (ii) une revue de la fiscalité du patrimoine ... Une implication coordonnée de l'ensemble des parties concernées selon une approche participative serait, par conséquent, nécessaire pour étudier et débattre des avantages et inconvénients de chacune de ces options potentielles.
3. **Accélérer la réforme de ciblage des subventions** pour qu'elles puissent profiter aux plus nécessiteux, ce qui toutefois, renvoie à la pertinence des critères d'éligibilité fixés.
4. **Relancer le dialogue social en vue du parachèvement de l'universalité du système de protection sociale et de l'élimination des mesures discriminatoires et des situations de dé-protection des citoyens<sup>80</sup>** :
  - En développant des dispositifs de protection sociale spécifiques aux enfants et en établissant un système universel d'allocation à l'enfance sur la base d'un quotient familial<sup>81</sup> ;
  - En mettant ne place un dispositif national contributif d'assurance contre le chômage comportant des modalités d'indemnisation qui visent la promotion du plein emploi productif, sans décourager les employeurs d'offrir, ni les travailleurs de rechercher, un emploi ;
  - En unifiant les régimes de prévoyance sociale en matière de pension de retraite et en instituant un régime d'allocation de pensions aux personnes âgées sous condition de revenu<sup>82</sup> ;
  - En parachevant le cadre législatif et réglementaire de protection des personnes en situation de handicap au moyen de mesures dissuasives contre les actes de discriminations vis-à-vis de cette catégorie de la population ;
  - En activant l'adoption de la disposition législative instituant le régime de soutien social, d'encouragement et d'appui au profit des personnes en situation de handicap.

80 - Rapport de l'auto-saisine du CESE sur la protection sociale, 2018.

81 - Auto-saisine du CESE sur la protection sociale.

82 - Idem.

## 2.4. Egalité homme femme : vers une participation effective de la femme dans la vie économique, sociale, politique et culturelle

- Mettre un terme aux pratiques discriminatoires à l'égard des femmes, en prévenant et en luttant contre les violences qui leur sont faites, et en renforçant leur participation dans la vie économique, sociale, politique et culturelle, à travers notamment :
  - La mise en place d'une politique nationale, volontariste et transversale à même d'améliorer et de promouvoir la place de la femme dans la société ;
  - La lutte contre la dégradation du taux d'activité des femmes et assurer les conditions réglementaires et matérielles nécessaires qui permettent d'avoir un environnement favorable à la promotion de l'insertion de la femme dans la vie active et, par conséquent, au renforcement de son autonomie économique ;
  - L'élaboration concertée et la mise en œuvre d'un programme national d'action pour la lutte contre le mariage des mineurs ;
  - Le maintien des droits à la couverture médicale des femmes ayant des enfants à charge après dissolution du mariage ;
  - La mise en place des dispositions et mesures d'accompagnement nécessaires à la mise en œuvre et l'effectivité de la loi n°103-13 relative à la lutte contre la violence à l'égard des femmes ;
  - La mise en place, la publication et le suivi réguliers d'indicateurs sur l'équité et l'efficacité de l'action des pouvoirs publics en matière de droits des femmes.

## 2.5. La réduction des disparités territoriales via une amélioration de la gouvernance et la démocratie locales et un renforcement de la solidarité territoriale

Pour ce faire, les axes suivants revêtent un caractère primordial :

1. Garantir une meilleure répartition géographique des grands projets structurants en faveur des régions les moins développées, tout en dotant les villes intermédiaires des services de proximité adéquats et en améliorant leur connectivité ;
2. **Accélérer la mise en place d'une instance de haut niveau** en charge du suivi, de l'orientation et de l'évaluation de l'avancement du processus de mise en œuvre de la régionalisation ;
3. **Accélérer la réforme du mode de fonctionnement et de gouvernance des centres régionaux d'investissements ;**
4. **Réduire les disparités territoriales extrêmes liées**, notamment, à l'accès aux droits fondamentaux (éducation, santé, emploi, accès aux services et infrastructures de base, logement,...) ;

5. **Activer la promulgation de la charte de la déconcentration** et l'octroi de pouvoir décisionnel effectif aux responsables régionaux ;
6. **Activer la mise en place et l'opérationnalisation des organes consultatifs prévus par les trois lois organiques relatives aux régions, aux préfectures et provinces et aux communes ;**
7. Créer des espaces de dialogue civil, au niveau des régions, provinces et communes, et mettre en place un processus de prise de décision basé sur l'approche participative et la concertation entre les partenaires locaux et régionaux ;
8. **Accélérer l'opérationnalisation des deux Fonds prévus pour appuyer le développement des régions, à savoir, le Fonds de solidarité interrégionale et le Fonds de mise à niveau sociale ;**
9. **Renforcer les prérogatives des régions et leur pouvoir décisionnel pour pouvoir conclure des Partenariats-Public-Privé ;**
10. **Adopter des critères plus pertinents en matière de répartition des recettes fiscales en faveur des régions.** L'affectation des recettes de l'IS et l'IR entre régions devrait s'effectuer en fonction d'une batterie d'indicateurs pertinents relevant des critères de charge ou encore des critères de potentiel fiscal, plutôt que de se limiter aux critères de la taille de la population et de la superficie, pratiqués actuellement ;
11. Parallèlement au principe de solidarité, utiliser des « indicateurs de performance » comme critères supplémentaires qui consacraient le principe de la concurrence inter-régionale et qui serviraient à répartir une proportion des ressources destinées aux régions, en fonction de leurs efforts respectifs en matière d'élargissement de la base fiscale locale (par ex : nombre d'entreprises nouvellement créées par habitant dans la région, ...);
12. **Faire de la fiscalité locale un levier important pour accroître les ressources des collectivités territoriales et améliorer l'environnement des affaires** en promouvant une plus grande simplification et une réduction du nombre de prélèvements et en assurant une harmonisation avec la fiscalité nationale, ainsi qu'une limitation de la multiplicité des intervenants ;
13. **Asseoir des règles budgétaires limitant le taux d'endettement au niveau des finances des collectivités locales à des seuils prédéfinis,** dans le but d'éviter les risques d'aléa moral et de surendettement ;
14. **Par rapport à la réduction des inégalités entre l'urbain et le rural :**
  - Améliorer l'offre des services de base en milieu rural,
  - Investir davantage dans le numérique pour contribuer à l'amélioration de l'accessibilité des citoyens ruraux et ceux des zones enclavées, aux services de base à l'instar de certaines expériences internationales dans des pays en voie de développement (administration, éducation à distance, télémédecine, ...),
  - Assurer une diversification sectorielle qui garantit une stabilité des revenus des populations rurales en valorisant au maximum, les potentialités dont dispose chaque zone rurale (Agro-business, stockage, distribution, commercialisation, artisanat, tourisme, ...).

## 2.6. Renforcer les capacités de l'appareil statistique national en matière d'évaluation des inégalités de revenus et de patrimoine

Une telle mesure permettrait de se doter des informations nécessaires afin d'évaluer l'ampleur des inégalités entre individus de façon plus exhaustive et régulière, comparativement à la situation actuelle où les inégalités ne sont appréciées qu'indirectement à travers les dépenses de consommation. Cette situation renvoie à la nécessité de :

1. **Se doter d'un système d'information statistique pertinent englobant les données sur les différents types de revenu et de patrimoine** (immobilier, valeurs mobilières et titres financiers, dépôts, ...), ce qui devrait faciliter les études de faisabilité et les réflexions autour des différents mécanismes de redistribution potentiels. Ce système d'information pourrait être géré par une institution qui a un pouvoir d'accès aux données individuelles, notamment, le Haut-Commissariat au Plan ;
2. **Elaborer une loi qui fait obligation à l'ensemble des institutions productrices de données sur le revenu et le patrimoine** (cadastre, Ministère de l'économie et des finances, Bourse, secteur bancaire,...) de collaborer et fournir les informations nécessaires à l'institution en charge de mesurer les inégalités (point ci-dessus), tout en respectant le principe de l'anonymat des données personnelles.

## PARTIE III

### Activités du Conseil





Dans le cadre des prérogatives qui lui sont dévolues, le Conseil Economique, Social et Environnemental s'est attelé durant l'année 2017 à améliorer la qualité de ses rapports, avis et études tant au niveau de la forme que du contenu, et ceci afin de contribuer qualitativement aux débats nationaux relatifs aux grandes questions de société et relevant des domaines économique, social, environnemental et des questions liées au développement durable et à la régionalisation avancée.

Pour y parvenir, le CESE a poursuivi ses efforts pour consolider son approche participative (i) fondée sur le débat ainsi que sur la convergence des points de vue des différents partenaires économiques et sociaux représentés au sein du Conseil par le dialogue responsable, serein et organisé et (ii) basée sur l'écoute de tous les acteurs et forces vives de notre pays. Ceci afin de contribuer à l'élaboration des principaux choix de développement pour le pays à même de réaliser un développement global et durable bénéficiant équitablement à toutes les couches de la société selon une approche participative.

En conséquence, l'année 2017 a été marquée par les actions suivantes :

- La publication de l'étude sur la richesse globale du Maroc (1999-2013) qui prend en considération le capital immatériel, élaborée en collaboration avec Bank-Al-Maghrib conformément aux Hautes Orientations Royales énoncées dans le discours du Trône de 2014, et constituant une base en vue de préparer une nouvelle politique pour les jeunes (Discours du Trône à l'occasion de l'ouverture de la première session de l'année législative 2017-2018) ;

## Synthèse de l'étude sur la Richesse Globale du Maroc

Conformément aux Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, lors du discours Royal du 30 Juillet 2014 prononcé à l'occasion de la fête du Trône, le Conseil Economique, Social et Environnemental, en collaboration avec Bank Al-Maghrib, a réalisé une étude permettant de mesurer la valeur et l'évolution de la richesse globale du Maroc entre 1999 et fin 2013 et la part du capital immatériel dans celle-ci. Cette étude formule également des recommandations pour intégrer le capital immatériel dans l'élaboration des politiques publiques en vue d'accélérer la dynamique de création de richesses et d'en assurer une répartition équitable au profit de l'ensemble des citoyens et des régions du Royaume.

### Evaluation de la Richesse Globale et analyse de son évolution

L'évaluation de la Richesse Globale du Maroc a été effectuée selon l'approche établie par la Banque Mondiale, enrichie par Bank Al-Maghrib et le CESE pour tenir compte des spécificités marocaines et ce, en révisant les paramètres et les méthodes de calculs et en intégrant de nouveaux facteurs dans l'évaluation du capital naturel, notamment les ressources halieutiques.

Il ressort de l'évaluation réalisée que la valeur de la Richesse Globale du Maroc, à prix courants, a plus que doublé entre 1999 et 2013. Elle est passée de 5 904 à 12 833 milliards de dirhams et s'est appréciée, en moyenne annuelle, de 5 % durant la période précitée. Le Capital Immatériel, formé par les capitaux humain, social et institutionnel, constitue la principale composante de la Richesse Globale du Maroc, avec une part moyenne de 73% entre 1999 et 2013. L'Épargne Nette Ajustée (ENA), qui tient compte de la destruction du capital naturel se situe, en moyenne durant cette même période, à 17,4% du PNB indiquant que le Maroc est sur un sentier de croissance durable. Néanmoins, cette situation n'est pas soutenable à long terme vue sa tendance baissière : l'ENA étant passée de 24,1% en 2006 à 14,8% en 2013.

L'amélioration de la Richesse globale du Maroc trouve son origine dans les efforts intenses menés par notre pays dans différents domaines, durant cette période. En effet, l'économie nationale a accédé à un nouveau palier de croissance (4,6% contre 3% au cours des années 90) et le revenu par habitant a presque doublé grâce, notamment aux ambitieuses politiques sectorielles menées, aux grands chantiers d'infrastructure (port Tanger Med, réseau autoroutier et aéroportuaire...) et à la politique de soutien au pouvoir d'achat des citoyens.

Ces efforts ont permis la réduction, au cours de cette période, du taux de pauvreté de 15,3% à 4,2% et du taux d'analphabétisme de 48% à 32%, la quasi généralisation de l'enseignement primaire, la réduction de moitié du déficit en logements, l'accès quasi généralisé des populations rurales à l'eau potable et à l'électricité et le désenclavement de plus de trois millions d'habitants dans le milieu rural.

Malgré ces avancées, un certain nombre de défis reste à relever notamment le chômage des jeunes, les inégalités sociales et régionales et la confiance.

### Le Capital Immatériel au service de l' "Emergence Sociétale"

L'ambition tracée par cette étude consiste à faire entrer le Maroc, de manière irréversible, dans « l'émergence sociétale ». Cette dernière a pour objectif d'assurer un développement soutenu, durable et inclusif, tout en veillant à optimiser l'impact sur le bien-être des citoyens, à accélérer le rythme de développement du pays et à assurer une répartition équitable des fruits de la croissance.

Dans ce cadre, l'effort devra se concentrer sur le Capital Immatériel qui constitue un gisement important de création de richesses et d'opportunités. A cet effet, les trois piliers principaux du Capital Immatériel sur lesquels il est prioritairement recommandé d'agir sont le capital humain, dont les compétences doivent être renforcées et les valeurs consolidées, les institutions et politiques publiques, qui devront être plus efficaces, et le capital social qui doit être conforté en assurant l'effectivité des droits pour tous les citoyens et en renforçant la cohésion sociale. Le développement de ce Capital Immatériel favorisera l'accélération de la transformation structurelle de notre économie dans le cadre d'un modèle national de développement durable, et permettra de consolider le rayonnement de notre pays.

Aussi est-il proposé, pour développer la richesse globale du pays et d'en assurer une répartition équitable, de prendre appui sur les sept leviers suivants :

### **1. Renforcer les compétences du capital humain**

Le Capital Humain est la principale composante du Capital Immatériel du Maroc. Son développement améliore de fait l'accès à l'emploi, l'augmentation de la productivité et l'insertion de l'économie de la connaissance et impacte la création de richesses. Son importance est telle qu'il suffit d'augmenter de deux années le nombre moyen d'années d'études par adulte pour que la Richesse Globale du pays augmente de plus de moitié.

### **2. Consolider le capital institutionnel**

Le renforcement du capital institutionnel implique l'amélioration de l'efficacité des institutions et de la cohérence des politiques publiques au niveau national et territorial, ce qui contribuera à consolider la stabilité du pays, améliorer son attractivité, favoriser l'investissement et renforcer la confiance.

### **3. Bâtir un nouveau pacte social**

La contractualisation de ce nouveau pacte social a pour objectif de renforcer la citoyenneté en garantissant l'effectivité des droits, la réduction des inégalités sociales, régionales et entre milieu rural et milieu urbain et la consolidation de la cohésion sociale. Cela permettra de renforcer davantage la stabilité du pays, de soutenir la demande intérieure et de préserver la paix sociale.

### **4. Consolider le socle commun de valeurs et ériger la culture en levier de développement**

Il s'agira de valoriser et de promouvoir les valeurs de notre projet sociétal commun fondées sur la tolérance, le vivre ensemble, le dialogue et le partage ainsi que les valeurs individuelles positives favorisant le développement. Il s'agira aussi de sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel, matériel et immatériel du pays, de libérer les talents et les énergies et de développer la créativité.

### **5. Assurer une transformation structurelle de l'économie**

Pour répondre aux besoins de la population en matière de création d'emplois de qualité et en nombre suffisants, notre pays doit s'inscrire durablement et irréversiblement, dans la voie de l'émergence durable et inclusive. A cet effet, il est nécessaire d'assurer la transformation structurelle de l'économie nationale en accélérant son processus de diversification productive, en développant l'économie du Savoir et en densifiant le tissu économique productif.

## 6. Inscire le modèle national de développement dans la durabilité

La croissance de la richesse ne doit pas se faire au détriment du bien-être et du cadre de vie des citoyens et des générations futures à travers une gestion non soutenable du capital naturel et le non-respect de l'environnement. Il faut par conséquent inscrire le modèle de développement marocain dans une dynamique durable. Aussi, est-il proposé d'intégrer les ambitions et les engagements du Maroc en matière de lutte contre les effets des changements climatiques dans les politiques publiques et de bâtir une nouvelle approche pour la gouvernance des ressources naturelles respectant l'environnement et les éco-régions.

## 7. Faire du Maroc un pôle de stabilité et de partenariat solidaire

Les avancées réalisées par le Maroc en matière de réformes politique, économique, sociale et de coopération, son ancrage civilisationnel millénaire, ont fortement contribué à renforcer son rayonnement régional et international. Pour affermir le rôle du Maroc en tant que pôle de stabilité et de partenariat solidaire, il est nécessaire de renforcer le positionnement stratégique du Maroc, de consolider sa place en tant que pôle régional d'intégration et de développer son *soft power*.

Ces sept leviers permettant d'augmenter la richesse globale du pays, qu'elle soit matérielle ou immatérielle, font l'objet d'une analyse détaillée dans ce rapport qui a permis de dégager un certain nombre de recommandations précises pour leur mise en œuvre.

Ils ont également servi de base pour élaborer un tableau de bord stratégique composé d'une cinquantaine d'indicateurs autour des sept axes suivants : développement humain, cohésion sociale, efficacité des institutions et gouvernance responsable, diversité et dynamisme culturels, dynamique économique, environnement et rayonnement international du Maroc. Ces indicateurs sont proposés pour structurer le contenu des politiques publiques autour des facteurs qui déterminent le bien-être, la richesse, l'équité, la cohésion sociale, le développement durable et de permettre une définition partagée des grandes priorités économiques, sociales, environnementales, culturelles du pays. A cette fin, le Conseil propose d'ouvrir un large débat pour préciser les contours de ce tableau de bord stratégique et arrêter les objectifs de l'ambition d' « émergence sociétale » du Royaume.

Par ailleurs, conformément aux Hautes Orientations Royales, le rapport propose un référentiel pour la prise en compte du Capital Immatériel dans les politiques publiques. Ce référentiel a pour but de sensibiliser et aider les décideurs publics à identifier de manière structurée les composantes du capital immatériel qui pourront être prises en compte par les politiques publiques menées.

En conclusion, cette étude montre que notre pays possède d'importants gisements de richesse au sein et à travers toutes les composantes de son Capital Immatériel qui lui permettront de s'inscrire pleinement sur le sentier d'une émergence inclusive et durable. La valorisation de ces gisements contribuera à accélérer le rythme de création de richesses et d'en améliorer la répartition au profit de l'ensemble des citoyens et des régions du pays contribuant ainsi à renforcer la cohésion de notre Société et faciliter son émergence.

- La signature d'un accord de coopération avec la Chambre des Conseillers le 1<sup>er</sup> novembre 2017 visant à développer la coopération entre les deux institutions concernant d'une part, l'accompagnement par le CESE des travaux et des initiatives de la Chambre des Conseillers et, d'autre part donner suite aux avis émis par le CESE dans le cadre des saisines et auto-saisines conformément à l'article 9 de la loi organique 128-12 ;
- La signature, le 31 octobre 2017, de la Charte nationale-médias-environnement et développement durable ;
- L'organisation de deux séminaires au niveau des régions afin de présenter et expliquer les rapports et avis du Conseil :
  - Le premier dans la région de l'Oriental sur le thème « Régionalisation avancée et emploi : Vision, défis et perspectives » au Centre d'études et de recherche humaines et sociales Oujda (CERHSO), le 20 mai 2017,
  - Le deuxième dans la région Souss-Massa sur le thème « La justice climatique : quel rôle des sociétés civiles organisées ? », le 12 septembre 2017, dans le cadre du Sommet Climate Chance.

**Par ailleurs, l'année 2017 a connu le renforcement du mode de gouvernance du CESE par :**

- La mise en place depuis 2016 d'un système de plaques solaires avec un générateur produisant 5 KWc de source propre et non polluant. Cette installation a permis au CESE d'économiser environ 8 127,19 kwh d'électricité, entraînant une réduction estimée à 6,5 tonnes par an de la quantité de gaz à effet de serre produite par le Conseil. Ceci s'inscrit dans la volonté d'adhérer à l'orientation du pays visant l'utilisation des énergies renouvelables respectueuses de l'environnement, et en tant que mesure visant la réduction et la rationalisation des dépenses d'éclairage du Conseil ;
- La tenue de l'assemblée générale constitutive de l'association des œuvres sociales du personnel du CESE et l'élection de son bureau administratif.

# 1 Bilan de l'année 2017

Au cours de l'année 2017, le CESE, à travers ses organes (Commissions permanentes, Bureau, Assemblée Générale), a tenu 430 réunions avec un taux de participation moyen de 57%.

Il a auditionné plus de 370 acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, consacrant plus de 47%<sup>83</sup> de ses travaux à l'écoute des parties concernées sur les sujets abordés par le Conseil en 2017.

Dans le cadre des saisines institutionnelles, le CESE a adopté, au cours de l'année 2017, deux avis.

En matière d'auto-saisines, le Conseil a adopté quatre rapports et quatre avis. Le Conseil a également réalisé le rapport annuel au titre de l'année 2016.

## 1.1. Bureau du Conseil

Conformément aux dispositions de sa loi organique et de son règlement intérieur, le Conseil a procédé, en février 2017, au renouvellement de son bureau à travers l'élection des membres représentant les cinq catégories du Conseil.

### *Membres du Bureau représentant les catégories du Conseil au titre de l'année 2017*

Nom et prénom	Catégorie
Tarik Aguizoul	Catégorie des experts
Abderrahim Laabaib	Catégorie des syndicats
Abdelkrim Foutat	Catégorie des organisations et associations professionnelles
Karima Mkika	Catégorie des organisations et associations œuvrant dans les domaines de l'économie sociale et de l'activité associative

Les sept commissions permanentes ont également élu leurs présidents, complétant de ce fait la composition du bureau.

83 - Le CESE a organisé 59 séances d'auditions et 26 ateliers de travail qui ont vu la participation de 5 acteurs au moins appartenant à des organisations gouvernementales et non gouvernementales.

### Membres du bureau, présidents des commissions permanentes au titre de l'année 2017

Nom et Prénom	Commissions permanentes
Ahmed Rahhou	Commission permanente chargée des affaires économiques et des projets stratégiques
Mohamed Alaoui	Commission permanente chargée des affaires l'emploi et des relations professionnelles
Zahra Zaoui	Commission permanente chargée des affaires sociales et de la solidarité
Abdellah Mouttaqi	Commission permanente chargée des affaires de l'environnement et du développement durable
Lahcen Hansali	Commission permanente chargée des affaires de la société de connaissance et de l'information
Lahcen Oulhaj	Commission permanente chargée de l'analyse de la conjoncture économique, sociale et environnementale
Abderrahim Ksiri	Commission permanente chargée des affaires de la régionalisation avancée et développement rural et territorial

En 2017, le bureau du Conseil, qui a tenu 20 réunions avec un taux de participation moyen de 73%, a arrêté l'agenda prévisionnel des Assemblées Générales et affecté aux commissions permanentes les thèmes des auto-saisines établis dans le cadre du programme d'actions du CESE au titre de l'année 2017.

## 1.2.Commissions Permanentes

En plus des présidents des commissions élus en tant que membres du bureau, les commissions permanentes ont procédé à l'élection des vice-présidents, rapporteurs et vice-rapporteurs complétant ainsi leur composition.

Commission	Président	Vice-président	Rapporteur	Vice-rapporteur
Commission permanente chargée des affaires économiques et des projets stratégiques	Ahmed Rahhou	Najat Simou	Mohammed Bachir RACHDI	Latifa Benwakrim
Commission permanente chargée des affaires de l'emploi et des relations professionnelles	Mohammed Alaoui	Mohamed Mostaghfir	Bouchta Boukhlaifa	Ahmed Abbouh

Commission permanente chargée des affaires sociales et de la solidarité	Zahra Zaoui	Mohamed Abdessadek Essaidi	Laila Berbich	Mohamed Dahmani
Commission permanente chargée des affaires de l'environnement et du développement durable	Abdellah Mouttaqi	Mina Rouchati	Khalil Bensami	Mohamed Boujida
Commission permanente chargée des affaires de la société de connaissance et de l'information	Lahcen Hansali	Amine Mounir Alaoui	Latifa Benwakrim	Mustapha Khlafa
Commission permanente chargée de l'analyse de la conjoncture économique, sociale et environnementale	Lahcen Oulhaj	Mohamed Bensghir	Hakima Naji	Ahmed Baba Aabane
Commission permanente chargée de la régionalisation avancée et du développement rural et territorial	Abderrahim Ksiri	Mohammed Dahmani	Driss Belfadla	Abderahmane Kandila

Une fois leur composition achevée, les commissions permanentes ont poursuivi leurs réflexions en adoptant une démarche fondée sur l'écoute, la concertation, les débats interne et externe et la méthodologie itérative répartie entre diagnostic, benchmark et recommandations opérationnelles.

Les sept commissions permanentes ont tenu durant l'année 2017, 398 réunions soit, en moyenne, environ 57 réunions par commission avec un taux de participation moyen de 47,3%, sachant que la plupart des membres sont inscrits dans deux commissions permanentes, ce qui empêche leur présence en cas de réunions simultanées. Il convient, aussi, de signaler que les réunions des groupes de travail ne sont pas comptabilisées dans ces chiffres.

### 1.2.1. Commission chargée des affaires économiques et des projets stratégiques

La commission chargée des affaires économiques et des projets stratégiques, présidée par M. Ahmed Rahhou et dont le rapporteur est M. Mohamed Bachir Rachdi, a tenu 52 réunions au titre de 2017 avec un taux de participation moyen dépassant 48%.

#### 1.2.1.1. Saisines

Le CESE n'a pas reçu de saisines relevant des compétences de la commission chargée des affaires économiques et des projets stratégiques.

#### 1.2.1.2. Auto-saisines

Dans le cadre des auto-saisines, la Commission permanente a présenté à l'assemblée générale pour débat et adoption un rapport et un avis sur « Changement de paradigme pour une industrie dynamique au service d'un développement soutenu, inclusif et durable ».

- **Changement de paradigme pour une industrie dynamique au service d'un développement soutenu, inclusif et durable**

Le rapport du CESE relatif au thème « Changement de paradigme pour une industrie dynamique au service d'un développement soutenu, inclusif et durable », a été adopté à la majorité par les membres du CESE lors de la 80<sup>e</sup> session ordinaire du CESE, tenue le 29 novembre 2017. Fruit d'une approche participative très large, ce rapport a nécessité l'organisation de six ateliers avec la participation de 180 acteurs et 4 séances d'audition et d'ateliers thématiques.

Le CESE appelle dans ce rapport à une nouvelle ambition basée sur un nouveau paradigme, qui ferait de l'industrie un des piliers majeurs du développement du pays. Afin de permettre à cette ambition de prendre forme, l'articulation entre quatre dimensions engagera l'industrie nationale sur la voie du futur.

**Mettre en place une gouvernance lisible et responsable : une nécessité pour concevoir et piloter l'ambition de « l'Industrie Maroc 4.0 »**

La voie du futur pour l'industrie nationale nécessite une nouvelle vision qui s'appuie sur une gouvernance forte et transparente, institutionnalisant les acteurs et leurs rôles respectifs, avec des responsabilités clairement définies et totalement articulées. Ceci suppose que les acteurs soient plus forts et plus responsables pour pouvoir amener et porter cette réforme profonde du paysage industriel marocain. Il convient notamment pour cela :

- Mobiliser, fédérer et renforcer le rôle des acteurs et leur représentativité : une gouvernance institutionnalisée, lisible et responsable pour porter la vision, à travers (i) la sanctuarisation, par les textes, de la représentativité et de la légitimité des fédérations sectorielles et, (ii) le renforcement des syndicats et leur participation aux instances de représentation au sein des entreprises et des organes de pilotage des politiques industrielles ;
- Institutionnaliser un organe de pilotage de haut niveau, comme plate-forme de concertation et de pilotage stratégiques ;
- Favoriser l'émergence de locomotives nationales sectorielles, en mesure notamment d'être autant de « porte-étendards du dessein africain du Maroc ».

**Réinventer le pacte social en assurant une convergence totale entre compétitivité, flexi-Sécurité, attractivité, responsabilité et cohésion sociale**

La vision avec ses orientations et besoins d'adaptation, couplés aux changements aux niveaux des systèmes de production, des relations de travail et des modes de consommation, exigent la redéfinition d'un pacte social novateur en termes de gestion des relations sociales, avec de nouvelles formes d'accompagnement des parcours et de protection des individus. Celui-ci devrait permettre de libérer les énergies aux niveaux des secteurs et des branches, de renforcer les capacités des acteurs et des employés tout en assurant une protection des personnes des vulnérabilités pouvant être induites par cette nouvelle dynamique du marché du travail. Aussi, ce pacte appelle à la mise en place d'un cadre légal, répondant à la dynamique visée, applicable et appliqué par tous et à tous, garantissant les droits fondamentaux, en conformité avec la Constitution, la Charte Sociale du CESE et les conventions internationales ratifiées par le Maroc.

Il convient notamment pour cela de :

- Changer de paradigme : priorité à l'emploi décent et réforme du système de protection sociale pour une généralisation de la couverture à tous les citoyens ;
- Aboutir à des accords forts pour une nouvelle dynamique, à la fois créatrice de richesses et d'emplois décents ;
- Garantir l'adaptation et le renforcement des capacités techniques et sociales, avec un droit à la formation tout au long de la vie ;
- Construire le système qui ferait de la couverture sociale, un droit pour tous les citoyens et non seulement pour les travailleurs ;
- Favoriser le développement de la culture industrielle marocaine, pour l'émergence d'une « société industrielle ».

### **Pour un Maroc des Régions, « Usine Verte », à l'industrie connectée, dynamique, solidaire et inclusive**

Pour réussir cette nouvelle construction, la conception d'une politique industrielle nationale doit être adossée à une déclinaison territoriale pour assurer un développement fort et équilibré sur l'ensemble du territoire national, pour lequel la Région doit être le maillon essentiel en charge de cette déclinaison. Il convient notamment pour cela de :

- Mobiliser toutes les potentialités pour que les Régions puissent jouer pleinement leur rôle de développement industriel dans le cadre de leurs nouvelles missions. Pour cela, il est question de rendre effectif le cadre institutionnel pour ancrer une véritable approche participative au niveau régional, avec une large implication des acteurs et des représentants de la société dans tout le processus de développement ;
- Lier les recettes de la région à la production de richesses sur son territoire ;
- Mettre en place une politique foncière proactive de l'Etat et des régions par le développement des zones d'activités et zones industrielles, et de logistique au niveau d'infrastructures stratégiques, sous la responsabilité directe des régions ;
- Intégrer la dimension durabilité et décliner l'ambition d'un Maroc « usine verte » dans une politique d'une nouvelle génération de zones industrielles ;
- Créer un statut spécifique d'aménageur de zone industrielle et d'opérateur environnemental adapté aux vocations de ces dernières ;
- Mettre fin aux redondances administratives en matière de pilotage, d'appui et de suivi des investissements.

### **Libérer les énergies et les initiatives, encourager l'investissement et densifier le tissu industriel**

L'émergence d'une nation industrielle requiert la réunion des conditions favorables à un environnement de facilitation, d'accompagnement, d'ouverture des opportunités et de renforcement des capacités, à travers la définition d'un ensemble de mesures pour répondre aux défis du futur et densifier l'investissement et la production nationale.

Pour cela, il est nécessaire notamment de :

- Assurer l'effectivité du champ de l'investissement à de nouveaux profils d'acteurs industriels, afin de densifier le tissu industriel, diversifier l'offre et accroître la valeur ajoutée ;
- Faire de l'amélioration de l'attractivité et du climat des affaires une priorité nationale, pour sortir d'une économie à prédominance rente vers une économie inclusive et plus productrice de valeur ;
- Procéder à une réforme fiscale pour assurer la cohérence, donner de la visibilité et sortir des dérogations improductives au profit de l'investissement producteur de valeur ajoutée nationale et d'emplois ;
- Adopter une politique nationale active et coordonnée d'innovation et de veille stratégique, pour une industrie nationale qui intègre les tendances fortes et se positionne durablement sur les chaînes de production mondiales ;
- Favoriser l'émergence de nouveaux instruments pour la mise à disposition de foncier industriel à prix compétitif ;
- Faire de la digitalisation un axe majeur du développement de l'industrie ;
- Encourager le développement d'une filière d'ingénierie nationale au service de la performance industrielle ;
- Adapter, approfondir et généraliser la démarche de normalisation pour protéger le marché national et soutenir la compétitivité de l'offre marocaine ;
- Faire de l'industrie un levier du soft power du Maroc et valoriser la marque « Made in Morocco ».

## 1.2.2. Commission permanente chargée des affaires de l'emploi et des relations professionnelles

La commission permanente chargée des affaires de la formation, de l'emploi et des politiques sectorielles, présidée par M. Mohamed Alaoui et dont le rapporteur est M. Bouchta Boukhalfa, a tenu 78 réunions au titre de 2017 avec un taux de participation moyen dépassant 41,6%.

### 1.2.2.1. Saisines

Dans le cadre des saisines émanant de la Chambre des Conseillers, la commission a réalisé, avec la commission chargée des affaires sociales et de la solidarité, un avis portant sur le projet de loi n°89-15 relatif au Conseil consultatif de la jeunesse et de l'action associative.

- ***Le projet de loi n°89-15 relatif au Conseil consultatif de la jeunesse et de l'action associative***

L'avis du CESE relatif au projet de loi n°89-15 relatif au Conseil consultatif de la jeunesse et de l'action associative (CCJAA) qui fait suite à une saisine de la Chambre des Conseillers en date du 08 novembre 2017, a été adopté à l'unanimité par les membres du CESE lors de sa 81<sup>e</sup> session ordinaire, tenue le 21 décembre 2017. L'élaboration de cet avis a nécessité l'organisation d'une journée d'étude qui a vu la participation de 15 acteurs appartenant à des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux et de deux séances d'audition avec des experts nationaux. Un groupe de travail

issu de la Commission des affaires de l'emploi et des relations professionnelles et de la Commission chargée des affaires sociales et de la solidarité et a été constitué pour la rédaction de cet avis.

Dans cet avis, le CESE a relevé que le projet de loi relatif au CCJAA suscite des préoccupations quant à plusieurs dimensions essentielles de la Constitution qui ne sont pas spécifiquement prises en compte telles que la parité, la dimension régionale, la vulnérabilité et le handicap.

Dans ce contexte, le Conseil propose notamment les recommandations suivantes :

- le Conseil ne doit s'occuper que des questions de la jeunesse et de l'action associative des jeunes ;
- le Conseil doit être indépendant, ce qui exclut que des membres soient des directeurs centraux (ou ayant un grade équivalent) des administrations publiques ou membres d'autres institutions constitutionnelles ;
- le financement du Conseil doit être exclusivement assuré par le budget de l'Etat ; un financement étranger étant une atteinte à la souveraineté de l'Etat ;
- le Conseil doit fonctionner selon des modalités de gouvernance démocratique qui prévoient notamment que l'Assemblée Générale soit l'organe décisionnaire du Conseil qui délibère essentiellement sur les contenus des différents rapports, études et avis ; la création d'un Bureau composé du Président et présidents des commissions permanentes ;
- le Conseil devrait constituer autant de commissions permanentes qu'il juge nécessaire, elles devraient être composées de membres du Conseil et bénéficier de l'appui technique de fonctionnaires du Conseil, les membres pouvant faire partie de plusieurs commissions ;
- le Conseil doit être composé d'un nombre suffisant (largement supérieur à celui proposé) pour refléter la dimension régionale et la diversité des champs d'action. La loi organique 111-14 relative aux régions prévoit la création de trois instances consultatives auprès des conseils de régions, dont l'une s'intitule, « instance consultative chargée de l'étude des questions relatives aux centres d'intérêt des jeunes » (article 117), il conviendrait qu'au moins un membre de chacune de ces instances régionales soit membre du Conseil ;
- la définition de la jeunesse devrait être réduite à la tranche d'âge 15 à 29 ans qui représente un tiers de la population et 44% de la population en âge de travailler (15 à 64 ans) ;
- les membres devraient avoir entre 21 et 39 ans : 21 ans étant l'âge minimum légal pour pouvoir présenter sa candidature aux élections (Code électoral), 40 ans étant l'âge maximum pour les 30 candidats de la liste nationale défini dans la loi organique relative à la Chambre des Représentants ;
- les membres devraient avoir en même temps des compétences avérées dans un des domaines qu'aura à traiter le Conseil mais aussi jouir d'une certaine « légitimité » à représenter tel ou tel domaine. Pour cela, il convient qu'ils soient majoritairement issus de la société civile organisée œuvrant dans divers domaines : de la culture, de la formation professionnelle, de la formation universitaire, de l'action politique, de l'entrepreneuriat, de l'éducation, du handicap, de la santé... ;
- les membres représentant la communauté marocaine vivant à l'étranger devraient être nommés exclusivement en tant que représentants es qualité d'associations représentatives ;

- le Conseil devrait avoir toute la latitude de collaborer, sur la base de partenariats ou collégialement avec les ministères, les institutions nationales et internationales et les conseils des régions mais aussi de développer des liens avec des organisations de jeunes des différentes régions ;
- les attributions du Conseil, outre celles prévues, devraient clairement énoncer le droit du Conseil à s'auto-saisir de toute question concernant les politiques publiques nationales ou régionales concernant la jeunesse et l'obligation du Gouvernement et du Parlement de saisir le Conseil sur les politiques publiques et les lois concernant son champ d'action. Cette obligation n'est nullement en contradiction avec le caractère consultatif du Conseil.

#### **1.2.2.2. Auto-Saisines**

Dans le cadre des auto-saisines, la Commission chargée des affaires de l'emploi et des relations professionnelles a poursuivi l'élaboration de son rapport sur « La sous-traitance et les relations de travail : Pour la promotion du travail décent et de la durabilité ». Ce rapport, dont sera extrait un avis, sera adopté en janvier 2018.

#### **1.2.3. Commission permanente chargée des affaires sociales et de la solidarité**

La commission permanente chargée des affaires sociales et de la solidarité, présidée par Mme Zahra Zaoui et dont le rapporteur est Mme Laila Berbich, a tenu 54 réunions avec un taux de participation moyen dépassant 50,4%.

Dans le cadre des saisines émanant de la Chambre des Conseillers, la commission a réalisé avec la commission chargée des affaires de l'emploi et des relations professionnelles un avis portant sur le projet de loi n°89-15 relatif au Conseil consultatif de la jeunesse et de l'action associative. (voir ci-dessus).

Dans le cadre des auto-saisines, la Commission chargée des affaires sociales et de la solidarité a poursuivi l'élaboration de son rapport sur « La protection sociale ». Ce rapport, dont sera extrait un avis, sera adopté en 2018.

#### **1.2.4. Commission permanente chargée des affaires de l'environnement et du développement durable**

La commission permanente chargée des affaires de l'environnement et du développement durable, présidée par M. Abdellah Mouttaqi et dont le rapporteur est M. Khalil Bensami, a tenu 54 réunions au titre de l'année 2017 avec un taux de participation moyen de 45%.

##### **1.2.4.1. Saisines**

Le CESE n'a pas reçu de saisines relevant des compétences de la commission chargée de l'environnement et du développement durable.

### 1.2.4.2. Auto-Saisines

Dans le cadre des auto-saisines, elle a présenté à l'assemblée générale pour débat et adoption un rapport dont a été extrait un avis sur « les villes durables ».

- **Réussir la transition vers des villes durables**

Ce rapport, dont a été extrait un avis, a été adopté à l'unanimité par les membres du Conseil lors de la 81<sup>e</sup> session ordinaire, tenue le 21 décembre 2017. Son élaboration a nécessité l'organisation de 13 ateliers avec la participation de plus de 100 acteurs appartenant à des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux ainsi qu'une audition et une visite de terrain à la ville de Ben Guerir.

L'objectif de ce rapport est d'identifier les facteurs nécessaires pour assurer la transition vers des métropoles et des villes durables au Maroc à travers un renouvellement et une extension qui intègre la réduction des inégalités économiques sociales et environnementales, la création d'emploi pour les femmes et les jeunes, l'attractivité économique, sociale et culturelle, la préservation et l'amélioration de l'environnement et de la biodiversité, la résilience économique et climatique, l'utilisation responsable des ressources, la cohésion sociale et le bien-être.

Dans ce contexte, le Conseil recommande notamment de :

#### Aux niveaux stratégique et institutionnel

- Construire, au niveau de chaque ville, un projet sociétal de la ville sur le long terme intégrée à sa région appuyé par une vision économique basée sur son potentiel et ses spécificités ;
- Elaborer une stratégie nationale pour rendre l'espace public des villes aux femmes et promouvoir le sens civique d'appartenance des citoyens de la ville ;
- Professionnaliser les méthodes de consultation et de concertation participative avec les différentes composantes de la société civile de la ville en intégrant les jeunes et les femmes.

#### Au niveau opérationnel

- Encourager l'intercommunalité et les mécanismes de contractualisation avec l'Etat et les collectivités territoriales et mettre en place des mécanismes pour faciliter l'accès de villes aux financements verts ;
- Accélérer la réforme du processus de la fiscalité locale et diversifier les instruments de la finance climat locale pour adapter les recettes et les ressources des villes à leurs besoins croissants de développement durable ;
- Mettre en place un plan d'action santé-environnement pour chaque ville avec un dispositif d'alerte sanitaire performant ;
- Décliner une vision de mobilité urbaine durable et inclusive dans les villes et de la compétitivité logistique urbaine ;
- Encourager le développement de la réutilisation des eaux usées et l'optimisation de l'utilisation de l'eau par les ménages ;
- Institutionnaliser les méthodes de consultation et de concertation participative avec les différentes composantes de la société civile de la ville ;

- Généraliser les programmes pour l'efficacité énergétique et l'autoproduction d'électricité renouvelable dans le bâtiment soutenus par un fonds dédié ;
- Répartir équitablement, dans la ville, les équipements collectifs, les espaces publics, les repères identitaires, déterminant la qualité du quartier ;
- Elargir le programme national « Villes Sans Bidonvilles » à la substitution des bidonvilles par des espaces de vie et de sociabilité intégrés à la ville ;
- Faire de la sûreté et la sécurité urbaine une priorité en activant notamment l'adoption du projet de loi 11-10 stipulant la création de l'observatoire national de la criminalité qui doit jouer un rôle central dans l'élaboration de la politique criminelle urbaine ;
- Faire du patrimoine culturel un levier d'attractivité et de compétitivité durable de la ville.

#### **Concernant les mesures d'accompagnement**

- Moderniser l'écosystème éducatif, développer l'éducation de la petite enfance et les systèmes de protection de l'enfance ;
- Encourager le travail communautaire et le bénévolat notamment au niveau des élèves et des étudiants ;
- Renforcer les capacités des acteurs locaux en matière de gestion des services publics ;
- Créer un centre national de compétence et d'innovation technologique dans les métiers de l'optimisation de la consommation des ressources naturelles ;
- Promouvoir la mise en place d'un système de management de la responsabilité sociétale des entreprises ;
- Mettre en place un système de management permettant d'intégrer le développement urbain durable, eu égard aux normes ISO 37101 : 2016 et ISO 37120 : 2014, sur la gestion durable des communautés.

### **1.2.5. Commission permanente chargée des affaires de la société de la connaissance et de l'information**

La commission permanente chargée des affaires de la société de la connaissance et de l'information, présidée par M. Lahcen Hansali et dont le rapporteur est Mme Latifa Benwakrim, a tenu 51 réunions avec un taux de participation moyen de 40,3%.

#### **1.2.5.1. Saisines**

Le CESE n'a pas reçu au titre de l'année 2017 de saisines relevant des compétences de la commission chargée des affaires de la société de la connaissance et de l'information.

#### **1.2.5.2. Auto-Saisines**

Dans le cadre des auto-saisines, elle a présenté à l'assemblée générale pour débat et adoption un rapport dont a été extrait un avis sur « les technologies et valeurs, l'impact sur les jeunes ».

- **Les technologies et valeurs, l'impact sur les jeunes**

Ce rapport a été adopté à l'unanimité par les membres du Conseil lors de la 81<sup>e</sup> session ordinaire, tenue le jeudi 21 décembre 2017. Son élaboration a nécessité l'organisation de 3 séances d'audition avec des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux et la réalisation d'une enquête qualitative auprès d'un échantillon de citoyens notamment des jeunes. L'objectif de cette enquête est de jeter la lumière sur la portée et la nature de la place qu'occupe le numérique dans la vie personnelle et professionnelle des enquêtés, ainsi que son impact sur leur perception et leurs attitudes par rapport à des valeurs majeures telles que l'identité, la tolérance, la sincérité, le travail et le rapport à l'autre.

Le CESE souligne dans ce rapport que l'influence des technologies numériques sur le comportement des jeunes, les valeurs et le vivre-ensemble est de plus en plus importante. Une telle situation n'est pas sans interpeller le rôle de la famille et des politiques publiques en lien avec la jeunesse, l'éducation et la sécurité notamment en ce qui concerne la transmission des valeurs de citoyenneté, de dialogue et de solidarité, l'acquisition du savoir et la stimulation de l'esprit d'innovation et d'initiative.

Dans ce contexte, le Conseil recommande notamment de :

- Intégrer de manière efficace les nouvelles technologies dans le système d'éducation et d'enseignement, de manière à rendre ce système apte à diffuser les principes favorisant le travail, la tolérance, l'initiative et la coexistence, tout en prenant en considération les modes d'utilisation de ces technologies par les enfants et les jeunes ;
- Créer une cohérence dans le système de valeurs à transmettre et renforcer l'enseignement des sciences exactes, des sciences humaines, des lettres et de la philosophie, afin d'aiguiser l'esprit critique des apprenants ;
- Renforcer le système éducatif à travers la consolidation des principes d'ouverture et de quête du savoir, la diffusion des valeurs des droits humains, et l'éducation des jeunes à la prise d'initiative, à l'innovation, ainsi que les rendre aptes à communiquer et interagir avec les cultures et les civilisations ;
- Réhabiliter la place de la culture générale dans les programmes et curricula scolaires ;
- Encourager les initiatives dans les domaines de la formation aux médias numériques afin de combattre les comportements inciviques ou portant atteinte aux valeurs, ou encore lutter contre l'extrémisme violent et développer des espaces de discussions sur ces thématiques ;
- Créer un observatoire national pour le suivi de l'impact des technologies sur les valeurs et notamment sur les dangers liés aux technologies nouvelles tels : la désinformation, l'extrémisme, la délinquance, l'addiction, l'atteinte à la vie privée et aux données personnelles, le crime électronique et les préjudices touchant à la santé et l'environnement ;
- Encourager les initiatives d'investissement dans la culture numérique et inciter les jeunes à créer des plateformes et des sites de création dans le domaine des technologies ;

- Veiller à promouvoir les valeurs d'attachement à la création marocaine, aux langues nationales et à la mémoire culturelle collective des Marocains, à travers l'exploitation judicieuse des technologies numériques pour documenter et archiver les précieuses richesses de ce patrimoine, ses auteurs, ses symboles et ses arts (théâtre, cinéma, poésie, proverbes) ;
- Développer une plateforme de contenus sur les réseaux sociaux dans les langues nationales (Wikipédia marocain) pour en faciliter l'accès et diffuser leurs contenus au plus grand nombre de jeunes ;
- Mettre en place une stratégie culturelle et éducative nationale appropriée de l'offre numérique, et créer une dynamique culturelle et éducative moderne, utilisant des moyens innovants et des formes pouvant motiver les jeunes dans le but de garantir une adhésion institutionnelle collective sur tous les plans, législatif, fiscal, organisationnel et matériel.

### 1.2.6. Commission permanente chargée de l'analyse de la conjoncture économique, sociale et environnementale

La commission permanente chargée de l'analyse de la conjoncture économique, sociale et environnementale, présidée par M. Lahcen Oulhaj et dont le rapporteur est Mme Hakima Naji, a tenu 51 réunions avec un taux de participation moyen de 58,3%.

La commission a élaboré la première partie du rapport annuel au titre de l'année 2016 qui a trait à l'analyse de la conjoncture économique, sociale et environnementale et le rapport de conjoncture économique, sociale et environnementale au titre de l'année 2017.

- **Rapport annuel au titre de l'année 2016**

Le rapport annuel du CESE pour l'année 2016 a été adopté à l'unanimité lors de la 75<sup>e</sup> session ordinaire de l'Assemblée Générale, tenue le 29 juin 2017.

Elaboré conformément à la loi organique régissant le Conseil économique, social et environnemental, ce rapport comporte une analyse de la situation économique, sociale et environnementale au Maroc en 2016, de même qu'il procède à une revue de l'activité du Conseil au titre de la même année.

Le Conseil procède ainsi à une analyse des principales évolutions sur les plans économique, social et environnemental et émis des recommandations en mettant l'accent sur quelques points de vigilance identifiés.

Sur le volet économique, le rapport relève que le contexte international a été marqué, en 2016, par un ralentissement de la croissance mondiale, une poursuite du mouvement de décélération du commerce mondial, une orientation protectionniste de quelques pays avancés et émergents, ainsi qu'un rééquilibrage continu de l'économie chinoise.

Au niveau national, l'année 2016 s'est caractérisée par de faibles performances. En effet, la croissance du PIB a enregistré un ralentissement notable, à 1,2%, après 4,5% en 2015, suite à une contraction de la valeur ajoutée agricole, en raison d'un déficit pluviométrique, jugé le plus sévère en trente ans, alors que la valeur ajoutée non agricole a évolué à un rythme très modéré. Cette évolution confirme la vulnérabilité de l'économie marocaine aux aléas climatiques, qui s'avère, toutefois, moins importante comparativement au passé.

Dans ce contexte, 37 000 emplois ont été perdus en 2016, dont une grande partie dans le secteur agricole. Sur cet aspect, les évolutions du marché du travail en 2016 n'ont fait que corroborer l'idée qu'en plus des facteurs conjoncturels, la faiblesse de la création d'emploi au Maroc revêt un caractère structurel qui s'accroît dans le temps. Par ailleurs, les catégories qui ont pâti davantage de la morosité du marché du travail sont essentiellement les femmes et les jeunes, en particulier parmi les diplômés.

Concernant les équilibres macroéconomiques, l'année 2016 a connu des évolutions mitigées, entre d'une part, la poursuite de la résorption du déficit budgétaire et d'autre part, le creusement du déficit commercial, la détérioration du taux de couverture des importations et le recul des flux entrants d'IDE.

A la lumière de ces évolutions, le Conseil Economique, Social et Environnemental recommande que l'orientation des politiques publiques, à l'heure actuelle, puisse éviter l'érosion de la demande domestique, étant donné ses effets stabilisateurs, et ce dans le cadre d'une politique contra-cyclique de stabilisation qui pourrait soutenir le pouvoir d'achat. Il s'agit, également, de mettre en place des mécanismes pour réduire la volatilité des revenus des ruraux en finançant des portefeuilles de projets non agricoles en milieu rural de nature à créer des emplois et une demande locale durant les mauvaises campagnes.

Parallèlement, il est préconisé de soutenir l'élargissement de la base productive nationale, en termes de nombre d'entreprises créées, pour compenser le caractère intensif en capital des nouveaux secteurs et créer des emplois de qualité en nombre suffisant.

Sur ce même volet, le Conseil recommande de promouvoir une économie bleue intégrée qui va au-delà du secteur de la pêche, et qui se base sur une exploitation optimale des ressources maritimes dans différents secteurs liés à la mer (industrie navale, valorisation des algues, exploitation des ressources off-shore...), parallèlement au développement de la R&D et de formations adaptées aux différents métiers de ce secteur.

Sur le plan social, le Conseil relève une poursuite des dysfonctionnements structurels qui entravent la mise à niveau des secteurs sociaux. Cela s'est traduit dans le secteur de l'éducation, par l'aggravation du surpeuplement des classes, la persistance de l'abandon scolaire et le recours hâtif au recrutement des enseignants pour combler le déficit constaté. De même, le rapport met l'accent sur les répercussions négatives potentielles que pourraient avoir le recours à l'instauration de frais d'enregistrement au niveau des écoles publiques, ainsi que l'orientation progressive des familles pauvres, modestes et moyennes vers les écoles privées. Afin de pallier ces problèmes au niveau du secteur, le Conseil recommande, entre autres, (i) d'encourager les régions à jouer un rôle plus important dans l'éducation, notamment en matière de financement ou en participant au contrôle de la gestion administrative des établissements scolaires, (ii) ainsi qu'une meilleure implication des associations de représentants des parents et de la société civile, dans la formulation des propositions, des orientations et l'évaluation du système éducatif et ce, dans le cadre d'un processus institutionnalisé et régulier.

Dans le secteur de la santé, des avancées ont certes été enregistrées, notamment dans la généralisation de la couverture médicale de base. Toutefois, le secteur reste en proie à de nombreux déficits liés principalement à l'insuffisance de l'offre de soins dans les structures publiques. Ainsi, le conseil appelle à mettre en place les mécanismes de financement nécessaires pour réaliser un

accès plus large et de meilleure qualité aux soins, une répartition territoriale équitable dans le cadre d'une carte sanitaire opposable et une gestion efficace du personnel de soins.

Sur le plan de l'égalité de genre et des droits des femmes, un retard a été déploré dans la mise en œuvre des mesures prévues par la Constitution pour la réalisation de l'égalité effective. Le Conseil appelle à la mise en place d'une stratégie volontariste visant l'amélioration des conditions des femmes ainsi qu'à l'adoption de textes juridiques plus sévères et une application plus rigoureuse de la loi concernant le mariage des mineures.

Sur le plan environnemental, le Conseil relève une persistance du coût élevé de dégradation de l'environnement, en dépit d'une légère atténuation par rapport au début des années 2000. De même, le rapport a mis l'accent sur la menace du stress hydrique auquel notre pays est exposé et qui requiert des mesures urgentes et bien ciblées sur le territoire national. Dans ce sens, le Conseil préconise d'accélérer la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour le Développement Durable et de poursuivre les efforts engagés en matière de gestion des ressources hydriques dans les zones les plus vulnérables à la sécheresse. Par ailleurs, le Conseil appelle à une meilleure prise en considération du risque climatique dans la planification urbaine et ce, notamment au niveau des documents d'urbanisme, des plans d'aménagement urbain et des plans de déplacement urbain.

S'agissant du Focus du rapport de 2016, et eu égard au potentiel que représente le digital comme canal d'amélioration du service au citoyen, mais également comme moyen efficace de lutte contre la corruption au niveau des services publics, le Conseil recommande d'élaborer une démarche globale et cohérente pour un nouveau palier de la digitalisation des services publics. Cette orientation devrait permettre d'assurer l'équité, la transparence et l'efficacité au niveau du service offert au citoyen à travers notamment la concrétisation de la Charte des services publics prévue par la Constitution et la mise en place d'une structure de pilotage institutionnel forte et dédiée.

Dans la troisième partie du rapport annuel, le Conseil présente son rapport d'activité pour l'année 2016 ainsi que son plan d'action au titre de l'année 2017.

- **Rapport de conjoncture économique, sociale et environnementale au titre de l'année 2017**

Conformément à la loi organique régissant ses activités, le Conseil Economique, Social et Environnemental a élaboré son rapport de conjoncture au titre de l'année 2017. Présenté lors de la 83<sup>e</sup> session ordinaire de l'Assemblée Générale, le rapport en question a abordé l'évolution de la conjoncture économique, sociale et environnementale à la lumière des données disponibles pour l'année 2017, et a émis un certain nombre de recommandations à ce propos.

Sur plan international, le rapport a mis l'accent sur les troubles géopolitiques et sécuritaires qui ont eu lieu dans plusieurs régions du Monde, en particulier au Moyen-Orient. Quant au volet régional, deux éléments majeurs ont caractérisé l'année, à savoir la réintégration du Maroc à l'Union africaine et la candidature du Royaume pour intégrer la zone de la CEDEAO, un processus qui progresse lentement, en raison d'un certain nombre de facteurs d'ordre politique et sécuritaire.

S'agissant du volet économique national, le rapport rappelle que l'économie marocaine a évolué dans un environnement particulier au cours de l'année 2017, avec le retard accusé dans la constitution du gouvernement et dans l'adoption de la loi de finances, ainsi que les protestations sociales dans certaines régions du pays, qui ont été à l'origine du limogeage de plusieurs responsables publics dans le cadre de l'application du principe de la reddition des comptes.

Dans ce contexte, l'année 2017 a été notamment caractérisée par :

- le redressement de la croissance, suite à une bonne campagne agricole, lequel redressement a été reflété au niveau de l'emploi, en particulier rural ;
- la signature avec de nombreux investisseurs étrangers de plusieurs projets d'investissement dans les écosystèmes liés aux métiers mondiaux du Maroc ;
- une performance remarquable au niveau des arrivées touristiques selon les données provisoires ;
- une atténuation du rythme de creusement du déficit commercial et la poursuite de l'allégement du déficit budgétaire.

En termes de diversification des partenaires étrangers, et parallèlement à l'augmentation continue de la part de l'Afrique subsaharienne dans les échanges commerciaux du Royaume, il convient de signaler que sur le plan des investisseurs étrangers, le Maroc s'oriente de plus en plus vers de nouveaux partenaires tels que la Chine et la Russie.

Toutefois, les performances en termes de croissance laissent apparaître une dépendance continue de la croissance économique par rapport à l'agriculture. De son côté, et en dépit d'une certaine amélioration en 2017, le secteur non agricole, particulièrement l'industrie, ne joue pas encore pleinement son rôle de locomotive en matière de croissance et de création d'emploi décent.

Au niveau du climat des affaires, le Maroc a régressé dans le classement mondial tout en demeurant en première position par rapport aux pays de l'Afrique du Nord. En outre, l'année 2017 a connu une contraction en matière de créations d'entreprises, une hausse importante des radiations, ainsi qu'une poursuite du prolongement des délais de paiement, en l'attente de l'application du nouveau texte de loi y afférent. Au niveau du marché du travail, le taux de chômage a augmenté en dépit des créations nettes d'emploi et d'une croissance économique plus élevée ce qui renforce le constat d'un déphasage et un affaiblissement du lien entre croissance et chômage.

Un certain nombre de points qui ont marqué l'année restent, néanmoins, entourés d'incertitudes, notamment, (i) le report de la transition vers un régime de change plus flexible vers le début de l'année 2018, (ii) le lancement officiel des banques participatives dont la réussite dépendra de la capacité à mettre en place un écosystème complet et une gouvernance adéquate du secteur, et (iii) l'accélération de la mise en œuvre de la régionalisation avancée avec l'adoption de la majorité des décrets d'application. Ces avancées sur le plan juridique peinent toutefois, à être accompagnées par une implémentation effective et efficace sur le terrain.

S'agissant du volet social, le rapport a analysé la situation des secteurs sociaux de base en 2017. Ainsi, il a été relevé qu'au niveau de l'éducation, les dysfonctionnements structurels continuent à planer sur le secteur, notamment le surpeuplement des classes, la déperdition scolaire et la gestion tardive des besoins en ressources humaines. Concernant la formation professionnelle, le CESE appelle à un renforcement de la qualité de la formation et à une adhésion plus large des opérateurs, notamment économiques, afin d'améliorer l'employabilité des jeunes.

Sur le plan de la santé, le rapport souligne la poursuite des problèmes de gouvernance que connaît le secteur, notamment en ce qui concerne l'offre de soins du secteur public, souffrant d'une pression élevée sur les centres hospitaliers après la généralisation de la couverture du Ramed. Le renforcement de la gouvernance de la couverture médicale de base et l'encouragement d'une

offre de soins portée par le secteur mutualiste pourrait contribuer activement à une amélioration de l'offre de soins et rétablir ainsi la confiance des citoyens dans le service public.

Pour ce qui est du logement social, le rapport met le point sur l'avancement du programme « Villes sans bidonvilles » ainsi que sur le besoin d'élargir la politique d'habitat social à une politique transversale d'aménagement du territoire.

Concernant la situation des droits des femmes, le rapport revient sur le recul de l'emploi féminin et appelle au renforcement de l'autonomie économique des femmes, qui nécessite l'amélioration de l'employabilité des femmes et leur accès aux activités génératrices de revenus.

S'agissant des droits des catégories vulnérables, le rapport fait l'état sur le travail dangereux des enfants, notamment les petites filles aides domestiques, et traite également du retard de mise en œuvre des textes d'application de la loi cadre sur la promotion des droits des personnes en situation de handicap. L'intégration des populations immigrées et les problèmes humanitaires des immigrés en situation de transit, la situation des personnes âgées ainsi que l'inclusion des détenus ont également été traités dans le cadre du rapport de conjoncture.

La partie sociale met la lumière sur le dialogue et climat sociaux où l'absence d'avancées renvoie à une nécessité d'institutionnaliser le processus du dialogue social et de renforcer l'application du code de travail.

Enfin, sur le volet environnemental, le CESE s'est intéressé à trois éléments essentiels, dont le premier est l'adoption de la stratégie nationale pour le développement durable en 2017, avec une lecture des principaux apports de celle-ci sur le plan conceptuel et des points d'amélioration potentiels. Le second point a concerné la problématique de l'eau, en particulier, après les protestations qui ont eu lieu en 2017 dans certaines régions pâtissant d'un accès difficile à cette ressource vitale. Enfin, le volet de la transition énergétique a été traité au niveau du rapport de la conjoncture en s'attardant sur les avancées des grands projets du renouvelable, ainsi que sur le processus d'intégration graduelle de ces sources propres au niveau des autres secteurs de l'activité économique.

### **1.2.7. Commission permanente chargée de la régionalisation avancée et du développement rural et territorial**

La commission permanente chargée de la régionalisation avancée et du développement rural et territorial, présidée par M. Abderrahim Ksiri et dont le rapporteur est Mme Mina Rouchati, a tenu 56 réunions avec un taux de participation moyen de 45,3%.

#### **1.2.7.1. Saisines**

Le CESE a reçu au titre de l'année 2017 une saisine relevant des compétences de la commission chargée de la régionalisation avancée et du développement rural et territorial.

Dans le cadre des saisines émanant de la Chambre des Représentants, la commission a présenté à l'assemblée générale pour débat et adoption une étude dont a été extrait un avis portant sur le « Développement du monde rural : espace des zones montagneuses ».

- **Le Développement du monde rural : espace des zones montagneuses**

L'étude du CESE relatif au « Développement du monde rural : espace des zones montagneuses » qui fait suite à une saisine de la Chambre des Représentants en date du 20 mars 2017, a été adoptée à l'unanimité par les membres du CESE lors de sa 78<sup>e</sup> session ordinaire, tenue le 28 septembre 2017. L'élaboration de cette étude a nécessité l'organisation de 4 journées d'étude qui ont vu la participation de 40 acteurs appartenant à des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, de 8 séances d'audition avec des experts et institutions nationales et l'organisation et d'une visite de terrain à la région de Beni Mellal-Khénifra.

Dans cette étude, le CESE souligne que les chaînes montagneuses du Rif et de l'Atlas recouvrent 25% de la superficie du territoire national et comptent plus de 7 millions d'habitants, 70% des ressources hydriques du pays, 62% de la forêt et 80% des espèces endémiques.

En dépit des efforts déployés, les zones de montagne accusent d'importants retards en matière de développement humain ; l'analphabétisme touche environ 47% de la population (contre 32% au niveau national) et les populations vivant dans les zones montagneuses ont des revenus deux fois inférieurs à la moyenne nationale. La contribution directe de ces zones au développement économique du pays reste très limitée, ne dépassant pas 5% du PIB et 10% de la consommation nationale.

Dans ce contexte, le Conseil recommande notamment de :

#### **Aux niveaux stratégique et transversal**

- Elaborer une loi-cadre spécifique aux zones de montagne en se basant sur la stratégie de développement de l'espace rural et des zones montagneuses ;
- Assurer une intégration et une cohérence plus importantes entre les politiques publiques nationales et les programmes des régions et des collectivités territoriales relatifs au développement des zones montagneuses ;
- Identifier, de manière spécifique dans les lois de finance, les stratégies et programmes de développement des zones de montagne ;
- Activer la promulgation de la Charte de la déconcentration, et ériger le comité national de pilotage de la régionalisation avancée ;
- Adopter une approche pragmatique et audacieuse pour affronter les grandes problématiques de développement dans ces zones, notamment la valorisation du capital humain, du foncier et le règlement de la question du cannabis.

#### **Au niveau du développement social**

- Accélérer la généralisation des grandes liaisons routières en tenant compte des futurs pôles de développement et de la dynamique de la population et garantir la maintenance du réseau routier ;
- Augmenter le taux de raccordement à l'eau potable des ménages, soutenir l'accès des plus vulnérables et relier l'adduction d'eau à l'assainissement ;

- Améliorer l'accès des ménages à l'électricité en mettant l'accent sur les énergies renouvelables et développer des activités économiques et des opportunités d'emploi en parallèle à l'électrification ;
- Améliorer l'accès aux soins, particulièrement pendant la saison hivernale, à travers un encadrement de proximité et renforcer la couverture médicale de base ;
- Donner plus d'autonomie et de moyens aux établissements scolaires dans ces zones, assurer le chauffage des écoles et leur connexion à internet.

#### **Au niveau du développement économique**

- Orienter les investissements et les programmes de développement vers les secteurs à haut potentiel à identifier par massif ;
- Accélérer le développement des produits du terroir, des cultures biologiques, de la labellisation et de la pisciculture ;
- Améliorer la qualité et la capacité d'hébergement et d'animation, la commercialisation et la diversification des produits touristiques ;
- Valoriser le patrimoine artisanal des zones de montagne et soutenir le développement des industries culturelles et créatives.

#### **Au niveau du développement durable**

- Elargir le programme de réduction des disparités territoriales à la valorisation des ressources naturelles, du patrimoine et de l'économie sociale et solidaire ;
- Achever l'immatriculation du domaine forestier ;
- Prévenir les risques de dégradation de l'environnement et renforcer les actions de lutte contre l'érosion ;
- Activer la mise en œuvre de la stratégie sylvo-pastorale et veiller à son harmonisation avec les autres stratégies et programmes ;
- Appuyer les collectivités montagnaises pour le montage de projets à soumettre aux fonds liés au changement climatique.

#### **Concernant les mécanismes de convergence, synergies et de gouvernance**

- Consolider, sur le terrain, la cohérence, la convergence et l'intégration des différentes politiques et programmes sectoriels ciblant les zones de montagne ;
- Prévoir les mécanismes pour encourager l'intercommunalité, l'inter-régionalité et la contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales ;
- Veiller à la cohérence et à l'utilisation optimale des différents financements et garantir une répartition équilibrée entre le rural et la montagne ;
- Renforcer l'accompagnement de la population dans la conduite du changement (citoyenneté, environnement, valeurs).

### 1.2.7.2. Auto-Saisines

Dans le cadre des auto-saisines, elle a présenté à l'assemblée générale pour débat et adoption un rapport dont a été extrait un avis sur le « Développement du monde rural, défis et perspectives ».

- **Développement du monde rural, défis et perspectives**

Ce rapport a été adopté à l'unanimité par les membres du Conseil lors de la 71<sup>e</sup> session ordinaire du CESE, tenue le 23 février 2017. Son élaboration a nécessité l'organisation de deux ateliers qui ont vu la participation de 13 acteurs appartenant à des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, de 16 séances d'audition avec les experts et institutions nationales, et deux visites de terrain, à la région de l'Oriental et la région de Beni Mellal-Khénifra.

Le Conseil souligne dans ce rapport que, durant la dernière décennie, des avancées majeures ont été enregistrées dans le développement du monde rural, notamment en matière d'éducation, d'électrification, d'accès à l'eau, de désenclavement, d'équipements et d'amélioration de la valeur ajoutée agricole, particulièrement dans le cadre de l'INDH et du Plan Maroc vert.

Cependant, l'impact des programmes et projets de développement en milieu rural demeure en deçà des attentes et des besoins des populations. L'analphabétisme des populations rurales, notamment des petites filles, est encore élevé et la pauvreté et la précarité sont principalement concentrées dans les zones rurales, notamment montagneuses et enclavées, où la faiblesse des infrastructures, de l'accès aux services et aux infrastructures économiques, sociales et éducatives persistent.

Au regard de ces multiples défis, le CESE recommande notamment de :

- Elaborer dans un premier temps et de manière concertée une loi-cadre, et dans un second temps, un code rural ;
- Elaborer de manière participative une vision nationale du développement du monde rural, à moyen et long termes, incorporant le plan humain, économique, social, environnemental et culturel ;
- Procéder à l'organisation des Assises nationales et territoriales en faveur du monde rural, regroupant toutes les parties prenantes (ex : Départements, ONG, élus locaux, parlementaires, personnalités issues du monde économique, associatif ou universitaire) afin de débattre la vision, de l'enrichir et de proposer un plan d'action précis et partagé entre l'État et les collectivités territoriales (région, province, commune rurale) ;
- Procéder à une réforme en profondeur des statuts juridiques des terres pour répondre aux problématiques croissantes notamment le morcellement des terrains agricoles, la forte urbanisation et les mutations démographiques et sociales ;
- Activer la promulgation de la charte de la déconcentration, et ériger en priorité, le comité national de pilotage de la régionalisation avancée recommandé par le CESE ;
- Développer et mettre en œuvre au niveau de chaque région, dans des délais raisonnables, un Plan d'Aménagement des centres ruraux, en fonction de leurs dimensions, de l'effectif de la population avoisinante et de leurs proximité des villes ;

- Rendre effective l'approche intégrative de l'égalité Femme-Homme, dans la politique du développement rural et mettre en place des mesures positives pour l'autonomisation de la femme rurale, pour lever les obstacles structurels, culturels et éradiquer les pratiques discriminatoires ;
- Assurer un accompagnement de proximité des acteurs locaux et des populations rurales et renforcer leurs capacités ;
- Renforcer le réseau routier des localités rurales surtout les plus éloignées et optimiser les moyens et les efforts des intervenants ;
- Conforter le dynamisme de l'économie rurale à travers :
  - La mise en place de mesures incitatives pour encourager l'installation des unités de valorisation des produits agricoles en milieu rural,
  - L'encouragement et l'intégration des actions du développement du tourisme rural territorial et des activités d'artisanat rurales,
  - La promotion des activités culturelles et sportives en milieu rural ;
- Accélérer la mise en œuvre de la stratégie du développement de l'espace rural et des zones de montagne, validée en juillet 2015 ;
- Eriger la dimension environnementale parmi les priorités de la politique de développement rural et systématiser les études d'impact de tous les projets sur l'environnement en vue d'assurer une gestion rationnelle, durable et prospective des ressources naturelles peu exploitées et parfois mal gérées.

### 1.3. Assemblées Générales

Le CESE a tenu, en 2017, 12 Assemblées Générales avec un taux de participation moyen s'élevant à 65%.

Les débats riches et ouverts qui ont eu lieu lors de ces assemblées entre les membres du CESE, ont permis d'orienter les travaux du CESE et d'adopter les rapports et avis soumis à l'assemblée générale au titre de l'année 2017.

### 1.4. Activités organisées

Afin de promouvoir les travaux du CESE et de participer aux débats et réflexions d'intérêt général, le Conseil a organisé plusieurs activités phares, avec la participation de personnalités nationales et internationales, ainsi que d'experts de haut niveau et d'instances internationales.

Dans ce cadre, plusieurs journées d'études et séminaires nationaux, régionaux et internationaux ont été organisés, notamment :

- un séminaire bilatéral organisé entre le CESE du Maroc et le CES d'Espagne sur « le rôle du partenariat entre le CESE du Maroc et le CES d'Espagne dans la mise en œuvre de l'agenda global du climat - Le cas des secteurs de l'énergie et de l'eau », le 3 février 2017 à Rabat ;

- un colloque international organisé par le CESE-Maroc en collaboration avec la Banque Mondiale sur le thème « Pour une croissance durable des territoires : Renforcer les synergies entre les villes les et régions au Maroc », le mardi 28 mars 2017, à Rabat ;
- un séminaire international sur « le dialogue social : expériences comparées et en enseignements pour l'avenir », organisé par CESE-Maroc en collaboration avec le Comité Economique et Social Européen et l'Union des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires des Etats et gouvernements membres de la Francophonie (UCESIF), le 10 mai 2017 à Rabat ;
- un séminaire régional sur le thème « Régionalisation avancée et emploi : Vision, défis et perspectives », le 20 mai 2017 au Centre d'études et de recherche humaines et sociales Oujda (CERHSO) ;
- un séminaire international organisé par le CESE-Maroc et l'UCESIF sur « Les CES-IS et la généralisation du socle de protection sociale universelle : état des lieux dans les pays de l'UCESIF et défis futurs », le lundi 3 juillet 2017 à Rabat ;
- un side-event organisé par le CESE-Maroc sur le thème « La justice climatique : quel rôle des sociétés civiles organisées ? » dans le cadre du Sommet Climate Chance, le 12 septembre 2017 à Agadir ;
- un séminaire organisé par le CESE-Maroc et le CES-Espagne sur le thème « Genre et nouvelles générations des droits des femmes », le lundi 2 octobre 2017 à Madrid.

## 1.5.Relations publiques et coopération internationale

Afin de promouvoir son image et sa notoriété sur la scène nationale et internationale, le CESE a participé à de nombreuses rencontres nationales, internationales et régionales. De plus, une large diffusion des rapports et avis du CESE a été assurée à travers son site Web et d'autres outils de communication et d'interactivité avec les citoyens et les citoyennes.

Concernant son ouverture sur l'environnement international, le Conseil a établi en 2017 des bases solides pour sa coopération internationale, notamment :

- Le renouvellement de la confiance du Président du Conseil, en prolongeant sa présidence de l'Union des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires des États francophones, et ce le 4 juillet 2017 à Rabat ;
- L'élection du CESE membre du conseil d'administration de l'UCESIF, le 8 décembre 2017 à Bucarest ;
- La participation au 5<sup>e</sup> sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement Union Africaine - Union Européenne, les 16 et 17 novembre 2018 4 à Abidjan, Côte d'Ivoire ;
- L'élection du CESE comme vice-président de la ligue des Conseils économiques et sociaux arabes, le 4 avril 2017 à Beyrouth ;
- L'élection du CESE en tant que membre du Conseil d'administration de l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS), le mercredi 6 septembre 2017 à Saint-Domingue ;

- L'élection du CESE, premier vice-président de l'Union des Conseils économiques et sociaux et Institutions Similaires d'Afrique (UCESA), dont la présidence a été confiée au Mali, le mardi 10 octobre 2017 à Bamako ;
- La signature d'un accord de coopération avec le Conseil économique, social, environnemental et culturel de la République Gabonaise le 18 juillet 2017 à Rabat ;
- La signature d'un accord de coopération avec le Conseil économique, social, environnemental et culturel de la République de Côte d'Ivoire, le 18 octobre 2017 à Rabat ;
- La création d'un comité mixte permanent entre le CESE et le Comité Economique et Social Européen, chargé du suivi des négociations de l'Accord de Libre Echange Complet et Approfondi (ALECA) entre le Maroc et l'Union Européenne, le 8 mai 2017 à Rabat.

Le Conseil a également participé à plusieurs rencontres internationales en vue de développer ses relations bilatérales et multilatérales :

- La participation à l'assemblée générale de l'Association Internationale des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires (AICESIS), tenue du 6 au 8 septembre 2017 à Saint-Domingue, République dominicaine ;
- La participation au Conseil d'administration de l'AICESIS et au séminaire sur « les bonnes pratiques de fonctionnement des CES-IS », les 2 et 3 mars 2017 à Luxembourg ;
- La participation à l'Assemblée générale de l'Union des Conseils économiques et sociaux et Institutions Similaires d'Afrique (UCESA), du 8 au 11 octobre 2017 à Bamako, Mali ;
- La participation à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques COP 23, du 06 au 17 novembre 2017 à Bonn, Allemagne ;
- La participation à la conférence internationale organisée par l'Organisation mondiale du Travail, l'AICESIS et le Conseil économique et social de Grèce sur « Le dialogue social et l'avenir du travail », à Athènes les 23 et 24 novembre 2017 ;
- La participation aux travaux du Sixième Forum des Nations Unies sur « les entreprises et les droits de l'homme », du 27 au 29 novembre 2017, à Genève.

Par ailleurs, dans le cadre de la contribution au développement du rayonnement externe de notre pays, le Conseil a participé au cours de l'année 2017 à plusieurs activités, notamment :

- Dans les pays arabes :
  - Participation au Comité de pilotage du Projet pilote pour la promotion du Dialogue Social dans le voisinage du sud de la Méditerranée, en partenariat avec l'Union Arabe des Syndicats et le soutien de l'Union Européenne, le 8 avril 2017 à Tunis,
  - Participation à la 44<sup>e</sup> session de la Conférence arabe du travail, du 7 au 16 avril 2017 au Caire,
  - Participation à la réunion du Comité d'experts arabes concernés par l'investissement pour préparer une note explicative sur « La convention unifiée pour l'investissement des capitaux dans les pays arabes », Ligue des États arabes, le Caire, du 6 au 8 novembre 2017 ;

- En Europe :
  - Participation à la trente-deuxième session du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, Strasbourg, France, du 27 au 29 mars 2017 ;
- En Amérique :
  - Participation au Congrès mondial des jeunes, à Hawaii du 15 au 25 juin 2017 sur le thème « Les jeunes et la conscience climatique »,
  - Participation à la soixante et unième session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, tenue du 12 au 19 mars 2017 à New York.

## 1.6. Systèmes d'information et de communication

En matière de système d'information et de la communication, le CESE a animé des stands dédiés dans les manifestations suivantes :

- le Sommet Climate Chance à Agadir ;
- l'exposition virtuelle du livre (DocExpo), organisée par le Centre National de Documentation sous tutelle du Haut-Commissariat au Plan.

En matière de communication numérique, le CESE a poursuivi le développement du contenu de son site web institutionnel. Ce dernier a connu une fréquentation croissante atteignant, à fin 2017, 230 004 visites.

Par ailleurs, le CESE a renforcé sa présence dans les réseaux sociaux. Ainsi, sa page Facebook<sup>84</sup> comptait, à fin 2017, plus 19 191 personnes, dont 35% de femmes. La même tendance a été observée au niveau de Twitter<sup>85</sup>, où le nombre de personnes suivant les activités du CESE a enregistré une évolution de plus de 150% pour atteindre les 106 427 abonnés.

Les clips vidéo diffusés sur la chaîne YouTube<sup>86</sup> ont atteint 10 686 vues, et la durée totale de visionnage a été de 17 426 minutes.

## 1.7. Budget du Conseil

Concernant le budget du CESE, les dépenses exécutées au titre de l'année 2017, s'élèvent à 61,54 millions de Dirhams contre 64,60 millions de Dirhams en 2016. Cette baisse s'explique essentiellement par :

- la baisse des indemnités de participation des membres du CESE de 14 %<sup>87</sup> ;

84 - <https://www.facebook.com/CESEMaroc>

85 - <https://twitter.com/CESEMaroc>

86 - <https://www.youtube.com/CESEMaroc>

87 - Cette baisse s'explique par le règlement différé des indemnités des membres pour la période du 04 au 31 Décembre au mois de Janvier 2018 (1,73 MDH), et ce suite à l'arrêt d'engagement des dépenses à la date limite du 16 Décembre 2017, et qui s'applique pour la première fois aux indemnités des membres dont le paiement est basé sur la présence.

- le recul de 6% des dépenses de matériel et dépenses diverses ;
- le recul de 58 % des dépenses d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à environ 60,71 millions de Dirhams et sont réparties comme suit :

- les dépenses relatives aux indemnités des membres, salaires et charges sociales du personnel du CESE s'élèvent à 39,76 millions de Dirhams, dont 20,05 millions de Dirhams pour les indemnités allouées aux membres du CESE et 19,29 millions de Dirhams pour les salaires et charges sociales du personnel ;
- les dépenses de matériel et dépenses diverses s'élèvent à un montant de 20,95 millions de Dirhams. Ces dépenses ont servi notamment à l'élaboration des rapports, émission des avis et réalisation d'études incluant notamment les charges relatives à l'impression, l'hébergement, le transport et les autres charges de loyer du bâtiment abritant le siège du Conseil, son entretien et sa maintenance.

Quant aux dépenses d'investissement, elles s'élèvent à 0,82 millions de Dirhams contre 1,96 millions de Dirhams en 2016 et ont servi principalement à la réalisation des travaux d'aménagement du siège du CESE et des études s'y rapportant ainsi que pour l'acquisition de matériel informatique destiné aux nouvelles recrues du Conseil.

## 2 PLAN D'ACTION POUR L'ANNÉE 2018

Conformément à son approche participative, des réunions de coordination se sont tenues au cours du mois de février 2018, avec les cinq catégories représentées au sein du CESE. Ces réunions ont été l'occasion d'examiner le bilan 2017 du CESE et d'identifier des pistes d'amélioration.

Les membres du Conseil estiment, dans cet exercice d'auto-évaluation, que le bilan de 2017 est positif, permettant de mettre en évidence la place institutionnelle du Conseil aux niveaux national et international. Ils soulignent néanmoins une baisse de fréquence dans la production des rapports et avis en 2017 par rapport aux années précédentes due au caractère structurant et complexe et à l'approfondissement des sujets traités. Par conséquent, les membres du CESE ont mis le point sur la nécessité de veiller ensemble à la consolidation des acquis en vue de les pérenniser et renforcer.

Tout en tenant compte des orientations des membres du CESE exprimées lors des réunions de coordinations, le CESE a élaboré son plan d'action au titre de l'année 2018.

Celui-ci comprend, en plus du rapport annuel, du rapport sur la conjoncture économique sociale et environnementale, la poursuite des sujets en saisines et auto-saisines de 2017 et le lancement de nouveaux sujets au titre de l'année 2018.

Ce programme d'action pourrait être ajusté en fonction des saisines du Gouvernement et les deux Chambres du Parlement.

### Thèmes des saisines au titre de l'année 2018

#### 1. La stratégie nationale de la politique foncière de l'Etat, et un plan d'action pour sa mise en œuvre

Le CESE a été saisi par le Chef du Gouvernement, en date du 24 janvier 2018, afin qu'il réalise une étude portant sur une stratégie nationale de la politique foncière de l'Etat, et un plan d'action pour sa mise en œuvre. Dans ce cadre, le Bureau du Conseil a confié à la Commission permanente chargée des Affaires économiques et des Projets stratégiques la préparation de cette étude. La politique foncière de l'Etat présente pour le Maroc un intérêt stratégique en termes de développement économique et social. Aussi, le foncier a un rôle clé dans le domaine de l'urbanisme et de la planification urbaine, à lier aux objectifs d'aménagement de l'espace urbain, de réduction des disparités spatiales et de consécration de la justice sociale. L'ambition du Conseil Economique, Social et Environnemental consiste donc à définir les grandes problématiques relatives aux exigences et aux contraintes de la réforme du foncier, à son rôle dans l'instauration de la justice sociale et territoriale, à sa capacité à être un levier d'investissement et aux moyens à mobiliser pour cela, en termes de régime fiscal et de modèle de financement. Ainsi, des recommandations pratiques seront détaillées pour définir des axes d'amélioration de la politique foncière actuelle, en insistant sur le rôle majeur du foncier dans le développement économique et social.

## 1. La Stratégie intégrée de la jeunesse

Le CESE a été saisi par la Chambre des Conseillers, en date du 7 novembre 2017, afin d'élaborer une étude sur la « Stratégie Intégrée de la jeunesse ». Le Bureau du CESE a décidé l'institution d'une Commission ad'hoc, chargée de conduire les travaux d'élaboration de cette étude. L'ambition du Conseil est de proposer une plateforme articulée autour de domaines stratégiques clés, facilitant la mobilisation des acteurs autour d'un projet fédérateur qui unifie le référentiel de la jeunesse et consolide l'action en sa faveur dans le cadre d'une vision intégrée et cohérente, elle-même supportée par un nouveau modèle de gouvernance, en vue de dépasser l'addition des actions sectorielles et les initiatives en silo, et d'impulser une politique globale et transversale coordonnée. La vision ambitionnée par le Conseil devrait favoriser la création de valeur ajoutée nationale au profit du bien-être et de la prospérité des jeunes, dans un cadre de confiance et de cohésion sociale, à même de rendre les actions en la matière plus efficaces, mieux coordonnées et davantage centrées sur les impératifs de développement global de la Nation.

## Thèmes des auto-saisines au titre de l'année 2018

### 1. Le système fiscal au Maroc

Le CESE a élaboré en 2012 un rapport sur la fiscalité dont l'essentiel des recommandations a été retenu lors des Assises Nationales sur la Fiscalité qui ont elles aussi confirmé la nécessité de se doter d'une vision claire au sujet du développement du Maroc en inscrivant la réforme fiscale dans le cadre d'une politique socio-économique globale. A travers ce deuxième rapport, et de par l'importance de la fiscalité pour l'ensemble des activités économiques et ses impacts sociaux et environnementaux, le CESE souhaite approfondir et élargir le périmètre des travaux déjà réalisés (y compris à la fiscalité locale), afin d'apporter sa contribution à la réflexion autour d'une nouvelle impulsion à donner à la politique en question, avec l'ambition d'aboutir à une vision plus globale et plus audacieuse, s'inscrivant dans le temps (court, moyen et long termes) pour accompagner de manière cohérente et synergique une nouvelle dynamique des politiques publiques. Tenant compte de l'impératif de cohérence, de visibilité et de solidarité, pour un développement socio-économique soutenu et inclusif, cette vision pourrait être proposée comme base de contribution à d'éventuelles Assises sur la fiscalité.

### 2. L'intégration régionale du Maroc en Afrique

Le Maroc n'a cessé depuis son indépendance de réaffirmer son identité africaine en plaçant le continent au cœur de ses choix stratégiques, avec un volume des échanges commerciaux croissants, reflétant ainsi une dynamisation continue des relations du pays avec l'Afrique subsaharienne notamment. Aujourd'hui, sous le règne de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste, cette vocation africaine a pris une nouvelle dimension en s'inscrivant dans le cadre d'une vision de long terme qui s'appuie sur les vertus de la coopération Sud-Sud et sur l'impératif du développement humain, dans l'établissement de rapports économiques équitables, justes et équilibrés. L'ambition du Conseil Economique, Social et Environnemental consiste à identifier les éléments d'une nouvelle stratégie économique africaine du Maroc, articulée sur l'ambition d'un co-développement au service d'une croissance commune, soutenue et partagée. Pour cela, des considérations de type social sont à prendre en compte, à juxtaposer avec celles économiques

(croissance inclusive et durable, éducation, création d'emploi, transfert et partage de compétences, création de richesses communes, commerce inter-régional, élargissement des tailles des marchés, qui est de nature à soutenir la compétitivité de la production de chacun des pays d'Afriques – taille critique, justification de plus d'investissement sur l'innovation,...), qui constituent autant de leviers pour relever les nombreux défis et permettre à l'Afrique de faire face aux impératifs de résilience de ses économies et aux pressions et aléas de la mondialisation.

### **3. L'immigration et le marché du travail**

Les crises humanitaires, les conflits politiques, les catastrophes naturelles et les conditions économiques dégradées, qui prévalent en Afrique subsaharienne et au Moyen Orient, ont contribué à alimenter des flux migratoires de plus en plus importants. Situé sur l'une des principales routes des mouvements migratoires Sud-Nord, le Maroc vit une transition vers une nouvelle vocation mixte, à la fois de zone de transit des migrations, régulière et irrégulière, et de plus en plus en tant que terre d'accueil. Le Maroc a adopté depuis 2013 une nouvelle politique d'immigration et d'asile volontariste pour une prise en charge institutionnelle et légale des flux migratoires. Le caractère durable de cette immigration présente des défis importants, en matière d'équilibres démographiques, économiques et sociaux. Cela soumet le Maroc à de nombreuses pressions, dont les impacts pourraient être exacerbés, en termes d'enjeux sécuritaire, d'intégration économique, sociale et culturelle des populations issues de l'immigration, d'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, formation, logement, etc.). Cela pourrait créer de fortes pressions sur le marché du travail ainsi que sur les capacités du vivre ensemble dans notre pays (intégration, voire naturalisation de populations avec des modes de vie, des cultures et des cultes différents). L'ambition du Conseil du CESE consiste à étudier l'impact de cette immigration sur le marché du travail et à proposer des recommandations pour une meilleure intégration des migrants dans la société.

### **4. La protection sociale**

L'objectif de cette étude est de faire connaître le système de protection sociale actuel tout en mettant en exergue ses forces, ses apports et ses faiblesses. Il s'agit aussi de proposer des recommandations pour une vision rénovée, actualisée et dynamique de la protection sociale au Maroc en tant que droit humain fondamental, que responsabilité collective et partagée (Etat, régions, entreprises, individus,) et que levier d'amélioration du bien-être, de croissance et de développement économique.

### **5. L'économie bleue**

Le CESE s'est autosaisi de cette thématique afin de proposer une feuille de route nationale intégrée pour l'émergence d'une économie bleue durable, résiliente et inclusive visant la transformation du Maroc en hub maritime connecté au monde et ancré à l'Afrique. Cette étude sera abordée selon une approche prospective à un horizon de long terme (2030 à minima) afin d'en faire un des piliers du nouveau modèle de développement du Maroc, un moteur de création de richesses et d'emplois et un levier de compétitivité à l'échelle internationale.

## 6. Les contenus culturels dans les medias

Il s'agit dans cette étude d'analyser les rapports entre la culture et les médias, dans un contexte marqué par une évolution rapide des technologies dans une société en mutation. L'ambition est de proposer des recommandations pratiques à même d'aider à établir une association harmonieuse entre la culture et les médias au bénéfice de la société marocaine d'aujourd'hui.

## 7. Lecture et savoir

La société marocaine connaît une situation particulière marquée par le déclin de la lecture et des activités aidant à consolider et enrichir le savoir et les connaissances du citoyen. Il s'agit dans ce rapport d'analyser les raisons de la faiblesse de la pratique de la lecture et de l'acquisition du savoir au Maroc et d'examiner les changements induits par les technologies numériques, ainsi que les opportunités et les moyens qu'elles offrent pour promouvoir la lecture. L'ambition est de proposer des recommandations pour une politique publique favorisant l'émergence de la société du savoir faisant ainsi de la question de la lecture et du savoir une des priorités nationales.

## 8. La politique de l'habitat en milieu rural

Il s'agit dans cette étude de traiter la problématique de l'habitat en milieu rural à travers l'analyse et l'appréciation de la situation de l'habitat en milieu rural, les difficultés posées et les défis à relever en matière d'habitat rural et les solutions et propositions pour la mise en place d'une politique publique dédiée à l'habitat rural.

Par ailleurs, pour améliorer la qualité de son travail, le CESE compte au titre de l'année 2018 mener plusieurs actions :

### 1. Consolider les productions du CESE et renforcer leur applicabilité. Dans ce cadre, il a été convenu de :

- Réaliser des rapports, des avis et des études à haute valeur ajoutée pour le pays, à travers un choix pertinent des auto-saisines traitant des problématiques nationales importantes ;
- Proposer un modèle standard pour l'élaboration des notes de cadrage permettant de mieux cerner les différentes problématiques soulevées et ce, selon une approche concertée entre les commissions permanents, les groupes de travail chargés de préparer ces notes et les autres organes du Conseil, et en s'appuyant sur les compétences des membres ;
- Faire valider la note de cadrage par le Bureau du Conseil avant d'entamer le traitement des sujets programmés ;
- Assurer un processus préparatoire des séances d'auditions en définissant le besoin, en précisant les objectifs et en ciblant les acteurs concernés et les questions à poser ;
- Veiller à ce que le délai de préparation des rapports soit respecté, conformément au Manuel des procédures du Conseil (6 mois) ;

- S'assurer que la taille des rapports et des avis du Conseil, ne dépasse pas 60 pages au maximum pour les rapports et dix pages pour les avis, conformément au Manuel des procédures du Conseil. Le rapport annuel ne doit pas dépasser 100 pages ;
- Elaborer des indicateurs bien déterminés pour suivre le nombre, l'efficacité et l'efficacité des productions du Conseil, en fixant des objectifs précis et en mesurant la réalisation chaque année ;
- Mettre en place un mécanisme pour protéger les productions du Conseil contre le plagiat ;
- Veiller à la qualité des traductions des productions du CESE ;
- Accélérer la mise en place de la cellule chargée de suivre les avis et recommandations du CESE, tout en menant des études d'impact des travaux du Conseil.

## **2. Consolider les relations extérieures du Conseil en assurant une présence plus forte dans les rencontres internationales et envisager la création de groupes d'amitié bilatérale, notamment avec les autres pays africains.**

### **3. Renforcer l'audience des travaux du CESE et promouvoir la stratégie de communication externe du Conseil :**

- Mettre en place une stratégie de communication externe ;
- Renforcer la présence du Conseil dans les médias en organisant régulièrement des conférences de presse ;
- Organiser des rencontres de restitution avec les acteurs auditionnés pour présenter les avis du CESE ;
- Evaluer les différentes rencontres organisées au niveau des régions afin qu'elles répondent davantage aux attentes de la population ;
- Poursuivre l'organisation des rencontres régionales afin de promouvoir et présenter les avis et les rapports du CESE ;
- Consolider les liens avec le Gouvernement et les deux Chambres du Parlement ;
- Renforcer le rayonnement du Conseil sur le plan international par la consolidation de sa présence dans les différentes rencontres, en tant qu'acteur majeur de la diplomatie civile ;
- Mettre à la disposition des membres qui représentent le Conseil dans les activités nationales et internationales toute la documentation et informations nécessaires pour faciliter leurs missions et approfondir leurs connaissances sur les sujets abordés, en veillant, autant que possible, à proposer les membres qui ont déjà travaillé sur les sujets en question ;
- Exiger l'élaboration des procès-verbaux et des rapports concernant les missions représentatives des membres du Conseil aux activités nationales et internationales ;

- Proposer de nouvelles formes de coopération avec les centres de recherche nationaux et les universités au niveau national ;
- Assurer la poursuite de l'initiative visant à envoyer les productions du Conseil à toutes les institutions nationales, y compris les institutions et organisations auxquelles appartiennent les catégories du Conseil, ainsi que les universités et les centres de recherche.

#### **4. Promouvoir la stratégie de communication interne du CESE :**

- Améliorer la plateforme de communication interne « Intranet » ;
- Organiser, tous les six mois, des réunions de coordination avec les catégories.

#### **5. Améliorer le fonctionnement du Conseil afin d'accroître son efficacité globale :**

- Rechercher des moyens et outils pour renforcer la présence et la contribution des membres du Conseil aux différentes activités organisées par ses organes, y compris les activités organisées au niveau national, régional et international ;
- S'appuyer essentiellement sur l'expertise interne dans la préparation des rapports, avis et études du Conseil et rationaliser le recours à l'expertise externe ;
- Accélérer la mise en place d'une cellule chargée de l'audit interne ;
- Mettre à jour la charte d'éthique du CESE ;
- Mettre en place une charte d'éthique pour les experts externes qui doit être incluse dans les termes de contrats conclus avec eux ;
- Exploiter davantage les compétences des membres du CESE dans la préparation des rapports ;
- Présenter le bilan du Conseil parallèlement au plan d'action prévu lors de l'évaluation de ses activités ;
- Etudier la possibilité de disposer d'un nouveau siège du Conseil : un siège à la hauteur de la place particulière que le Conseil occupe parmi les institutions du pays, traduisant ainsi l'unanimité exprimée à ce propos par l'ensemble des membres.

#### **6. Activer la veille stratégique et informationnelle**

- Promouvoir la présence du Conseil sur les réseaux sociaux en mettant en place des indicateurs et des objectifs pour sa réalisation.



## Références bibliographiques

---

### Rapports internationaux et nationaux

- Ministère chargé des marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration, Stratégie nationale d'immigration et d'Asile, (2013).
- Banque Mondiale, Logistic Performance Index, « Logistic Performance Index », 2016.
- Banque Mondiale, Mémoire économique : le Maroc à l'horizon 2040 - Investir dans le capital immatériel pour accélérer l'émergence économique, (2018).
- Banque Mondiale, Rapport - Regulatory Indicators for Sustainable Energy, (2018).
- Banque Mondiale, Rapport Doing Business, (2017/2018).
- Bureau International du Travail, « Évaluation du développement de l'entrepreneuriat féminin au Maroc », (2017).
- Bureau International du Travail, Rapport : Non-standard forms of employment, (2015).
- Caisse Nationale de Sécurité Sociale, « rapport d'activité exercice 2016 : régime général et unités médicales », (2017).
- Comité National de l'Environnement des Affaires (CNEA), plan d'action au titre de la période 2017/2018.
- Conseil Economique, Social et Environnemental, Auto-saisine N° 01/2017 « Développement du monde rural, défis et perspectives », (2017).
- Conseil Economique, Social et Environnemental, Auto-saisine N° 08/2012 « Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie économique, sociale, culturelle et politique », (2012).
- Conseil Economique, Social et Environnemental, Avis N° 15/2015 sur le projet de loi-cadre n°97-13 relatif à la protection et la promotion des droits des personnes en situation de handicap, (2015).
- Conseil Economique, Social et Environnemental, Avis N° 28/2016 sur le statut et dynamisation de la vie associative, (2016).
- Conseil Economique, Social et Environnemental, Rapport Annuel, 2016.
- Conseil Economique, Social et Environnemental, Auto-saisine n°30/2017, « Changement de paradigme pour une industrie dynamique au service d'un développement soutenu, inclusif et durable », (2017).

- Conseil Economique, Social et Environnemental et Bank Al-Maghrib, Rapport sur la Richesse Globale du Maroc entre 1999 et 2013 - Le capital immatériel : facteur de création et de répartition équitable de la richesse nationale, (décembre 2016).
- Conseil Economique, Social et Environnemental, Auto-saisine n°34 /2018, « La protection sociale au Maroc », (2018).
- Conseil Economique, Social et Environnemental, Auto-Saisine n° 19/2015, « Economie Sociale et Solidaire Un levier pour une croissance inclusive », (2015).
- Conseil Economique, Social et Environnemental, Saisine n° 04/2013, « Soins de santé de base : vers un accès équitable et généralisé », (2013).
- Conseil Economique, Social et Environnemental, Avis sur le projet de loi n°81-12 relatif au littoral, (2014).
- Conseil National des Droits de l'Homme, « Etrangers et droits de l'Homme au Maroc : pour une politique d'asile et d'immigration radicalement nouvelle », (2013).
- Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique, Atlas territorial des disparités en éducation, (2017).
- Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique, Pour une école de l'équité, de la qualité et de la promotion - Vision stratégique pour la réforme 2015-2030 (2015).
- Constitution du Royaume du Maroc, (2011).
- Cornell University, INSEAD, and the World Intellectual Property Organization, Global Innovation Index, (2017).
- Cour des Comptes, Rapports Annuels 2013 et 2015.
- Cour des Comptes, Référé du Premier président de la Cour des comptes sur les conditions de préparation et de gestion de la rentrée scolaire 2016-2017, (2017).
- Fonds Monétaire International, World Economic Outlook Report, avril 2018.
- Forum Economique Mondial, Rapport sur la Compétitivité Globale, (2017/2018).
- Forum Economique Mondial, Rapport : Readiness for the Future of Production, (2018).
- Harvard University - Center for International Development, Atlas de la complexité économique, (2016).
- Haut-Commissariat au Plan, « Travail dangereux des enfants âgés de 7 à 17 ans au Maroc », (2018).
- Haut-Commissariat au Plan, Enquête Nationale sur l'Emploi du Temps, (2014).
- Haut-Commissariat au Plan, Enquête Nationale sur la Perception par les ménages de quelques cibles des principaux Objectifs de Développement Durable, (2016).
- Haut-Commissariat au Plan et Banque Mondiale, Rapport : Pauvreté et prospérité partagée au Maroc du troisième millénaire, 2001-2014, (2017).

- Haut-Commissariat au Plan, Comptes Nationaux, 2017.
- Haut-Commissariat au Plan, Enquête nationale sur le handicap, (2014).
- Haut-Commissariat au Plan, Enquête sur les unités de production informelles, (données 2013) publiée en 2016.
- Haut-Commissariat au Plan, Recensement Général de la Population et de l'Habitat, (2014).
- Haut-Commissariat au Plan, Résultats de l'Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des Ménages 2013/2014, (2016).
- Haut-Commissariat au Plan, Situation du Marché du Travail, 2017.
- Islamic Corporation for Private Sector Development (ICD), IIFM Sukuk Report, 6<sup>e</sup> Edition, « Realising Africa's Sukuk Potential », (2017).
- Lynch School of Education, Progress in International Reading Literacy Study 2016 (PIRLS), (2017).
- Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville /Département de l'Aménagement du Territoire National et de l'Urbanisme, Rapport de synthèse sur les Dynamiques et Disparités Territoriales (DDT), (janvier 2018).
- Ministère de la Santé, Cadre de Coopération Maroc-OMS, (2017).
- Ministère de la Santé, Carte Sanitaire 2017.
- Ministère de la Santé, Résultats préliminaires de l'Enquête Nationale sur la Population et la Santé Familiale, (2018).
- Ministère de la Santé, Stratégie Sectorielle de la Santé 2012-2016, (2012).
- Ministère de l'Economie et des Finances, Charges et Ressources du Trésor.
- Ministère de l'Economie et des Finances, Lois de finances pour les années 2009, 2010, 2016, 2017 et 2018.
- Ministère de l'Economie et des Finances, Rapport sur le budget axé sur les résultats tenant compte de l'aspect genre, (2017).
- Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales, Rapport sur les grèves dans le secteur de l'industrie, du commerce, des services et de l'agriculture (Données 2017).
- Ministre de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville, Etude relative à l'évaluation du programme de logements à faible valeur immobilière de 140.000 DH, (2018).
- « Ministre de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville, Etude relative à l'évaluation du programme de logements sociaux à 250.000 DH, (2018).
- Ministre de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville, Résultats de l'enquête nationale sur la demande en habitat, (2016).
- Morocco, first nationally determined contribution under the UNFCCC, (2015).

- Observatoire National du Développement Humain, Rapport sur l'évaluation du RAMED, (2017).
- Office des Changes, Statistiques des échanges extérieurs, 2017.
- Organisation de coopération et de développement économiques, « Regards sur l'Education », (2014).
- Oxford Business Group, Rapport Maroc, (2016).
- Présidence du Ministère Public, Rapport annuel sur la politique pénale et l'amélioration du rendement du Ministère Public, (2017).
- Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'énergie, des mines et du développement durable, chargée du développement durable, Bilan de l'année 2017.
- Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'énergie, des mines et du développement durable, chargée du développement durable, Projet de Stratégie Nationale de Développement Durable 2030 : Rapport final, (juin 2017).
- Secrétariat d'Etat chargé de la Formation Professionnelle, Stratégie Nationale de la Formation Professionnelle 2015-2021, (2015).
- Transparency International, Indice de perception de la corruption, 2017.
- World Resources Institute, Palmarès des pays manquant le plus d'eau en 2040, (2015).

## Etudes et Articles de recherche

- BSI-Economics, « La finance islamique en Afrique : état des lieux et perspectives », (2018).
- Coface, « Maroc : allongement des délais de paiement, un trou d'air ? », (2017).
- Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique, Enseignement traditionnel au Maroc, (2007).
- Hausmann, Ricardo and Dani Rodrik. "Economic Development As Self-Discovery," Journal of Development Economics, (2003).
- OCP Policy Center et Ministère de l'Economie et des Finances, Egalité de genre, politiques publiques et croissance économique au Maroc, 2017.
- Oxford Business Group, « Startups au Maroc : une industrie en pleine évolution », (2016).
- Robert Mundell, « The Monetary Dynamics of International Adjustment under Fixed and Flexible Exchange Rates », Quarterly Journal of Economics, vol 74, (1960).

## Sites et Bases de Données en ligne

- Bank Al-Maghrib, séries des statistiques monétaires en ligne ([www.bkam.ma](http://www.bkam.ma)).
- Bank Al-Maghrib, Tableau de bord du système bancaire, juin 2017 ([www.bkam.ma](http://www.bkam.ma)). Banque Mondiale, Base de données World Development Indicators ([www.databank.banquemondiale.org](http://www.databank.banquemondiale.org)).

- Banque Mondiale, Base de données World Integrated Trade Solution (WITS) ([www.wits.worldbank.org](http://www.wits.worldbank.org)).
- Banque Mondiale, Pink Sheet, Mai 2018 ([www.worldbank.org](http://www.worldbank.org)).
- Bureau International du Travail, Base de données ILOSTAT ([www.ilo.org](http://www.ilo.org)).
- Caisse Nationale de la Sécurité Sociale (CNSS), Chiffres clés, 2017 ([www.cnss.ma](http://www.cnss.ma)).
- Chambre des Conseillers - Parlement du Royaume du Maroc ([www.chambredesconseillers.ma](http://www.chambredesconseillers.ma)).
- Chambre des Représentants - Parlement du Royaume du Maroc ([www.chambredesrepresentants.ma](http://www.chambredesrepresentants.ma)).
- Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Base de données Trade Analysis Information System (TRAINS) ([www.trains.unctad.org](http://www.trains.unctad.org)).
- Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Base de données UNCTADStat ([www.unctadstat.unctad.org](http://www.unctadstat.unctad.org)).
- Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion ([www.dgapr.gov.ma](http://www.dgapr.gov.ma))
- Global Entrepreneurship Monitor, Base de données en ligne (<https://www.gemconsortium.org>).
- Groupe MASEN, ([www.masen.ma](http://www.masen.ma)).
- Haut-Commissariat au Plan, Intervention de Monsieur Ahmed LAHLIMI, Haut-Commissaire au Plan à la conférence de presse sur la situation de l'économie nationale en 2017 et ses perspectives en 2018 ([www.hcp.ma](http://www.hcp.ma)).
- Haut-Commissariat au Plan, Statistiques des comptes nationaux en ligne ([www.hcp.ma](http://www.hcp.ma)).
- Maghreb Agence Press ([www.map.ma](http://www.map.ma)).
- Ministère chargé des Relations avec le parlement et la société civile ([www.mcrp.gov.ma](http://www.mcrp.gov.ma))
- Ministère de la Famille, de la Solidarité, de l'Égalité et du Développement Social ([www.social.gov.ma](http://www.social.gov.ma)).
- Ministère de la Santé, Carte Sanitaire 2017 ([www.sante.gov.ma](http://www.sante.gov.ma)).
- Ministère de l'Économie et des Finances, Base de données MANAR ([www.finances.gov.ma](http://www.finances.gov.ma))
- Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Bulletins Statistiques Annuels ([www.men.gov.ma](http://www.men.gov.ma)).
- Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville ([www.muat.gov.ma](http://www.muat.gov.ma)).
- Office des Changes, Base de données en ligne ([www.oc.gov.ma](http://www.oc.gov.ma)).
- Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC), Baromètre de la création des entreprises ([www.ompic.org.ma](http://www.ompic.org.ma)).

- Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, UNESCO, Base de données en ligne ([uis.unesco.org](http://uis.unesco.org)).
- Organisation des pays exportateurs de pétrole, ([www.opec.org](http://www.opec.org)).
- Organisation Mondiale de la Santé, Statistiques Sanitaires Mondiales, 2014 ([www.who.int](http://www.who.int)).
- The World Values Survey Association, Base de données en ligne World Values Survey Association, (2010 - 2014) ([www.worldvaluessurvey.org](http://www.worldvaluessurvey.org)).

# Table des matières

<b>MOT INTRODUCTIF .....</b>	<b>11</b>
<b>PRÉAMBULE.....</b>	<b>25</b>
<b>PARTIEI: DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE EN 2017 .....</b>	<b>27</b>
<b>1 • Principales évolutions.....</b>	<b>29</b>
<b>1.1. L'axe économique .....</b>	<b>29</b>
1.1.1. <i>L'environnement international et régional.....</i>	29
1.1.2. <i>L'économie nationale.....</i>	33
Dynamique économique et création de richesse.....	33
Résilience économique.....	51
Inclusion économique.....	62
<b>1.2. Dimension sociale .....</b>	<b>68</b>
1.2.1. <i>Principaux secteurs sociaux .....</i>	68
Secteur de l'éducation : Des déficits structurels persistants et des mesures palliatives controversées .....	68
Formation Professionnelle : refonte nécessaire du système de la formation professionnelle pour améliorer l'employabilité des diplômés.....	73
Santé et protection sociale : Des avancées dans la généralisation de la couverture médicale, mais une offre de soins insuffisante .....	75
Logement social : Nécessité d'ériger l'habitat en vecteur d'inclusion sociale .....	77
1.2.2. <i>Egalité de genre et parité : La pauvreté, catalyseur de la violence à l'égard         des femmes .....</i>	79
L'autonomisation des femmes, une condition nécessaire à la sauvegarde de leur dignité.....	79
Les défis à surmonter pour une autonomisation économique des femmes .....	80
Des initiatives pour l'autonomisation économique des femmes, mais sans politique intégrée et territorialisée .....	81
Des avancées sociales qui restent insuffisantes pour promouvoir l'autonomie économique des femmes.....	81

1.2.3. <i>Inclusion des catégories vulnérables</i> .....	82
Protection de l'enfance : Nécessité de renforcer les mécanismes sociaux de lutte contre le travail des enfants .....	82
Lenteur de mise en œuvre de la politique publique intégrée pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap.....	84
Intégration des populations immigrées : Un bilan positif, avec toutefois, une urgence de résoudre les problèmes humanitaires liés aux migrants en transit .....	85
Personnes âgées : Un changement sociétal et une transition démographique nécessitant une politique nationale dédiée.....	87
Lutte contre la criminalité et réinsertion des détenus : Pour la revue de la politique du tout-carcéral et la promotion des peines alternatives.....	88
1.2.4. <i>Dialogue et climat sociaux, dialogue civil et démocratie participative</i> .....	90
Dialogue social : Nécessité de renforcer la culture de concertation et de compromis .....	90
Climat social : La non-application du code de travail, principale raison des grèves .....	91
Dialogue civil et démocratie participative : L'impératif de renforcer le rôle de la société civile afin de consolider la cohésion sociale .....	93
<b>1.3. Dimension environnementale</b> .....	<b>94</b>
1.3.1. <i>Adoption de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD)</i> .....	95
1.3.2. <i>Problématique de l'eau : Défis futurs et état d'avancement des mesures adoptées</i> .....	97
1.3.3. <i>Des avancées à concrétiser en matière de préservation de l'environnement en 2017</i> .....	100
1.3.4. <i>Plan National de Gestion Intégrée du Littoral : un projet dont l'aboutissement reste tributaire de la qualité de la gouvernance et la capacité de coordination entre les acteurs impliqués.....</i>	101
1.3.5. <i>Avancement satisfaisant des projets énergétiques, avec toutefois, une lenteur sur le volet de l'efficacité énergétique.....</i>	102
<b>II. Points de vigilance et recommandations</b> .....	<b>104</b>
2.1. <b>Réussir le défi de l'industrialisation</b> .....	<b>105</b>
2.2. <b>Faire de l'entrepreneuriat un des piliers de la stratégie de promotion de l'emploi des jeunes</b> .....	<b>108</b>
2.3. <b>Eriger l'élargissement et la préservation de la classe moyenne en tant qu'axe prioritaire des politiques publiques</b> .....	<b>111</b>

2.4. Pour un engagement en faveur de la promotion d'une égalité de genre effective .....	115
2.5. Renforcer la gouvernance durable à travers le développement des modes de transports à énergie propre et la mise en place d'une politique nationale pour la mobilité verte .....	116
<b>PARTIE II : FOCUS « LES INEGALITES REGIONALES ET TERRITORIALES ».....</b>	<b>119</b>
<b>I – Etat des lieux des inégalités au Maroc .....</b>	<b>122</b>
1.1. Inégalités économiques .....	124
1.2. Inégalités sociales et les inégalités entre les hommes et les femmes .....	127
1.3. Inégalités territoriales .....	131
<i>Inégalités territoriales d'ordre économique .....</i>	<i>131</i>
<i>Inégalités territoriales sur le plan social .....</i>	<i>132</i>
<i>Des obstacles institutionnels et opérationnels de taille restent à surmonter pour réduire les inégalités territoriales.....</i>	<i>133</i>
<b>II – Domaines d'action prioritaires et recommandations pour la lutte contre les inégalités .....</b>	<b>135</b>
2.1. Renforcer la gouvernance pour rétablir la confiance du citoyen dans la capacité des institutions et des politiques publiques à résorber les inégalités .....	135
2.2. Relancer l'ascenseur social à travers une éducation moderne, de qualité et accessible à tous .....	136
2.3. Vers un système de redistribution et de protection sociale plus équitable et plus solidaire .....	137
2.4. Egalité homme femme : vers une participation effective de la femme dans la vie économique, sociale, politique et culturelle.....	138
2.5. La réduction des disparités territoriales via une amélioration de la gouvernance et la démocratie locales et un renforcement de la solidarité territoriale .....	138
2.6. Renforcer les capacités de l'appareil statistique national en matière d'évaluation des inégalités de revenus et de patrimoine .....	140

<b>PARTIE III : ACTIVITES DU CONSEIL.....</b>	<b>141</b>
<b>I. Bilan de l'année 2017</b>	<b>148</b>
1.1. Bureau du Conseil .....	148
1.2. Commissions Permanentes .....	149
1.2.1. Commission chargée des affaires économiques et des projets stratégiques	150
1.2.2. Commission permanente chargée des affaires de l'emploi et des relations professionnelles .....	153
1.2.3. Commission permanente chargée des affaires sociales et de la solidarité .....	155
1.2.4. Commission permanente chargée des affaires chargée des affaires de l'environnement et du développement durable .....	155
1.2.5. Commission permanente chargée des affaires de la société de la connaissance et de l'information.....	157
1.2.6. Commission permanente chargée de l'analyse de la conjoncture économique sociale et environnementale .....	159
1.2.7. Commission permanente chargée de la régionalisation avancée et développement rural et territorial.....	163
1.3. Assemblées Générales .....	167
1.4. Activités organisées .....	167
1.5. Relations publiques et coopération internationale .....	168
1.6. Systèmes d'information et de communication .....	170
1.7. Budget du Conseil .....	170
<b>II. Plan d'action pour l'année 2018.....</b>	<b>172</b>
<b>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>179</b>

## Conseil Economique, Social et Environnemental

Président  
Nizar Baraka

Secrétaire Général  
Driss Guerraoui

### Membres

#### Catégorie des experts

1. Abdalah Mokssit
2. Abdelmaksoud Rachdi
3. Ahmed Rahhou
4. Ahmed Abaddi
5. Albert Sasson
6. Amina Lamrani
7. Amine Mounir Alaoui
8. Armand Hatchuel
9. Driss Ouauoucha
10. Fouad Ben Seddik
11. Hajbouha Zoubeir
12. Hakima Himmich
13. Idriss Ilali
14. Khalida Azbane Belkadi
15. Lahcen Oulhaj
16. Mohamed Horani
17. Mohamed Wakrim
18. Mohammed Bachir Rachdi
19. Mustafa Benhamza
20. Nabil Hikmet Ayouch
21. Tahar Benjelloun
22. Tarik Aguizoul
23. Thami Abderrahmani Ghorfi

#### Catégorie des représentants des syndicats

24. Abdelaziz louy
25. Abderrahim Laabaid
26. Abderrahmane Kandila
27. Ahmed Bahanniss
28. Ahmed Baba Aabbane
29. Ali Bouzaachane
30. Allal Benlarbi
31. Bouchta Boukhalifa
32. Brahim Zidouh
33. Jamaa El Moatassim
34. Khalil Bensami
35. Lahcen Hansali
36. Latifa Benwakrim
37. Mina Rouchati
38. Mohamed Boujida

39. Mohamed Abdessadek Essaidi
40. Mohammed Bensaghir
41. Mohammed Dahmani
42. Mohammed Alaoui
43. Mustapha Khlafa
44. Najat Simou
45. Nour-Eddine Chahbouni

#### Catégorie des organisations et associations professionnelles

46. Abdallah Deguig
47. Abdelhai Bessa
48. Abdelkarim Foutat
49. Abdelkrim Bencherki
50. Abdellah Mouttaqi
51. Ahmed Abbouh
52. Ahmed Ouayach
53. Ali Ghannam
54. Amine Berrada Sounni
55. Driss Belfadla
56. Kamaleddine Faher
57. Larbi Belarbi
58. M'Hammed Riad
59. Meriem Bensalah Chaqroun
60. Mohamed Hassan Bensalah
61. Mohammed Boulahcen
62. Mohammed Ben Jelloun
63. Mohammed Fikrat
64. Moncef Ziani
65. Mouncef Kettani
66. Saad Sefrioui

#### Catégorie des organisations et associations oeuvrant dans les domaines de l'économie sociale et de l'activité associative

67. Abdelhamid El Jamri
68. Abdelmoula Abdelmoumni
69. Abderrahim Ksiri
70. Abderrahmane Zahi
71. Hakima Naji
72. Jaouad Chouaib
73. Karima Mkika

74. Laila Berbich
75. Lalla Nouzha Alaoui
76. Mohamed Benchaaboun
77. Mohamed Mostaghfir
78. Mohammed Benkaddour
79. Mohammed Elkhadiri
80. Sidi Mohamed Gaouzi
81. Tariq Sijlmassi
82. Zahra Zaoui

#### Catégorie des personnalités es qualité

83. Abdellatif Jouahri
84. Abdelaziz Adnane
85. Abdelaziz Benzakour
86. Ahmed Tijani Lahlimi Alami
87. Driss El Yazami
88. Khalid Cheddadi
89. Larbi Bencheikh
90. Lotafi Boujendar
91. Omar Azzimane
92. Othman Benjelloun
93. Rachid Benmokhtar Benabdellah
94. Said Ahmidouch
95. Président du Conseil de la Communauté Marocaine à l'Etranger
96. Président du Conseil consultatif de la famille et de l'enfance
97. Président du Conseil consultatif de la jeunesse et de l'action associative
98. Président de l'Autorité pour la parité et la lutte contre toutes les formes de discrimination



